



Comité de massif des Alpes

**Les dynamiques du
Massif Alpin Français**

- Actualisation du titre I du schéma de massif -

- Mai 2010 -

Préambule

Dans la conclusion du schéma de massif, il était indiqué qu'il ne devait pas rester un document figé et que des actualisations régulières seraient nécessaires.

Le schéma se compose de deux parties : un diagnostic, c'est le titre I « Le plus dynamique des massifs français » et une partie stratégique, c'est le titre II « Les enjeux du Massif Alpin à l'horizon 2020 ».

L'adoption formelle du schéma par les Conseils Régionaux ne permet pas de modifier la partie stratégique, sauf à reprendre le processus de validation. La première partie, qui n'appelle pas de choix ou d'arbitrages politiques, peut se prêter à une mise à jour.

Ce rapport constitue ainsi une actualisation du titre I du "Schéma interrégional du massif des Alpes".

Elaboré en 2005, et prenant appui sur des données dont certaines dataient de 1999, le document initial nécessitait une mise à jour.

Sur les contenus, cette nouvelle version :

- actualise l'ensemble des données socio-économiques, principalement celles relatives à la population et à l'emploi, ou encore au tourisme.
- intègre les modifications intervenues dans les dernières années concernant les procédures : fonds européens, les politiques nationales ou territoriales.
- apporte des compléments d'information ou d'analyse : le PIB du massif, les échanges avec l'Italie.
- ouvre un chapitre sur le changement climatique et ses impacts sur le massif, thème qui avait simplement été évoqué dans le document initial.

Sur la forme, la préoccupation est d'améliorer la lisibilité du rapport par :

- une réorganisation de l'ensemble autour de quatre grandes parties : les Alpes dans leur environnement, les dynamiques territoriales, les mutations économiques, les Alpes face au changement climatique
- une cartographie plus homogène

Une partie conclusive indique les éléments majeurs qui ressortent de cette actualisation et propose des pistes d'approfondissement sur les enjeux du massif.

SOMMAIRE

1^{ère} partie - Un grand espace montagnard	p. 7
Chapitre 1 –	
Le Massif Alpin Français dans ses environnements	p. 9
§ 1 – Les Alpes françaises dans l'Arc Alpin	p. 9
§ 2 – La structuration des Alpes Franco-Italiennes	p. 16
§ 3 – Le massif des Alpes dans les massifs français	p. 17
§ 4 – Départements, Zone de montagne et Zone de massif	p. 20
Chapitre 2 –	
Des paysages variés et des espaces naturels remarquables	p. 25
§ 1 – Diversité des paysages	p. 25
§ 2 – Qualité des espaces naturels	p. 26
§ 3 – Fragilité de la ressource en eau	p. 43
§ 4 – Richesse de la forêt alpine	p. 44
§ 5 – Importance des risques naturels	p. 45
2^{ème} partie - Les dynamiques territoriales	p. 51
Chapitre 3 –	
Les Alps, une population en forte croissance	p. 53
§ 1 – Un dynamisme démographique qui se confirme	p. 54
§ 2 – Une population vieillissante	p. 59
§ 3 – Les caractéristiques de la population du Massif Alpin	p. 61
§ 4 – Des conditions de vie inégales	p. 63
Chapitre 4 –	
De l'espace rural aux métropoles	p. 65
§ 1 – L'inégale répartition de la population	p. 65
§ 2 – Le mouvement d'urbanisation	p. 67
§ 3 – Le processus de métropolisation	p. 72
§ 4 – Le niveau d'équipement des communes	p. 75
§ 5 – Une intercommunalité en construction	p. 76
§ 6 – Les documents d'urbanisme	p. 81
§ 7 – Les outils au service du développement des espaces ruraux	p. 84

3^{ème} partie – Les mutations économiques **p. 89**

Chapitre 5 –

Emploi : un territoire dynamique **p. 91**

- § 1 – Le Produit Intérieur Brut des départements du Massif Alpin Français p. 91
- § 2 – Une plus forte activité qu'au niveau national p. 94
- § 3 – Dynamismes du marché du travail p. 96
- § 4 – L'accroissement des mobilités domicile – travail p. 99
- § 5 – Caractéristiques des demandeurs d'emploi p. 101
- § 6 – Répartition des formes d'emploi : saisonnalité et pluriactivité p. 103
- § 7 – Les emplois métropolitains supérieurs p. 104
- § 8 – Les zones d'emploi p. 105

Chapitre 6 –

Les grands secteurs d'activité **p. 115**

- § 1 – Une agriculture et une activité forestière dynamiques p. 115
- § 2 – Une industrie concentrée dans quelques bassins p. 120
- § 3 – Le rôle des petites entreprises et de l'artisanat p. 123
- § 4 – Le tourisme, activité économique motrice p. 124

Chapitre 7 -

Les facteurs d'attractivité **p. 131**

- § 1 – L'enseignement supérieur et la recherche p. 131
- § 2 – Les communications immatérielles p. 132
- § 3 – Les transports, des réseaux inachevés p. 133

4^{ème} partie – Les Alpes face au défi climatique **p. 143**

Chapitre 8 –

Un territoire vulnérable **p. 145**

- § 1 – Quelques données sur le changement climatique dans les Alpes p. 145
- § 2 – Les Alpes et les politiques d'atténuation p. 150
- § 3 – Les impacts du changement climatique et les politiques d'adaptation p. 151
- § 4 – Des pistes pour l'action p. 151

1^{ère} partie

Un grand espace montagnard

Chapitre 1 : Le Massif Alpin Français dans ses environnements

1 - Les Alpes françaises dans l'Arc Alpin

La plus grande montagne d'Europe¹ s'étend de la Méditerranée au Danube, de Gap à Salzbourg et de Vienne à Nice. Cette chaîne décrit un gigantesque arc de cercle de 1 500 km de long, sur une largeur qui varie entre 60 et 360 km et dont l'altitude augmente d'est en ouest. Elle relève de sept Etats, couvre 200 000 km² et accueille 13 millions d'habitants. Si la plupart des sommets atteignent 2 000 m, les plus de 4 000 m se situent dans la partie centrale : le Mont-Blanc culmine à 4 807 m, le Mont Rose à 4 634 m, le Cervin à 4 478 m, la Bernina à 4 050 m et, dans la partie occidentale, le Grand Paradis à 4 061 m et la Barre des Ecrins à 4 103 m.

L'Arc Alpin, de par sa position géographique et les grandes villes qui l'entourent (Nice, Lyon, Genève, Zurich, Innsbruck, Salzbourg, Vienne, Graz, Ljubljana, Milan, Turin) joue un rôle majeur dans l'espace européen. Château d'eau pour toutes ces agglomérations, barrière difficile à franchir pour les pays frontaliers, coupé de grandes vallées qui concentrent ses habitants et ses activités, il a toujours été peuplé et mis en valeur depuis sa « découverte » à la fin du XVIII^{ème} siècle. C'est un trait d'union pour les grands territoires européens.

Car les Alpes n'ont pas toujours bénéficié d'une image positive. Le massif a longtemps porté l'image d'un lieu maudit, d'une nature rude, d'une société rustique et d'abri aux dragons.

C'est au XVIII^{ème} siècle que les travaux des savants et les visites des voyageurs vont faire découvrir le massif, ses paysages davantage que ses habitants. Le Mont-Blanc est vaincu pour la première fois en 1786. Le mouvement romantique sert de cadre à ces voyages touristiques, le réseau routier s'améliore, les premiers hôtels sont ouverts entre 1820 et 1850. Les nombreux récits de ces « voyages des Alpes » mettent en valeur une nature chaotique (sommets acérés, cascades, gorges, lacs ...) propice aux émotions. Les savants qui s'intéressent aux Alpes sont des glaciologues, des géographes, des naturalistes.

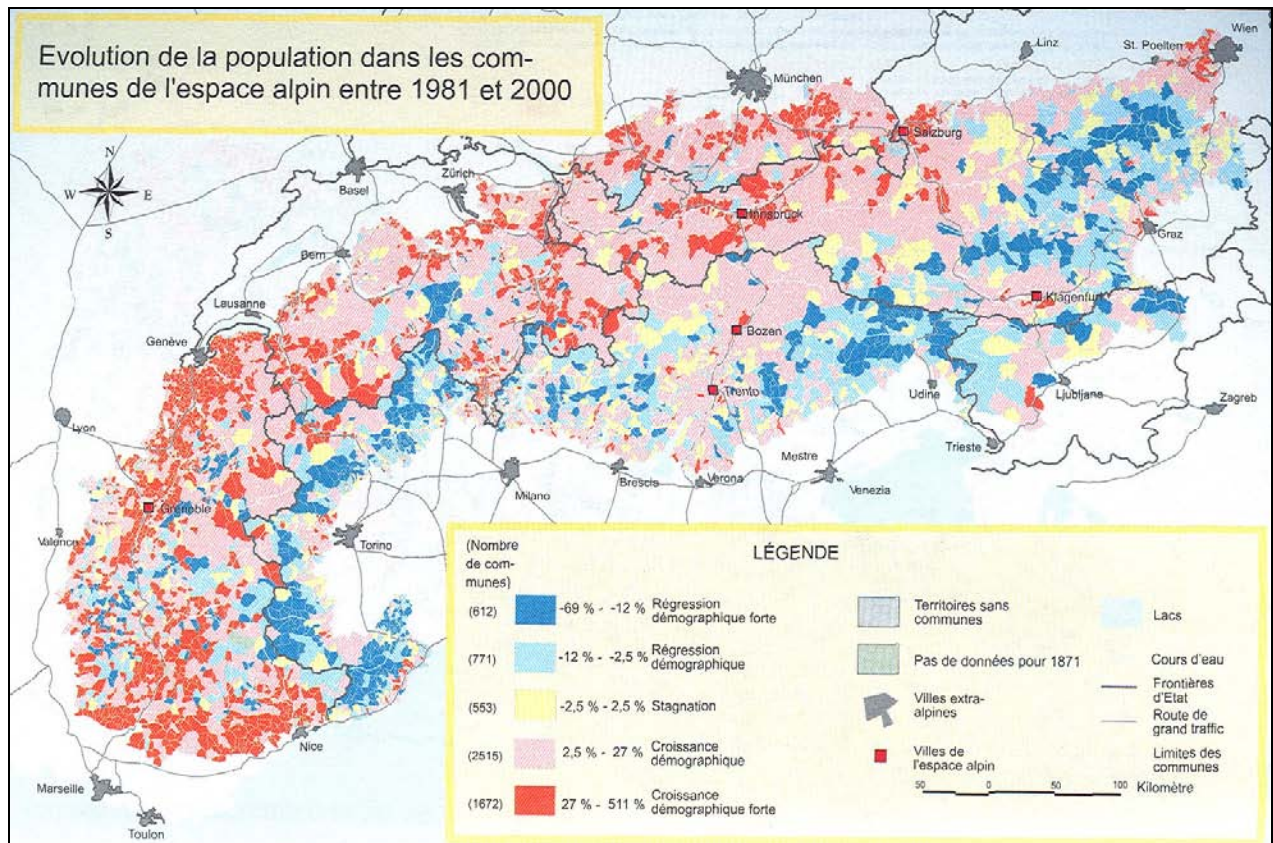
A partir de 1850, l'alpinisme, pratiqué par des Britanniques, justifie la création d'associations de guides ou d'adeptes de la haute montagne. Le club alpin français est constitué en 1874 à Paris, bien après le club britannique de Londres fondé en 1857. A la fin du XIX^{ème} siècle, les bienfaits pour la santé de l'air des montagnes attirent une nouvelle clientèle, sans pour autant pouvoir ralentir une émigration multiforme sur un territoire où la population augmente davantage que les ressources.

La création d'un réseau de routes modernes, pour des raisons économiques et militaires, ouvre les Alpes sur l'extérieur. L'arrivée du chemin de fer est à l'origine des premiers grands travaux pour le percement des tunnels (le Mont-Cenis en 1870, le Saint-Gothard en 1882, le Simplon en 1905).

Les trains à crémaillère répondent aux besoins des touristes dès 1873. L'industrie doit son développement à la « houille blanche », maîtrisée pour la première fois en 1869.

¹ Les Alpes- Une montagne au cœur de l'Europe- R.Knafou-Documentation photographique-2003

Rapidement, le Grésivaudan, la Maurienne et la Tarentaise, la haute vallée de la Durance, le Reintal, le Valais, les vallées d'Aoste et de l'Adige deviennent des centres économiques de premier plan. Le XX^{ème} siècle, dans sa deuxième partie principalement, sera celui de la création de stations de sports d'hiver dans le cadre de grands projets d'aménagement. La montagne la plus traversée au monde invente un modèle original de développement en valorisant ses spécificités - une culture reposant sur les valeurs essentielles des montagnards- dans son ouverture au monde. Les Alpes se construisent une identité.



Le Massif Alpin Français occupe la partie ouest sur près de 40 000 km², soit 21 % de sa superficie totale de l'Arc Alpin. Il comprend une zone de piémonts et de collines qui annonce un espace de moyenne montagne, puis de haute montagne d'ouest en est. Les lignes de crêtes forment la frontière avec l'Italie et avec la Suisse. On rejoint alors en pente abrupte la plaine du Pô, les Alpes du Valais et le lac Léman. Ses 2 590 600 habitants représentent 20 % de la population totale de l'Arc Alpin. C'est dans cette partie des Alpes que la croissance démographique est la plus forte ; elle contraste fortement avec la partie italienne du massif dont la population diminue depuis 1981.

Les Alpes françaises relient l'Europe du nord, l'Italie et la Méditerranée. C'est un espace de transition et de communication.

1.1 - La Convention Alpine

La Convention Alpine est une convention-cadre signée en 1991 par six Etats alpins : Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Suisse ainsi que par la Commission européenne, Monaco et la Slovénie. Ratifiée par les différents pays concernés et par l'Union Européenne, elle a désormais valeur de traité international. Ce traité a pour objet de concilier développement économique et protection du patrimoine naturel particulièrement remarquable et menacé.

La loi du 19 mai 2005 autorise l'approbation de la Convention Alpine du 7 novembre 1991 dans les domaines de la protection de la nature et de l'entretien du paysage, de l'aménagement du territoire et du développement durable, des forêts de montagne. A ce jour, la France a ratifié la totalité des protocoles. Le Protocole Transports a fait l'objet d'une «déclaration interprétative».



Le Secrétariat permanent de la Convention Alpine est basé à Innsbruck. Chambéry héberge la task force "Alp arc" rattachée au secrétariat permanent qui anime le réseau alpin des espaces protégés.

Protocoles d'application de la convention alpine		
	Signature	
Protection de la nature et entretien des paysages	Chambéry	20-déc-94
Aménagement du territoire et développement durable	Chambéry	20-déc-94
Forêts de montagne	Brdo	27-févr-96
Energie	Bled	16-oct-98
Tourisme	Bled	16-oct-98
Protection des sols	Bled	16-oct-98
Transports	Lucerne	31-oct-00

La présidence française 2006 à 2008 a été marquée par la priorité accordée au changement climatique dans les Alpes et à la promotion du tourisme durable dans l'Arc Alpin. Les Etats Alpains ont adopté, en mars 2009 à Evian, un plan d'action conjointe pour la lutte contre le changement climatique qui prévoit des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique. Le Massif Alpin est en effet trois fois plus exposé que la moyenne.

A partir d'avril 2009, c'est la Slovénie qui assure pour deux ans la présidence de la Convention Alpine.

Les groupes de travail de la convention sont organisés en plates-formes qui publient des rapports et font des recommandations aux Etats membres : « Réseau écologique », « Gestion de l'eau », « Grands carnivores ». La Convention Alpine travaille sur la mise en œuvre d'un plan d'action sur le changement climatique et la possibilité de faire des Alpes une zone neutre en carbone.

Un système d'observation et d'information sur les Alpes est mis en place.

1.2 - Les programmes communautaires

L'union européenne poursuit depuis plusieurs décennies une politique d'incitation à la coopération aux frontières intérieures de l'Union. Les programmes « INTERREG » notamment, qui en sont aujourd'hui à la quatrième génération, dessinent des espaces de coopération à différentes échelles. Territoires de frontière par excellence, les régions alpines sont tout particulièrement concernées par ce volet des fonds structurels européens. Depuis 2007, les Alpes françaises bénéficient également d'un financement européen spécifique au travers du FEDER massif.

A - Les programmes INTERREG

Sur la période 2000-2006

Les programmes d'initiative communautaire² INTERREG permettent de rapprocher les territoires transfrontaliers des deux cotés des Alpes et ainsi d'accroître la connaissance et les relations entre les différentes parties du Massif Alpin. Trois ont été conduits entre 2000 et 2006 :

² Un groupe de travail du comité de massif a examiné ces différents programmes et fait des propositions pour la prochaine réforme des fonds structurels.

- Le programme INTERREG III A France-Italie (ALCOTRA) concerne les départements de Savoie, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, les provinces frontalières des régions Italiennes de Ligurie, Piémont, ainsi que le Val d'Aoste et la principauté de Monaco. Doté de 61 millions d'euros, il entendait renforcer l'identité transfrontalière dans le cadre de la citoyenneté européenne.
- Le programme INTERREG III A France Suisse couvre les départements du Doubs, du Jura et du territoire de Belfort, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, les cantons suisses de Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Doté de 21 millions d'euros, il avait pour objectif de renforcer l'attractivité de cette zone de coopération en valorisant les ressources naturelles, touristiques et patrimoniales.
- Le programme INTERREG III B Espace Alpin couvre un groupement de régions de France, Allemagne, Autriche, Italie, Liechtenstein. Doté de 59 millions d'euros, il soutenait des actions qui concernent la promotion des paysages, du patrimoine culturel ou des transports comme le projet transnational Mobilalp porté par le Conseil général de Haute-Savoie.

Sur la période 2007-2013

*La réforme des fonds structurels de 2006 a supprimé les programmes d'initiative communautaire INTERREG et a retenu comme troisième objectif de la politique régionale de l'Union la **coopération territoriale européenne**. Cet objectif, communément appelé INTERREG IV, a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne. Il comporte trois volets :*

Premier volet : La coopération transfrontalière A vise à renforcer la coopération entre les zones situées le long des frontières terrestres intérieures et extérieures à l'Union. Deux programmes concernent le Massif Alpin :

- INTERREG IV France-Italie dans le prolongement d'ALCOTRA doté d'une contribution communautaire de 150 millions d'euros pour un programme de 200 millions d'euros. Le périmètre demeure inchangé. La Région Piémont est l'autorité de gestion. Ce programme couvre toute la frontière entre la France et l'Italie. Il a pour objectif « d'améliorer la qualité de vie des habitants et le développement durable des systèmes économiques et territoriaux transfrontaliers grâce à la coopération dans le domaine social, économique, environnemental et culturel ».
- INTERREG IV France-Suisse dans le prolongement de l'INTERREG III doté d'une contribution communautaire de 55 millions d'euros pour un programme de 90 millions d'euros. Le département français alpin concerné est la Haute-Savoie. L'autorité de gestion est la région Franche-Comté.

Deuxième volet : La coopération transnationale INTERREG IV B vise à renforcer la coopération transnationale dans des domaines d'importance stratégique. Deux programmes concernent le Massif Alpin.

- "Espace Alpin", qui comprend des régions d'Allemagne, d'Autriche, de France, d'Italie, de Slovénie, mais aussi le Liechtenstein et la Suisse, inclut les régions de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit le même territoire que celui de 2000-2006. L'autorité de gestion est le land de Salzbourg. Il poursuit trois objectifs : compétitivité et attractivité de l'Espace Alpin, accessibilité et connexion des réseaux, environnement et prévention des risques. La contribution communautaire à le programmer est de 98 millions d'euros.



- "MED", qui inclut les régions de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur et dont l'autorité de gestion est la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. 12 Etats des zones côtières de la Méditerranée sont associés pour « faire de l'Espace Med un territoire compétitif capable de rivaliser avec ses concurrents internationaux ». Son objectif est « d'améliorer la compétitivité de l'espace MED (régions de la rive nord de la Méditerranée) de façon à assurer la croissance et l'emploi pour les générations à venir et promouvoir la cohésion territoriale et la protection de l'environnement ». Ce programme est doté d'une contribution communautaire de 190 millions d'euros pour un programme de 250 millions d'euros.

Troisième volet : La coopération interrégionale INTERREG IV C a pour objectif d'améliorer l'efficacité des politiques de développement régional en réduisant les disparités de croissance et d'emploi entre les régions et les villes de l'Union Européenne. Les deux thématiques prioritaires sont « innovation et économie de la connaissance » et « environnement et prévention des risques. Mis en œuvre par un programme opérationnel unique, il concerne en France les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon. Il est doté d'un budget total de 321 millions d'euros.

B - Le Programme Opérationnel Européen Interrégional FEDER 2007-2013 Massif des Alpes

Le Programme Opérationnel Européen Interrégional FEDER 2007-2013 Massif des Alpes apporte une contribution de l'Union de 34,9 millions d'euros dont 21,1 "Earmarkés³" en complément des financements nationaux et régionaux autour d'objectifs majeurs pour son développement. Il a pour ambition de soutenir les stations de moyenne montagne au niveau des vallées qui les bordent pour leur permettre de maintenir une activité touristique hivernale dans un contexte de changement climatique et d'une érosion des fréquentations. Il entend aussi faciliter une gestion efficace des risques naturels spécifiques à la montagne par des actions intégrées de prévention, d'information et de formation. Dans un contexte de crise énergétique avérée, le programme soutient des projets de mobilisation de la ressource en bois et de développement d'énergies renouvelables.

Ces objectifs sont regroupés dans deux axes stratégiques et sept domaines d'intervention /

Axe 1 : Développer durablement la compétitivité des systèmes économiques valléens autour des stations de moyenne montagne :

- adapter l'offre touristique en montagne
- améliorer l'accès à l'emploi et adapter les services à finalité économique et d'intérêt général dans les stations moyennes et les pôles valléens
- rechercher une meilleure qualité environnementale des stations moyennes et les pôles valléens

Axe 2 : Prévenir contre les risques naturels spécifiques à la montagne et s'en protéger :

- conforter l'attractivité des territoires de montagne par une amélioration du niveau de protection des espaces présentant des enjeux économiques
- développer la gestion intégrée des risques en montagne

³ A forte composante innovation

- développer la mobilisation et l'utilisation locales du bois – énergie
- promouvoir l'efficacité énergétique en montagne et développer les autres énergies renouvelables : solaire-photovoltaïque, éoliennes, micro-centrales hydrauliques

2- La structuration des Alpes Franco-Italiennes

Le Massif Alpin constitue la frontière entre la France et l'Italie. Hormis sur le littoral où l'urbanisation est construite entre Menton et Vintimille, les échanges entre les versants italiens et français sont peu intenses (comme l'atteste l'analyse des flux routiers – Cf p. 141). Or, des complémentarités seraient à développer avec les régions du Piémont, du Val d'Aoste et la Ligurie en matière économique (tourisme notamment) et de gestion, et de mise en valeur des ressources environnementales.

En grande partie sous l'influence des politiques européennes présentées ci-avant, les échanges et les coopérations se développent aujourd'hui entre partenaires italiens et français. A des opérations ponctuelles se sont jointes des volontés d'inscrire ces coopérations dans des cadres plus formalisés afin de leur donner plus de cohérence et de visibilité et de garantir leur pérennité. Ainsi se constituent entre collectivités territoriales des instances de coopération à différents niveaux.

- L'Euro-région Alpes-Méditerranée

L'Euro-région Alpes-Méditerranée, mise en place en 2007, regroupe 5 régions : Piémont, Ligurie, Val d'Aoste, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui accueillent 17 millions d'habitants autour du Massif Alpin qui constitue son « épine dorsale ». Son objectif est de mieux faire entendre la voix de ces régions auprès des institutions européennes et d'affirmer leur rôle dans la construction européenne. Ce partenariat se traduit par la conduite de projets communs autour de thématiques prioritaires. Cinq groupes de travail ont été mis en place, chacun d'entre eux présidé par une région partenaire :

- accessibilité et transports (Piémont)
- innovation et recherche (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- environnement et prévention des risques (Rhône-Alpes)
- culture et loisirs (Ligurie)
- éducation et formation (Val d'Aoste)

- La Conférence des Alpes Franco-Italiennes (CAFI)

Fondée par le «protocole de Chambéry» de juillet 1998, la Conférence des Alpes Franco-Italiennes regroupe les cinq départements frontaliers et le département de l'Isère du côté français, les provinces de Turin, Cuneo, Imperia et la région autonome du Val d'Aoste pour la partie italienne. En juillet 2000 la CAFI s'est dotée d'une structure associative de droit italien, dont le siège est à la province de Turin.

La CAFI a orienté ses travaux sur les questions des transports, avec la mise en place d'un laboratoire des transports qui comprend deux volets : un volet « observation » des différents flux (personnes et marchandises) qui traversent la frontière et un volet "stratégique" destiné à identifier les questions majeures et proposer à ses membres les positions à prendre sur ces

questions. Le laboratoire a notamment travaillé sur le projet d'« euro-vignette » et ses effets probables sur les grands itinéraires franco-italiens.

Un second pôle de travail de la CAFI est la mise en valeur, à des fins touristiques, des ressources naturelles et culturelles du massif.

- Les coopérations entre structures intercommunales

Elles se développent entre collectivités frontalières avec comme objectifs de concevoir et de réaliser des programmes d'actions conjoints.

- «*L'Espace Mont-Blanc* » constitue, dès les années 1980, la première démarche de ce type sur le massif. C'est un processus de travail qui associe des collectivités de Haute-Savoie, du Val d'Aoste et du Valais en Suisse. Cette coopération repose sur un accord, sans support juridique. Ses actions visent à la valorisation des ressources du massif et à la préservation d'un site emblématique des alpes européennes. Un schéma de développement durable a été élaboré dans cette perspective.

- Plus au sud s'est mise en place, en 2000, la «*Conférence des Hautes Vallées* » entre les communautés montagne de la province de Turin, le Grand Briançonnais et la vallée de la Maurienne. A l'instar de la CAFI, la Conférence des Hautes Vallées s'est constituée en association de droit italien. Ses objectifs rejoignent ceux de l'espace Mont-Blanc.

Les deux territoires ont élaboré un Programme Intégré Territorial (PIT) dans le cadre du programme ALCOTRA.

Les supports institutionnels à la coopération commencent ainsi à se mettre en place. Ils devraient, dans les années à venir, permettre une intensification des échanges entre les parties italiennes et françaises du massif.

Toutes ces instances de coopération s'interrogent sur l'opportunité et la faisabilité de se doter du statut de Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) aujourd'hui autorisé par les législations des deux pays.

3 - Le massif des Alpes dans les massifs français

Les cinq massifs, la Corse étant un cas particulier, représentent en France métropolitaine près de 30 % de la surface du pays et 13,2 % de la population. Parmi ces ensembles très inégaux, le Massif Alpin fait partie des plus densément peuplés, le plus peuplé et le plus étendu après le Massif Central. C'est celui qui a bénéficié des plus forts gains de population sur la longue période : en 40 ans, il a accueilli 950 000 habitants.

- **Le Massif Alpin se densifie régulièrement.** De fortes disparités de densité à l'intérieur du massif s'observent néanmoins, contrairement à la situation des Vosges et du Jura où la répartition de la population est beaucoup plus équilibrée. Les vallées sont particulièrement peuplées et notamment les communes multipolaires et périurbaines qui se densifient régulièrement. Ce mouvement traduit un processus général d'étalement des villes. Le maillage urbain du Massif Alpin, comme celui du Massif Central, est particulièrement dense. 71 % de la population vit en

aire urbaine et 10 % sur une aire urbaine dont le cœur est situé en dehors du territoire du massif : Nice, Toulon, Marseille, Avignon, Valence, Genève, Lyon, étendent leur influence sur leur zone de montagne de proximité. Sur les 28 aires urbaines des massifs qui perdent de la population entre 1999 et 2006 sur un total de 111, deux seulement – et pour des raisons différentes - sont dans le Massif Alpin : celle de Saint Jean de Maurienne et celle de Chamonix.



Démographie des massifs 2006							
	Population		Indice de jeunesse		Superficie Km ²	Densité 2006 h/Km ²	Nombre de communes
	Totale	Evolution	Total	Evolution			
	2006	1999-2006	2006	1999-2006			
Massif des Alpes	2 590 064	8,30 %	117,3	- 1,80 %	40 779	65,3	1 751
Massif du Jura	562 701	6,90 %	127,2	- 0,70 %	9 904	57,1	902
Massif Central	3 835 003	2,70 %	82,1	2,80 %	84 356	45,8	4 072
Massif des Pyrénées	500 139	4,10 %	66,5	5,70 %	18 161	27,8	1 182
Massif des Vosges	616 702	2,80 %	105,9	- 8,10 %	7 337	83,8	589
Total des massifs France métropolitaine	61 399 541	5 %	116,1	- 0,70 %	543 965	112,9	36 568

Sur les 40 dernières années, sur les quatre massifs en maintien ou en croissance, celui des Alpes est le plus dynamique. Alors que le Massif Central et celui des Pyrénées sont en déclin, le Massif des Alpes bénéficie d'une croissance démographique soutenue, résultant à la fois du solde naturel et du solde migratoire. Ce dynamisme concerne tous les types d'espaces, notamment l'espace à dominante rurale. La croissance des Alpes est fondée non seulement sur son attractivité, mais aussi sur des dynamiques internes. Les migrants, souvent plus jeunes et mieux formés, renouvellent et enrichissent la dynamique du Massif Alpin. La population est relativement jeune, même si le massif est soumis, comme les autres territoires européens, au vieillissement de sa population traduit par la réduction de son indice de jeunesse. La population est beaucoup plus âgée dans le Massif Central et les Pyrénées.

- **C'est dans le Massif Alpin que les actifs et les emplois progressent le plus**, à un rythme plus élevé qu'au niveau national. La situation est beaucoup moins favorable dans les autres massifs. Le taux d'activité est également élevé. Il résulte du dynamisme des villes des vallées et leur attraction d'actifs ayant choisi de vivre en montagne.

Par rapport à la France métropolitaine, la part des actifs avec emploi est plus forte dans le Massif Alpin et donc celle des actifs sans emploi moins élevée. Le poids des retraités est également moins élevé. C'est dans le Massif Alpin qu'il est le plus faible de tous les massifs, sauf en Corse. Néanmoins, le poids des retraités augmente partout entre 1999 et 2006 et passe, dans le Massif Alpin, de 21,7 % à 24,7 % de la population de plus de 15 ans.

Massifs : Emploi -Activité							
	Emplois		Répartition des emplois en % 2006				Taux
	2006	1999-2006	Agricoles	B.T.P.	Industriels	Tertiaires	Activité
Massif des Alpes	1 044 709	13,7 %	3,0 %	7,5 %	16,3 %	73,5 %	72,8 %
Massif du Jura	196 316	6,4 %	4,8 %	7,5 %	27,7 %	60,0 %	75,5 %
Massif Central	1 490 738	7,0 %	6,9 %	7,2 %	18,2 %	67,8 %	70,7 %
Massif des Pyrénées	177 803	8,9 %	8,4 %	8,1 %	12,9 %	70,5 %	69,8 %
Massif des Vosges	204 896	3,5 %	3,8 %	7,7 %	28,1 %	61,1 %	73,5 %
France métropolitaine	25 259 812	10,9 %	3,5 %	6,4 %	15,4 %	74,7 %	71,5 %

Source : INSEE R.G.P. 1999

L'analyse de la structure des emplois souligne la forte part des emplois non salariés qui représentent 14,6 % du total des emplois dans les Alpes contre 11,7 % au niveau national et rapproche le massif de ceux du Jura et des Vosges.

- **L'analyse par catégories socioprofessionnelles** met en évidence le poids, dans le Massif Alpin, des travailleurs indépendants, artisans, commerçants et chefs d'entreprises, ainsi que celui des cadres et des professions intermédiaires qui représentent 17,3 % des ménages. C'est dans le Massif Alpin que cette part est la plus élevée, plus forte même qu'au niveau national. La part des employés progresse dans tous les massifs, plus fortement qu'à l'échelle nationale. La part des agriculteurs exploitants est de 3 % pour 3,5 % dans la France entière. C'est, avec les Vosges, la plus faible des zones de massif.

La part des emplois industriels est de 16,3 % dans le Massif Alpin et de 15,4 % au niveau national. A part en Corse, elle est nettement plus faible que dans les autres massifs. Elle atteint en effet 28,1 % dans les Vosges, 27,7 % dans le Jura et 18,2 % dans le Massif Central. Elle était de 22,5 % en 1990. Cette réduction est générale. Elle traduit à la fois un mouvement d'externalisation par les entreprises industrielles d'une part de leurs emplois et un processus long de tertiarisation généralisé. La part des emplois tertiaires est passée de 70,7 % en 1999 à 73,5 % en 2006 dans le Massif Alpin. En termes d'activité, une analyse plus approfondie mettrait en évidence la spécialisation du Massif Alpin en matière industrielle dans les biens d'équipement et les biens intermédiaires et, dans le secteur tertiaire, dans les services aux particuliers, l'éducation, la santé et le tourisme. L'administration est mal représentée par rapport au reste du territoire dans la mesure où ses modes de fonctionnement verticaux sont inadaptés à une démarche qui doit être résolument territoriale et transversale.

4 – Départements, Zone de montagne et Zone de massif

- Le classement montagne est arrêté par la Commission Européenne dans la mesure où les territoires concernés peuvent prétendre à des indemnités compensatoires de handicaps naturels.
- Apparue en 1961, la **notion de « zone de montagne »** a été précisée en 1975⁴ par une directive de la commission économique européenne. La zone de montagne comprend des communes, ou parties de communes, caractérisées par :
 - soit l'existence, en raison de l'altitude (minimum de 700 m) de conditions climatiques très difficiles qui se traduisent par une période de végétation raccourcie,
 - soit, à une altitude moindre, dans au moins 80 % du territoire, de pentes supérieures à 20 % qui rendent la mécanisation difficile,
 - soit la combinaison des deux facteurs.

En application de cette directive, la commission européenne a arrêté en 1976, pour la France, une liste de 6 152 communes qui représentent le quart du territoire national et regroupent 7,7 % de la population. Une loi a transcrit cette directive en droit français. La commission a adopté le 21 avril 2009 une communication visant à réformer la carte des zones à handicaps naturels donnant droit à des aides compensatoires.

- **La loi Montagne du 9 janvier 1985 s'applique sur un territoire plus étendu que les seules zones de montagne.** Dans son article 3, la zone de montagne se caractérise par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter, de façon générale, le coût de tous les travaux.

La loi Montagne introduit également la notion de « massif » qui englobe non seulement les zones de montagne, mais aussi les espaces qui leur sont immédiatement contiguës, villes et piémonts pour prendre en compte les échanges entre les territoires d'altitude et les plaines. A l'origine, 7 massifs ont été retenus. La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, regroupe en une seule entité les massifs des Alpes du nord et des Alpes du sud.

⁴ La montagne- D.A.T.A.R. H.Jacquet-Monsarrat-2002

Le massif est donc délimité sur des critères géographiques et économiques. Il ne coïncide pas avec les limites des départements ou des régions. Le massif des Alpes recouvre 39 640 km² et accueille 2 593 173 habitants en 2006, soit 68 % de plus que la zone de montagne. Les grandes villes des vallées font partie du massif sans être en zone de montagne. Près d'un tiers de la population du massif vit ainsi en dehors de la zone de montagne.

La zone du massif des Alpes concerne neuf départements et deux régions qui en relèvent en tout ou en partie. 73,6 % de sa population est rattachée administrativement à la région Rhône-Alpes dont 31,7 % est en zone de massif ; 26,4 % de sa population est rattachée à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 14,2 % est en zone de massif.

Population par département Zone de massif et Zone de montagne 2006				
	Population	Massif	Montagne	Haute Montagne
Alpes de Haute-Provence	154 501	154 501	103 416	16 876
Hautes-Alpes	130 752	130 752	130 752	108 023
Alpes-Maritimes	1 073 184	186 450	102 688	17 350
Drôme	468 608	64 835	62 322	476
Isère	1 169 491	742 688	394 593	8 955
Savoie	403 090	403 090	248 923	74 972
Haute-Savoie	696 255	696 255	456 518	120 792
Var	985 099	115 875	17 633	
Vaucluse	534 291	98 727	18 409	
Total	5 615 271	2 593 173	1 535 254	347 444
<i>Part relative en %</i>				
Alpes de Haute-Provence	100 %	100,0 %	66,9 %	10,9 %
Hautes-Alpes	100 %	100,0 %	100,0 %	82,6 %
Alpes-Maritimes	100 %	17,4 %	9,6 %	1,6 %
Drôme	100 %	13,8 %	13,3 %	0,1 %
Isère	100 %	63,5 %	33,7 %	6,0 %
Savoie	100 %	100,0 %	61,7 %	18,6 %
Haute-Savoie	100 %	100,0 %	65,6 %	17,4 %
Var	100 %	11,8 %	1,8 %	
Vaucluse	100 %	18,5 %	3,4 %	
Total	100 %	46,2 %	27,3 %	6,2 %

Les communes ont été classées en zone de montagne et de haute montagne par un arrêté du 28 juillet 2004 portant classement de communes en zones défavorisées.

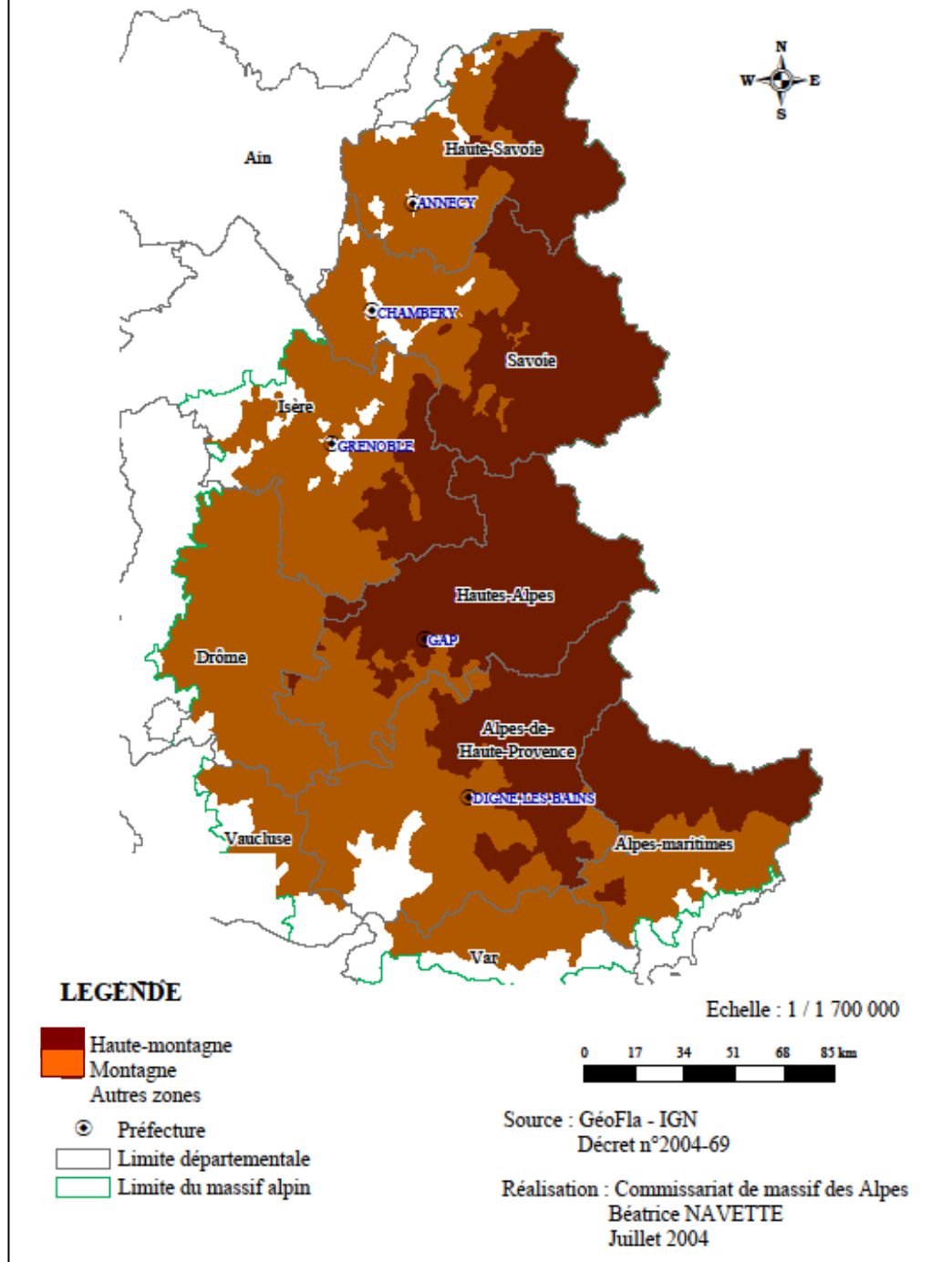
Au niveau départemental :

- Les Alpes-de-Haute-Provence sont en totalité en zone de massif qui intègre la vallée de la Durance et ses piémonts : Manosque, Volx, Oraison, Les Mées, Valensole ... qui ne sont pas en zone de montagne.
- Les Hautes-Alpes sont en totalité en zone de montagne et en zone de massif.

- Les Alpes Maritimes ont la plus grande partie de leur territoire en zone de montagne. La zone de massif est élargie aux grandes villes voisines : Valbonne, Carros, Chateauneuf-de-Grasse, Drap, La Gaude.
- La partie est de la Drôme est en zone de montagne. Le massif l'élargit aux communes du piémont : la Bégude-de-Mazenc, Grignan, Mirabel aux Baronnies, Nyons.
- La partie nord du département du Var, dans les gorges du Verdon, est élargie à l'agglomération de Draguignan. La zone de massif est six fois plus peuplée que la zone de montagne.
- La partie Est du département du Vaucluse étend la zone de montagne du Ventoux aux communes du Luberon, Apt et Pertuis notamment.
- La plus grande partie de l'Isère est en zone de montagne. Le massif intègre la vallée de l'Isère (le Grésivaudan), l'agglomération de Grenoble, Fontaine, Echirolles, Meylan, le Pont-de-Claix, Saint-Egrève ... La population du massif est deux fois plus importante que celle classée en zone de montagne.
- En Savoie, la partie du Sillon Alpin autour de l'agglomération de Chambéry et des vallées rejoint celle de la zone de massif qui recouvre la totalité du département.
- En Haute-Savoie, Annecy, Annemasse, Cluses, Cran-Gevrier, sont dans la zone de massif qui recouvre tout le département.

De ce fait, le territoire du Massif des Alpes élargit la zone de montagne vers des espaces périphériques avec lesquels il entretient de fortes relations. Des agglomérations et des villes moyennes exercent de fortes polarités sur la zone de montagne et relèvent de la zone de massif : Draguignan, Manosque, Pertuis, Apt, Nyons, Gap, Digne, et les villes du Sillon Alpin : Grenoble, Chambéry, Annecy, Annemasse. Ces zones intermédiaires sont bornées par de grandes villes qui entourent le massif, sans y appartenir, comme Nice, Cannes, Toulon, Marseille, Avignon, Aix-en-Provence, Valence, Lyon, Genève, Lausanne, Turin, Milan ... 10 millions d'habitants vivent à proximité du Massif des Alpes et à une heure de transport environ.

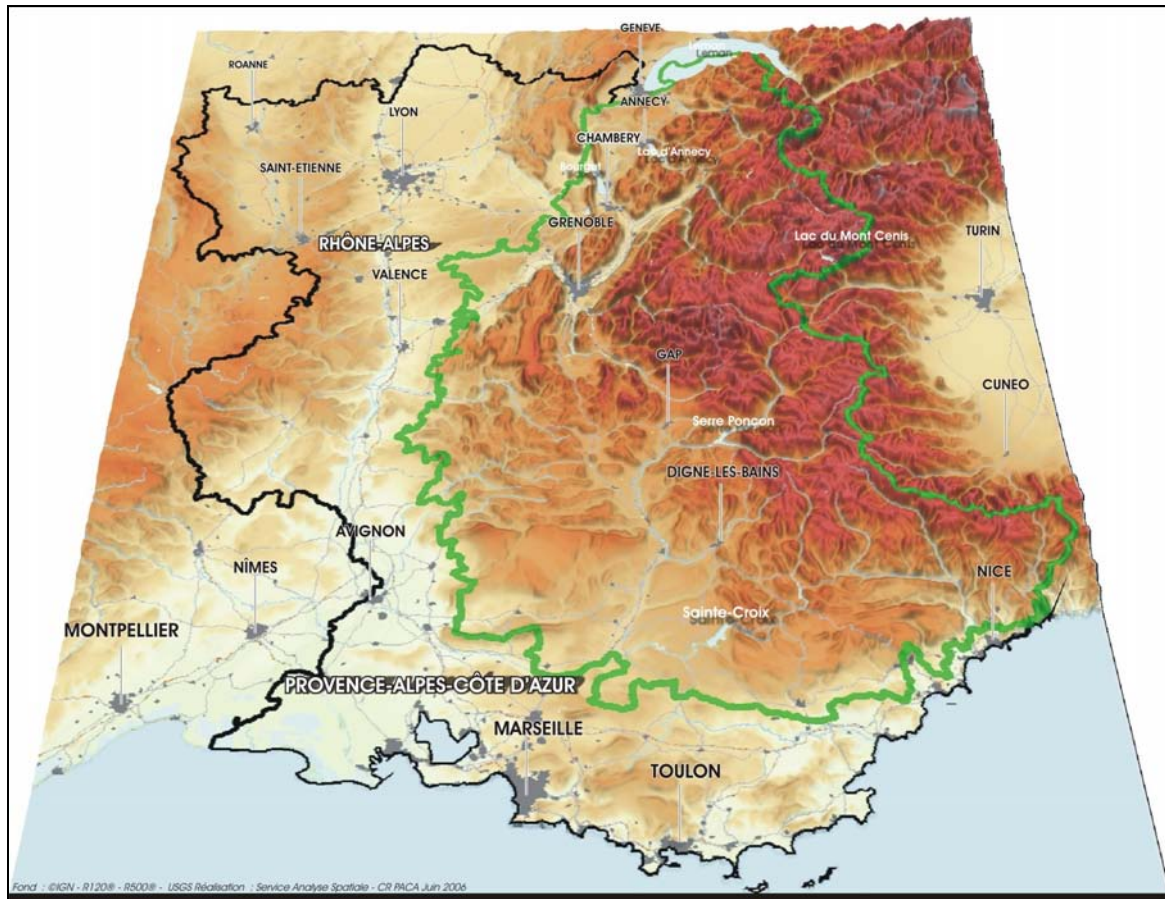
Délimitations des zones de montagne et haute-montagne



Chapitre 2 : Des paysages variés et des espaces naturels remarquables

1 - Diversité des paysages

Le Massif Alpin offre des paysages remarquables qui contribuent à son attractivité et favorisent toutes les formes de tourisme, mais les pressions auxquelles il doit faire face exigent de mettre en place des mesures de protection pour assurer leur pérennité.



La haute montagne borde le massif à l'est et fait frontière avec l'Italie et la Suisse. Elle comprend du sud au nord les massifs du Mercantour, du Parpaillon, du Queyras, du Pelvoux, de la Vanoise, du Mont Blanc. Elle offre de vastes panoramas, des sommets parmi les plus élevés d'Europe, des espaces vierges, mais aussi des chalets d'alpage et des refuges qui témoignent de la réalité d'une activité économique. Le développement des stations de ski et l'élargissement des domaines skiables ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. Une économie hivernale se développe autour de concentrations de stations. Les plus grandes installations sont dans la haute vallée de l'Arves, en Tarentaise, Maurienne, Oisans et Briançonnais.

La moyenne montagne présente des paysages plus doux, des activités économiques permanentes, des paysages travaillés par les activités agricoles, forestières et pastorales. Les gorges du Verdon, la vallée du Buëch, le Luberon, le Mont Ventoux, sont les paysages harmonieux de la Haute Provence. Ubbaye, Guillestrois, Queyras allient moyenne et haute montagnes. Plus au nord, le Vercors, la Chartreuse, les Bauges, le Beaufortin, les Bornes, le Chablais sont d'autres espaces de grande qualité dont le paysage est un facteur de développement. Une agriculture de terroir accompagne un tourisme vert estival sur ces espaces de campagne. Des villages de caractère, une architecture rurale de grande qualité, des routes pittoresques et des chemins de randonnée font de ces territoires des espaces recherchés. Un développement non contrôlé des constructions de résidences secondaires ou de réhabilitations hasardeuses pourrait lui faire perdre non seulement son charme, mais aussi son attractivité.

Les paysages des plaines et des collines précèdent ceux de la montagne. Ces zones de piémont restent économiquement très actives autour d'une poly-activité agricole, l'offre de services et le tourisme familial. Les plateaux de Valensole et de Saint-Christol, le pays de Forcalquier, la montagne de Lure, les Baronnies, le massif du Diois, le plateau du Chambaran, la Bièvre, l'Albanais, l'Avant-Pays Savoyard, le Genevois sont des espaces de campagne qui offrent des vues lointaines et de vastes perspectives. Proches de villes importantes, ils développent une agriculture performante sur des produits spécifiques (lavande, huile d'olive ou de noix, fromages, vins ...). Ils bénéficient de la proximité des grands lacs et du développement des résidences secondaires qui pourraient banaliser ces paysages dans un contexte de flambée du marché foncier. Les piémonts et les balcons leur donnent toute leur beauté.

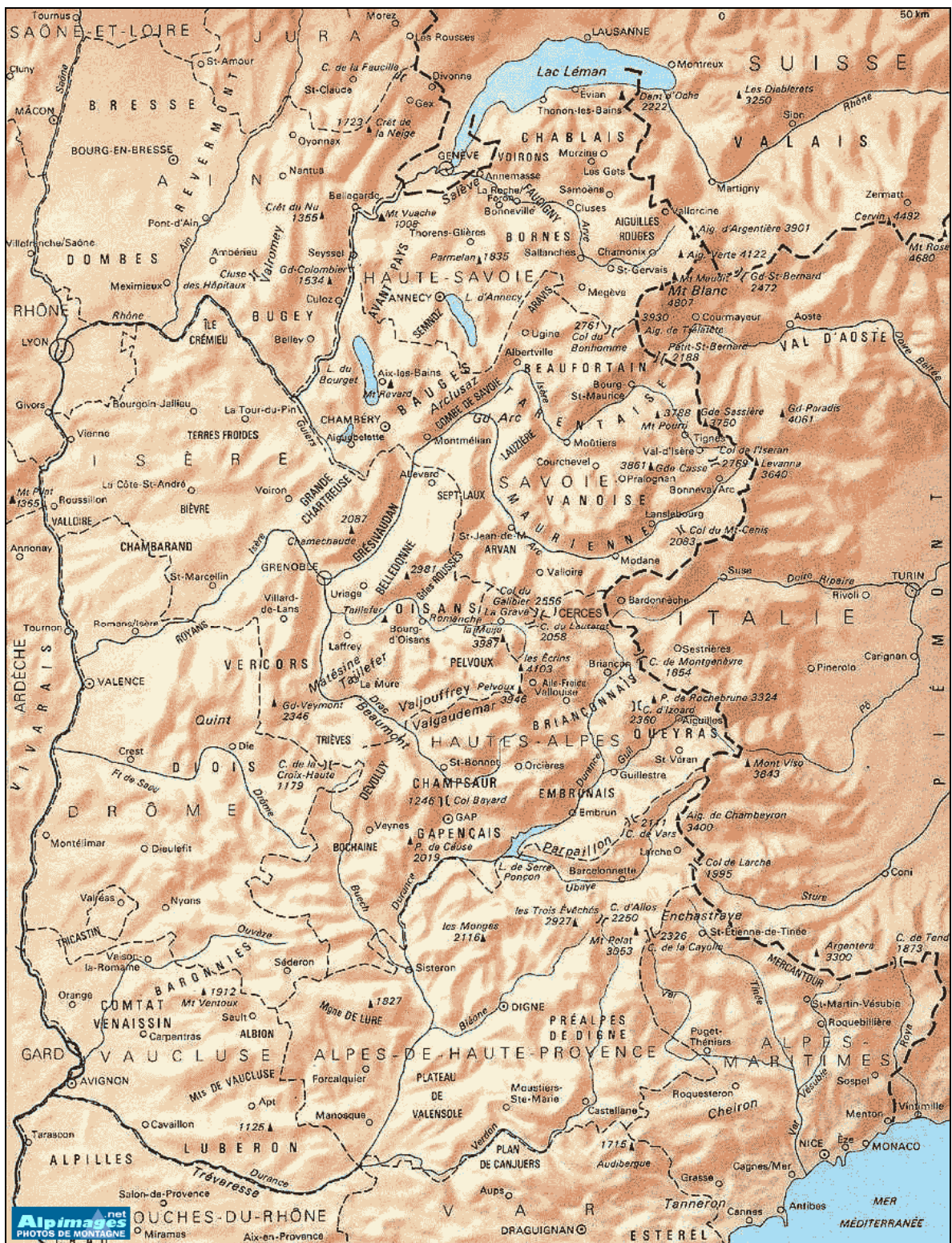
Les paysages des grandes vallées sont les plus fragilisés par l'urbanisation, l'impact des autoroutes et des voies ferrées, les équipements industriels et énergétiques. Les vallées de la Durance, de la Bléone, du Buëch, le Sillon Alpin, les vallées de la Tarentaise, de la Maurienne, du Grésivaudan, de l'Arve s'urbanisent progressivement et perdent une part de leur identité. Les petites villes se rapprochent dans des mouvements de périurbanisation. L'activité économique est intense et la progression démographique soutenue. Les coupures d'urbanisation au fond de ces vallées sont difficiles à contrôler.

2 - Qualité des espaces naturels

La qualité des paysages dépend aussi de la richesse d'espaces naturels qui présentent une grande valeur environnementale. Ces espaces constituent un « réseau » à protéger dont la richesse écologique contribue à la notoriété du Massif Alpin. Ils participent à la préservation d'une grande biodiversité.

La montagne doit savoir gérer une double contradiction entre la préservation des espaces naturels et à usage agricole et une forte pression urbaine d'une part, et entre les normes de distance par rapport aux axes routiers et la nécessité du maintien de la présence humaine dans les vallées étroites d'autre part.

Les parcs nationaux et naturels régionaux jouent un rôle primordial dans la politique de préservation des espaces naturels. D'autres actions, sur des territoires très différenciés, sont également conduites.



A – Les Parcs

Le Massif Alpin concentre une forte densité et une grande diversité d'espaces protégés et notamment de parcs naturels. On distingue traditionnellement les parcs nationaux, expression d'une volonté de l'Etat de préservation intégrale de territoires quasiment inhabités, des parcs naturels régionaux, fruits d'une adhésion territoriale dans la perspective d'un développement maîtrisé axé sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Ces deux formules partagent des objectifs voisins quant à un mode renouvelé de gestion des espaces montagnards. Au même titre que les agglomérations de fond de vallée, ils contribuent à la structuration du Massif Alpin dans sa partie la plus montagnarde.

2.1 – Les Parcs Nationaux

Les Alpes ont été en France le territoire pionnier en matière de parcs nationaux. Premier d'entre eux, créé en 1963, le Parc National de la Vanoise en est resté le plus emblématique. Ont suivi les Ecrins en 1973 puis le Mercantour en 1979. Hors le massif du Mont-Blanc, ils concernent ainsi les grands espaces montagnards majeurs des Alpes françaises dont ils occupent 16 % du territoire.

C'est une loi de 1960 qui a institué en France les Parcs nationaux lorsque la « conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous sol, de l'atmosphère, des eaux et en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle ou artificielle », les parcs nationaux comprennent une zone centrale dévolue à la protection et une zone périphérique assurant une transition avec la zone centrale ou des programmes de développement peuvent être mis en œuvre.

Une mission d'évaluation conduite par le Député Giran a amené une refonte de la loi fondatrice de 1960 et le vote en 2006 d'une loi réformant la gouvernance des Parcs Nationaux. Le rapport « Giran » a dressé le constat que la politique de protection conduite en zone centrale est une réussite qu'il convient donc de poursuivre. Il a pris acte également de la méfiance et de tensions entre les acteurs locaux et l'établissement public chargé de la gestion du Parc National. La nouvelle loi réaffirme la politique initiée en 1960 visant à une protection intégrale de vastes espaces à haute valeur environnementale. La zone centrale, désormais « cœur de parc » continue à être régie par l'établissement public sur la base d'une réglementation dont la charte du Parc indiquera les modalités de mise en œuvre. La nouvelle loi réforme la composition des conseils d'administration en faisant une part plus importante aux acteurs locaux et notamment aux élus du territoire. Elle prévoit également l'élaboration d'une charte d'adhésion qui constituera le cadre de référence, partagé entre l'établissement public et les partenaires locaux pour la définition et la mise en œuvre de politiques de développement dans le respect des enjeux environnementaux. Le contenu de la charte, s'il concerne tout l'« espace parc » vise prioritairement la zone périphérique, aujourd'hui appelée « zone d'adhésion », dont le périmètre résultera de la décision de chacun des conseils municipaux concernés.

Les trois parcs du massif ont engagé l'élaboration de leur charte.

Parcs Nationaux dans le Massif Alpin						
	Création	Départements	Cœur du parc	Aire optimale d'adhésion	Communes	Habitants
Les Ecrins	1973	05 et 38	91 800 ha	178 400 ha	61	30 000
Mercantour	1979	04 et 06	68 500 ha	146 300 ha	28	17 700
Vanoise	1963	73	53 000 ha	145 000 ha	29	32 000

Parc National de la Vanoise

Créé en 1963, en particulier pour éviter la disparition du bouquetin, le parc de la Vanoise est limitrophe du parc Italien du Grand Paradis avec lequel il est jumelé et entretient de longue date des coopérations. C'est le premier parc national français. Il comprend aujourd'hui la plus importante colonie de bouquetins des Alpes. Sa flore est représentée par 1 200 espèces recensées et sa faune comprend 2 600 bouquetins, 6 000 chamois et 125 espèces d'oiseaux nicheurs. La Vanoise est animée par une activité pastorale vivante liée à la production du fromage de Beaufort. Cinq réserves naturelles, dont quatre gérées par le parc (Tignes-Champagny, la Bailletaz, la Grande Sassièrre, le Plan de Tuéda), abritent et protègent les échantillons les plus représentatifs des milieux naturels. Il présente un caractère tout à fait particulier. C'est un massif propice au tourisme hivernal qui accueille dans sa périphérie la principale concentration de stations touristiques des Alpes et même du monde. La problématique "Préservation des ressources naturelles et développement touristique dense" a été au cœur de fortes tensions.

Le Parc prépare sa charte pour 2011. Après la réécriture du décret du 6 juillet 1963 et l'enquête publique qui a suivi, ce projet de développement se construit, dans la concertation, sur le périmètre de l'aide optimale d'adhésion élargie par rapport à l'ancienne zone périphérique.

Parc National des Ecrins

Le parc des Ecrins a été créé en 1973. Il s'étend entre Gap, Grenoble et Briançon sur un territoire délimité par les vallées de la Romanche, de la Guisane et de la Durance. Cet espace de haute montagne, dont plus de 150 sommets dépassent les 3 000 m, et qui offre plus de 10 000 hectares de glaciers, regroupe les massifs du Briançonnais, des Oisans, du Valbonnais, de la Vallouise, du Valgaudemar et de l'Embrunais. Il abrite une faune et une flore représentatives des Alpes : 1 800 espèces florales, 210 d'oiseaux et 64 races de mammifères dont 15 000 chamois et 600 bouquetins. La réserve naturelle intégrale du Lauvitel est unique en France. Ce massif possède toutes les caractéristiques de la haute montagne, des sommets enneigés aux vallées profondes recouvertes de forêts et de pelouses. Le parc a signé en 1996 une charte de développement durable avec les communes du territoire en anticipant la loi de 2006.

Le Parc prépare sa charte 2010-2025 à partir d'un premier diagnostic du plan d'aménagement des Ecrins. La zone optimale d'adhésion recouvre les 61 communes de l'ancienne zone périphérique, qui devront délibérer sur la charte de parc, soumise également à enquête publique.

Parc National du Mercantour

Au carrefour de quatre influences climatiques, ligure, méditerranéenne, alpine et provençale, le parc est adossé à la frontière du Piémont Italien. Entre des sommets qui dépassent les 3 000 m d'altitude et les vallées qui les bordent (Ubaye, Haute Verdon, Haut Var, Tinée, Vésubie et Roya-Bévéra), ce territoire qui a « les crêtes au soleil et les pieds dans la Méditerranée » bénéficie d'une nature préservée, d'une faune sauvage abondante et d'une flore unique en Europe. Cet espace de haute montagne est tout proche de la Méditerranée, dispose de 1 200 espèces de flore dont 107 protégées, de 58 espèces de mammifères dont le loup et 1 253 espèces d'oiseaux. Héritier de la réserve de chasse du roi Victor-Emmanuel II, le Parc abrite un patrimoine archéologique unique dans la vallée des Merveilles. Créé en 1979, il apparaît comme un possible fédérateur des nombreux projets du territoire du haut pays. Il travaille avec son voisin italien le « Parco Naturale Alpi Marittime » avec lequel il est jumelé dans le but de valoriser la protection et la gestion de leur patrimoine naturel commun.

Le Parc est engagé dans la préparation de sa charte qui doit être arrêtée en 2011 après consultation des collectivités et enquête publique autour de deux ambitions, « faire du cœur du parc un territoire exceptionnel pour sa richesse biologique, son caractère, sa tranquillité et son rôle comme référence de long terme » et « faire de l'aire d'adhésion un territoire de caractère, de haute qualité de vie et d'excellence environnementale ».

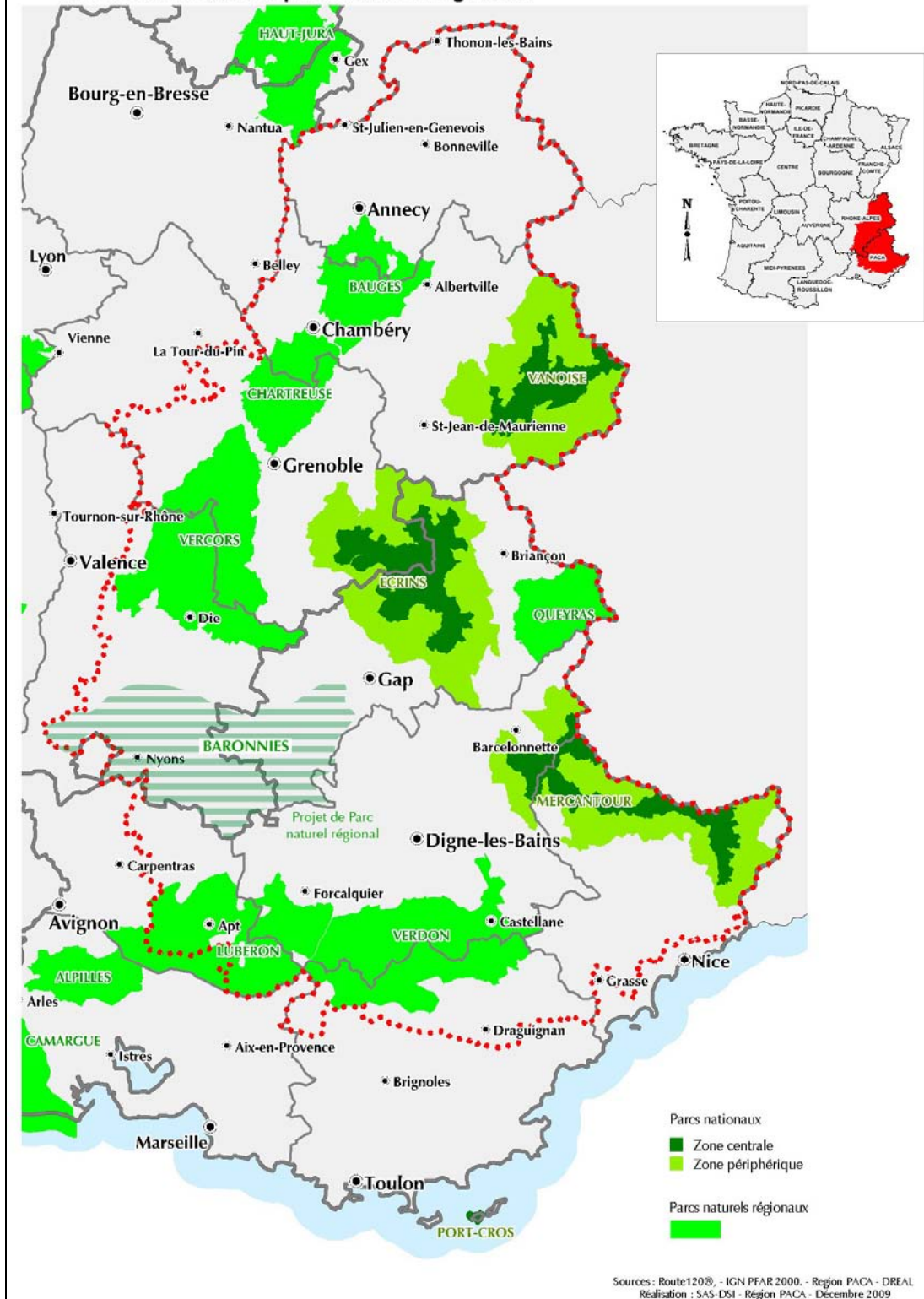
2.2 – Les parcs naturels régionaux

Ce sont des territoires dont les milieux naturels, les paysages et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Ils contribuent à un aménagement et à un développement économique et social soucieux de préserver cet héritage ; ils assument une fonction pédagogique. Ils constituent des espaces d'expérimentation ayant une « ardente obligation » de transfert des bonnes pratiques ; leur identité s'est forgée autour d'une démarche contractuelle dont la charte est l'expression aboutie : conçue pour 10 ans, elle fixe les voies et moyens de l'action. Six parcs régionaux ponctuent le Massif Alpin, 3 dans la région Rhône-Alpes et 3 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les parcs ont préparé ces dernières années le renouvellement de leur charte par de larges concertations avec tous les acteurs et les habitants de leur territoire. Toutes ces chartes ont été approuvées, sauf celle du P.N.R. du Queyras.

D'une manière générale, les parcs naturels régionaux préalpins sont soumis à l'influence urbaine et la présence d'agglomérations nécessite de développer des relations et nouer des alliances avec les villes portes pour maîtriser la pression foncière et conclure des partenariats (loisirs, économie, transports).

Le massif des Alpes

les Parcs nationaux et parcs naturels régionaux



Sources : Route120®, - IGN PFAR 2000. - Région PACA - DREAL
Réalisation : SAS-DSI - Région PACA - Décembre 2009

Parcs naturels régionaux du Massif Alpin						
	Création	Communes classées	Superficie hectares	Habitants	Villes-portes	Communes du périmètre d'études
Vercors	16/10/1970	68	178 000	30 340	Grenoble	85
					Romans	
					Crest	
					St Marcellin	
Chartreuse	06/05/1995	60	76 700	46 300	Chambéry	60
					Grenoble	
					Voiron	
Bauges	07/12/1995	64	85 600	56 400	Aix les Bains	77
					Chambéry	
					Albertville	
					Ugine	
					Rumilly	
					Annecy	
Luberon	31:01/1977	77	185 145	167 676	Carpentras	85
					Avignon	
					Salon	
					Aix-en-Provence	
Queyras	31/01/1997	11	60 300	2 300	Briançon	11
					L'Argentière	
					Embrun	
Verdon	03/03/1997	46	192 800	23 800	Manosque	56
					Digne les Bains	
					Draguignan	

Les communes des périmètres d'études ont vocation à rejoindre, après délibération favorable, le parc concerné.

Parc Naturel Régional du Vercors

Le Vercors, Parc de la première génération créé en 1970, présente un massif montagneux très nettement délimité par ses falaises blanches de calcaire qui contrastent avec ses forêts omniprésentes aux multiples influences, méditerranéennes à subalpines. Son plateau oriental accueille la plus grande réserve naturelle de France dont le Parc assure la gestion des 17000 ha. Le Parc qui couvre plus de 180.000 ha, sur les départements de la Drôme et de l'Isère, s'est forgé une très forte image environnementale : développement de la biodiversité, en particulier par la réintroduction de bouquetin et des vautours fauves, gestion de la ressource en eau sur un massif karstique ou maîtrise des énergies et promotion des énergies renouvelables. Par ailleurs, le Parc s'est associé aux socioprofessionnels pour mener une politique de gestion multifonctionnelle et respectueuse de l'environnement de la forêt. Son approche globale de l'agriculture a été particulièrement construite et pertinente : gestion de l'espace, soutien aux productions de qualité, en particulier par la labellisation, sauvegarde de races et de variétés anciennes, valorisation des productions par des circuits courts dans les fermes avec promotion dans le cadre d'activités culturelles, vente des produits du terroir sur les marchés des villes-portes. Plus récemment, le Parc s'est lancé, afin éviter la fracture numérique, dans un ambitieux programme TIC qui fait référence.

Le Parc a été renouvelé en 2008. Sa nouvelle charte 2008-2020 s'organise autour des trois orientations principales : accentuer les orientations et missions de base du parc, répondre aux nouveaux enjeux du territoire et faire participer les acteurs, les partenaires et les habitants.

Parc Naturel Régional de Chartreuse

Le Parc de Chartreuse qui regroupe, depuis 1995, 52 communes de l'Isère et de la Savoie sur 69.000 ha, occupe une position singulière dans les Alpes françaises puisque, situé au point d'inflexion, il est largement offert aux influences océaniques qui lui confèrent ainsi le statut de massif le plus arrosé. La forêt, d'une croissance exceptionnelle, couvrant plus de 60% du territoire, fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Parc qui s'est fortement impliqué sur la filière du bois-énergie mais plus encore sur celle du bois d'œuvre en étudiant la valeur mécanique des bois aux différents stades de production, en assurant la promotion du bois de Chartreuse auprès des élus et des artisans, en favorisant la production de bois de qualité par l'installation d'un séchoir au bois énergie, en encourageant les agriculteurs à utiliser le bois dans la construction des bâtiments d'exploitation et en recherchant la possibilité d'une AOC bois de Chartreuse. Le Parc a limité la pression touristique sur certains sites en proposant une offre alternative, en encourageant la découverte de son territoire grâce à sa route des savoir-faire et des patrimoines, en proposant des activités 4 saisons, en créant des micro pôles touristiques tel que celui des Entremonts, avec la galerie de découverte de la fruitière et le musée de l'ours. Enfin le Parc développe des programmes de recherche sur la réserve naturelle des « Hauts de Chartreuse » dont il assure la gestion.

Le Parc a été renouvelé en 2008 et sa charte 2008-2019 est reconnue comme Agenda 21 local. Elle s'appuie sur trois priorités : s'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux et partager un projet de territoire, protéger et valoriser, ensemble et au quotidien, les patrimoines des Chartreuses, mobiliser les atouts de Chartreuse pour un développement durable de la montagne.

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Le plus septentrional des Parcs naturels régionaux des Alpes, créé en 1995 sur 58 communes de la Savoie et de la Haute-Savoie et couvrant plus de 80 000 ha, bordé par les lacs d'Annecy et du Bourget, offre des paysages où l'activité agricole encore très vivace se maintient dans de larges vallées. Cependant, la progression de la forêt a conduit le Parc à conduire une approche globale en faveur de l'agriculture afin de préserver des espaces ouverts, sources de richesse biologique et de diversité des paysages. Le classement de la Tome des Bauges en AOC constitue une concrétisation de cette stratégie. Parallèlement, le Parc s'est fortement impliqué dans la gestion des espaces naturels par la mise en place, avec les acteurs locaux, de sites Natura 2000.

La situation du foncier et de l'habitat l'a amené à porter une action exemplaire en faveur des bâtiments vacants et sa nouvelle charte devrait contribuer à la maîtrise de la consommation de l'espace par l'urbanisme.

Le Parc a été renouvelé en 2008 et sa charte 2008-2020 retient trois priorités : pour un territoire vivant et animé, des patrimoines valorisés que chacun s'approprie, pour un tourisme partagé de qualité.

Parc Naturel Régional du Luberon

Le PNR du Luberon a été créé en 1977. Il comprend aujourd'hui 77 communes du sud du Vaucluse et de l'Ouest des Alpes-de-Haute-Provence sur une superficie de 185 145 hectares. Il bénéficie d'un territoire remarquable de paysages contrastés marqués par l'occupation humaine, de milieux naturels riches et diversifiés et d'un patrimoine bâti préservé et restauré. Le parc est engagé sur tous les sites Natura 2000 de son territoire. Il développe les activités de pleine nature et conduit des actions spécifiques pour la gestion des rivières (Calavon-Coulon). Il appuie ses communes membres dans la restauration de leur patrimoine et gère la réserve naturelle géologique du Luberon. Il conduit également des programmes pluriannuels pour la promotion des énergies renouvelables et accompagne les communes dans leurs documents d'urbanisme. Il participe au développement local et de l'emploi dans tous les secteurs de son économie. Il est membre du réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO, reconnaissance de son action dans le domaine de la protection de la biodiversité et du développement durable. Il est bordé par Apt, Cavaillon, Manosque et Pertuis.

L'année 2008 a été celle du renouvellement de la charte obtenu le 20 mai 2009. Le nouveau document 2008-2021 retient quatre priorités : protéger les paysages, transmettre les patrimoines et gérer durablement des ressources naturelles, développer et ménager le territoire, créer des synergies entre environnement de qualité et développement économique, mobiliser le public pour réussir un développement durable.

Parc Naturel Régional du Queyras

Le PNR du Queyras est le moins peuplé de tous les parcs du massif. C'est aussi le plus petit avec une superficie de 62 520 hectares. Créé en 1977, il regroupe 11 communes des Hautes-Alpes sur un territoire d'une grande richesse faunistique et floristique, des forêts de mélèze et pins cembro, de pins à crochets, des gorges et des falaises, et des torrents. Le parc conduit des actions pour le développement local : produits de l'agriculture (fromages et pommes de terre), jouets en bois, tourisme durable. Il participe au maintien de la biodiversité, à l'entretien des rivières, à la gestion de la forêt et accompagne les communes dans leurs documents d'urbanisme. Le plus haut parc naturel régional d'Europe travaille avec quatre parcs italiens autour du Mont Viso, dans le cadre du label « Man and Biosphère » décerné par l'UNESCO où il gère un important projet de réserve de biosphère avec l'Italie.

Le projet de charte 2009-2021 a été approuvé par l'Etat et l'ensemble des collectivités concernées. Il poursuit six objectifs déclinés en dix thématiques prioritaires : la préservation de la vie, la préservation et la valorisation des patrimoines naturel et culturel, une action économique et sociale dans un environnement de qualité, l'innovation et l'expérimentation, la sensibilisation et l'éducation du public, une mission d'aménagement de l'espace.

Parc Naturel Régional du Verdon

Le PNR du Verdon, créé en 1997, est, avec une superficie de 181 300 hectares, le plus étendu du Massif Alpin. Il regroupe 46 communes dans les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence, sur les deux rives du Verdon. Il s'articule autour de cinq lacs et des célèbres gorges du

Verdon. 7 unités paysagères font son identité : plateau de Valensole, collines du Haut-Var, lacs et montagne, Artuby, gorges du Verdon et lac de sainte-Croix. Il bénéficie d'un grand nombre de milieux très différents, de 2 200 espèces de plantes, le tiers de la flore française. L'homme, présent depuis 500 000 ans, a laissé des vestiges, des arts et des traditions et un héritage rural qui a construit des paysages remarquables. Ce territoire recèle un patrimoine de villages perchés et de terroirs appréciés des touristes. L'agriculture occupe encore une place déterminante dans le développement local. Le tourisme se développe autour des plus célèbres gorges du pays.

La nouvelle charte de parc 2008-2020, approuvée en 2007, est organisée en quatre grands axes : pour une transformation des patrimoines, pour que l'homme soit au cœur du projet, pour une valorisation durable des ressources et pour l'expérimentation de relations nouvelles entre les territoires. Un conseil de développement est en cours de mise en place.

Des projets de nouveaux parcs naturels régionaux en zone de massif sont portés par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Ventoux, Préalpes d'Azur) et par les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes dans le pays des Baronnies. **Le plus avancé est le projet de P.N.R. des Baronnies Provençales** qui regroupe 130 communes des départements de la Drôme et des Hautes-Alpes et 39 000 habitants sur 220 000 hectares. A l'écart des grands axes de communication, ce territoire a su préserver son patrimoine et son authenticité.

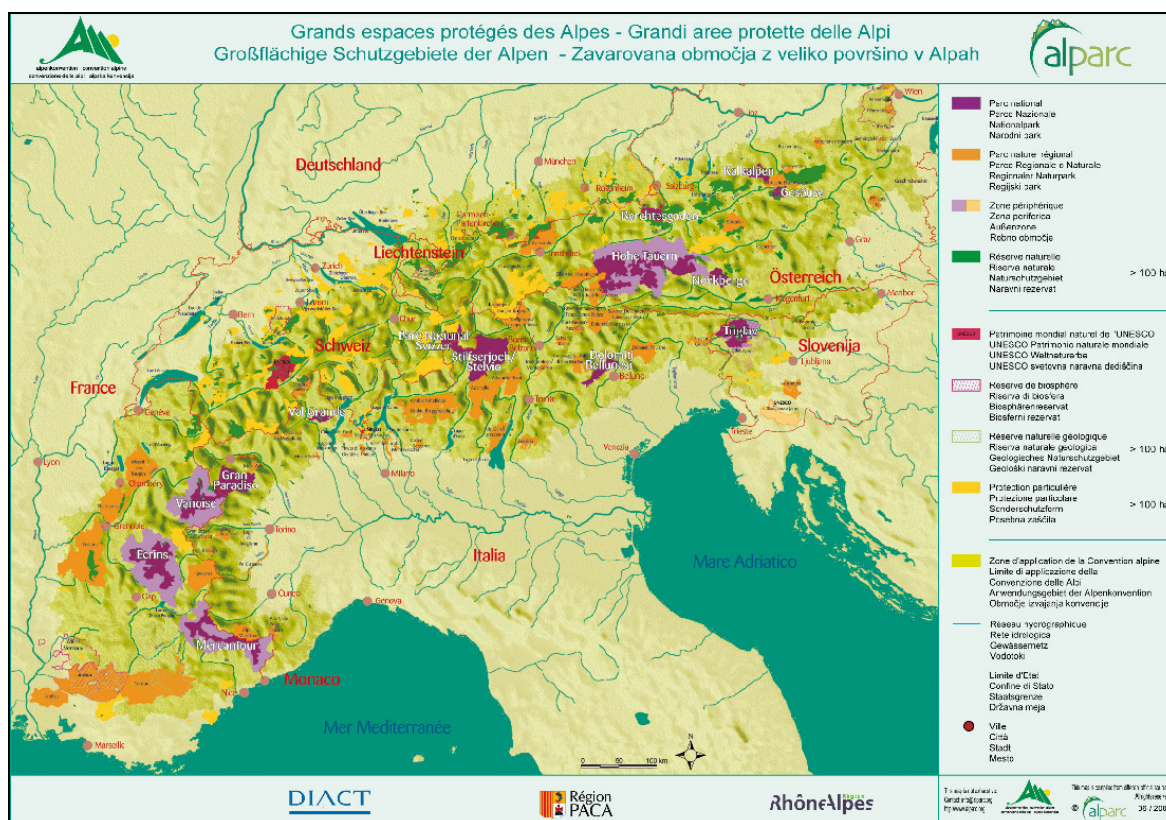
Le Réseau Alpin des Espaces Protégés

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés a été créé en 1995 par la France comme contribution à la mise en œuvre de la Convention Alpine. Il concerne l'ensemble de l'arc Alpin. Le Réseau Alpin bénéficie du soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des régions Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Les Etats contractants de la Convention Alpine soutiennent également le réseau.

Il est rattaché au Secrétariat permanent de la Convention Alpine depuis 2006 et installé à Chambéry. Son objectif est l'échange des connaissances et du savoir-faire, ainsi que l'harmonisation des méthodes entre les gestionnaires des espaces protégés alpins. Il œuvre à la création d'un continuum écologique, en particulier entre les espaces protégés.

Ces deux grands axes de travail du Réseau Alpin répondent à l'application de l'article 12 du protocole «Protection de la nature et entretien des paysages» de la Convention Alpine.

Les actions auprès du public constituent un autre axe de travail important et il s'engage également dans la coopération externe, en particulier à travers des partenariats avec les massifs des Carpates et des Pyrénées. Les neufs parcs ainsi que les réserves et conservatoires du massif constituent la section nationale du Réseau Alpin.



Réseau Alpin des Espaces Protégés

B - Les autres espaces de haute valeur environnementale

Les espaces de haute valeur environnementale sont les milieux les plus remarquables du patrimoine naturel montagnard, identifiés par des inventaires scientifiques. Ils bénéficient de mesures de protection. On peut distinguer :

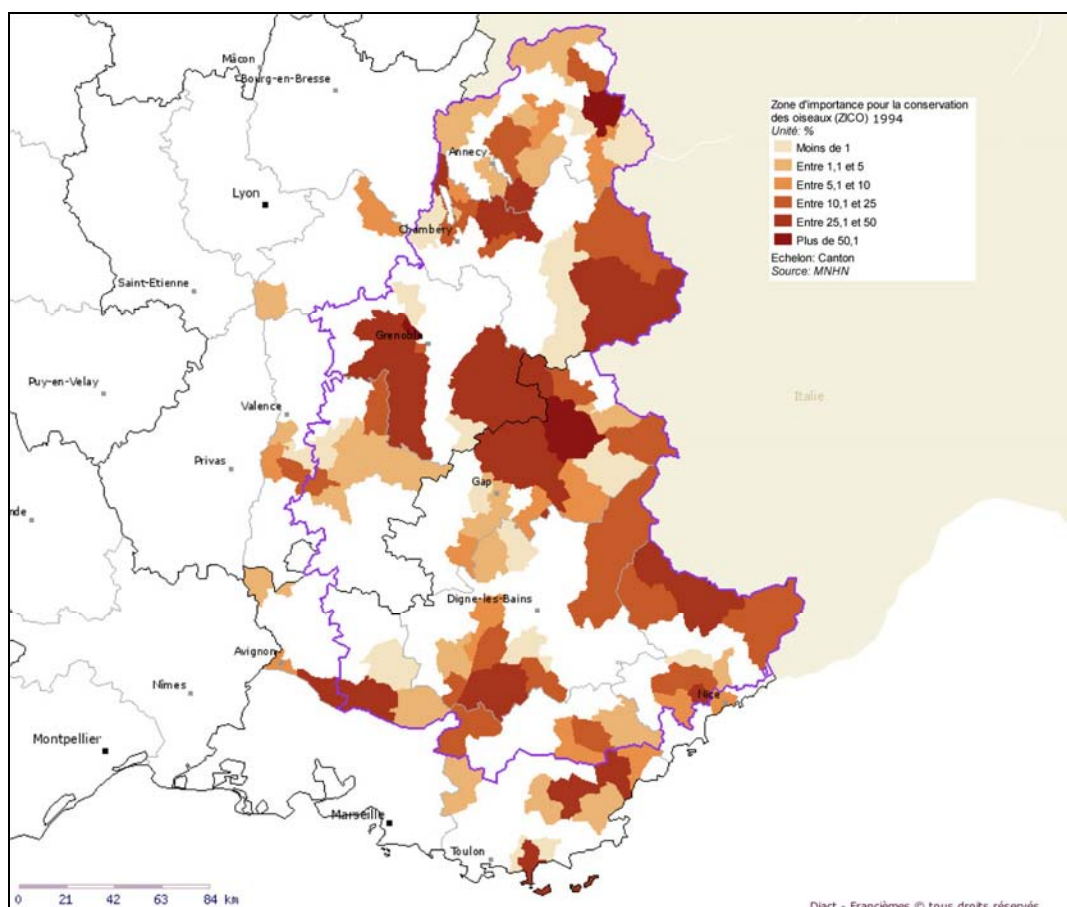
1- Les grands lacs jouent un rôle essentiel pour l'équilibre écologique, l'irrigation, le tourisme. La production d'électricité hydraulique est pratiquée dans les retenues artificielles et certains exutoires de lacs naturels. Le lac Léman, les lacs d'Annecy, du Bourget, de Serre-Ponçon, de Sainte-Croix du Verdon, mais aussi les nombreux petits lacs d'altitude font le paysage du massif. Les communes concernées travaillent au sein du réseau des lacs Alpains.

Le réseau des lacs alpins

Le réseau des lacs alpins-alpines (Italie, Suisse, Allemagne, Slovénie, Autriche, France) est le résultat d'un partenariat technique et financier entre la Région Rhône-Alpes, le projet Grand Lac (lac du Bourget), le syndicat mixte du Lac d'Annecy (SILA), l'office de tourisme d'Aix-les-Bains, l'office de tourisme de l'agglomération d'Annecy, le syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC), Rhône-Alpes Tourisme, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la DATAR, et l'ensemble des partenaires européens. Le réseau favorise les échanges entre ses membres pour concilier sur le long terme le développement des grands lacs naturels de l'arc alpin qui présentent un grand intérêt environnemental et culturel avec le maintien de leurs richesses écologiques et hydrologiques. Le projet s'articule autour de trois thématiques : l'environnement des lacs alpins, l'écotourisme et le développement durable.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme INTERREG III B espace alpin financé par l'union européenne.

2- Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ont été établies par la France dans le cadre d'une directive Européenne de 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages. Le Massif Alpin est particulièrement concerné par cet inventaire et les mesures de protection à prendre.



Inventaire Z.I.C.O.

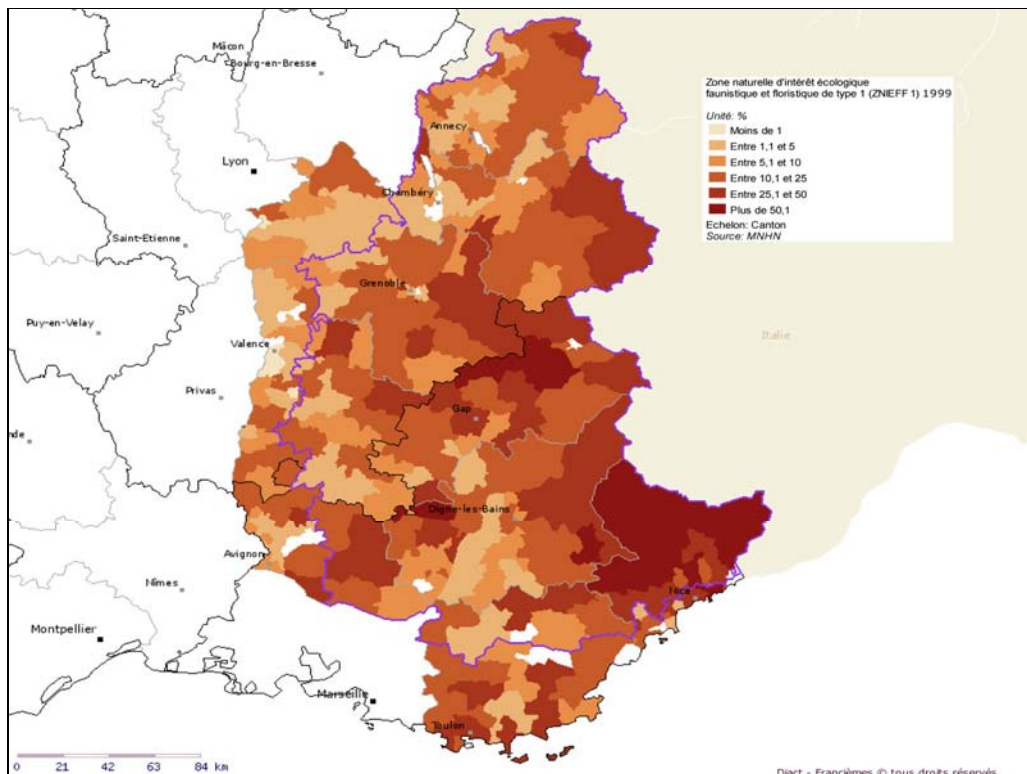
3- Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique sont des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Outils de connaissance de la biodiversité, les Z.N.I.E.F.F. constituent un inventaire scientifique sans portée juridique directe. Les D.I.R.E.N. sont maîtres d'œuvre de l'inventaire qui distingue :

- les zones de type 1 qui sont des secteurs de taille limitée définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou caractéristiques du patrimoine naturel régional
- les zones de type 2 qui sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

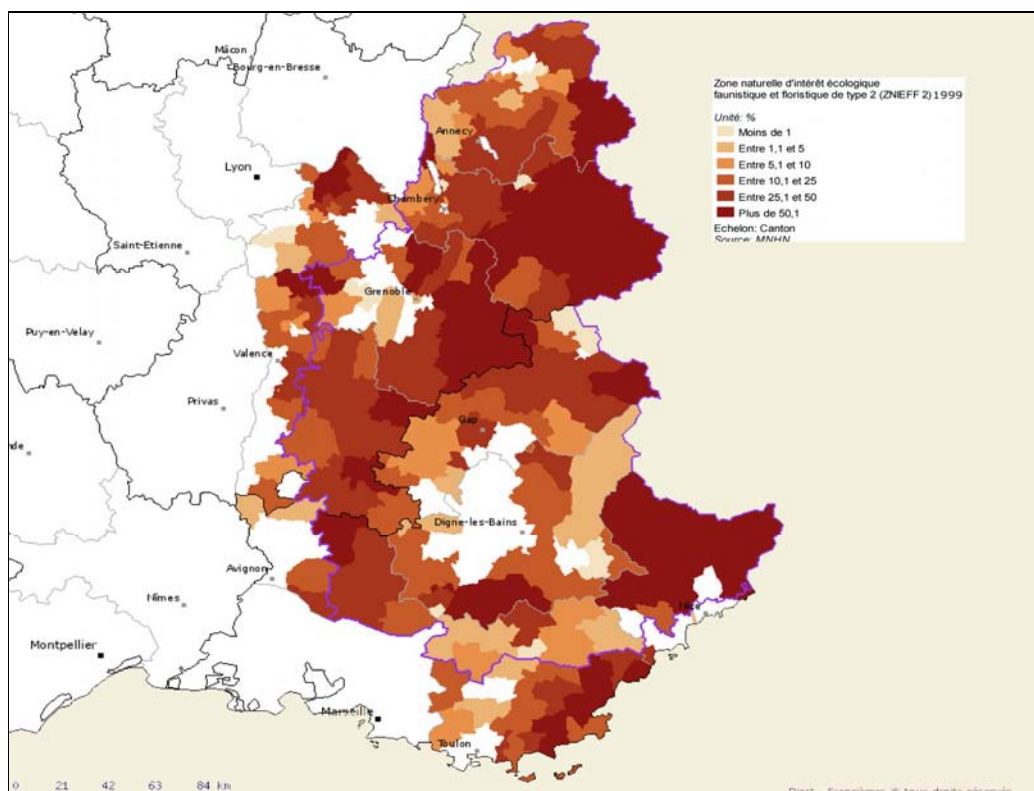
Les Z.N.I.E.F.F. terrestres dans les départements du Massif Alpin							
	Type I		Type II		Total		Part relative dans le département
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	
Alpes de Haute-Provence	98	946	63	3316	161	3 793	54 %
Hautes-Alpes	149	1 173	36	3 210	185	3 428	60 %
Alpes Maritimes	58	2 098	47	1 693	105	3 318	77 %
Drôme	229	1 056	21	3 258	250	3 406	52 %
Isère	595	1 457	32	4 308	627	4 478	57 %
Savoie	273	2 210	18	4 485	291	4 625	74 %
Haute-Savoie	238	842	30	2 563	268	2 622	54 %
Var	67	634	109	2 285	176	2 685	44 %
Vaucluse	46	486	31	1 107	77	1 284	36 %

Surface : km²

65 % du territoire du massif est couvert par une ou plusieurs Z.N.I.E.F.F. Les départements les plus concernés sont ceux de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes.



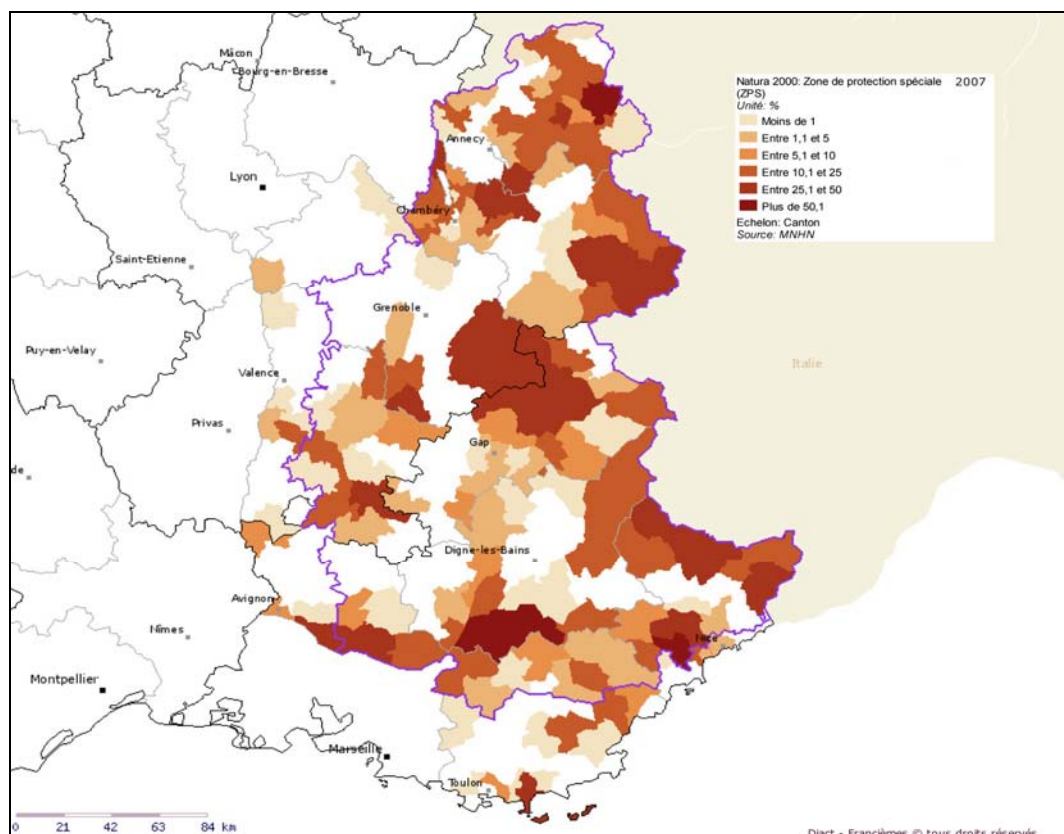
Z.N.I.E.F.F. de type I



Z.N.I.E.F.F. de type II

4- Natura 2000, mis en place en 1992, est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Son objectif est de préserver la diversité biologique, tout en valorisant les territoires. Une première liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique a été adoptée en 1992. Une décision de la commission du 12 décembre 2008 retient une deuxième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine. 215 nouveaux sites ont été retenus dont 160 en France. Dans les départements du massif, le nombre de sites Natura 2000 est passé de 149 en 1992 à 235 aujourd'hui.

Réseau Natura 2000 par départements du massif 2009			
Départements	Sites d'importance communautaire	Zones de protection spéciale	Total
Alpes de Haute-Provence	23	4	27
Hautes-Alpes	16	7	23
Alpes-Maritimes	21	3	24
Drôme	27	6	33
Isère	22	4	26
Savoie	18	7	25
Haute-Savoie	24	10	34
Var	21	8	29
Vaucluse	11	3	14
Total	183	52	235



Zones de protection spéciales- Natura 2000

5- Des espaces à haute valeur environnementale protégés à titre réglementaire constituent des ensembles cohérents du point de vue écologique :

- les 91 espaces soumis à des arrêtés préfectoraux de conservation de biotopes,
- les forêts de protection,
- les réserves naturelles sont particulièrement nombreuses : Mont-Blanc, Contamines-Montjoie, Hauts de Villaroger, Tignes-Champagny, Plan de Tueda, Combeynot, Vercors, la réserve géologique de Haute Provence, les réserves de biosphère du Ventoux et du Luberon. Le massif compte 29 réserves naturelles régionales et 12 réserves naturelles nationales,
- les zones centrales (les « cœurs ») des trois parcs nationaux du massif : Ecrins, Vanoise, Mercantour, représentent 213 300 hectares.

C - Les autres espaces naturels

Au-delà des espaces protégés, les autres espaces naturels font aussi le paysage du Massif Alpin. Secteurs agricoles, espaces forestiers, zones de collines et de coteaux, rivières et zones humides, ripisylves et corridors écologiques donnent au Massif Alpin toute son originalité à toutes les altitudes. Parmi eux, les espaces forestiers jouent un grand rôle paysager en moyenne montagne sur un vaste arc de cercle, du sud des Alpes-Maritimes aux rives du lac Léman, avec des échappées dans les grandes vallées de la Durance et des Alpes du nord. Si ces paysages n'ont pas l'originalité de ceux de pleine nature de la haute montagne, ils sont fortement liés à l'activité

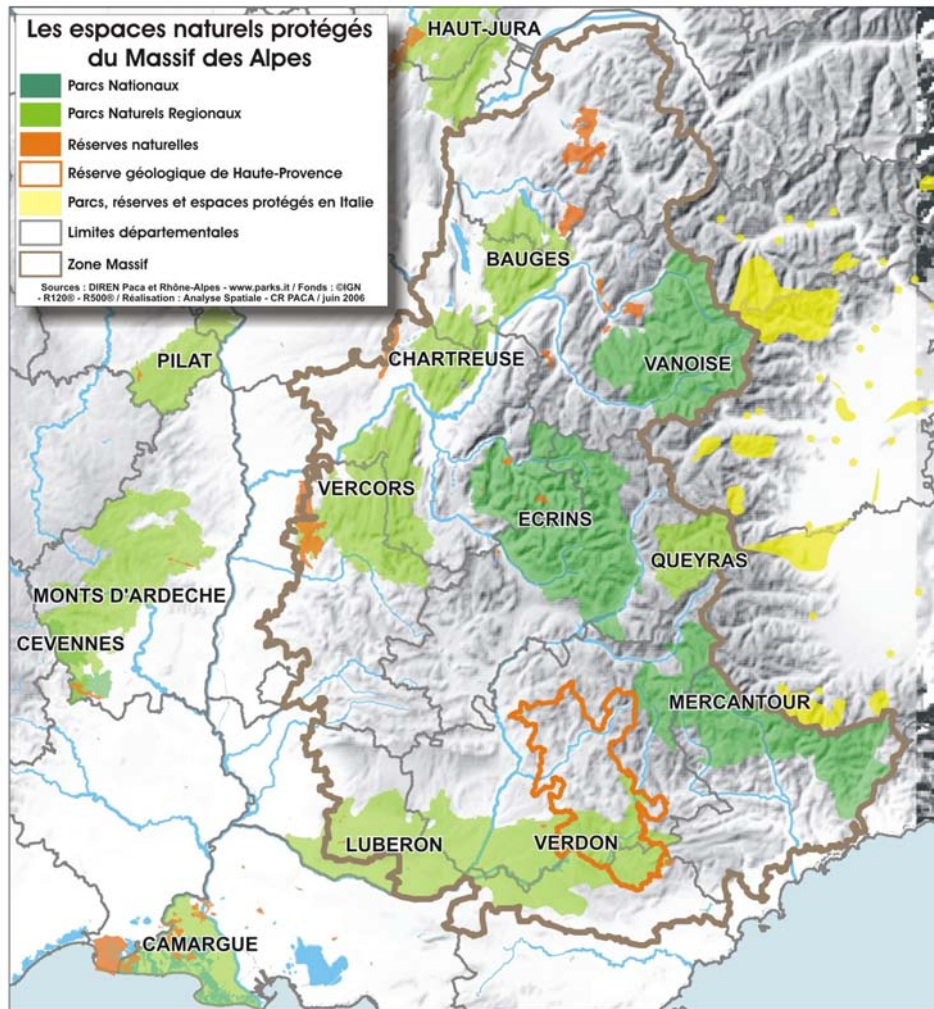
humaine, c'est à dire à des savoir-faire particuliers, une culture montagnarde associée à des valeurs d'usage qui sont celles de la douceur de vivre, de la qualité des produits du terroir et de l'authenticité.

Ce patrimoine est aussi culturel, comprenant des ensembles bâtis historiques (villages, forts, chapelles ...), des réseaux de chemins et de sentiers, une architecture rurale (fontaines, lavoirs, ponts, oratoires ...) qui traduisent une histoire et portent une identité. Ces environnements de qualité constituent un puissant facteur d'attractivité pour les habitants et les entreprises.

Ce patrimoine exceptionnel subit toutefois de nombreuses pressions et dégradations dont il faut prendre conscience.

L'agriculture est fragile. Ses produits sont de plus en plus concurrencés par ceux des grandes régions agricoles, voire de l'étranger. La forêt est mal entretenue et soumise à des incendies répétés. La périurbanisation consomme beaucoup d'espace sur les rives des lacs, le fond des vallées, les collines et les plateaux. Les règles d'urbanisme ne sont pas toutes adaptées. Les infrastructures colmatent les vallées. Les grandes stations de ski ne cessent d'élargir leur domaine avec l'évolution des pratiques de glisse, l'interconnexion des stations et de nouvelles constructions. L'essor des loisirs de proximité présente des risques non négligeables sur le milieu naturel. Le réchauffement climatique enfin pourrait entraîner à court terme la recherche de nouveaux espaces en altitude.

La protection de l'environnement, dimension incontournable des politiques de développement, est également un facteur de création d'emplois dans beaucoup de domaines (forestiers, gestionnaires de sites, parcs naturels régionaux et parcs nationaux, services de l'Etat et des collectivités territoriales ...).



Espaces Naturels Protégés

Protection du Massif Alpin

- 0,8 %** de la superficie occupée par un arrêté de biotope en 2007 (France métropolitaine : 0,2)
- 0,1 %** de la superficie occupée par une réserve de biosphère en 2003 (France métropolitaine : 1,3)
- 16,4 %** de la superficie occupée par un parc naturel national en 2004 (France métropolitaine : 2,3)
- 0,1 %** de la superficie occupée par un site Ramsar en 2007 (France métropolitaine : 1,2)
- 10,7 %** de la superficie occupée par une ZICO en 1994 (France métropolitaine : 7,9)
- 23,1 %** de la superficie occupée par une ZNIEFF1 en 1999 (France métropolitaine : 7,9)
- 33,5 %** de la superficie occupée par une ZNIEFF2 en 1999 (France métropolitaine : 20,8)
- 19,7 %** de la superficie occupée par un SIC en 2007 (France métropolitaine : 8,3)
- 10,9 %** de la superficie occupée par une ZPS en 2007 (France métropolitaine : 7,8)

Note : Il y a une très large superposition de tous ces périmètres.

3 - Fragilité de la ressource en eau

La ressource en eau est, dans le Massif Alpin, conséquente mais fragile et inégalement répartie. Cette ressource naturelle est abondante dans les Alpes du nord par le grand nombre de cours d'eau. Elle est mieux régulée aujourd'hui dans les Alpes du sud après les travaux d'EDF et du canal de Provence. L'importance de la demande pour l'agriculture irriguée, ou la production de neige de culture, peut conduire localement à des tensions.

La qualité des eaux superficielles se réduit dans la plupart des grandes rivières issues du massif : Isère, Drôme, Buech, Ubaye, Durance, par l'eutrophisation des plans d'eau et la pression des aménagements dans un contexte de réduction de la pluviométrie. La Dranse d'Abondance, le Giffre, la moyenne Isère, la Siagne, le Verdon, le Coulon, le Jabron, la Bléone, le Buëch et le Drac sont particulièrement fragilisés.

Les eaux souterraines qui représentent 85 % de l'eau consommée sont aussi menacées, notamment dans le Sillon Alpin et la vallée de la Durance fortement consommateurs pour les usages domestiques et les activités économiques dans le premier et l'irrigation agricole pour la seconde. Les nappes du Genevois, les captages de Grenoble dans la vallée du Drac et de la Romanche, le Voironnais, le Sisteronais, les nappes de Manosque sont surexploitées.

L'utilisation de l'eau assure près de la moitié de la production hydro-électrique nationale. Les aménagements hydrauliques consécutifs à la construction des grands barrages (comme Serre-Ponçon et Sainte-Croix du Verdon) ont permis de développer une agriculture irriguée le long des rivières et en amont de la zone de massif. Les grands lacs jouent un rôle touristique de premier plan.

Il faut souligner l'importance des transferts d'eau du Massif Alpin vers les zones extérieures : vallée du Rhône et zone littorale :

- par transfert d'eau potable vers les agglomérations voisines.
- par stockage et transfert des eaux d'irrigation vers les départements voisins, notamment dans les Alpes du sud depuis la retenue de Serre-Ponçon, le Verdon et les retenues d'eau de la Durance.
- par la production d'électricité in situ ou après transfert hors des zones de massif.

Cependant, certaines communes de montagne connaissent l'été, et parfois l'hiver, des problèmes d'alimentation en eau potable. La répartition spatiale des ressources en eau est très inégale sur le territoire. Les trois dernières années de sécheresse (2003-2004-2005) ont mis en évidence ces déséquilibres.

La gestion de la ressource en eau doit être réfléchi en termes de répartition, les grands ouvrages n'ayant pas toujours permis de résoudre les difficultés d'approvisionnement de l'amont des bassins.

D'un point de vue qualitatif, la qualité de l'eau est globalement bonne, même si subsistent quelques problèmes ponctuels. La pérennité de la ressource en eau dans un massif, où elle paraît trop abondante pour être économisée, implique de prendre conscience des problèmes rencontrés.

Compte tenu de la ponction croissante sur la ressource, il faut s'attendre à un accroissement des conflits d'usage.

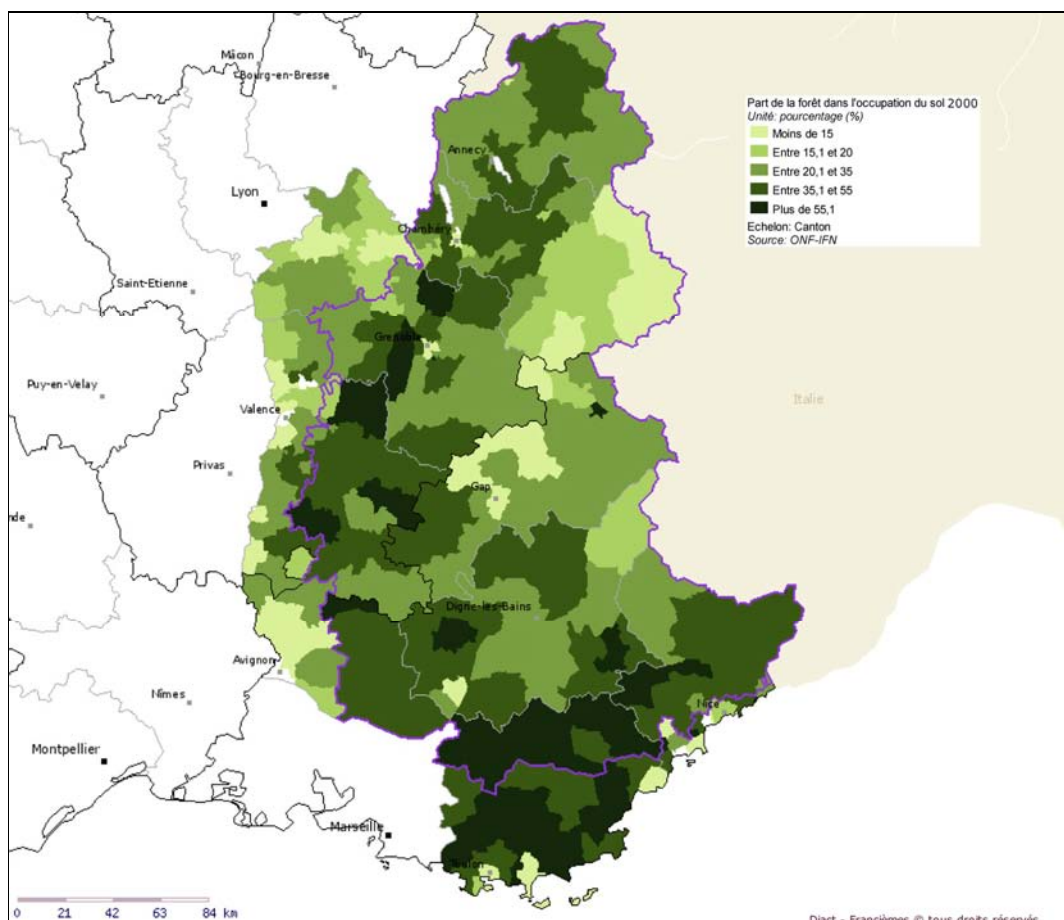
L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée a adopté son nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour la période 2010-2015. Il se fixe un objectif global d'atteindre 66 % des eaux superficielles et 82 % des eaux souterraines en bon état chimique et biologique à cet horizon. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau et les contrats de milieux sont des applications locales du S.D.A.G.E. Dans le Massif Alpin :

- deux périmètres de S.A.G.E. ont été arrêtés : Verdon et Drac Romanche
- trois S.A.G.E. ont été approuvés : Haut Drac, Drôme et Calavon
- quatre contrats de rivière sont achevés, neuf sont signés et en cours d'exécution, neuf en élaboration et quatre en phase d'émergence

Contrats de rivière dans le Massif Alpin 2009			
Arve 1	Achévé	Guil	Signé
Arve 2	Phase d'émergence	Isère en Tarentaise	En élaboration
Bassin Mont Ventoux	Signé	Lèz	Signé
Bassin lac du Bourget	Signé	Méouge	Signé
Bléone	Phase d'émergence	Basse Vallée du Var	En élaboration
Buëch	Signé	Ouvèze Provençale	En élaboration
Calavon/ Coulon	Signé	Ouvèze Vive	Signé
Drac amont	En élaboration	Romanche	En élaboration
Dranses et Est Lémantique	En élaboration	Sud Grésivaudan	Phase d'émergence
Drôme	Phase d'émergence	Val de Durance	Signé
Drôme et Haut Roubion	Achévé	Vercors 2	En élaboration
Eygues-Aigues	En élaboration	Vercors eau pure	Achévé
Fier et lac d'Annecy	En élaboration	Verdon	Signé
Guiers	Achévé		

4 - Richesses de la forêt alpine

La forêt représente sur l'ensemble du massif 1,7 millions d'hectares, soit 41 % de la superficie du Massif Alpin. Elle constitue à la fois un cadre de vie de qualité, une source d'économie et d'emplois, une protection contre les risques naturels et un lieu privilégié de loisirs et de tourisme. Face à l'accroissement de l'effet de serre, la forêt est un milieu d'intérêt majeur pour la fixation du carbone. Elle assure des services non marchands d'intérêt public et abrite de nombreuses espèces animales et végétales. Elle garantit la biodiversité.



5 - Importance des risques naturels

Les risques naturels

Les zones de montagne sont des territoires à risques. Le Massif Alpin n'échappe pas à la règle et présente par son relief, ses roches, son climat et sa végétation un milieu favorable à la manifestation de phénomènes naturels. Les éboulements, les effondrements de terrain, les avalanches, les « laves torrentielles » peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour le développement du massif. Il faut prendre conscience de ces dangers pour pouvoir les prévenir.

Les crues torrentielles font partie des risques naturels les plus dommageables. Leurs conséquences sont amplifiées par la concentration des habitants et des installations économiques, sportives ou ludiques dans les vallées et sur les rives des lacs, des rivières et des torrents. Les risques d'avalanche et de mouvement de terrain constituent également un danger majeur sur tout le territoire. La nouvelle cartographie sismique de la France place l'ensemble du massif en aléa faible à moyen. Les risques industriels qui concernent surtout les vallées et notamment le Sillon Alpin, la vallée de la Maurienne et la haute vallée de la Durance peuvent se conjuguer aux risques naturels et provoquer de graves accidents.

Les actions conduites par les pouvoirs publics en termes de gestion des risques passent principalement par les plans de prévention des risques qui sont d'initiative d'Etat et des mesures de réduction de la vulnérabilité qui ne font pas appel à des travaux. Trop peu de communes en sont dotées.

Des actions d'information, de prévention et de protection contre les risques naturels spécifiques à la montagne s'imposent pour asseoir son développement sur ses spécificités. La réglementation, et notamment les directives nationales adoptées après chaque catastrophe naturelle doivent être adaptées aux spécificités de la montagne.

La gestion intégrée des risques naturels

A la suite d'une étude réalisée par le Pôle Grenoblois d'Etude et de Recherche sur les Risques Naturels sur la gestion intégrée des risques naturels dont les objectifs sont l'expérimentation d'une nouvelle approche du risque et de sa gestion et le décloisonnement en développant la coordination et la synergie des acteurs sur l'ensemble de la gestion, 19 sites ont été proposés. 6 à 7 sont potentiellement volontaires pour participer à cette expérimentation dans les départements alpins.

Les sites pilotes

Département	Nom du site	Collectivité locale support	Typologie de sites
Haute-Savoie	Vallée d'Abondance	Syndicat intercommunal à la carte de la Vallée d'Abondance	Site intercommunal, de type valléen et montagne Problématique multirisques
Savoie	Bourg Saint-Maurice-Les Arcs	Commune de Bourg Saint-Maurice-Les Arcs	Site mono-communal support de station, Problématique multirisques, à dominante érosion torrentielle
Savoie	Maurienne-Haute-Maurienne	Syndicat de pays de la vallée de la Maurienne	Site intercommunal, de type valléen et montagne Problématique multirisques à dominante inondation
Isère	Grésivaudan	Communauté de communes du Grésivaudan	Site intercommunal, de type valléen et montagne Problématique multirisques à dominante érosion torrentielle
Hautes-Alpes	Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras	Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras	Site intercommunal, de type valléen et montagne Problématique multirisques
Alpes de Haute Provence	Ubaye	Communauté de communes de l'Ubaye	Site intercommunal, de type valléen et montagne Problématique multirisques
Alpes-Maritimes	Haute Vallée du Var	Communauté de communes Cians-Var	Site Intercommunal support de station Problématique multirisques

Source : Pôle grenoblois des risques naturels

La restauration des terrains de montagne

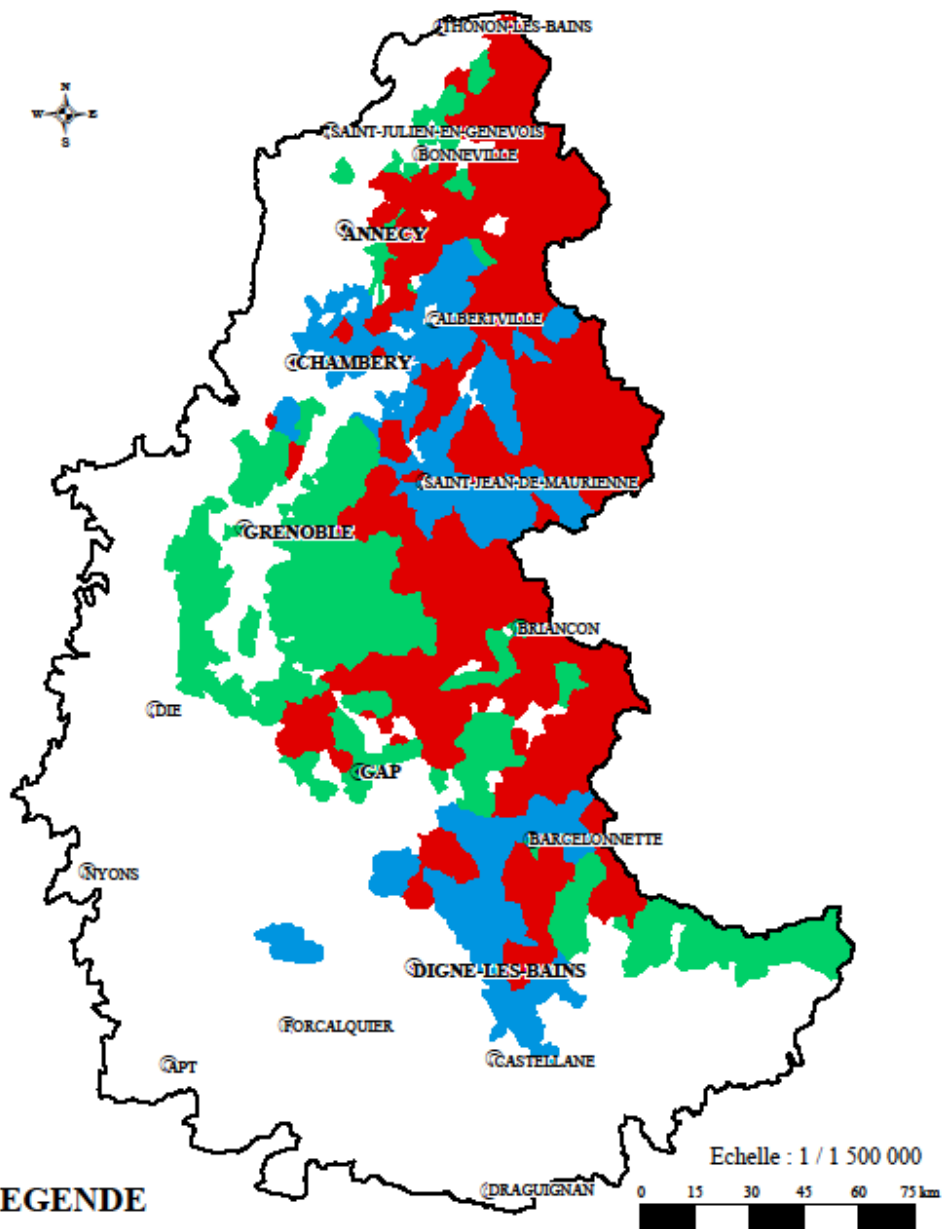
La restauration des terrains de montagne désigne à la fois une politique publique, un ensemble de techniques relevant du génie civil et du génie biologique, et enfin un service chargé de mettre en œuvre cette politique. Apparue au XVIII^{ème} siècle, précisée dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, développée entre 1860 et 1940, elle a été délaissée jusqu'aux années 1980, malgré de graves accidents, notamment des avalanches meurtrières dans les années 1970.

Le service public de restauration des terrains de montagne ne s'exerce que lorsqu'une "érosion active et à haut risque" est constatée. Il ne dispose pas des moyens nécessaires à une politique active. L'Etat qui "dit le risque" favorise plutôt des mesures comme le zonage et la réduction de vulnérabilité ne faisant pas appel directement à des travaux⁵. La politique de restauration des terrains de montagne accompagne néanmoins les collectivités dans les travaux de protection.

Les services de restauration des terrains de montagne n'existent plus dans le Massif Alpin que dans les départements de Haute-Savoie, Savoie, Isère, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes. Ils mettent en œuvre, sur des territoires domaniaux, une politique active de défense contre les risques naturels. Ils aident les communes pour mener une politique de défense passive. Ces ouvrages communaux ne sont malheureusement pas recensés de façon systématique, ni accompagnés d'un indispensable "plan de gestion et d'entretien".

⁵ Note de G? Burgnot et Y.Cassayre "De la politique française de restauration des terrains de montagne à la prévention des risques naturels".

**Communes du massif des Alpes concernées par un risque d'avalanches
et niveau d'exposition de la population**



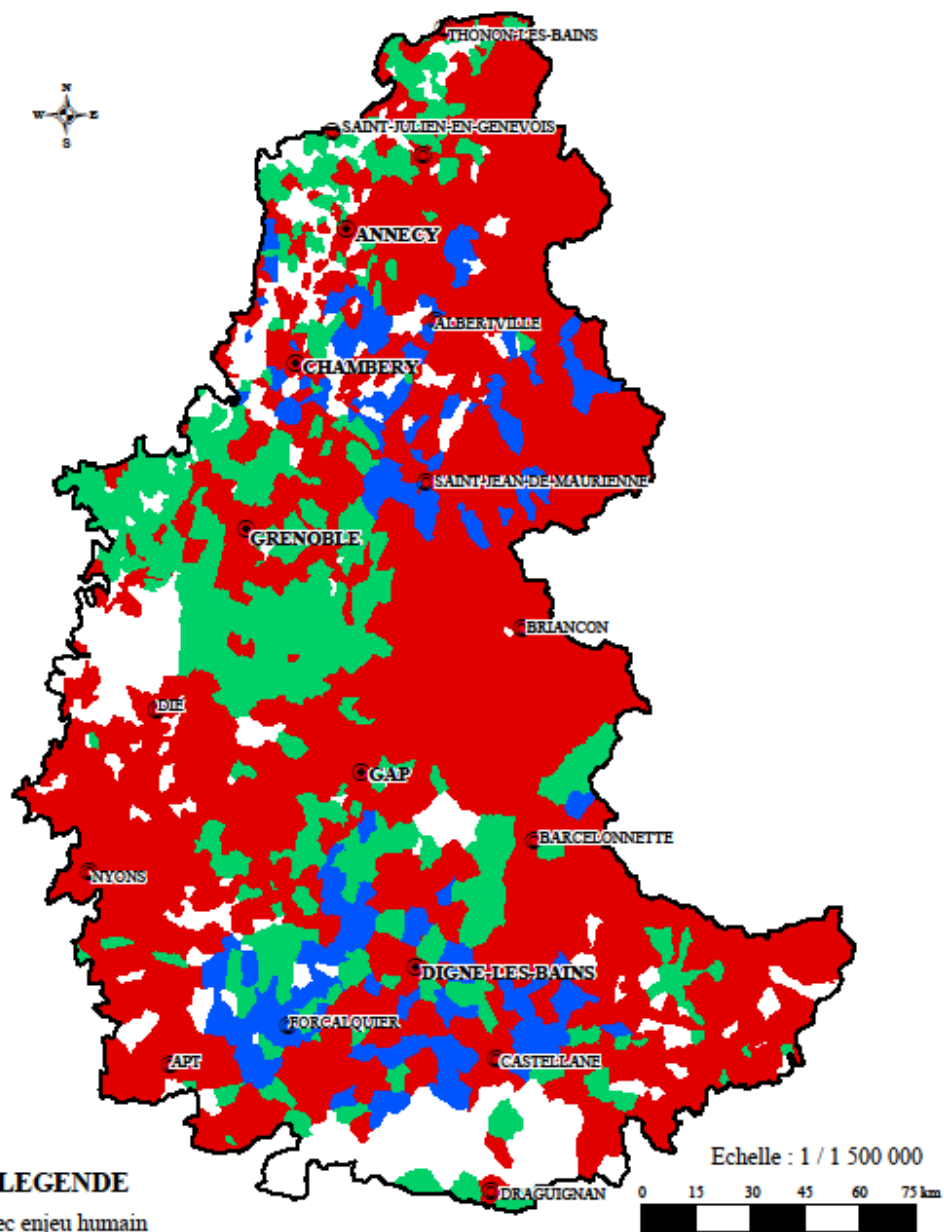
LEGENDE

- avec enjeu humain
- enjeu humain à définir
- sans enjeu humain
- ⊙ Préfecture
- ⊙ Sous-préfecture
- ▭ Limite du massif

Source : BD Corinte Mai 2004
www.prim.net

Réalisation : Commissariat de massif des Alpes
Béatrice NAVETTE
Juillet 2004

**Communes du massif des Alpes concernées par un risque d'inondations
et niveau d'exposition de la population**



LEGENDE

- avec enjeu humain
- enjeu humain à définir
- sans enjeu humain
- ⊙ Préfecture
- ⊙ Sous-préfecture
- ▭ Limite du massif

Source : BD Corinte Mai 2004
www.prim.net

Réalisation : Commissariat de massif des Alpes
Béatrice NAVETTE
Juillet 2004

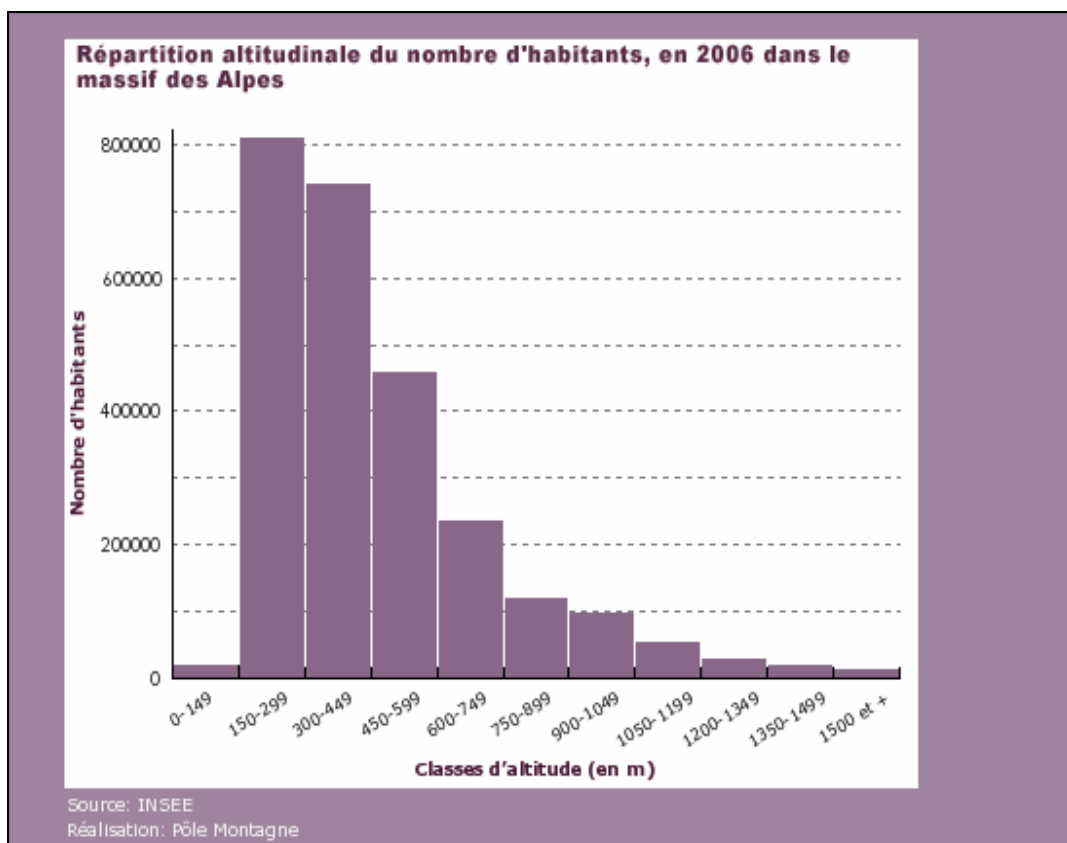
2ème partie

Les dynamiques territoriales

Chapitre 3 : Les Alpains, une population en forte croissance

Les 1 751 communes du massif des Alpes accueillent, en 2006, 2 590 604 habitants, ce qui correspond à une densité de 65,3 habitants/km². La zone de montagne comprend 1 525 communes et 1 539 446 habitants pour une densité de 43 habitants/km². Entre 1999 et 2006, le taux annuel moyen d'augmentation de la population du massif a été de 1,1 % contre 0,7 % dans la France entière, celle de la zone de montagne de 1,3 %. La population du massif est concentrée sur l'axe Grenoble–Annemasse, le val de Durance et l'arrière pays de la Côte d'Azur. Elle augmente moins vite que celle de la zone de montagne.

La répartition altitudinale de la population montre que 75 % des habitants vivent dans une commune située entre 150 et 600 m d'altitude et 7,5 % dans une commune à plus de 900 m d'altitude.



Les 2 590 604 habitants du massif sont entourés de près de 15 millions d'habitants de grandes villes situées à sa périphérie : Lyon, Genève, Turin, Nice et Marseille, ou dans les vallées de proximité du Rhône et du Pô.

Les voisins du Massif Alpin	Population 2006
Suisse alémanique	1 400 000
Val d'Aoste	122 000
Piémont	4 300 000
Ligurie	1 585 000
Département de l'Ain	566 743
Département du Rhône	1 669 657
Département des Bouches du Rhône	1 937 403
Partie hors massif du département de l'Isère	426 803
Partie hors massif du département de le Drôme	403 773
Partie hors massif du département du Vaucluse	435 564
Partie hors massif du département du Var	869 224
Partie hors massif du département des Alpes Maritimes	886 734
Total	14 592 900

1 – Un dynamisme démographique qui se confirme

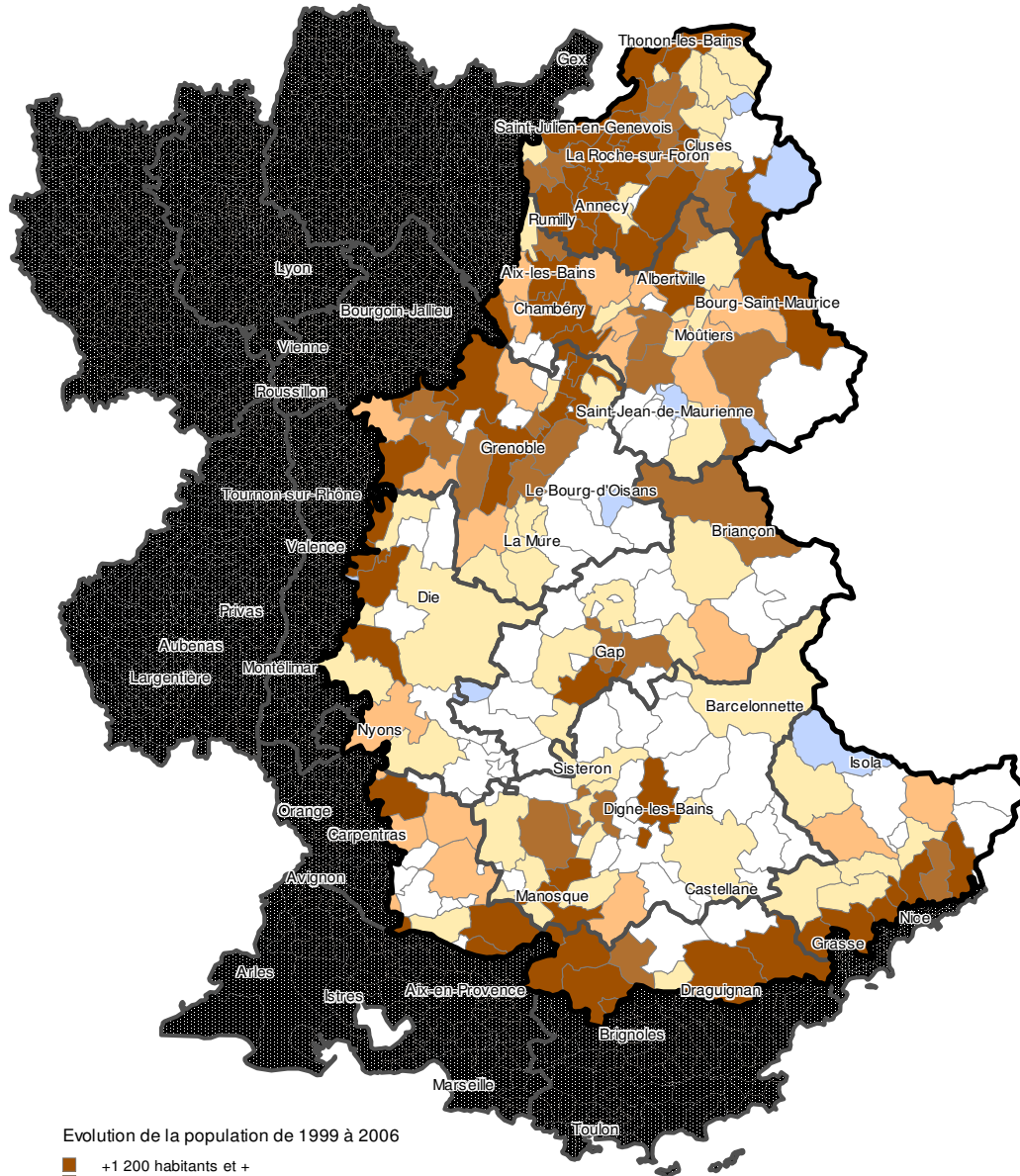
Entre 1999 et 2006, la population du massif a augmenté de 8,5 % et celle de la zone de montagne de 9,4 % (4,9 % France entière). Elle est passée de 2 389 112 habitants à 2 593 173.

Variation de la population			
Taux annuel moyen entre 1999 et 2006 en %			
Territoires	Total	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Massif Alpin	1,1	0,4	0,7
Zone de montagne	1,3	0,4	0,9
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	0,2	0,7
Région Rhône-Alpes	0,9	0,5	0,4
France métropolitaine	0,7	0,4	0,3

On peut observer :

- en moyenne annuelle, une augmentation de la progression de la population entre 1999 et 2006 (1,1 %) par rapport à la période 1990-1999 (0,9 %) par augmentation du solde migratoire de 0,5 % à 0,7 %.
- un taux de mortalité en réduction, tout en restant plus élevé qu'au niveau national.
- un taux de natalité stable, tout en restant plus faible qu'au niveau national.

Variation absolue de la population par EPCI de 1999 à 2006



Source : Insee / Traitement MDP

L'évolution de la population du massif entre 1999 et 2006 met en particulier en évidence le dynamisme de la partie massif des départements des Alpes-Maritimes et du Var, résultat d'une économie résidentielle pour des actifs qui travaillent dans les grandes communes voisines et de l'arrivée d'une population retraitée. On peut noter la réduction de la population de la partie massif du département de la Drôme et notamment des Baronnies Provençales. C'est dans le canton d'Isola 2000 que cette réduction est la plus forte.

Population du massif par département			
	2006	1999	99-06
Alpes de Haute-Provence	154 501	139 561	10,70 %
Hautes-Alpes	130 752	121 419	7,70 %
Alpes-Maritimes	186 450	167 597	11,20 %
Drôme	64 835	77 039	-15,90 %
Isère	742 688	712 897	4,20 %
Savoie	403 090	373 258	8 %
Haute-Savoie	696 255	630 394	10,40 %
Var	115 875	90 988	27,30 %
Vaucluse	98 727	76 129	29,70 %
Total	2 593 173	2 389 282	8,50 %

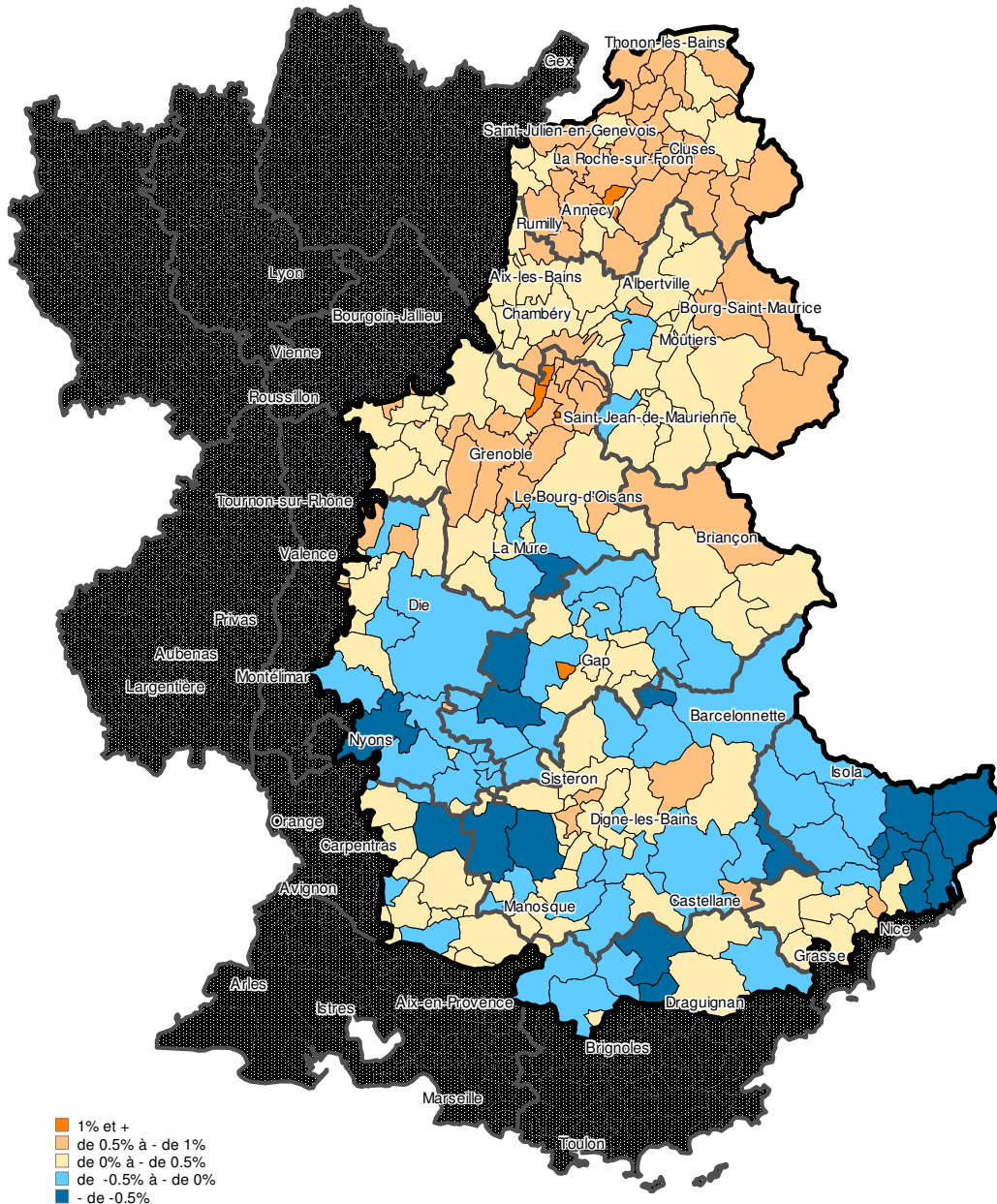
Ces données sont précisées par la répartition du taux annuel moyen de la progression de la population en solde naturel et solde migratoire. Dans les départements des Alpes du sud, l'essentiel de l'accroissement de la population résulte du solde migratoire. Dans ceux des Alpes du nord, la répartition est beaucoup plus équilibrée. En Isère, le solde naturel est plus élevé que le solde migratoire. La population est plus jeune et l'activité est plus forte. Le solde migratoire rajeunit la population et améliore le niveau moyen de qualification.

Taux annuel moyen de variation de la population par département entre 1999 et 2006			
	Total	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Alpes de Haute-Provence	1,5	0	1,5
Hautes-Alpes	1	0,2	0,9
Alpes-Maritimes	0,9	0	0,9
Drôme	0,9	0,3	0,6
Isère	0,9	0,6	0,3
Savoie	1,1	0,4	0,7
Haute-Savoie	1,4	0,6	0,8
Var	1,4	0,1	1,3
Vaucluse	0,9	0,3	0,6
Massif Alpin	1,1	0,4	0,7
France métropolitaine	0,7	0,4	0,3

Les évaluations opérées depuis le recensement de la population de 2006 font apparaître une poursuite, et même une accélération, de la progression de la population dans le massif. Les prévisions actuelles estiment qu'à l'horizon 2020 la population du massif serait de 2 795 000 habitants et à l'horizon 2050 de 3 264 000 habitants.

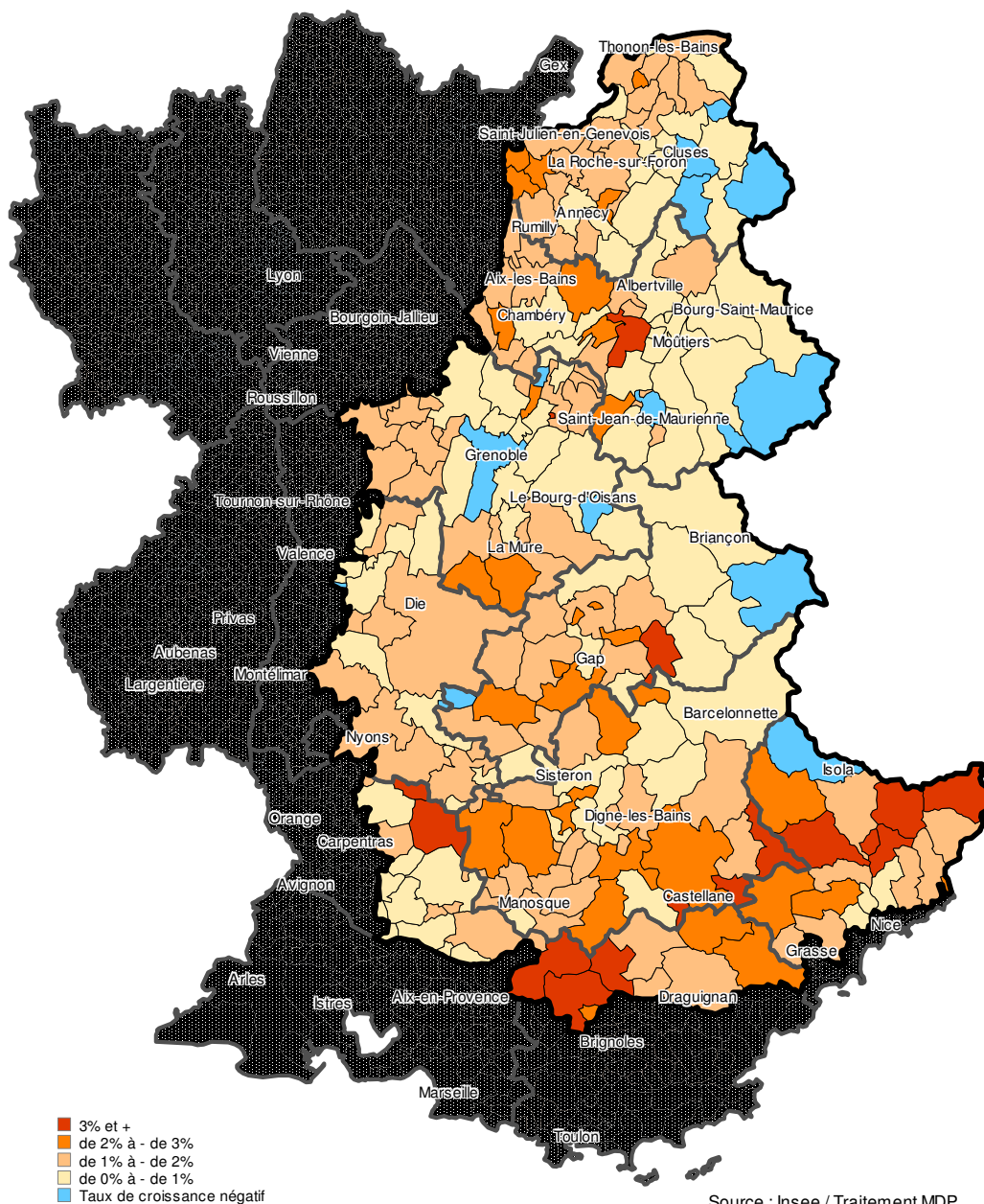
Les perspectives d'évolution future de la population sont donc favorables, que ce soit pour la zone de montagne ou pour la zone de massif.

Taux de croissance annuel moyen de la population lié au solde naturel par EPCI de 1999 à 2006



Source : Insee / Traitement MDP

Taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire par EPCI de 1999 à 2006



2 - Une population vieillissante

La répartition par tranche d'âge montre des différences notables avec la France entière. La part des moins de 29 ans (34,9 %) et celle des plus de 60 ans (23,4 %) est plus faible dans le massif qu'au niveau national. L'écart se fait dans la tranche de pleine activité, entre 30 et 59 ans. Le massif est plus actif que le pays. La population se renouvelle par le solde migratoire et l'arrivée dans le massif de populations actives plus jeunes que les populations résidentes.

Répartition de la population en % par tranche d'âge 2006			
	Alpes		France métropolitaine
	Zone de massif	Zone de montagne	
Moins de 14 ans	17,7	18,5	18,3
15-29 ans	17,2	15,9	19
30-59 ans	41,7	42,6	41,3
60-74 ans	13,8	13,7	13
Plus de 74 ans	9,6	9,3	8,4
	100	100	100

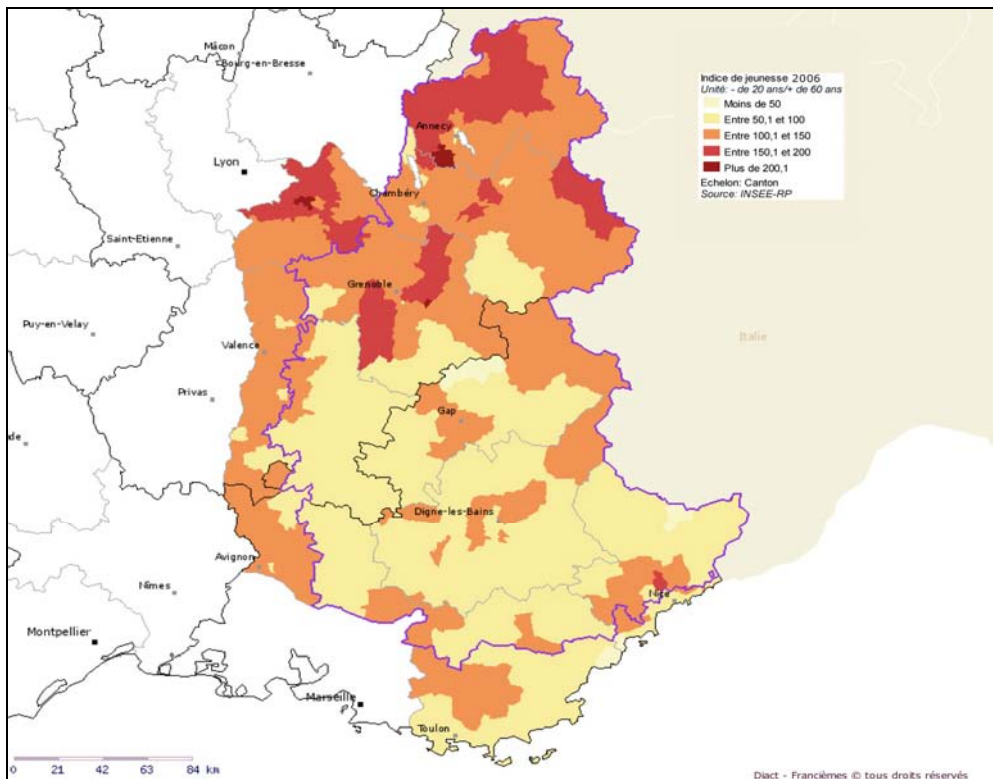
Néanmoins, le vieillissement se poursuit. En 1999, la part des moins de 29 ans était plus forte (37,5 %) et celle des plus de 60 ans plus faible (18,6 %).

Au niveau départemental, il est intéressant de souligner que :

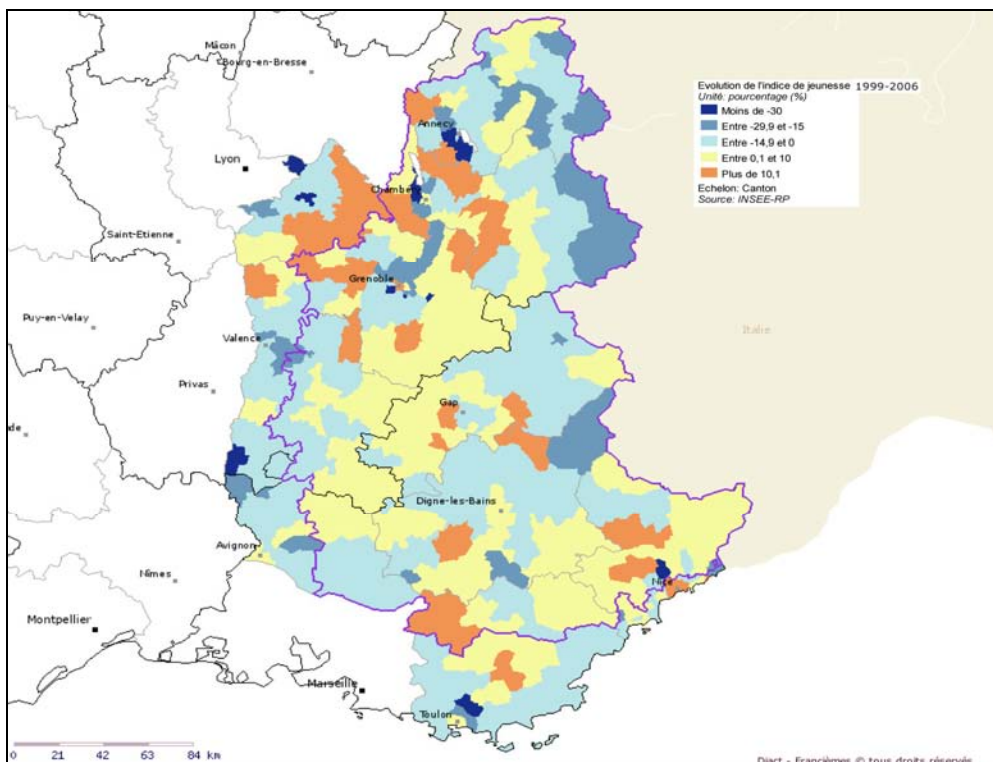
- La population de l'Isère et de la Haute-Savoie est plutôt jeune. Ce sont les départements les plus dynamiques du massif.
- La population des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes Maritimes, du Var et de la Savoie est plutôt âgée, mais vieillit moins vite qu'au niveau national.

Répartition en % de la population par tranche d'âge et par département										
	04	05	06	26	38	73	74	83	84	Massif
0-19 ans	23,3	23,8	22	25,2	26,4	24,6	25,9	22,6	25,1	24,9
20-64 ans	56	57	56,4	56,9	58,9	58,9	60,3	56,3	57,3	58,9
65 ans ou plus	20,7	19,2	21,6	17,9	14,7	16,5	13,8	21,1	17,6	16,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

L'indice de jeunesse, mesuré par la part des habitants de moins de 20 ans sur ceux des plus de 60 ans, est de 1,17 dans le massif et de 1,86 au niveau national. C'est en Isère et dans les départements savoyards qu'il est le plus élevé.



La carte de l'évolution de l'indice de jeunesse entre 1999 et 2006 montre que c'est dans les cantons frontaliers de la Savoie, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence que le vieillissement de la population est le plus affirmé.



3 - Les caractéristiques de la population du Massif Alpin

Les modes de cohabitation

- La part des ménages composés d'une seule personne (32,1 %) est plus faible que dans la France entière (33 %), mais elle augmente plus vite entre 1999 et 2006. 56 % sont des femmes.
- La part des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages (8 %) est plus faible que dans la France entière (8,3 %), mais elle augmente plus vite entre 1999 et 2006.
- La part des couples avec enfants dans l'ensemble des ménages (27,4 %) est sensiblement identique au niveau national.

Le profil des modes de cohabitation dans la zone de massif se rapproche de la moyenne nationale. La répartition des familles selon le nombre d'enfants célibataires âgés de moins de 25 ans en 2006 montre que 8,8 % ont 3 enfants, ou plus, contre 9,8 % au niveau national. Entre 1999 et 2006, les familles sans enfant ont augmenté de 10,5 % contre 9,2 % au niveau national. La part relative dans l'ensemble des familles des couples avec enfant (45,3 %) diminue et celle des familles monoparentales (12,5 %) augmente.

La catégorie socioprofessionnelle des ménages

La répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, n'est pas très différente de la moyenne nationale. Elle met en évidence la sous-représentation des agriculteurs, des ouvriers et des retraités, et la sur-représentation des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et professions intermédiaires. Le Massif Alpin est de moins en moins un espace agricole. La part des cadres, professions intellectuelles supérieures, augmente plus vite qu'au niveau national. Il faut voir dans ces mouvements un effet de la qualification croissante des actifs.

Ménages suivant la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en % 2006			
	Massif Alpin		France métropolitaine
	2006	1999	2006
Ensemble	100	100	100
Agriculteurs exploitants	1,1	1,3	1,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,1	6,7	4,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,2	9,3	11,2
Professions intermédiaires	16,1	15,3	14,7
Employés	11,4	11,2	11,7
Ouvriers	17,1	18,9	17,8
Retraités	31,3	28,8	32,2
Autres personnes sans activité professionnelle	5,7	8,4	6,6

Entre 1999 et 2006, il est intéressant de constater l'augmentation de la part relative des retraités et la réduction de celle de personnes sans activité professionnelle.

Le niveau de formation

Confirmant cette évolution, il faut aussi noter que, quel que soit le niveau, la population de 15 ans et plus est davantage diplômée dans le massif qu'au niveau national. La part des titulaires d'un baccalauréat, d'un diplôme de niveau bac + 2 ou d'un diplôme de niveau supérieur est de 24,9 % dans le massif contre 22,48 % France entière. 16,8 % de la population non scolarisée de 15 ans et plus est sans diplôme dans le massif contre 19,5 % la France entière.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2006		
Part des titulaires en %	Massif Alpin	France métropolitaine
d'aucun diplôme	16,8	19,5
du certificat d'études primaires	11,1	12,5
du B.E.P.C., brevet des collèges	6,6	6,6
d'un C.A.P. ou B.E.P.	24,4	24
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,1	15,1
d'un diplôme de niveau bac + 2	12,5	10,8
d'un diplôme de niveau supérieur	12,4	11,6

Le revenu moyen

Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal (23 233 € en 2006) est supérieur à la moyenne nationale et évolue plus favorablement depuis 1997. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, il est équivalent en zone de montagne et en zone de massif. Le salaire net horaire moyen est supérieur de un point à la moyenne nationale pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Il varie de 7,55 € pour les ouvriers non qualifiés à 20,49 € pour les cadres. Il est légèrement supérieur en zone de montagne qu'en zone de massif.

C'est dans les départements de l'Isère, des Alpes-Maritimes et de la Haute-Savoie que le revenu annuel moyen est le plus élevé et dans les départements alpins et le Vaucluse qu'il est le plus faible. Ces indicateurs sont confirmés par la part des ménages imposables, plus élevée en Isère, Alpes-Maritimes et Haute-Savoie que dans le reste du massif.

Revenu moyen par département 2006		
Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en €	% des foyers fiscaux imposés	
Alpes de Haute Provence	19 509	48,9
Hauts-Alpes	19 778	52
Alpes-Maritimes	22 290	56,4
Drôme	20 146	49,9
Isère	22 909	57,9
Savoie	22 204	58,2
Haute-Savoie	25 621	59,1
Var	21 397	53,2
Vaucluse	19 266	48,5
Massif Alpin	23 233	56,8
France métropolitaine	22 162	54,3

Le salaire net horaire moyen en 2006 est inférieur à la moyenne nationale pour toutes les catégories socioprofessionnelles, notamment pour les cadres. L'écart entre celui des cadres et des ouvriers (2,30) est inférieur à la moyenne nationale (2,53).

4 - Des conditions de vie inégales

Pour évaluer le niveau de vie des habitants du Massif Alpin, plusieurs ratios ont été calculés. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

- Ratio 1 : part de la population de plus de 25 ans allocataire du R.M.I.
- Ratio 2 : part de la population de plus de 20 ans allocataire de l'A.A.H.
- Ratio 3 : part des allocataires de l'allocation parent isolé dans les familles monoparentales
- Ratio 4 : part de la population de plus de 65 ans percevant le minimum vieillesse
- Ratio 5 : part des aides personnalisées au logement dans les résidences principales
- Ratio 6 : part de la population bénéficiaire de la CMU complémentaire

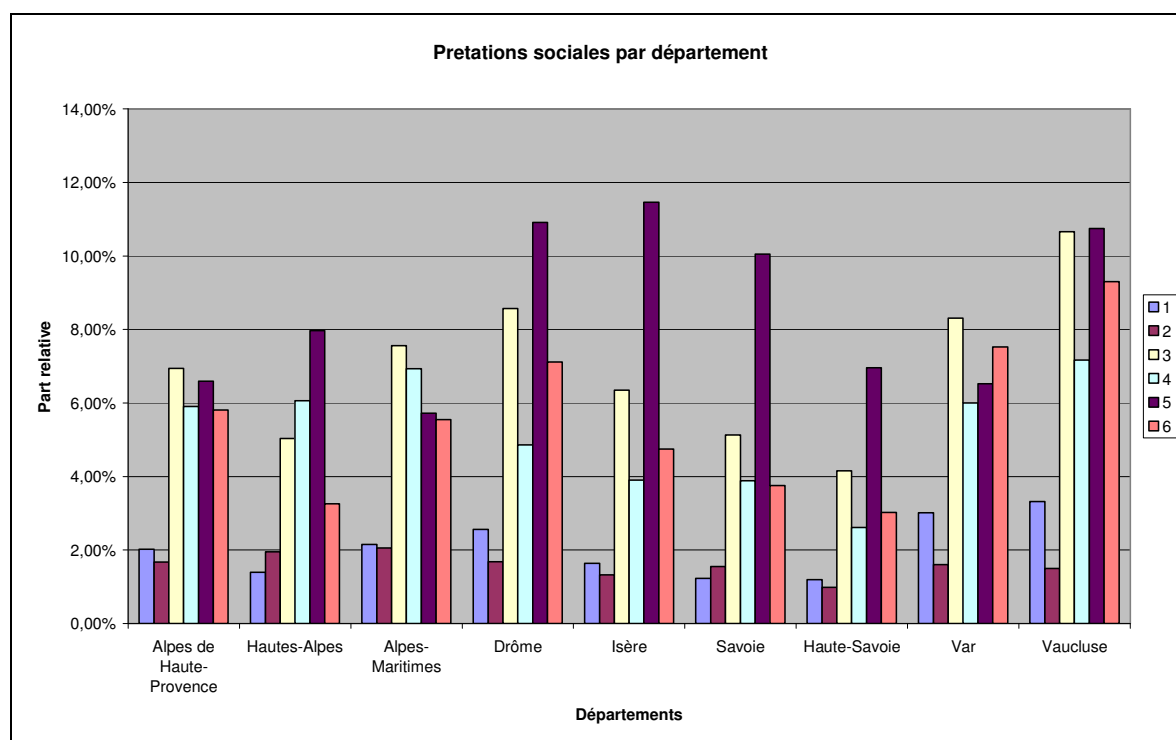
Prestations sociales par département 2005						
	1	2	3	4	5	6
Alpes de Haute-Provence	2,02 %	1,67 %	6,94 %	5,91 %	6,59 %	5,81 %
Hautes-Alpes	1,39 %	1,95 %	5,03 %	6,06 %	7,97 %	3,26 %
Alpes-Maritimes	2,15 %	2,05 %	7,56 %	6,93 %	5,72 %	5,55 %
Drôme	2,56 %	1,68 %	8,57 %	4,86 %	10,91 %	7,11 %
Isère	1,64 %	1,32 %	6,35 %	3,90 %	11,46 %	4,75 %
Savoie	1,23 %	1,55 %	5,13 %	3,88 %	10,05 %	3,75 %
Haute-Savoie	1,19 %	0,98 %	4,15 %	2,61 %	6,96 %	3,02 %
Var	3,01 %	1,60 %	8,31 %	6,00 %	6,52 %	7,53 %
Vaucluse	3,32 %	1,50 %	10,66 %	7,17 %	10,75 %	9,30 %
<i>Colonne 1 : part de la population de plus de 25 ans allocataire du R.M.I.</i>						
<i>Colonne 2 : part de la population de plus de 20 ans allocataire de l'A.A.H.</i>						
<i>Colonne 3 : part des allocataires de l'allocation parent isolé dans les familles monoparentales</i>						
<i>Colonne 4 : part de la population de plus de 65 ans percevant le minimum vieillesse</i>						
<i>Colonne 5 : part des aides personnalisées au logement dans les résidences principales</i>						
<i>Colonne 6 : part de la population bénéficiaire de la CMU complémentaire</i>						

Ces indicateurs mettent en évidence des situations contrastées d'un département à l'autre :

- Les départements de l'Isère et de la Haute-Savoie sont ceux dont les habitants perçoivent le moins de prestations sociales. Ce sont ceux dont le revenu fiscal déclaré par unité de consommation est le plus élevé.
- Les départements de Savoie et des Hautes-Alpes sont en situation intermédiaire. La part élevée de la population de plus de 60 ans qui perçoit le minimum vieillesse dans les Hautes-Alpes est à signaler.
- Les départements de la Drôme et des Alpes-de-Haute-Provence bénéficient en valeur relative de davantage de personnes couvertes et sont en situation moins favorables.
- Les départements du sud du massif sont ceux dont les habitants sont le plus accompagnés par les prestations sociales.

Taux de pauvreté par département du Massif Alpin 2005				
Département	Médiane du niveau de vie en €	Rapport Interdécile D9/D1	Taux de pauvreté	Part en % des minima sociaux dans le revenu disponible moyen
Alpes de Haute-Provence	14 958	3,2	13,8	1,4
Hautes-Alpes	15 173	2,84	11,4	1,3
Drôme	14 853	2,94	13,4	1,3
Isère	16 384	2,91	9,3	0,9
Savoie	16 278	2,77	8,4	1
Haute-Savoie	17 596	3,27	8,2	0,6
Var	15 639	3,19	13	1,7
Vaucluse	14 547	3,18	16,4	1,6

Les trois départements les plus affectés par la pauvreté sont le Vaucluse, dont seulement une partie relève du massif, la Drôme et les Alpes de Haute-Provence. C'est en Haute-Savoie que les inégalités de revenus sont les plus fortes. Le taux de pauvreté varie du simple au double entre le Vaucluse et la Haute-Savoie.



Chapitre 4 : De l'espace rural aux métropoles

Le massif des Alpes présente une grande diversité de situations. Il comprend aussi bien des espaces ruraux que des concentrations urbaines importantes, notamment sur ses franges. Les périphéries de Nice, de Cannes, d'Avignon, le Sillon Alpin en relèvent. A l'opposé, il comprend des territoires en difficulté où la population et les activités diminuent : dans le nord des Alpes-Maritimes, la vallée de l'Ubaye, la Drôme provençale, le Trièves. Mais il est surtout l'expression de "nouvelles campagnes". Le « rural à attractivité touristique et entrepreneuriale » qui doit sa dynamique à son attractivité résidentielle et au développement de l'économie touristique.

Le cœur du massif relève pour une grande part d'une organisation rurale. Il évolue cependant rapidement avec la réduction du poids de l'agriculture et le développement de l'économie résidentielle autour de quatre fonctions⁶. Une fonction « **habitat** » qui connaît un développement spectaculaire dans une logique de périurbanisation accrue. Une fonction « **productive** » qui s'affirme et se diversifie avec de nouveaux rôles attribués à l'agriculture, un poids significatif de l'activité industrielle et un mouvement long de tertiarisation. Une fonction « **récréative et touristique** » dans un contexte général de mobilité, une fonction « **de nature** » enfin, compte tenu des enjeux majeurs que représentent l'eau, le maintien de la diversité et la qualité du cadre de vie. La combinaison entre ces fonctions se traduit par trois visages de la France rurale ; la campagne des villes du rural périurbain à fonction résidentielle dominante, les campagnes les plus fragiles marquées par le recul économique et démographique et les nouvelles campagnes en recherche d'équilibre.

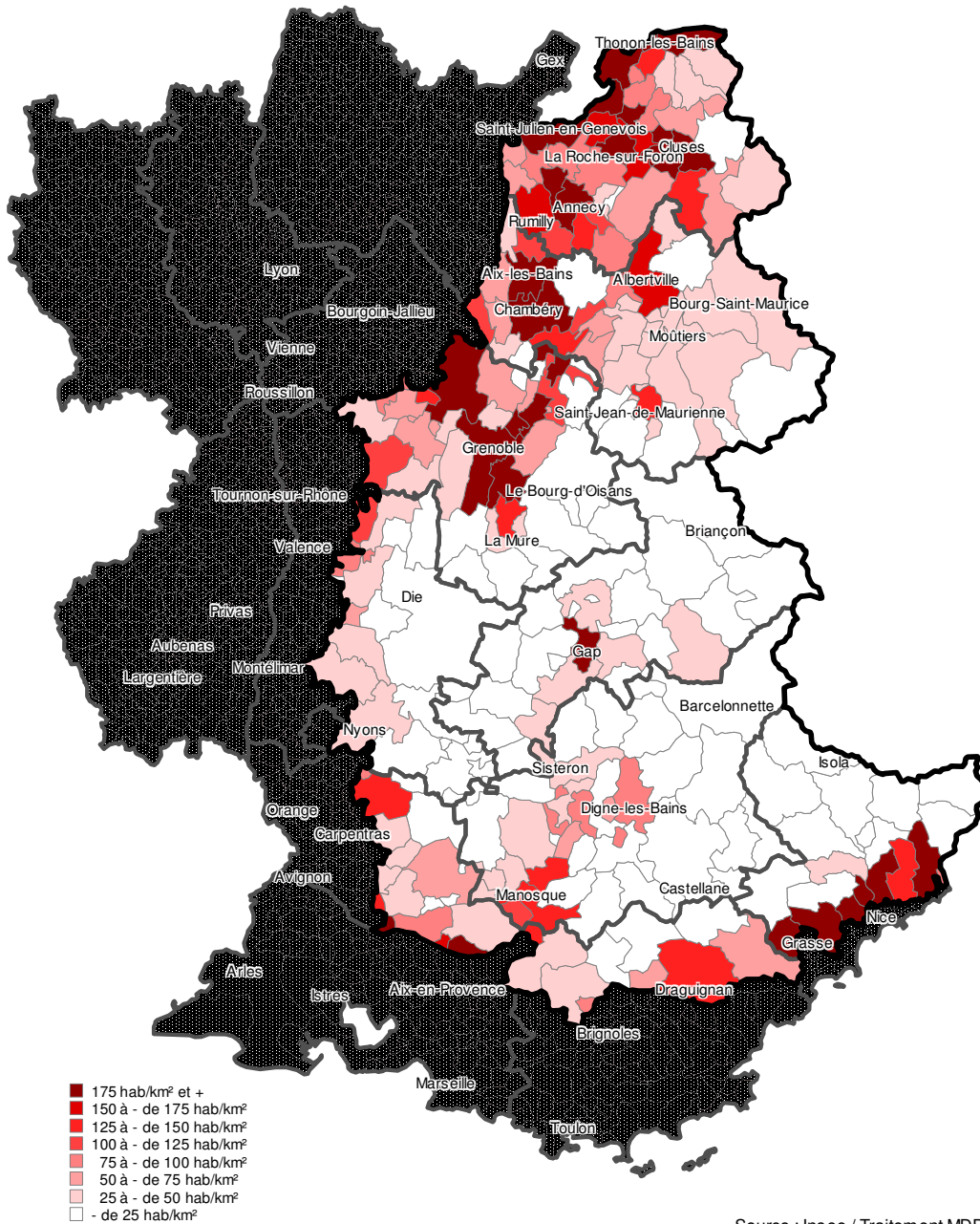
1 - L'inégale répartition de la population

Pour des raisons évidentes qui tiennent aux contraintes du relief, la répartition de la population dans le Massif Alpin oppose les piémonts de la périphérie à son centre. La densité moyenne en 2006 de 65,3 h/km² n'a pas grand sens. Celle de la zone de montagne est de 43 h/km². On peut distinguer :

- Les espaces qui sont très peu peuplés, majoritairement au sud du massif : Baronnies, Diois, Vercors, Dévoluy, Ubaye, Monges, Oisans, Tinée.
- Les espaces de campagne du sud de la zone : Ventoux, Luberon, Verdon, Plateau de Canjuers, Vésubie qui disposent d'un réseau de villes moyennes dynamiques : Apt, Pertuis, Manosque ; Draguignan, Vence, Valbonne et Carros sont sous influence des grandes villes du littoral.
- Les vallées adjacentes (haute Vallée de la Durance, Maurienne, Arve ...) sont des axes de circulation majeurs du territoire et des portes vers l'Italie. Ils sont le lien d'une industrialisation ancienne.
- Des espaces à forte densité touristique : Massif du Mont Blanc, Tarentaise, Oisans). Le Val Durance et surtout le Sillon Alpin de Grenoble à la frontière suisse concentrent l'essentiel de la population du massif. L'influence de ce dernier s'étend sur une partie importante des territoires savoyard et isérois.

⁶ Quelle France rurale pour 2020 ? D.A.T.A.R.-2003

Densité de population par EPCI en 2006



Source : Insee / Traitement MDP

2 - Le mouvement d'urbanisation

Les communes principales

Les douze premières communes du Massif Alpin, sauf Draguignan, n'ont connu qu'une croissance modérée entre 1999 et 2006, notamment Grenoble, Chambéry et Annecy, dont le solde migratoire est nul ou négatif. Mais la donnée est trompeuse dans la mesure où étant soumises à un intense mouvement de périurbanisation, ce sont leurs communes périphériques qui ont accueilli la plus grande part des nouveaux habitants. Echirolles et Fontaine ont vu leur population diminuer sur la période. La croissance démographique de Draguignan est exceptionnelle.

Communes de plus de 20 000 habitants en 2006						
	Population			Taux de variation annuel moyen 2006-1999		
	2006	1999	1999-2006	Total	Dû au S.N.	Dû au S.M.
Grenoble	156 107	153 317	1,80 %	0,2	0,6	-0,4
Chambéry	57 543	55 786	3,10 %	0,5	0,5	0
Annecy	51 023	50 348	1,30 %	0,2	0,4	-0,2
Gap	37 332	36 262	2,90 %	0,4	0,4	0
Draguignan	37 088	32 829	12,90%	1,8	0,4	1,4
Echirolles	35 687	32 806	8,80%	1,2	0,9	0,3
St Martin d'Hères	35 217	35 777	-2%	-0,2	0,8	-1
Thonon les Bains	31 213	28 927	7,90%	1,1	0,3	0,7
Annemasse	28 572	27 253	4,80%	0,7	1,1	-0,4
Aix les Bains	27 375	25 732	6,40%	0,9	0	0,9
Fontaine	22 936	23 323	-2%	-0,2	0,8	-1,1
Manosque	21 162	19 603	7,90%	1,1	0,2	0,9
Massif Alpin	2 590 604	2 391 856	8,30%	1,1	0,4	0,7

Il est à noter que, sur ces 12 villes de plus de 20 000 habitants, 9 sont situées dans la partie nord, dont les 3 plus importantes qui constituent l'ossature de la métropole du Sillon Alpin.

Les unités urbaines

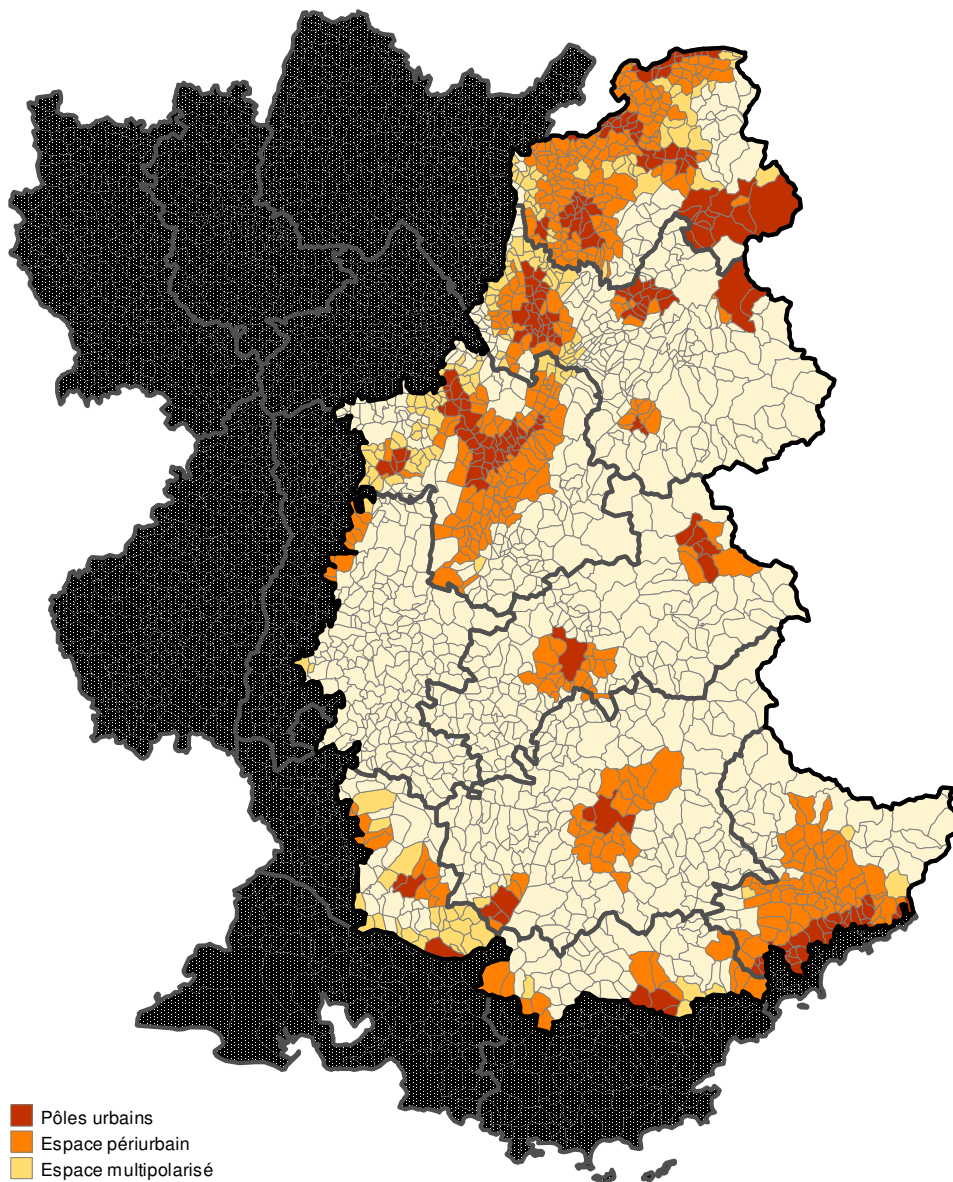
L'unité urbaine, au sens INSEE, est définie par la continuité du bâti. C'est un ensemble d'habitations telles qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 m et abritant au moins 2 000 habitants. Comme le reste du territoire national, le Massif Alpin connaît un mouvement d'urbanisation marqué traduit par l'augmentation de la population de toutes ses agglomérations, au sens d'unité urbaine. Ce qui signifie que l'espace bâti s'est élargi et englobe davantage de communes. Cette analyse doit être toutefois tempérée par la dynamique propre à l'espace rural. La population des unités urbaines d'Annemasse, Thonon les Bains, Draguignan, Aix les Bains, Digne les Bains et Rumilly augmente plus vite que celle du massif.

Unités urbaines de plus de 10 000 habitants					
Département	Unités urbaines	Population	Variation 99-06 Taux annuel moyen		
		2006	Total	Solde naturel	Solde migratoire
Alpes-Maritimes	Nice	940 018	0,8	0,1	0,7
Isère	Grenoble	427 659	0,3	0,7	-0,4
Haute-Savoie	Annecy	144 682	0,8	0,6	0,2
Savoie	Chambéry	119 266	0,7	0,5	0,3
Haute-Savoie	Annemasse	118 553	1,5	0,7	0,9
Haute-Savoie	Thonon-les-Bains	64 997	1,4	0,4	1
Haute-Savoie	Cluses	60 197	0,8	0,9	-0,1
Var	Draguignan	46 688	1,7	0,3	1,4
Isère	Voiron	44 558	0,8	0,5	0,3
Haute-Savoie	Sallanches	43 414	0,8	0,6	0,2
Savoie	Aix les Bains	44 151	1,3	0,2	1,2
Hautes-Alpes	Gap	37 332	0,4	0,4	0
Savoie	Albertville	33 416	1	0,4	0,7
Alpes de Haute-Provence	Manosque	27 932	1,1	0,2	0,9
Alpes de Haute-Provence	Digne les Bains	18 642	1,6	0	1,6
Hautes-Alpes	Briançon	16 076	0,9	0,5	0,4
Haute-Savoie	Rumilly	14 310	1,6	0,7	0,9
Vaucluse	Apt	14 209	0,1	0,1	0
Haute-Savoie	Chamonix	12 232	-0,4	0,7	-1,1
Massif Alpin		2 590 604	1,1	0,4	0,7

Les unités urbaines de Grenoble, Annecy, Chambéry, et Annemasse qui constituent le Sillon Alpin, concentrent 31 % de la population du massif. Les trois unités urbaines les plus dynamiques, qui ne sont pas les plus importantes, sont celles de Draguignan, plus tournée vers le littoral que vers la montagne, Digne-les-Bains et Rumilly.

L'étalement périurbain concerne toutes ces unités urbaines dont le poids de la commune-centre diminue au profit de leur périphérie. Ce mouvement généralisé pose de difficiles questions de développement et d'aménagement (sociabilité, déplacements, accès aux équipements collectifs).

Typologie des territoires



- Pôles urbains
- Espace périurbain
- Espace multipolarisé
- Espace rural

Les pôles urbains et leurs espaces périurbains constituent les aires urbaines.

Source : Insee / Traitement MDP

Les aires urbaines

L'aire urbaine se définit comme un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain offrant au moins 5 000 habitants et par des communes rurales ou des unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci. Elle se caractérise par les déplacements domicile-travail.

Aires urbaines de plus de 10 000 habitants					
Département	Aire urbaine	Population 2006	Variation 99-06 Taux annuel moyen		
			Total	Solde naturel	Solde migratoire
Alpes-Maritimes	Nice	991 903	0,9	0,1	0,8
Isère	Grenoble	531 440	0,5	0,7	- 0,2
Haute-Savoie	Annemasse	244 179	2	0,6	1,4
Haute-Savoie	Annecy	206 040	1,2	0,6	0,5
Savoie	Chambéry	139 339	0,9	0,5	0,4
Haute-Savoie	Thonon-les-Bains	78 212	1,6	0,4	1,1
Haute-Savoie	Cluses	65 442	1	0,9	0,1
Var	Draguignan	50 441	1,7	0,3	1,4
Hautes-Alpes	Gap	47 179	0,7	0,4	0,4
Isère	Voiron	44 558	0,8	0,5	0,3
Savoie	Aix les Bains	44 151	1,3	0,2	1,2
Haute-Savoie	Sallanches	43 414	0,8	0,6	0,2
Savoie	Albertville	38 247	1,1	0,3	0,8
Alpes de Haute-Provence	Manosque	35 124	1,1	0,2	0,9
Alpes de Haute-Provence	Digne les Bains	26 226	1,5	0,1	1,4
Hautes-Alpes	Briançon	18 252	1	0,5	0,5
Vaucluse	Apt	17 867	0,4	0,1	0,3
Haute-Savoie	Rumilly	16 994	1,8	0,7	1,1
Savoie	St Jean de Maurienne	13 253	- 0,1	0,2	- 0,3
Haute-Savoie	Chamonix	13 127	- 0,2	0,7	- 1
Savoie	Bourg St Maurice	10 357	1,9	0,8	1,1
Massif Alpin		2 590 604	1,1	0,4	0,7

La population des aires urbaines du Massif Alpin augmente beaucoup plus vite que celle des villes centres. L'étalement urbain explique ces résultats.

L'élargissement des aires urbaines est la conséquence de l'augmentation des distances entre les lieux d'habitat et les lieux de travail ; il dépend des facilités de déplacements et construit une économie résidentielle qui participe à la dynamique de l'espace rural. Toutefois, il faut souligner que ce mouvement est freiné par les tensions sur le marché foncier, la pénurie de logements sociaux et les contraintes environnementales.

Dans la frange sud du massif, une grande partie des actifs travaillent dans les grandes communes du littoral, notamment Nice, Toulon et Marseille. Dans la partie nord, Valence, Lyon et Genève sont des pôles d'emploi pour une partie non négligeable des actifs du massif de la Drôme, de

l'Isère, de la Haute-Savoie et, plus partiellement, de la Savoie. C'est le réseau routier et autoroutier qui facilite les déplacements. Le caractère résidentiel des franges du massif s'affirme. Il traduit une mutation de l'espace rural en général et montagnard en particulier (phénomène de périurbanisation).

Les pôles ruraux

Les pôles ruraux offrent de 2 000 à 5 000 emplois. Leur économie est dynamique et le cadre de vie recherché. Ils constituent des points d'appui pour le développement local et sont nombreux dans le massif, notamment en Savoie (St Michel de Maurienne, Modane, Bourg-Saint-Maurice, Moutiers ...) et en Isère (la Mure, Bourg d'Oisans, Saint Laurent du Pont, Allevard), dans les Alpes-de-Haute-Provence (Forcalquier, Château-Arnoux, Sisteron, Barcelonnette), les Hautes-Alpes (Laragne, Embrun), la Drôme (Nyons, Dieulefit, Crest ...), le Var (Fayence) et la Haute-Savoie (Faverges, Thônes, Morzine).

La répartition de la population du massif se répartit ainsi :

- Pôles urbains	1 357 000	56 %
- Espaces périurbains	357 700	15 %
<i>(Total aires urbaines)</i>	<i>1 714 700</i>	<i>71 %</i>
- Espaces multipolarisés (Sous influence urbaine)	164 286	7 %
- Espace rural		22 %

Entre 1999 et 2006, ce sont les espaces périurbains et multipolarisés qui ont connu les plus forts taux de croissance (respectivement 1,9 % et 1,7 % en taux de croissance annuel).

Le massif a gagné entre ces deux dates 198 600 habitants qui se répartissent entre :

- Pôles urbains	+ 75 500	(38 %)
- Espaces périurbains	+ 51 500	(26 %)
- Espaces multipolarisés	+ 20 300	(10 %)
- Espace rural	+ 51 200	(26 %)

3 - Le processus de métropolisation

Un processus de métropolisation est à l'œuvre dans le Sillon Alpin. De Grenoble à Genève.

1 800 000 habitants construisent une économie dynamique⁷ sur quatre pôles urbains principaux : Grenoble, Chambéry, Annecy, Genève-Annemasse renforcés par des pôles secondaires importants.

Genève-Annemasse et Grenoble, spécialisées dans les sciences du vivant, la microélectronique et les technologies de l'information, dynamisent la croissance de l'emploi industriel et des services aux entreprises. A côté de ces deux grandes technopoles, Chambéry construit un pôle sur l'énergie et Annecy se développe dans le secteur de la mécanique et du décolletage (Arve Industrie). Toute l'économie du Sillon Alpin est orientée favorablement par les activités de haute technologie. Plusieurs pôles de compétitivité traduisent son dynamisme économique : le pôle énergie (TENERRDIS) et le pôle micro et nanotechnologies autour de Grenoble (MINALOGIC). Plus de 8 000 emplois nouveaux chaque année traduisent le dynamisme de ce territoire.

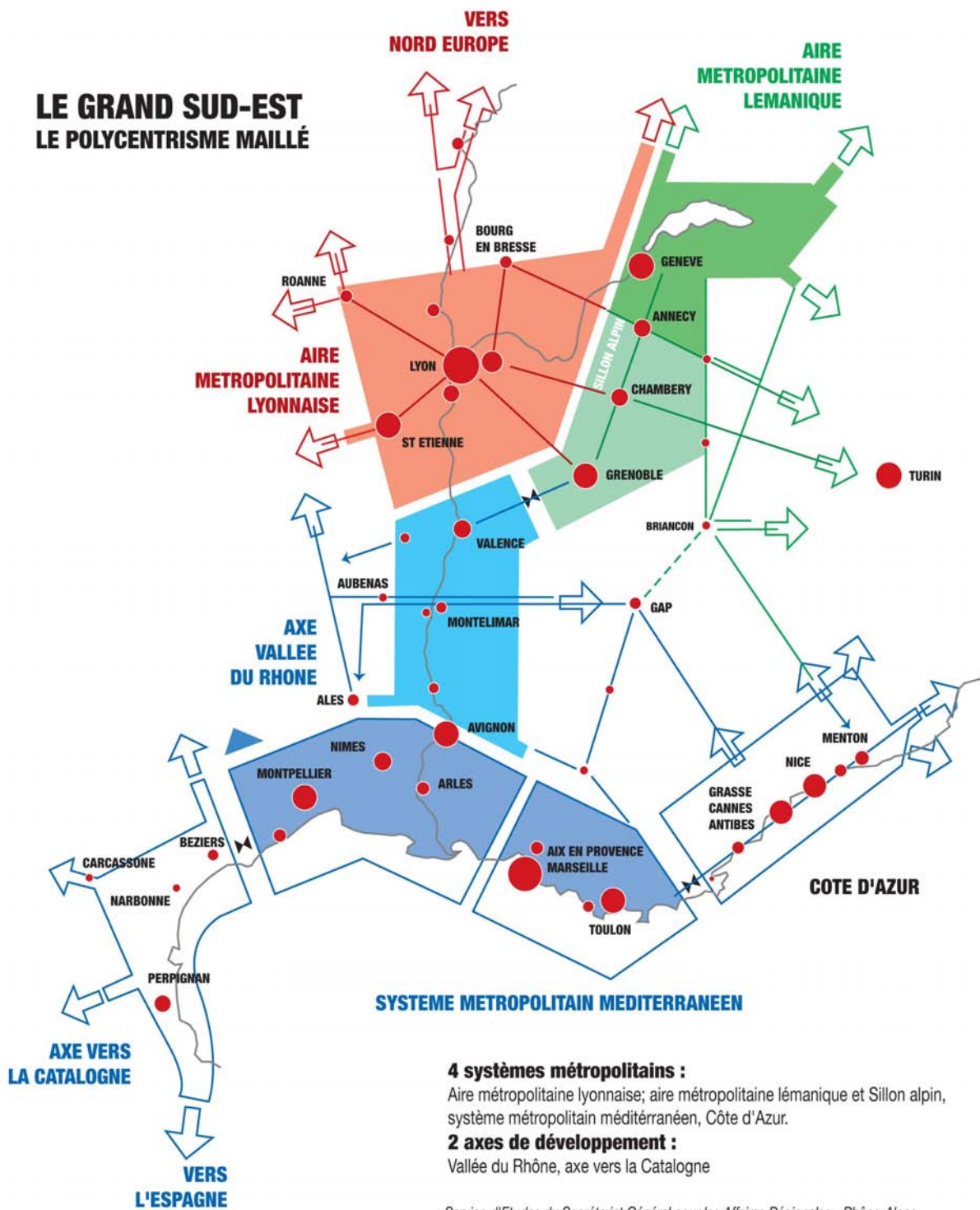
A une autre échelle, la vallée de la Durance fait aussi preuve d'un dynamisme marqué traduit par des soldes migratoires positifs avec les autres territoires. Les villes qui jalonnent la vallée sont particulièrement attractives. L'espace faiblement peuplé recule notamment dans la haute vallée du Var, les vallées de l'Ubaye et de la Blanche. La périurbanisation se développe notamment à Gap, Manosque et Digne. La frange sud du massif est sous l'influence des grandes métropoles voisines (Nice, Toulon, Marseille, Avignon).

Trois territoires métropolitains ont été retenus par la DATAR en août 2005, dans le cadre d'un appel à projets :

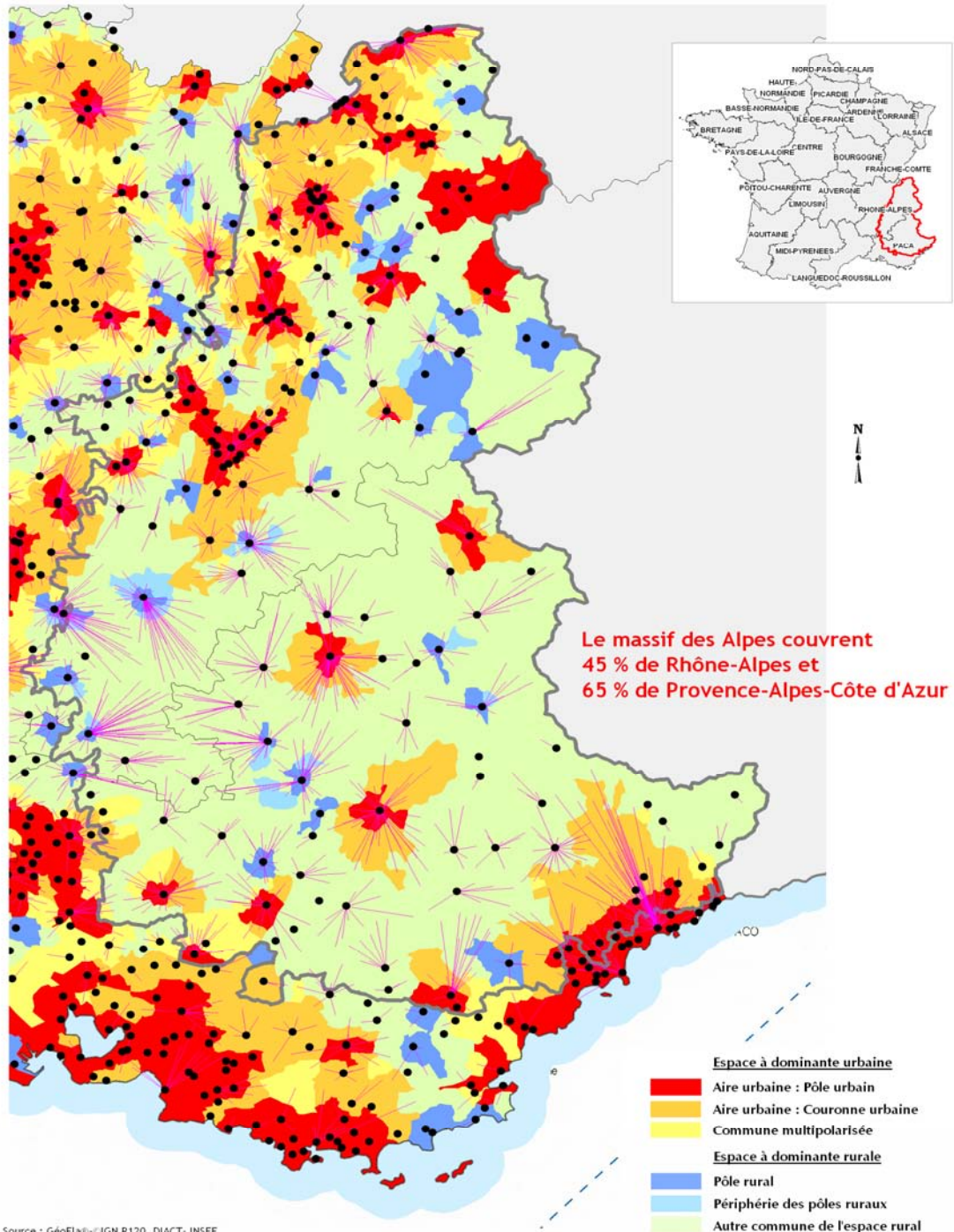
- Au sein de la conférence des villes-centres et agglomérations de Rhône-Alpes : la région urbaine lyonnaise (Lyon, Roanne, St Etienne, Bourg en Bresse) et le Sillon Alpin, regroupe les agglomérations et villes d'Annecy, Chambéry, Grenoble, la ville de Valence, la région Rhône-Alpes et les départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie,
- Le système métropolitain du Sillon Alpin a établi un plan d'actions multipartenarial qui retient quatre thèmes de travail prioritaires. La structuration et la promotion :
 - d'une offre de transports collectifs plus intégrée sur l'axe Valence-Genève
 - du P.R.E.S. à l'échelle académique en matière de recherche et d'enseignement supérieur
 - du réseau des sites économiques et de la valorisation des retombées des pôles de compétitivité
 - d'un mode d'aménagement durable, facteur d'attractivité et de rayonnement
- L'agglomération franco-valdo-genevoise. Elle relève d'une association régionale de coopération regroupant les intercommunalités françaises limitrophes du canton de Genève et le canton de Genève. Le dynamisme du nord du département de la Haute-Savoie est très dépendant de la Suisse voisine. L'aire d'influence de l'agglomération s'étend sur l'ensemble du département. La population frontalière se reporte vers des zones de plus en plus éloignées.

⁷ Le Sillon Alpin- Analyses et perspectives- Novembre 2004

LE GRAND SUD-EST LE POLYCENTRISME MAILLÉ



Le massif des Alpes Territoires Vécus en 1999



Source : GéoFlair©IGN R120, DIACT- INSEE
Réalisation : Conseil Régional PACA - Avril 2006

4 - Le niveau d'équipement des communes

De fortes inégalités

Le niveau d'équipement des communes alpines varie sensiblement d'un territoire à un autre. Les communes du sud du massif du département du Vaucluse, de la vallée de la Durance, du Var et de la partie frontalière des Alpes-Maritimes (Mercantour) sont généralement bien équipées. Celles du Sillon Alpin aussi. Dans la partie nord du massif sur des grandes stations de la Vanoise et du Beaufortain, on observe également un bon équipement. Par contre, tout un ensemble de communes au cœur du massif le sont beaucoup moins. C'est le cas notamment des Préalpes de Digne, du haut pays niçois, des Baronnies, du Buëch, du Diois et de l'Oisans. Les parties Massif de la Drôme, du sud des Hautes-Alpes et de l'Isère, du nord des Alpes-Maritimes, de faible densité, sont très mal équipées.

La donnée est confirmée par l'éloignement des équipements : il est inférieur à 8 km pour la plupart des communes de Savoie, de Haute-Savoie, du nord de l'Isère, du sud du massif. Il est supérieur à 15 km dans le haut pays niçois, le haut Var, le Diois, le Nyonsais, le Valgaudemar. Dans les autres parties du massif, il se situe entre 8 et 15 km. La carte de la distance à la commune la plus fréquentée traduit le niveau de l'équipement routier et autoroutier. Elle montre le rôle des grandes vallées dans l'accessibilité des communes aux services et aux équipements. De fait, de nombreuses communes dans le centre et le sud du massif souffrent d'un sous-équipement qui limite les nouvelles installations.

L'offre de soins médicaux et de services à la personne est limitée par la distance parcourue. Pour les médecins souhaitant exercer dans le cadre de cabinets médicaux, leur installation dans les grandes stations est particulièrement onéreuse. Les formations aux métiers des services à la personne ne sont pas présentes sur les territoires où il existe pourtant une forte demande.

Le déficit en logements

Comme au niveau national, le parc de logements augmente plus vite que la population du massif : + 10,7 % entre 1999 et 2006. Sur les 1 607 479 logements recensés en 2006, 67,1 % sont des résidences principales et 27,2 % des résidences secondaires pour 9,9 % au niveau national. La part relative des logements individuels est nettement plus faible qu'au niveau national : 47,2 % contre 55,7 %. La pénurie de logements se traduit par un faible taux de vacance (5,7 % contre 6,9 % France entière), notamment dans le logement social qui ne représente que 11,3 % du parc contre 14,9 % au niveau national. La pénurie de logements sociaux et intermédiaires handicape gravement le développement du massif. Un problème spécifique est celui du logement des travailleurs saisonniers. Des programmes adaptés ont été conduits ces dernières années, notamment en Savoie, mais l'offre reste insuffisante. Il y a aussi proportionnellement davantage de meublés et de personnes logées par leur employeur en zone de massif qu'en France entière.

La comparaison du nombre de logements mis en chantier depuis 1968 montre que les communes du nord des Alpes, notamment celles du Sillon Alpin, construisent davantage que celles du sud du massif.

5 - Une intercommunalité en construction

Les communautés de communes et d'agglomération

Le Massif Alpin est inégalement engagé dans l'intercommunalité.

Si les communautés de communes sont fréquentes dans la partie ouest de la Savoie et de la Haute-Savoie, dans la Drôme et les Hautes-Alpes (quoique Gap n'en relève pas), l'intercommunalité est beaucoup moins développée dans certains massifs (Chablais, Mont Blanc, Vanoise, Belledonne) et dans le Sisteronais, le Haut-Var ou l'arrière-pays de Menton.

Trois communautés d'agglomération (quatre si on compte celle du pays du Voironnais dont une commune ne relève pas du massif) dans la partie nord du massif se sont constituées autour des villes principales.

Par contre, les villes-centre des communautés d'agglomération de la partie sud du massif ne font pas partie de la zone de massif. La moitié des communes qui en relèvent est dans cette zone.

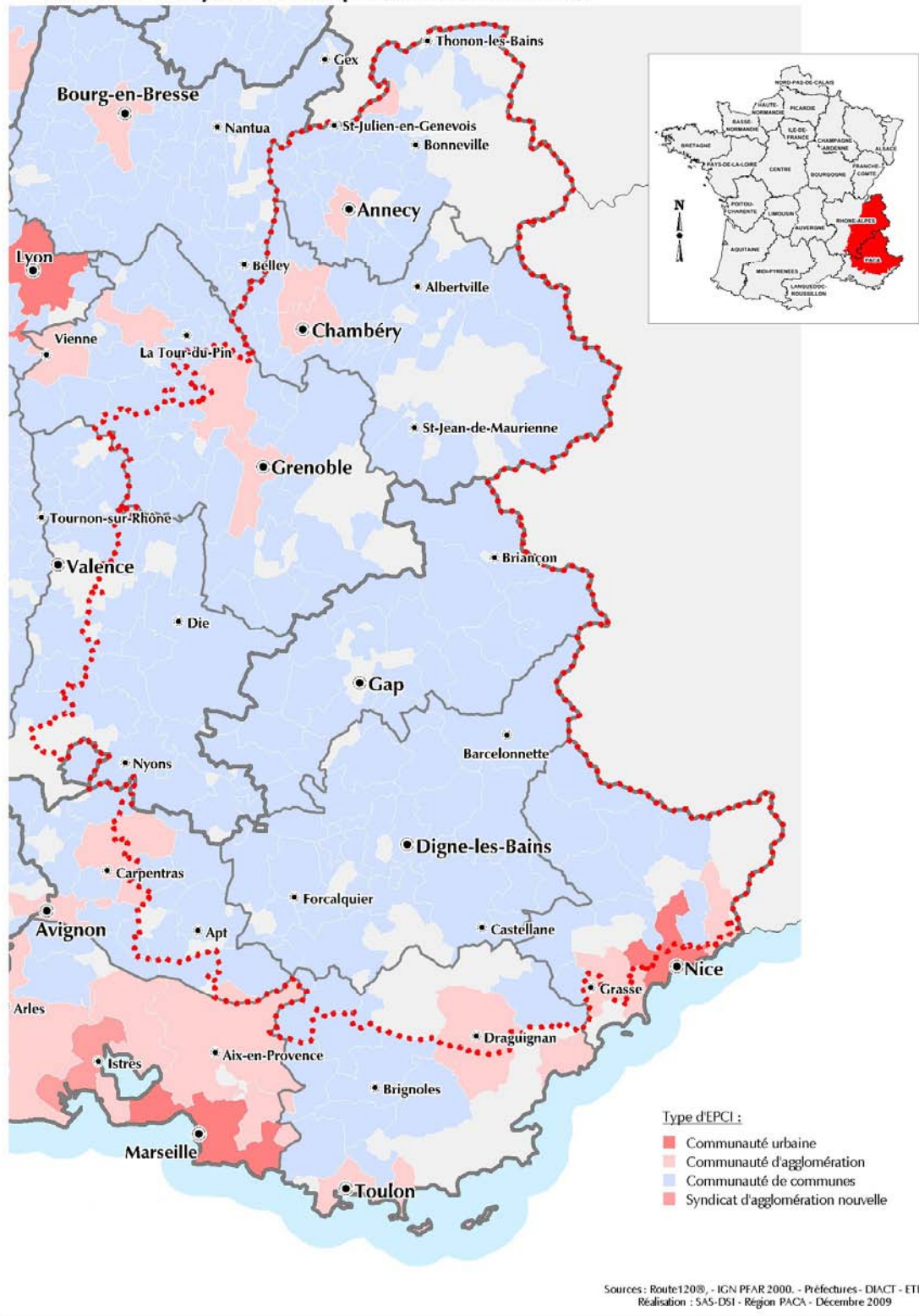
Achever l'intercommunalité est une nécessité pour le massif. Une politique novatrice de services publics passe par la transversalité des interventions publiques. Les maisons de services publics, les espaces ruraux emploi-formation et les maisons des saisonniers montrent la voie à suivre.

Communautés d'agglomération et communauté urbaine 2006					
	Communes	Population	Ville centre	Population	Poids de la ville centre
<i>Totalement dans le Massif Alpin</i>					
C.A. Annemasse Les Voirons	12	75 129	Annemasse	30 618	40,7 %
C.A. Annecy	13	137 793	Annecy	51 023	37,0 %
C.A. Chambéry Métropole	24	121 147	Chambéry	57 543	47,5 %
C.A. Grenoble Alpes Métropole	26	396 657	Grenoble	156 107	39,3 %
C.A. Voiron	34	89 404	Voiron	20 672	23,1 %
<i>Partiellement dans le massif</i>					
C.U. Nice Côte d'Azur	25	513 346	Nice	347 346	67,6 %
C.A. Sophia-Antipolis	16	175 040	Antibes	75 820	43,3 %
C.A. Dracénoise	16	92 712	Draguignan	37 088	40,0 %
C.A. Pôle Azur Provence	5	72 814	Grasse	48 801	67,0 %
C.A. Riviera Française	11	66 913	Menton	27 655	41,3 %
C.A. Ventoux Comtat Venaissin	25	64 931	Carpentras	27 451	42,3 %

Cette caractéristique est une preuve de la dépendance économique et administrative du massif à l'égard des grandes villes qui lui sont extérieures. La partie la plus au sud est dans l'aire d'attraction de la métropole du littoral. La partie ouest est sous l'influence de la vallée du Rhône.

Le massif des Alpes

Etablissements publics de coopération intercommunale



"Des pays" aux "territoires"

Initiée par la loi pour l'Aménagement et le développement durable du territoire, la démarche de pays ne concerne qu'une petite partie du Massif Alpin. Les 16 pays reconnus regroupent 705 communes et 574 795 habitants. Par rapport à 2005, il faut souligner la disparition du pays du Grésivaudan transformé en communauté de communes et du pays du Verdon intégré dans le P.N.R. du Verdon. Totalemment absents en Haute-Savoie, réduits à un seul dans le Vaucluse (« L'autre Provence » s'étend aussi dans la Drôme jusqu'au Rhône), les pays sont plus nombreux dans la partie sud du massif, où ils recouvrent presque totalement les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, la partie massif du Haut-Var et des Alpes-Maritimes. 12 des 14 pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont dans la zone de massif.

La démarche de pays, conçue pour permettre aux communes en milieu rural de construire un projet commun de développement, n'est pas encore conduite par la majorité des communes dans le Massif Alpin. La démarche de projet s'est conclue pour les 12 pays de Provence- Alpes- Côte d'Azur par la signature de contrats de pays en décembre 2004 avec la Région et l'Etat.

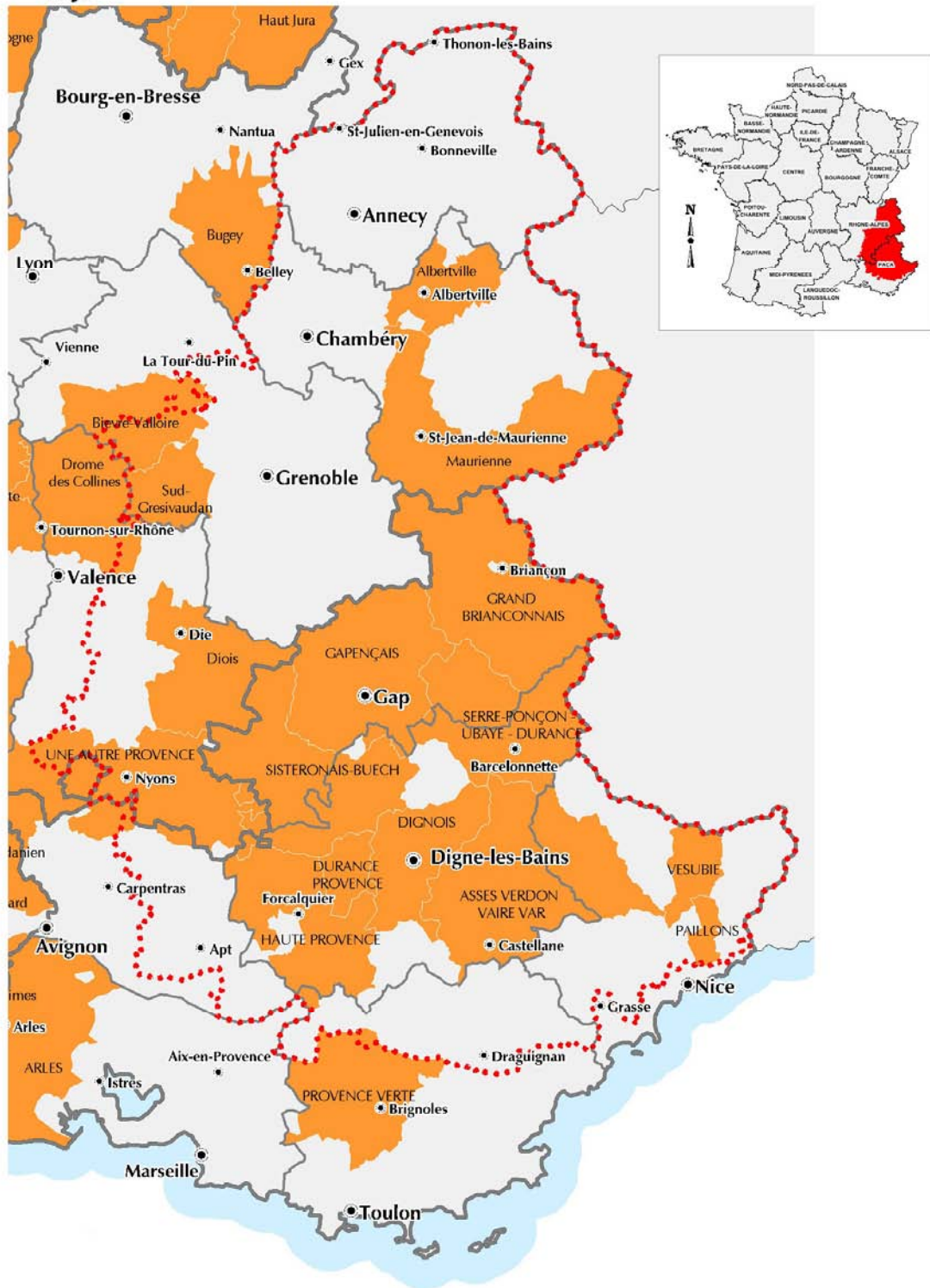
L'Etat se désengage de cette démarche de "pays". Le relais est pris par les Régions qui, sous des appellations diverses, poursuivent cette volonté de structurer des territoires de projets regroupant plusieurs intercommunalités.

La Région Rhône-Alpes a ainsi mis en œuvre une politique de développement territorial fondée sur un outil contractuel, le contrat de développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) qui s'applique à l'ensemble de son territoire. De ce fait, la quasi-totalité du Massif Alpin relève d'une structure locale de projet.

Les départements contribuent également à cette nouvelle géographie politique de l'espace en accompagnant les démarches de l'Etat ou des Régions. A titre illustratif, le Conseil général de la Savoie a mis en place sa propre politique au travers des « contrats territoriaux Savoie ». En se calant sur les périmètres des CDDRA il encourage les projets les plus structurants à l'échelle des intercommunalités et des bassins de vie et d'emploi. Il contribue également au financement d'une ingénierie de développement sur chacun de ses territoires. Ces derniers sont désormais organisés sous la forme de syndicats mixtes. Les territoires ainsi définis ont désormais en charge l'élaboration des SCoT. Le territoire constitue ainsi un maillon décisif dans la définition et la mise en oeuvre des politiques locales de développement.

Le massif des Alpes

Pays



Sources : Route120®, - IGN PPAR 2000. - Préfectures - DIACT - ETD
Réalisation : SAS-DSI - Région PACA - Décembre 2009

Pays (Loi Voynet)				
	Département	Communes	Population	Ville principale
Asse-Verdon-Vaïre-Var	A.H.P.	40	10 533	Castellane
Dignois	A.H.P.	27	27 494	Digne les Bains
Durance-Provence	A.H.P.	14	19 213	Château-Arnoux
Embrunais-Savinois-Ubaye	A.H.P. + H.A.	31	20 516	Embrun
Gapençais	H.A.	74	69 925	Gap
Grand Briançonnais	H.A.	38	34 015	Briançon
Haute-Provence	A.H.P.	46	66 731	Manosque
Des Paillons	A.M.	10	20 717	Contes
Sisteronais-Buech	A.H.P. H.A.	86	27 876	Sisteron
Vallée d'Azur-Mercantour	A.M.	25	7 305	Puger-Théniers
De la Vésubie	A.M.	7	6 215	Roquebillère
L'Autre Provence	V. + D.	120	118 937	Nyons
Albertville	S.	31	53 011	Albertville
Diois	D.	52	10 857	Die
Maurienne	S.	62	44 039	St Jean de Maurienne
Sud Grésivaudan	I.	42	37 411	St Marcellin
Total		705	574 795	

C.D.R.A. Région Rhône-Alpes		
C.D.R.A. Région Rhône-Alpes	Organisme gestionnaire	Population
Avant pays Savoyard Chartreuse	Syndicats mixtes	40 339
Pays Annecien	CA d'Annecy	176 531
Usses et Borne	CC du pays de Seyssel	49 227
Alpes Sud Isère	CC sud Grenoblois	65 030
Grenoble Alpes Métropole	CA Grenoble Alpes Métropole	397 354
Pays du Grésivaudan	CC du Pays du Grésivaudan	98 702
Espace Métropole Savoie	Syndicat Mixte	223 668
Albanais	S.I. de gestion de l'Albanais	35 304
Genevois Haut-Savoyard	S.I.M. de gestion du contrat	141 851
Chablais	S.I. d'aménagement du Chablais	112 479
Arve Faucigny	Commune de Cluses	86 398
Pays du Mont Blanc	SIVOM du Mont Blanc	58 999
Pays du bassin d'Albertville	S.M. Arlysère	51 432
Tarentaise-Vanoise	S.M. des pays Tarentaise-Vanoise	49 482
Pays de la Maurienne	Syndicat du pays de la Maurienne	42 338

Les parcs naturels régionaux

Les six parcs naturels régionaux du massif, bientôt sept avec celui des Baronnies Provençales, constituent également des territoires de projets. Leurs interventions se placent dans le cadre d'une charte de parc récemment adoptée pour la plupart d'entre eux. Lorsqu'un parc comprend des pays, les chartes de pays doivent être compatibles avec celles de parcs.

6 - Les documents d'urbanisme

Les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA)

Les Directives territoriales d'aménagement sont définies à l'article L 111-1-1 du Code de l'urbanisme. Elles fixent des orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. Elles fixent les principaux objectifs de l'Etat en matière de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages.

En l'état actuel de la législation, les DTA ont valeur prescriptive. Les documents d'urbanisme : SCoT, ou à défaut PLU, doivent leur être compatibles.

Les Alpes sont concernées par deux DTA : La DTA des Alpes Maritimes et celle des Alpes du Nord.

• **La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes**

Cette direction est la première approuvée en France. Le décret d'application a été signé le 2 décembre 2003. Le périmètre de la DTA recouvre l'ensemble du département des Alpes Maritimes.

Trois grands objectifs sous-tendent ce document :

- Conforter le positionnement des Alpes Maritimes par l'amélioration de la qualité des relations et le confortement des pôles d'excellence.
- Préserver et valoriser l'environnement par la mise en sécurité de la population au regard des risques naturels, et le traitement des questions majeures (eau, élimination des déchets, protection des espaces naturels (paysages naturels et urbains).
- Maîtriser le développement en gérant le territoire de manière économe et en remédiant aux déséquilibres sociaux et spatiaux.

La DTA distingue trois territoires pour la définition opérationnelle de ces trois grands objectifs :

- Le haut pays
- La bande côtière qui constitue l'espace urbain (la conurbation millionnaire)
- Le littoral (inclus dans la bande côtière qui représente l'atout touristique essentiel du département et le moteur économique de la conurbation)

Seul le haut-pays s'inscrit dans le massif.

Les objectifs portent ici :

- D'une part, sur le maintien de la présence humaine s'appuyant sur des activités diversifiées. La DTA préconise une diversification des produits touristiques et de l'offre d'hébergement, en particulier dans les stations de sports d'hiver. Le territoire doit essentiellement miser sur son "exceptionnelle" richesse patrimoniale, naturelle et culturelle, et notamment le Parc National du Mercantour.

- D'autre part, sur la préservation des espaces et des milieux naturels. Dans la zone de montagne, sont particulièrement identifiés " les espaces, paysages et milieux les plus remarquables ", ainsi que " les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel au sein de la loi montagne ".
Priorité devra être donnée au maintien et à la remise en état des pâturages intermédiaires qui garantissent l'ouverture du paysage.
La mise en valeur du patrimoine forestier devrait, enfin, susciter le développement d'activités liées à la production du bois.

- **La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord**

Le périmètre de la DTA couvre la totalité des départements de la Haute-Savoie et de la Savoie, une grande partie de l'Isère et le Nord de la Drôme. Elle couvre 16 400 km² sur 923 communes dont 691 sont concernées par la loi montagne. Le périmètre rassemble 1,84 millions d'habitants (2006) et environ 700 000 emplois.

La DTA décline la Convention Alpine et partage les finalités du schéma interrégional du Massif des Alpes ainsi que celles de la charte de coopération métropolitaine établie sur le sillon alpin.

Un premier document a été élaboré sous la forme d'un Livre blanc. Il dresse un inventaire du territoire et en présente les enjeux majeurs. Ce Livre blanc a été approuvé en CIACT en 2006.

Sur cette base se construit la DTA proprement dit. Elle s'organise autour de quatre objectifs :

- Structurer le territoire multipolaire des Alpes du Nord autour du Sillon alpin et des vallées adjacentes.
- Préserver et valoriser les espaces naturels et ruraux et les ressources patrimoniales.
- Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement.
- Garantir un système de transport durable dans les Alpes du Nord.

Le Comité de Massif s'est exprimé favorablement sur ce texte. L'enquête publique sur le projet de DTA doit se dérouler au printemps 2010 pour une approbation en Conseil d'Etat mi 2010.

Les Schémas de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de dix ans (quinze ans), les orientations générales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Le SCoT, défini par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, remplace le Schéma directeur. Le SCoT détermine une stratégie globale d'aménagement qui définit les grands équilibres du développement d'un territoire d'agglomération ou d'aire urbaine en veillant à la cohérence des différents P.L.U. du territoire. A partir d'un diagnostic et d'un projet d'aménagement et de développement durable, le SCoT «définit les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la structuration des espaces urbanisés qui déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers".



Schémas de Cohérence Territoriale (décembre 2009)

Les principales agglomérations du Massif Alpin ont un SCoT, approuvé ou en cours d'élaboration, porté par un syndicat mixte.

Schémas de cohérence territoriale dans le Massif Alpin	
Département	SCoT ou Schéma directeur
Haute-Savoie	SCoT Fier et Aravis
	SCoT Faucigny-Glières
	SCoT Arve et Salève
	SCoT Région d'Annemasse
	Schéma Directeur du Genevois
	SCoT de la Région d'Annecy
Savoie	SCoT de l'Albanais
	SCoT du Chablais
	SCoT Métropole Savoie
Isère	SCoT Arlysère
	SCoT Avant-Pays Savoyard
	SCoT Région Grenobloise
Hautes-Alpes	SCoT de Trièves
	SCoT de l'aire Briançonnaise
	SCoT de l'aire Gapençaise
Alpes de Haute-Provence	SCoT du Pays des Ecrins
	SCoT de Manosque
Var	SCoT de Draguignan
Vaucluse	SCoT du pays d'Apt
	SCoT Sud Luberon
	SCoT Comtat Venaissin

Les plans locaux d'urbanisme

Institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme fixe au niveau communal les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols. Etabli à partir d'un diagnostic des prévisions démographiques et économiques de la commune, il définit les règles d'affectation des sols (zones urbanisées, zones agricoles, zones naturelles), les interdictions de construire, des modalités spécifiques concernant l'implantation de certaines constructions, mais aussi leur qualité architecturale, les tracés et les caractéristiques des voies de circulation. Soumis à enquête publique, le P.L.U. est un projet d'aménagement et de développement durable.



Plans locaux d'urbanisme

La plupart des communes du Massif Alpin se sont dotés d'un Plan Local d'Urbanisme. Les territoires les moins couverts sont ceux de petites communes de l'arrière pays Niçois, des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de la Drôme. Les communes de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie ont quasiment toutes un P.L.U.

7 – Les outils au service du développement des espaces ruraux

1 - Les zones de revitalisation rurale

La loi du 4 février 1995 sur l'aménagement et le développement durable des territoires et la circulaire du 10 mai 2006 accordent des avantages sociaux et fiscaux aux chefs d'entreprises, artisans, commerçants, professionnels libéraux, propriétaires immobiliers, investisseurs du secteur du tourisme et employeurs associatifs installés dans des zones de revitalisation rurale.

Le massif des Alpes Zone de revitalisation rurale



Sources : Route120® - IGN PFAR 2000.
Réalisation : SAS-D&I - Région PACA - Décembre 2009

Les zones de revitalisation rurale sont constituées; au sein des territoires ruraux de développement prioritaire par des communes de faible densité caractérisées par le déclin de la population totale, le déclin de la population active et un taux de population active supérieur au double de la moyenne nationale. Plus de 11 000 communes sont concernées en France et représentent 5 millions d'habitants répartis sur plus du tiers du territoire, dont une grande partie au sein des espaces de montagne, et particulièrement dans le Massif Alpin. Les communes

concernées devront appartenir à un EPCI à fiscalité propre. Afin d'inciter à l'intercommunalité, les communes qui se regroupent, ou qui se rapprochent d'un EPCI existant, permettent à l'ensemble de l'EPCI de bénéficier de leur classement en ZRR., si elles représentent plus de 50 % de la population de celui-ci.

Dans le Massif Alpin, les communes qui bénéficient de ce dispositif sont principalement au sud du massif, dans les départements de la Drôme, des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

2 – Les pôles d'excellence rurale

Pour soutenir le développement rural, l'Etat a décidé de participer au financement de projets locaux de développement retenus après appel à projet et avis d'une commission nationale de présélection de 26 membres. Quatre priorités ont été définies : la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques, la valorisation et la gestion des bio-ressources, l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, les productions industrielles, artisanales et de services localisées. Ce dispositif, qui n'a pas vocation à soutenir des dépenses d'ingénierie, vise en priorité le soutien aux investissements matériels. Le financement de l'Etat est plafonné à un million d'euros, le taux d'aide représentant au maximum 33 % du montant éligible, pouvant être porté à 50 % dans les zones de reconversion rurale. Deux appels d'offre ont été lancés en 2006 et 2007. 30 projets ont été retenus dans le Massif Alpin.

Un troisième appel à projet a été lancé fin 2009. Cette nouvelle génération de P.E.R. entend « mettre en mouvement » les espaces ruraux après les Assises des Territoires Ruraux. Il vise à répondre aux priorités de l'Etat dans un objectif de cohérence et de développement local. Il soutiendra des projets innovants et structurants de développement durable.

Les deux enjeux retenus sont :

- accroître la capacité économique des territoires ruraux
- répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires

Pôles d'excellence rurale dans le Massif Alpin			
<i>Dt</i>	<i>Porteur de projet</i>		<i>Nom du projet</i>
04	CC Pays de Forcalquier	1	Pays du livre et de l'écriture
04	CC du Sisteronais	1	Economie sociale et valorisation de la filière arboricole
04	Pays Asses, Vaïre, Var	1	Le Pays à votre service
04	Pays Sisteronais- Buëch	1	Création d'un itinéraire interactif du pays
04	Comité du pays Dignois	2	Le géo- tourisme en Pays Dignois: de la terre au terroirs
04	CC Luberon-Durance	2	Cité de la culture et du tourisme durable
05	CC du Pays des Ecrins	1	Pays des Ecrins, Pays de l'eau
05	CG des Hautes-Alpes	1	Excell'air Hautes-Alpes
05	CC du Buëch	1	Bois des Hauts Pays du Buëch
05	CC du Champsaur	2	Le goût de notre terre: valorisation des produits locaux
06	CG des Alpes Maritimes	1	Alpes Maritimes, tourisme et technologies
06	CG des Alpes Maritimes	1	Alpes Maritimes, santé et technologies
26	CC du Pays de Dieulefit	2	Pays de Dieulefit: territoire de feu et d'art
26	CC du Vercors	2	Handicap : pour une montagne accessible à tous
26	CC du Diois	2	Biovallée
38	CC du Massif du Vercors	1	Royans Vercors Santé
38	CC du Pays des Couleurs	1	Bio-ressources en milieu rural
38	CC du Pays de Corps	2	Tourisme et Patrimoine en Beaumont-Mathesyne
38	S.A. du Trièves	2	Le bois : une nouvelle dynamique économique
38	P.N.R. de Chartreuse	2	Le bois-énergie, levier du développement rural
38	Pays de Bièvre-Valloire	2	Développement du chanvre industriel
73	PNR du Massif des Bauges	1	Valorisation de la filière Bois
73	CC de Chautagne	1	Eco-tourisme et patrimoine local de Chautagne
73	Pays de Maurienne	2	Le Très Haut Débit en Pays de Maurienne
73	S.M. Arlysère	2	Penser forêt, agir bois
73	S.M. de l'avant-pays Savoyard	2	Tourisme, pêche et patrimoine au fil de la rivière
74	CC du Pays de Seyssel	1	Développement du pays de Seyssel
74	S.I. du Haut Chablais	2	Bois-Energie dans le Haut Chablais
74	CC du Val des Usses	2	Projet de développement du Val des Usses
83	CG du Var	2	Création d'un atelier de découpe de la viande ovine
84	CC du Pays d'Apt	1	Couleurs-matières, Couleurs-lumières
84	P.N.R. du Luberon	2	Bio-ressources et énergies renouvelables
	1 : 1° appel à projet 2006		
	2 : 2° appel à projet 2007		

3 - Les territoires LEADER 2007-2013

Le programme de développement rural 2007-2013 de l'Union Européenne vise à accompagner les mutations de l'espace rural par un nouvel outil : le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Les trois premiers axes de la programmation concernent l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural et la qualité de vie en milieu rural. Le quatrième axe, Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (L.E.A.D.E.R.) est un axe méthodologique destiné à mettre en œuvre des programmes de développement rural sur un territoire dont les acteurs publics et privés, regroupés au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL), ont défini une stratégie de développement rural autour d'une priorité multi- sectorielle.

18 territoires ont été retenus dans le Massif Alpin après appel d'offre. Ils représentent 1 107 800 habitants, 43 % de la population du massif et 1 081 communes. Chacun d'entre eux a retenu une priorité propre comme le montre le tableau suivant.

LEADER 2007-2013				
<i>G.A.L. Structure porteuse</i>	<i>Nbre communes</i>	<i>Population</i>	<i>Thématique</i>	<i>Enveloppe FEADER</i>
Pays Dignois	27	25 000	Entreprendre durablement dans le pays Dignois	1 300 000 €
Pays Serre-Ponçon-Ubaye-Durance	31	20 000	Une terre d'accueil, des montagnes et des services	1 488 000 €
Haute-Provence-Luberon Pays+ PNR du Luberon	101	132 000	Habiter un territoire Haute Qualité de Vie	1 984 000 €
Confluences autour du Verdon Pays + P.N.R. du Verdon	81	33 000	Ensemble pour dynamiser durablement l'économie	1 000 000 €
Pays du Grand Briançonnais	37	32 200	Entreprendre : favoriser et maintenir l'esprit d'entreprise	1 500 000 €
Pays d'Arles pays + P.N.R. des Alpilles	31	129 000	Pour une ruralité moderne et de qualité	1 000 000 €
Pays Gapençais	74	65 000	Objectif Haute Qualité Environnementale	1 455 000 €
<hr/>				
Ventoux Syndicat mixte d'aménagement	33	72 100	Fédérer et structurer à l'échelle du Ventoux	1 300 000 €
Pays Sisteronais-Buëch	86	26 200	Un éco- territoire en marche	1 300 000 €
Voironnais CC du pays Voironnais	34	85 800	Faire émerger et consolider une culture commune	1 500 000 €
Vercors-Trièves P.N.R. du Vercors	68	34 200	L'économie du paysage	1 500 000 €
Pays Une Autre Provence	119	113 000	Terroirs du goût	1 400 000 €
Massif des Bauges P.N.R. des Bauges	64	61 000	Ressourcement et tourisme de proximité	1 400 000 €
Diois CC du Diois	52	10 300	Expérimenter la citoyenneté Eco-citoyenneté, nature, sport	1 400 000 €
Chartreuse et Avant-Pays Savoyard P.N.R. de Chartreuse	86	70 000	Territoire plus habité, territoire mieux partagé	1 500 000 €
Chablais S.I.A. du Chablais	62	122 000	Vers la création d'un Géoparc	1 500 000 €
Calades et senteurs CC du Pays de Dieulefit	62	47 000	Patrimoine et savoir-faire	1 400 000 €
Belledonne Pays du Pays de Grésivaudan	33	30 000	Belledonne : territoire de vie	1 700 000 €
	1081	1 107 800		25 627 000 €

3^{ème} partie

Les mutations économiques

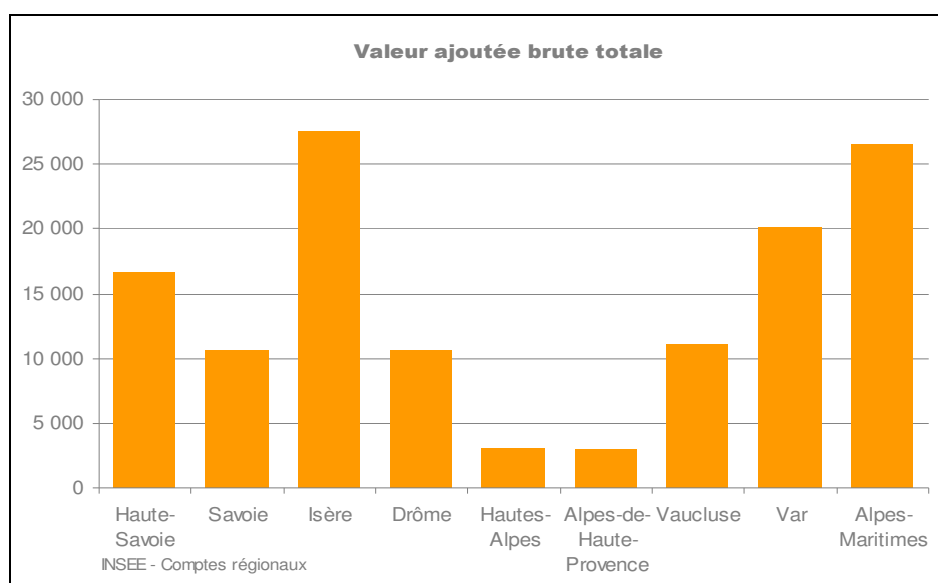
Chapitre 5 : Economie et emploi : un territoire dynamique

1 - Le Produit Intérieur Brut des départements du Massif Alpin Français

Cet indicateur n'est disponible qu'à l'échelle départementale, ce qui limite l'exploitation qui peut en être faite à l'intérieur du périmètre du massif. Pour certains départements, la partie incluse dans le massif est faible par rapport au poids économique et démographique de la partie hors massif. Cela vaut notamment pour les Alpes Maritimes (16,6 %), la Drôme (17,6 %), le Var (10,1 %) et le Vaucluse (15,2 %).

Produit intérieur brut par département à prix courants - 2005			
Départements	P.I.B. en millions d'€	P.I.B. / habitant en €	P.I.B. / emploi en €
Alpes de Haute-Provence	3 241	21 053	58 903
Hautes-Alpes	3 362	25 398	57 125
Alpes Maritimes	29 597	27 741	72 734
Drôme	11 932	25 674	63 566
Isère	30 669	26 285	66 829
Savoie	11 840	29 462	66 601
Haute-Savoie	18 618	26 985	67 790
Var	22 422	23 103	68 115
Vaucluse	12 363	23 281	58 403
Total	144 044	25 652	65 547
Ensemble France		27 811	69 185

La seule évaluation disponible indique que les neuf départements, entièrement et partiellement en zone de massif, ont un PIB de 144 044 millions d'euros représentant 8,5 % du PIB national. Elle révèle aussi des écarts importants d'un département à un autre en termes de produit par habitant, qui varie de 21 053 € pour les Alpes de Haute-Provence à 29 462 € pour la Savoie et en termes de productivité entre le département des Hautes-Alpes où le produit par emploi est de 57 125 € et celui des Alpes Maritimes où le produit par emploi est de 72 734 €.

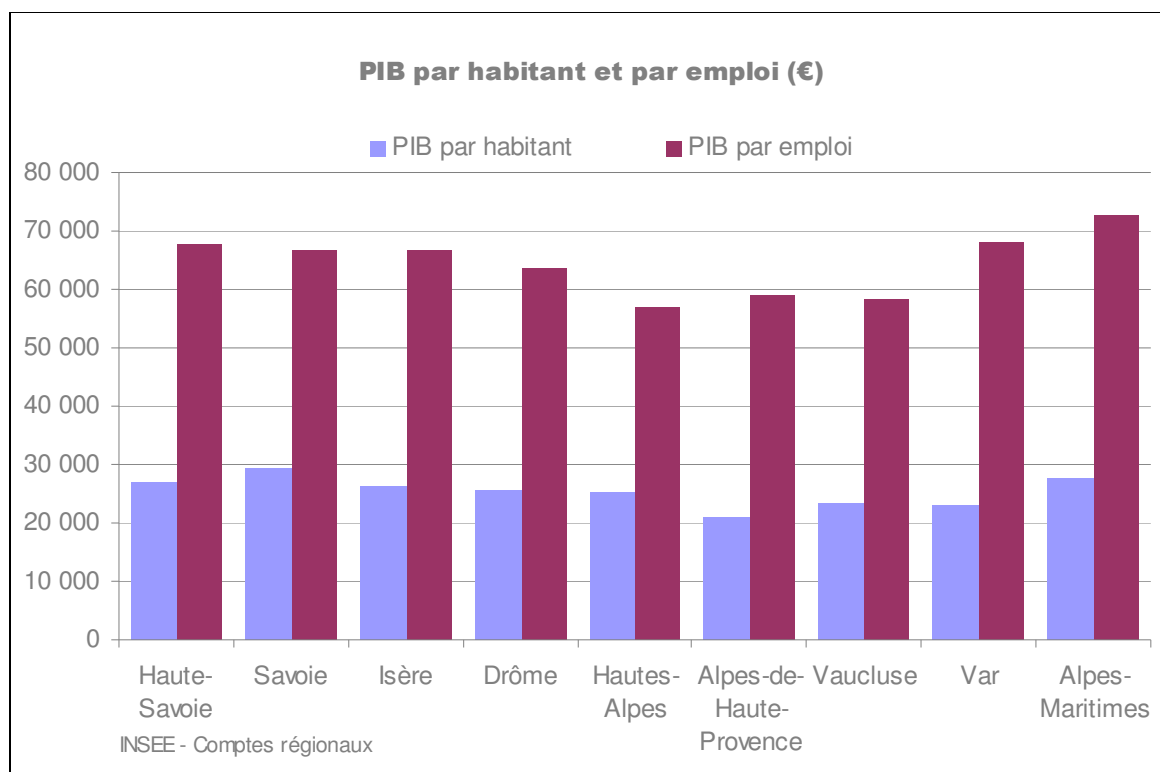


L'ensemble des neuf départements représente 8,5 % du PIB national et, si on s'en tient aux cinq départements compris en totalité, ou en majeure partie, dans le massif, cette part est de 4 %.

- La lecture des PIB départementaux témoigne de fortes disparités. C'est le département de l'Isère qui affiche le plus fort PIB (1,8 % du PIB national). Les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute Provence ne contribuent, chacun, qu'à 0,2 % de ce même PIB. Le rapport s'établit ainsi pratiquement de 1 à 10 entre ces deux extrêmes.

- Ramené à l'habitant et à l'emploi, la situation est beaucoup plus homogène. L'écart entre le département qui présente le PIB/habitant le plus élevé (la Savoie 29,4 K€) et celui qui a le PIB le plus bas (Alpes de Haute Provence 21,05 K€) est de 40 %. Les départements du Nord du massif présentent les PIB/habitant les plus élevés.

- Le PIB ramené à l'emploi atténue ces disparités. C'est dans les Alpes Maritimes que ce montant est le plus élevé (72 734 €) et dans les Hautes Alpes qu'il est le plus bas (57 125 €), soit un écart de 25 %. Hors Alpes Maritimes, dont la partie intégrée au massif est faible, l'écart entre le PIB/emploi n'est plus que de 15 %. Là également, ce sont les trois départements nord alpins qui présentent les valeurs les plus élevées.

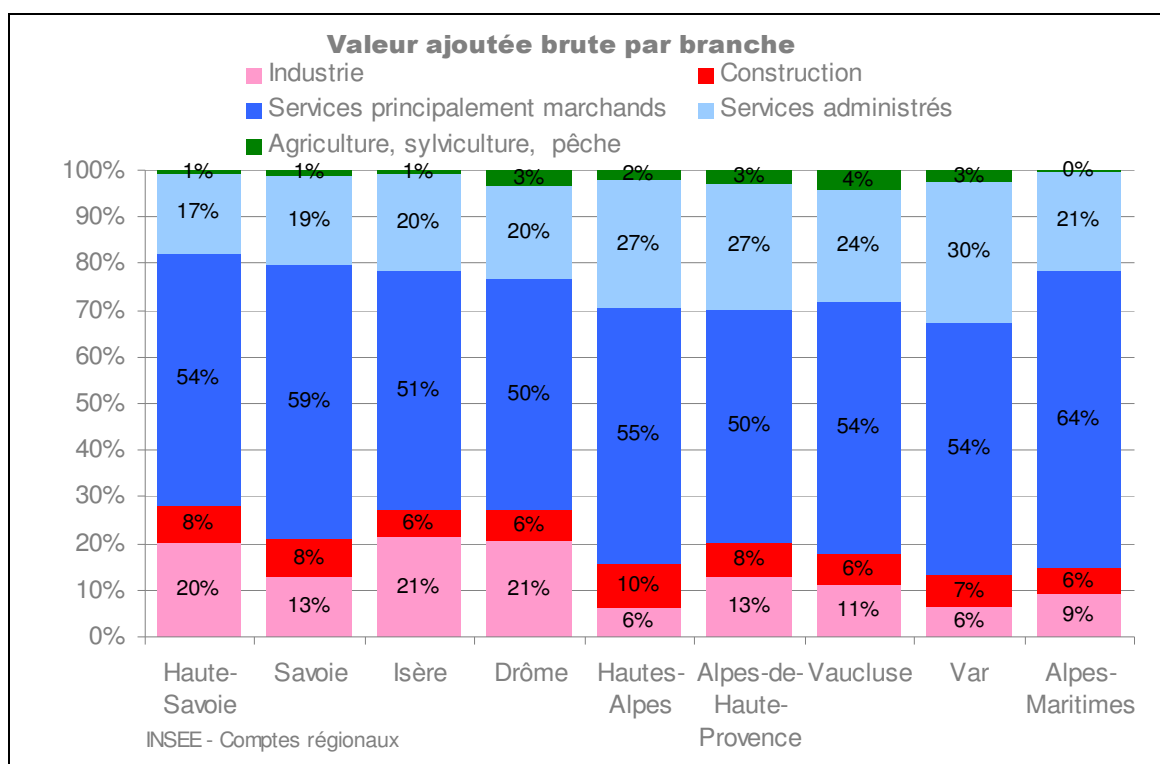


La décomposition de la Valeur Ajoutée Brute (VAB) totale apporte quelques éléments sur le profil des départements.

- Dans deux départements, la Haute-Savoie et l'Isère, l'industrie contribue à 20 % de la VAB. Cette proportion tombe à 6 % dans les Hautes Alpes et de l'ordre de 13 % en Savoie et dans les Alpes de Haute Provence. Compte tenu des activités induites par l'industrie, notamment dans les services à l'entreprise, ces écarts traduisent des différences significatives dans les caractéristiques des différents départements.

- Les services marchands assurent partout la moitié, ou plus, de la Valeur Ajoutée Brute. Cela est particulièrement visible dans les départements à vocation touristique dominante (Savoie, Hautes-Alpes et Haute-Savoie).
- Deux départements se distinguent par la part importante des services "administratifs" (ou non marchands). Il s'agit des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence. Cette forte représentation de services, quasi exclusivement orientée vers une population permanente, indique une vocation résidentielle affirmée de ces territoires.

A noter enfin une contribution de l'agriculture plus notable dans le Sud du massif que dans la partie Nord, où sa part est de l'ordre de 1 %.



Le PIB du massif

*Les départements des Alpes-Maritimes, de la Drôme, de l'Isère, du Var et du Vaucluse ne sont que partiellement en zone de massif. Si on pondère les PIB de ces départements par la part de leur population en zone de massif, on obtient **une évaluation de la production du massif**. Il ne s'agit que d'une évaluation qui sous tend que les productivités du travail sont les mêmes à l'intérieur de chaque département, ce qui est évidemment inexact. Mais c'est la seule façon d'obtenir un ordre de grandeur du PIB du massif. On obtient alors un PIB de 68 083 millions d'euros.*

Le Massif Alpin représente :

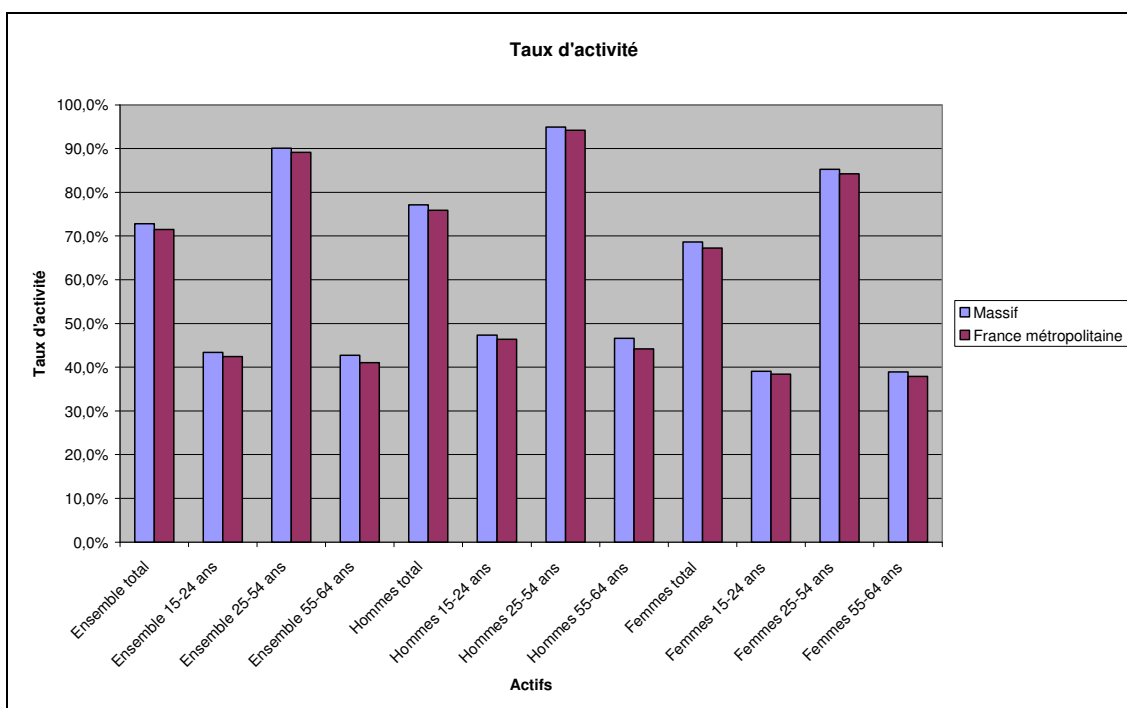
- 7,2 % de la surface du territoire métropolitain
- 4,2 % de sa population en 2006
- 4,1 % de ses emplois en 2006
- 4 % de son P.I.B. en 2005

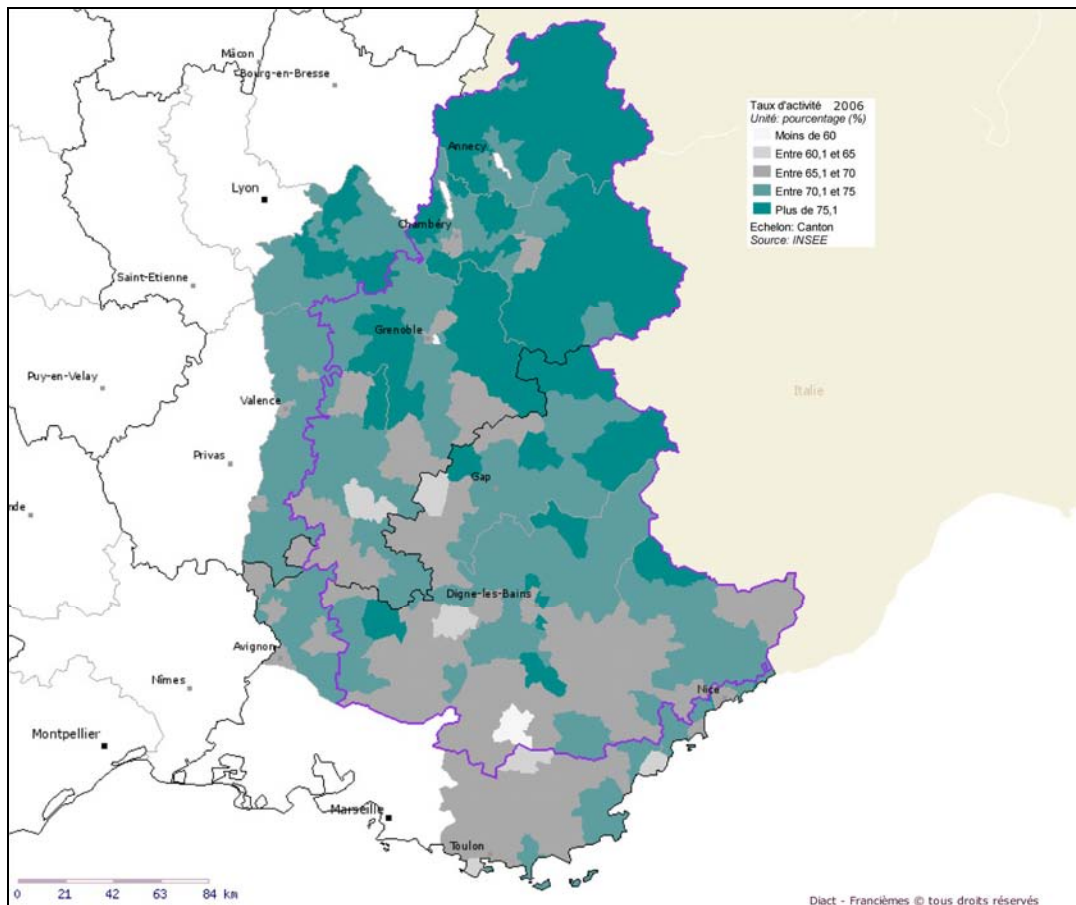
2 – Une plus forte activité qu’au niveau national

Le taux d’activité de la population âgée de plus de 15 ans est plus important dans le massif qu’au niveau national : 58,8 % contre 57,3 %. Il est encore plus élevé en zone de montagne : 59,7 %. Comme au niveau national, celui des femmes est en augmentation et celui des hommes est en réduction.

Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans par sexe et par âge		
	<i>Massif</i>	<i>France métropolitaine</i>
Ensemble total	72,8 %	71,5 %
Ensemble 15-24 ans	43,4 %	42,4 %
Ensemble 25-54 ans	90,1 %	89,1 %
Ensemble 55-64 ans	42,7 %	41,0 %
Hommes total	77,1 %	75,9 %
Hommes 15-24 ans	47,3 %	46,4 %
Hommes 25-54 ans	94,9 %	94,2 %
Hommes 55-64 ans	46,6 %	44,2 %
Femmes total	68,6 %	67,2 %
Femmes 15-24 ans	39,1 %	38,4 %
Femmes 25-54 ans	85,3 %	84,2 %
Femmes 55-64 ans	38,9 %	37,9 %

Quels que soient le sexe ou la tranche d’âge concernés, le taux d’activité est toujours plus élevé dans la zone de massif qu’au niveau national.





En 2006, 1 230 781 actifs dont 91,3 % avec emploi et 8,7 % sans emploi sont recensés dans la zone de massif. Les proportions sont de 92,4 % et de 7,6 % au niveau national.

La répartition de la population active dans le Massif Alpin est plus favorable qu'au niveau national.

Population active de 15 à 64 ans par type d'activité		
	Massif	France métropolitaine
Ensemble de la population de 15 à 64 ans	1 690 216	39 941 378
Population active de 15 à 64 ans	1 230 781	28 563 491
Actifs en %	72,8	71,5
<i>dont</i>		
Actifs avec emploi en %	66,5	63,6
Chômeurs en %	6,3	7,9
Inactifs en %	27,2	28,5
<i>dont</i>		
Elèves, étudiants, stagiaires en %	10,3	11
Retraités en %	7,9	8
Autres inactifs en %	8,9	9,5

Entre 1999 et 2006 :

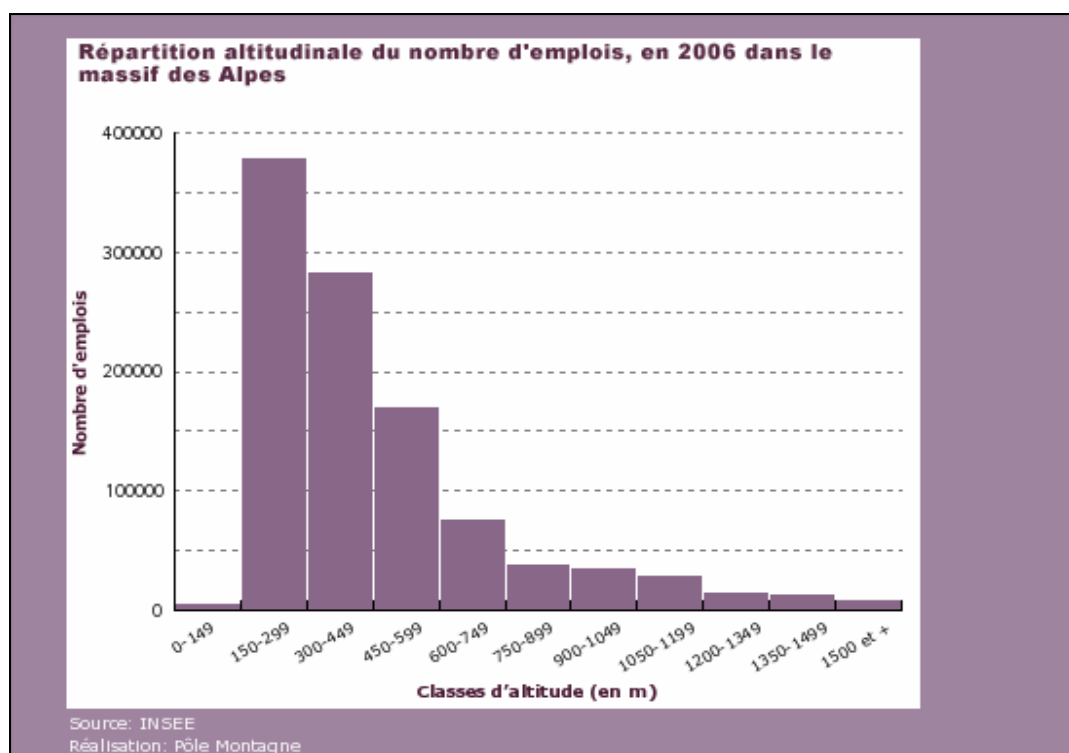
- La population active a augmenté de 12 %, plus vite que la population totale. Le taux d'activité du massif est donc à la hausse (cette évolution est à nuancer, compte tenu du mode de comptabilisation retenu par l'INSEE à partir de 2006).
- La population active ayant un emploi a augmenté de 15,1 %
- La population active sans emploi a diminuée de 12,2 %

3 - Dynamismes du marché du travail

En 2006, 1 044 709 emplois sont recensés sur la zone de massif, 13,6 % de plus qu'en 1999. Le taux de croissance annuel moyen des emplois est largement supérieur au taux national. Il est inférieur au nombre d'actifs ayant un emploi dans la zone chiffré à 1 132 176 qui a augmenté pour sa part de 15,3 %, traduction de l'accroissement des déplacements domicile-travail et du caractère résidentiel de nombreuses communes. C'est pourquoi l'indicateur de concentration de l'emploi, égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone, est en réduction, passant de 93,6 % en 1999 à 92,3 % en 2006.

La répartition des emplois selon le statut professionnel montre que 85,4 % sont des emplois salariés contre 88,2 % au niveau national. La part des emplois à temps partiel, salariés ou non, est plus élevée dans le massif (19,5 %) que dans la France entière (16,9 %). Néanmoins, dans la poursuite d'une tendance longue, la part des salariés dans le total des emplois augmente et celle des emplois salariés à temps partiel diminue. Elle augmente pour les non salariés à temps partiel.

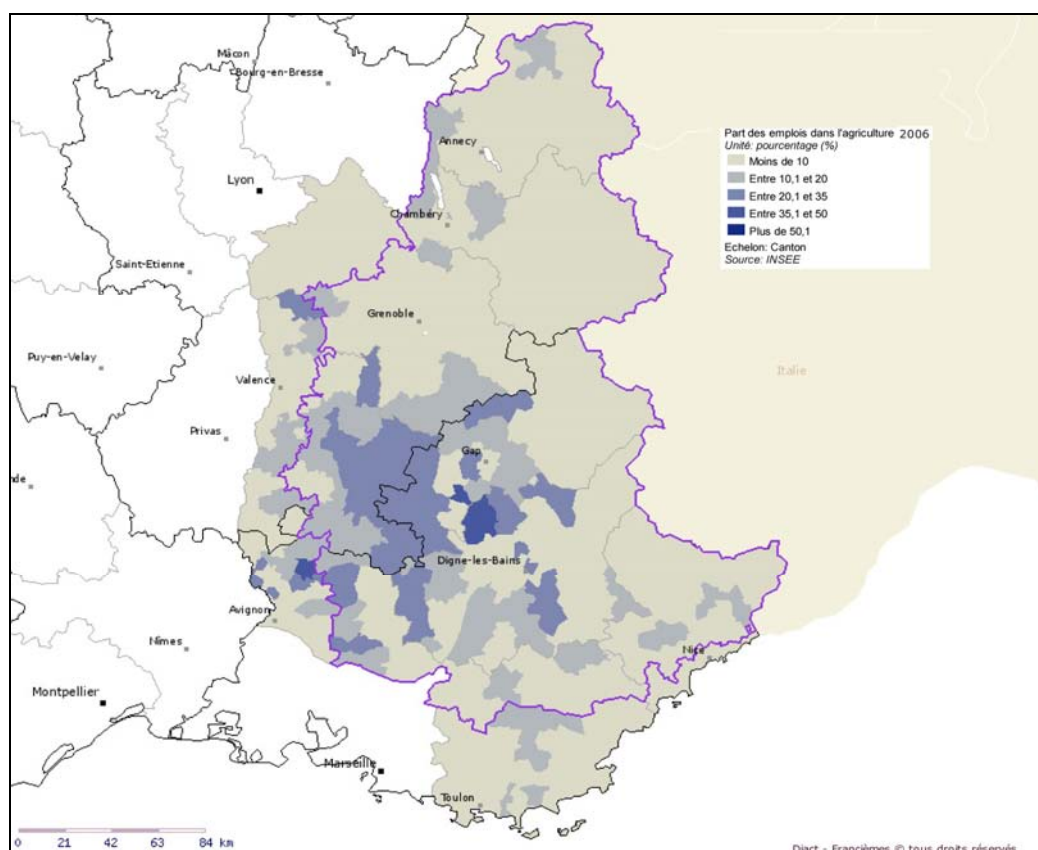
La répartition altitudinale des emplois montre que la plupart d'entre eux se situent entre 150 et 600 mètres d'altitude, c'est-à-dire dans les grandes vallées du massif.



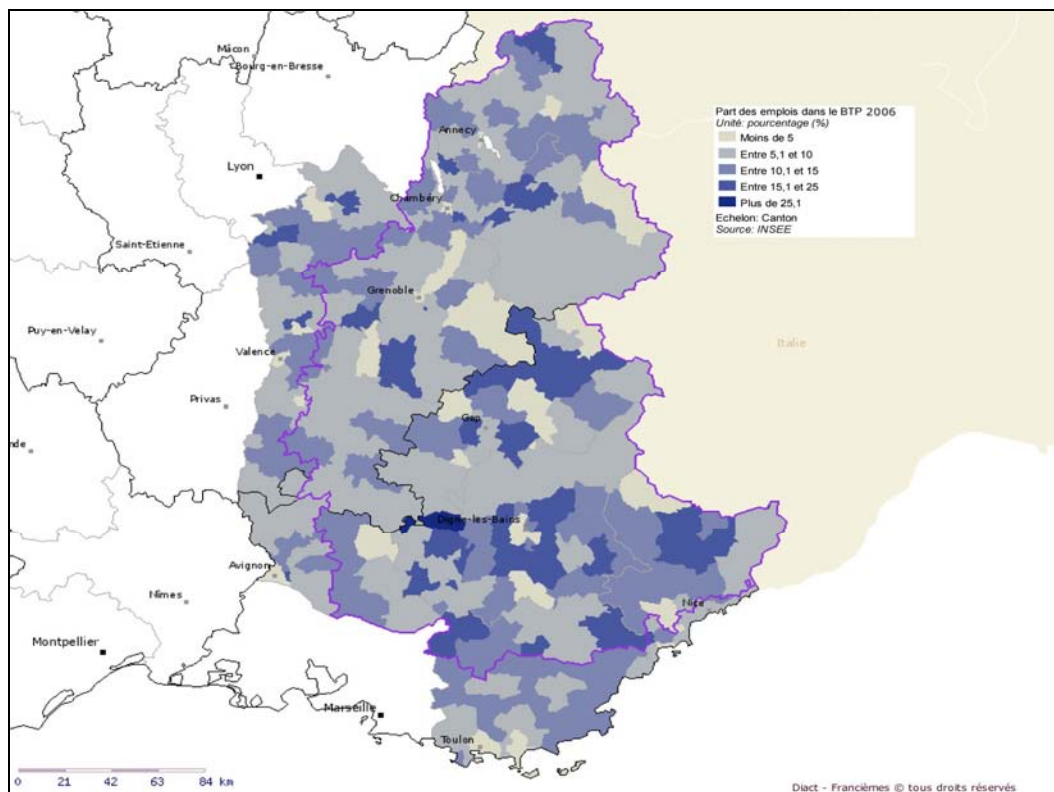
- **La répartition des emplois par secteur d'activité** n'est pas très différente du niveau national. Toutefois, le poids de l'industrie et de la construction est plus élevé, résultat des spécificités de l'économie du Sillon Alpin et de l'accroissement de la population.

Emploi au lieu de travail par secteurs d'activité			
	Massif		France métropolitaine
<i>Ensemble</i>	1 047 261	100,0 %	100,0 %
Agriculture	31 093	3,0 %	3,5 %
Industrie	170 194	16,3 %	15,4 %
Construction	78 160	7,5 %	6,4 %
Tertiaire	767 854	73,3 %	74,7 %
<i>Dont</i>			
Commerce	139 310	13,3 %	13,3 %
Services aux entreprises	125 582	12,0 %	13,4 %
Services aux particuliers	102 554	9,8 %	7,6 %

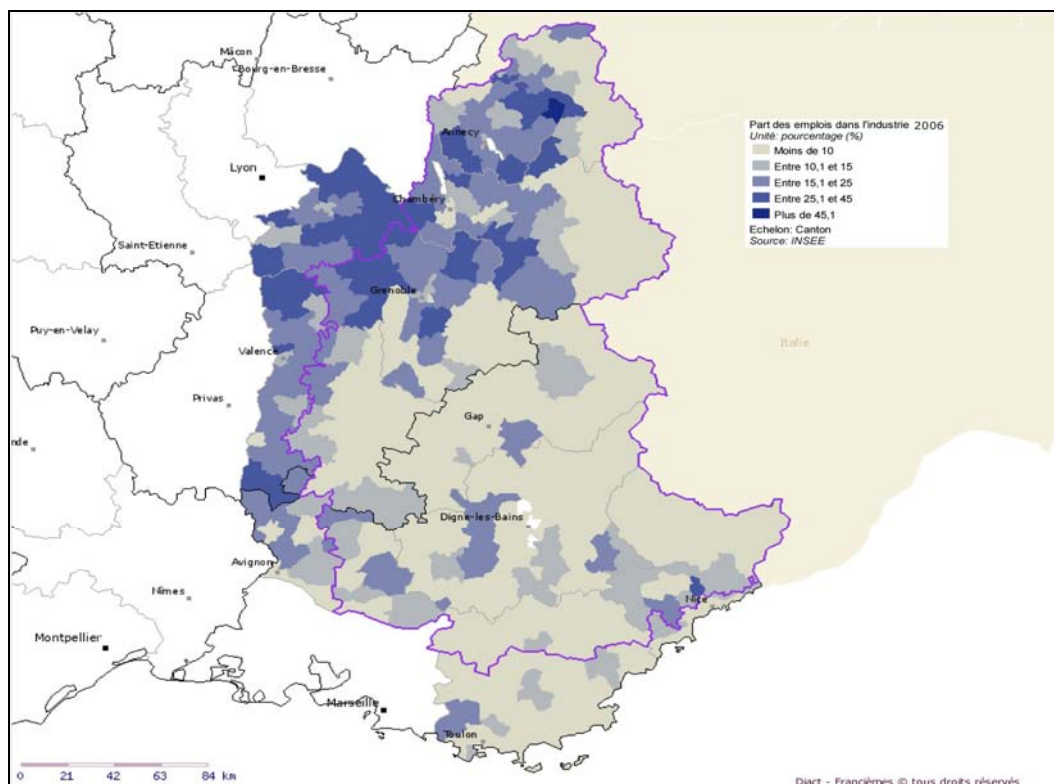
Part des emplois dans l'agriculture



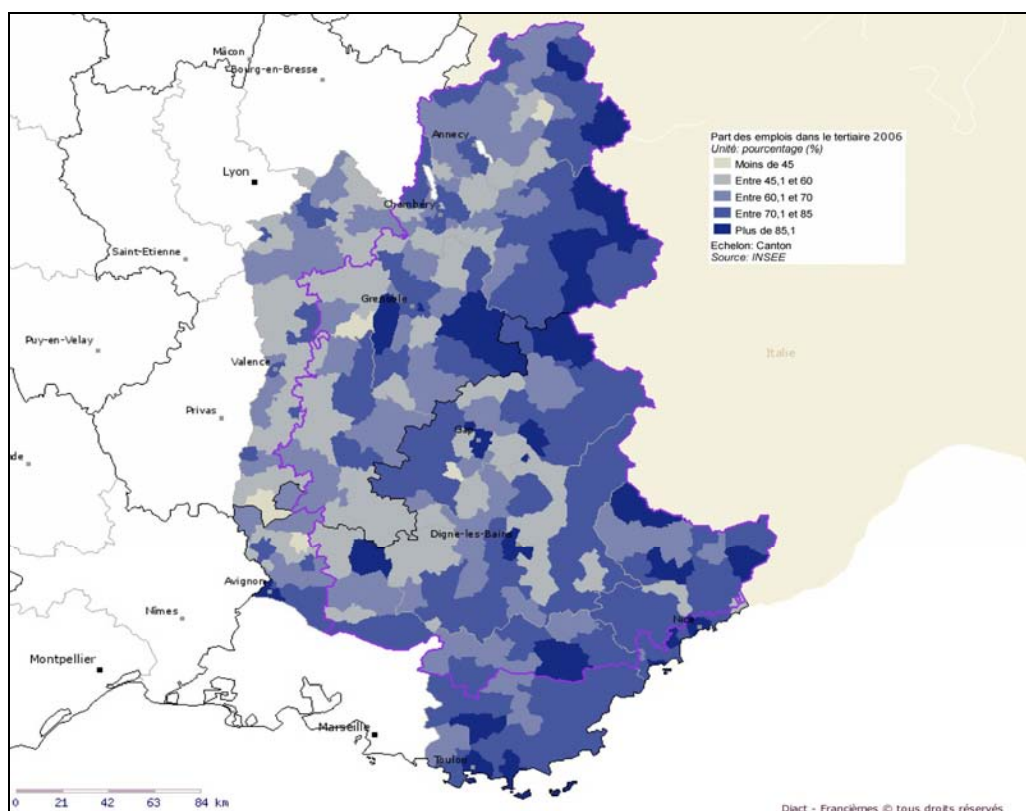
Part des emplois dans le B.T.P.



Poids des emplois dans l'industrie



Poids des emplois dans le tertiaire



4 - L'accroissement des mobilités domicile-travail

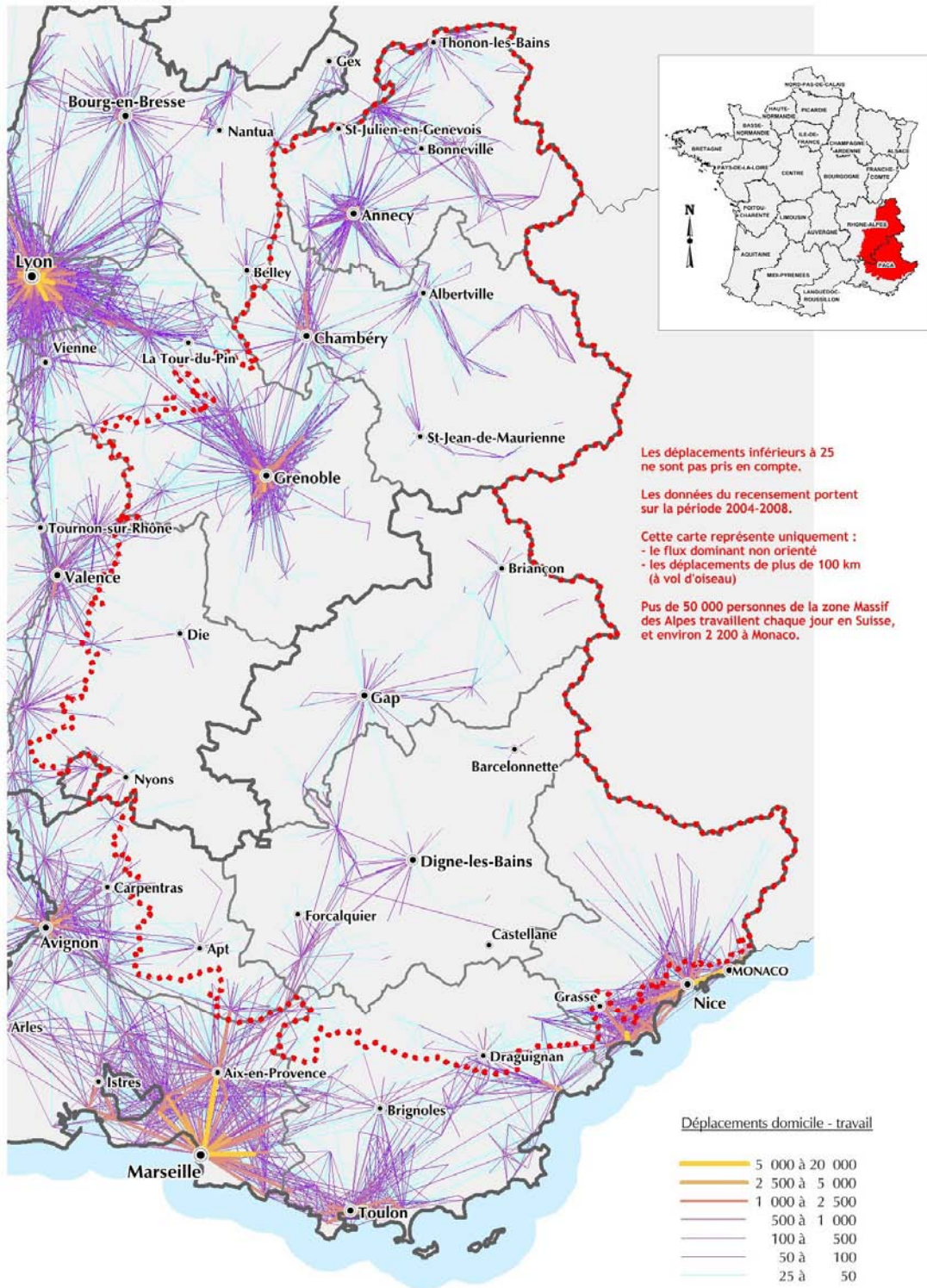
La polarisation par les grandes villes dans et au pourtour du massif explique la forte mobilité des actifs dans l'espace. La montagne alpine est un espace de déplacements intense des piémonts vers les vallées et du centre vers la périphérie. En 2006, 403 581 actifs avec emploi travaillent dans leur commune de résidence, soit 35,7 % d'entre eux. Sur les 64,3 % qui travaillent et résident dans 2 communes différentes, 52,9 % le font dans le même département et 5,4 % dans un autre département.

Entre 1999 et 2006, ces déplacements se sont accentués. Les actifs avec emploi dans leur commune de résidence ont augmenté de 3,5 % et ceux qui travaillent dans une autre commune ont augmenté de 21,1 %. Le nombre d'actifs avec emploi qui travaillent dans un autre département que celui de leur résidence a augmenté pour sa part de 32,2 %. On peut voir dans ces résultats, l'attractivité de Lyon, de Genève et des grandes villes du littoral méditerranéen, ainsi que la mobilité interne Sillon Alpin.

Ces mouvements sont amplifiés par la pression foncière et la pénurie de logements sociaux dans tout le massif.

Le massif des Alpes

Mobilité 2006



Les déplacements inférieurs à 25 ne sont pas pris en compte.

Les données du recensement portent sur la période 2004-2008.

Cette carte représente uniquement :

- le flux dominant non orienté
- les déplacements de plus de 100 km (à vol d'oiseau)

Pus de 50 000 personnes de la zone Massif des Alpes travaillent chaque jour en Suisse, et environ 2 200 à Monaco.

Sources : Route120®, - IGN PPAR 2000. - INSEE
Réalisation : SAS-DSI - Région PACA - Décembre 2009

5 - Caractéristiques des demandeurs d'emploi

En 2006, au sens du recensement, 107 226 actifs se déclarent au chômage dans le Massif Alpin. Le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale. Il est de 8,7 % contre 9,8 % dans la France entière, plus élevé pour les femmes (10,3 %) que pour les hommes (7,3 %).

83 017 demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont inscrits au chômage au 31 décembre 2008. Par rapport au niveau national, la part des jeunes et des chômeurs de longue durée est moins élevée et celle des femmes plus importante. Il existe un vrai problème d'emploi pour les femmes dans le Massif Alpin.

Demandeurs d'emploi au 31-12-08		
	Massif	France métropolitaine
Ensemble	83 017	2 257 790
Part des moins de 25 ans	17,9 %	19,7 %
Part des femmes	49,4 %	48,2 %
Part des chômeurs de longue durée	23,4 %	24,1 %

Source : ANPE

La répartition des demandeurs d'emploi selon le motif d'inscription est sensiblement différente dans le massif qu'au niveau national. La part de la fin des contrats à durée limitée et des premières entrées est beaucoup plus élevée, traduction d'une flexibilité plus forte liée en grande partie à la saisonnalité de l'emploi touristique et des difficultés d'accès au premier emploi.

Demandes d'emploi selon le motif d'inscription au 31-12-08		
	Massif	France métropolitaine
Ensemble	83 017	2 257 790
<i>dont licenciement</i>	23,1%	22,6 %
<i>dont démission</i>	4,3%	3,8 %
<i>dont fin de contrat à durée limitée</i>	42,1%	34,7 %
<i>dont première entrée</i>	14,2%	4,2 %

Source : ANPE

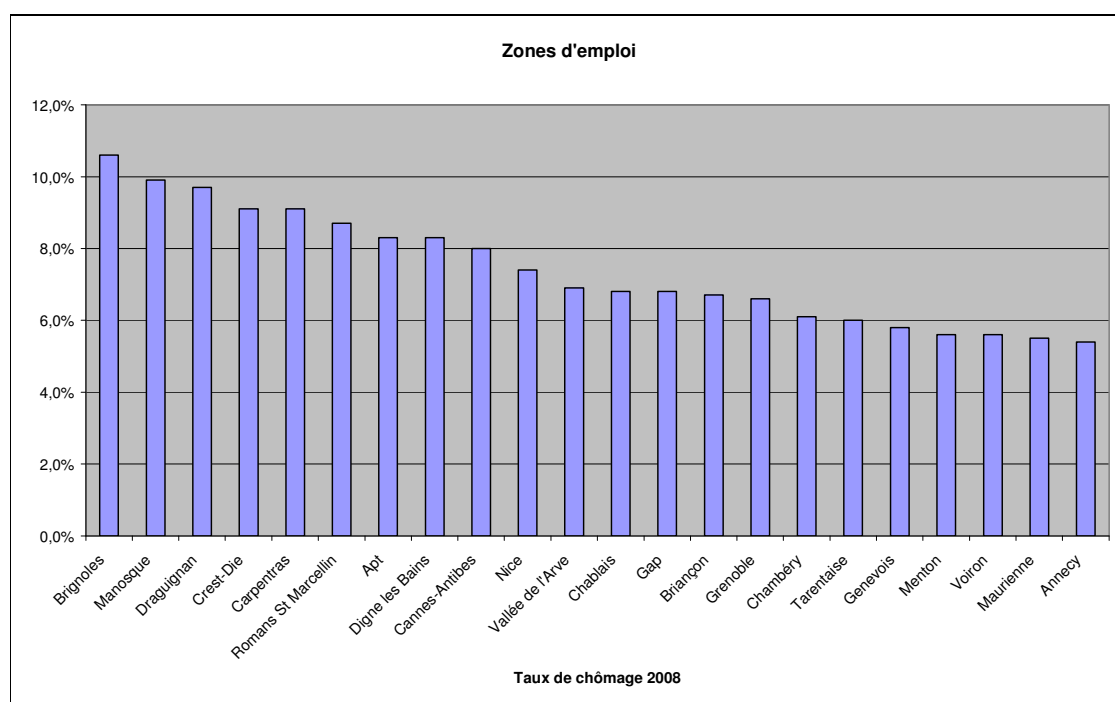
Conformément à la tendance nationale, le nombre de chômeurs a évolué de la façon suivante :

- réduction de 1991 à 2000 dans une conjoncture favorable
- augmentation de 2001 à 2003 et réduction de 2003 à 2007
- forte augmentation à partir de 2007. Entre 2007 et 2008 le nombre de chômeurs a augmenté de 14,1 % dont 21,7 % pour les hommes et 7,3 % pour les femmes.

La situation du marché du travail a tendance à se dégrader fortement depuis 2007.

Taux de chômage par zone d'emploi - Décembre 2008			
Brignoles	10,6 %	Chablais	6,8 %
Manosque	9,9 %	Gap	6,8 %
Draguignan	9,7 %	Briançon	6,7 %
Crest-Die	9,1 %	Grenoble	6,6 %
Carpentras	9,1 %	Chambéry	6,1 %
Romans St Marcellin	8,7 %	Tarentaise	6,0 %
Apt	8,3 %	Genevois	5,8 %
Digne les Bains	8,3 %	Menton	5,6 %
Cannes-Antibes	8,0 %	Voiron	5,6 %
Nice	7,4 %	Maurienne	5,5 %
Vallée de l'Arve	6,9 %	Annecy	5,4 %

Si les taux sont particulièrement élevés dans le sud du massif, dont la dynamique économique n'est pas suffisante pour créer assez d'emplois pour tous les actifs, ils sont modérés dans les grandes vallées du Sillon Alpin, de la haute Durance, de la Tarentaise, de la Maurienne et de la vallée de l'Arve. Ce dynamisme est celui d'une montagne active, industrielle et entreprenante. Toutefois, compte tenu de la faible part de la population de la zone de massif dans la population totale, les données sur les zones d'emploi de Nice, de Cannes et de Brignoles ne sont pas significatives du marché du travail des alpins.



6 - Répartition des formes d'emploi : saisonnalité et pluriactivité

La répartition des formes d'emplois salariés traduit la spécificité de l'emploi en zone de montagne. En 2006, sur les 971 799 emplois salariés de la zone de montagne alpine :

- 82,8 % sont sur des contrats à durée indéterminée,
- 11,7 % sont sur des contrats à durée déterminée,
- 1,7 % sur des postes d'intérim,
- 2 % sur des emplois aidés,
- 2,3 % en apprentissage ou en stage,

Une question spécifique est celle des travailleurs saisonniers et des emplois à temps partiel liés notamment au tourisme et aussi, de manière plus modeste, à l'agriculture dans tout le massif des Alpes. 16 % des hommes qui ont un emploi salarié et 18,3 % des femmes sont sur des contrats à durée déterminée et d'autres formes d'emplois à rendre moins précaires. La saisonnalité marque fortement l'économie alpine. La double saison, hivernale dans les stations et estivale sur le littoral, est fréquente dans de nombreux emplois liés au tourisme.

Elle pose des questions d'hébergement, de formation, de protection sociale et de contrat de travail qui n'ont pas toutes été résolues. La situation des travailleurs saisonniers reste souvent précaire⁸. La multiplication des contrats atypiques liés à la saisonnalité et à la pluriactivité est mal saisie par l'appareil statistique.

La pluriactivité n'est pas nouvelle. Les paysans ont dès la première partie du XIX^{ème} siècle, exercé une activité industrielle ou artisanale complémentaire dans les manufactures de drap (Tarentaise, Briançonnais), la métallurgie du fer (Basse Maurienne). Le système de l'ouvrier paysan a pris une importance considérable dans l'après-guerre.

Aujourd'hui, les sports d'hiver et l'agritourisme offrent aux montagnards de nouvelles formes de poly-activité. Comme le souligne A.Simon⁹, « Dynamique et créative, cette nouvelle poly-activité dont le travail agricole n'est plus la composante essentielle, reste l'un des aspects les plus marquants de l'économie de la montagne ».

La majeure partie du Massif Alpin fonctionne au rythme des opportunités et des contraintes saisonnières. Sur certains sites, plus de la moitié des salariés est concernée. Les principales branches d'activité montagnarde sont impliquées: le tourisme et toutes les entreprises qui en sont tributaires, le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture et l'arboriculture.

En termes économiques, ces branches ont besoin de disposer d'une main d'œuvre qualifiée et disponible en période d'activité saisonnière. En termes sociaux, les saisonniers, quel que soit leur statut, ont besoin de stabilité pour s'établir durablement, se former, fonder un foyer et participer pleinement à la vie locale.

⁸ Voir le guide des pluriactifs saisonniers- ADECOHD- 1999

⁹ La double vie des gens de l'Alpe- L'Alpe N°17-Octobre 2002

7 – Les emplois métropolitains supérieurs

Les fonctions métropolitaines supérieures, définies empiriquement par l'I.N.S.E.E., sont des fonctions dont le contenu décisionnel est élevé, ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent. Les onze fonctions retenues concernent l'art, la banque-assurance, le commerce, le commercial dans l'industrie, la gestion, l'information, l'informatique, la recherche, les services aux entreprises, les télécommunications et les transports. Les emplois concernés sont ceux des cadres, ingénieurs et chercheurs.

- Les emplois métropolitains supérieurs sont concentrés dans les grandes villes du Sillon Alpin. Ils augmentent beaucoup plus vite que l'emploi total, notamment à Grenoble, et traduisent le caractère moteur de ce territoire dans la dynamique du massif.

Bien que ces données datent de 1999, tout porte à croire que les chiffres d'aujourd'hui sont plus élevés, confirmant le rôle moteur du Sillon Alpin dans l'économie du massif.

Les emplois métropolitains supérieurs dans le Sillon Alpin 1999				
	Grenoble	Chambéry	Annecy	Genève-Annemasse
Emplois totaux aire urbaine	221 851	58 937	84 087	56 791
Evolution 90-99	5,6 %	8,60 %	9,90 %	11,70 %
Emplois métropolitains supérieurs	28 202	4 149	6 975	6 975
Evolution 90-99	24,70 %	17,90 %	18,30 %	18,30 %
Part relative	12,71 %	7 %	8,29 %	8,29 %

Source : I.N.S.E.E.

- A partir des résultats du recensement de la population, l'INSEE a analysé, à l'échelle des aires urbaines, la part des "cadres des fonctions métropolitaines". Il constitue un indicateur du niveau de "métropolisation" et du rayonnement des grandes villes.

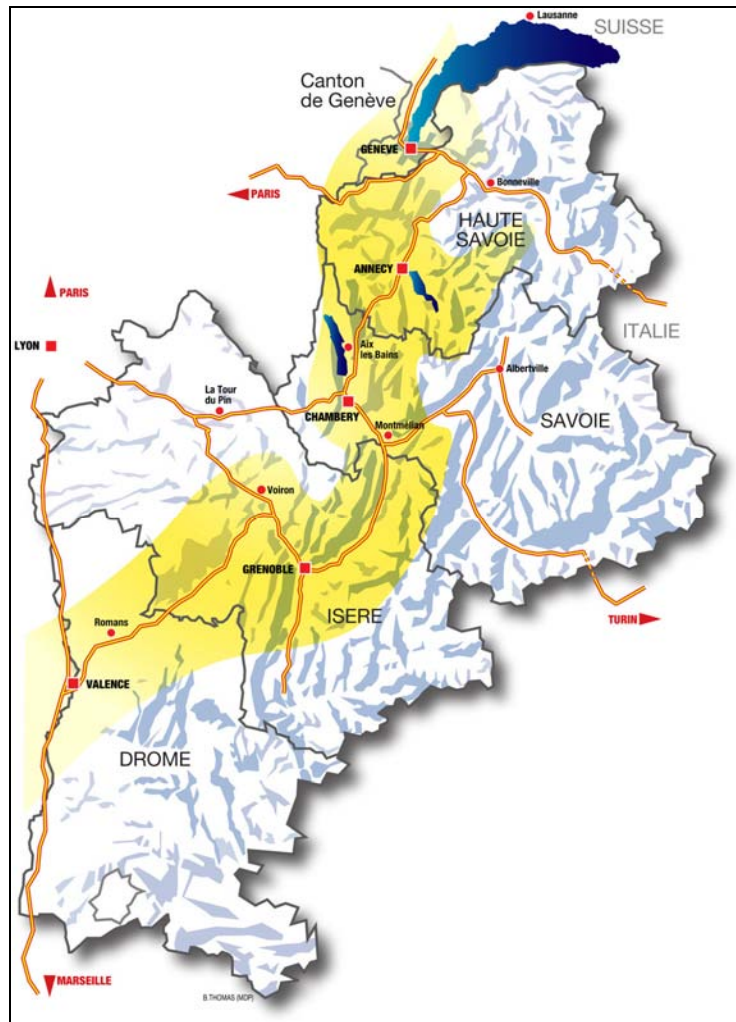
C'est un indicateur qui se rapproche des emplois métropolitains supérieurs.

Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM)				
	Grenoble	Chambéry	Annecy	Genève-Annemasse
Emplois totaux aire urbaine	250 570	68 190	94 970	66 978
Nombre de CFM	35 190	5 207	8 490	4 620
Part des CFM en 2006	14 %	7,6 %	8,9 %	6,9 %
Part des CFM en 1982	7,3 %	4,9 %	5,5 %	4,2 %

L'aire urbaine de Grenoble se situe en deuxième position au niveau national derrière Paris. Les aires urbaines d'Annecy, Chambéry et Annemasse se classent respectivement au 14^{ème}, 18^{ème} et 27^{ème} rangs, mais dans les toutes premières positions parmi les aires urbaines de moins de 100 000 emplois (Annecy 2^{ème}, Chambéry 4^{ème} et Annemasse 6^{ème}).

De Valence à Annemasse, **le Sillon Alpin** bénéficie d'un développement économique tiré par les filières technologiques et l'importance de la recherche publique et privé qui représente plus de 20 000 emplois. Dans un environnement propice à l'innovation, doté d'une main d'œuvre hautement qualifiée d'écoles d'ingénieurs et de groupes industriels puissants, le Sillon Alpin s'appuie sur :

- un pôle énergie : énergie solaire et photovoltaïque autour de Grenoble et Chambéry
- une filière hydrogène et pile à combustible mené par le C.E.A. à Grenoble
- un pôle micro et nanotechnologies avec l'une des plus importantes concentrations de chercheurs dans ce domaine



L'espace métropolitain des Alpes du Nord

8 - Les zones d'emploi

Le tableau suivant montre que l'emploi a augmenté dans toutes les zones du massif. La répartition par zones d'emploi souligne le poids des Alpes du Nord et notamment du Sillon Alpin et des vallées de l'Arve et de la Tarentaise. Les zones d'emploi les plus dynamiques totalement dans le massif sont celles de Chambéry, du Chablais et de Manosque. Les créations d'emploi sont particulièrement élevées dans la zone d'emploi de Draguignan et de Brignoles. Ces évolutions traduisent un certain rééquilibrage dans les dynamiques de l'emploi entre la partie nord et la partie sud du massif. Toutefois, dans la mesure où onze zones d'emploi ne sont que partiellement dans le massif, le tableau ne permet pas de rendre pleinement compte des dynamiques de l'emploi internes au massif.

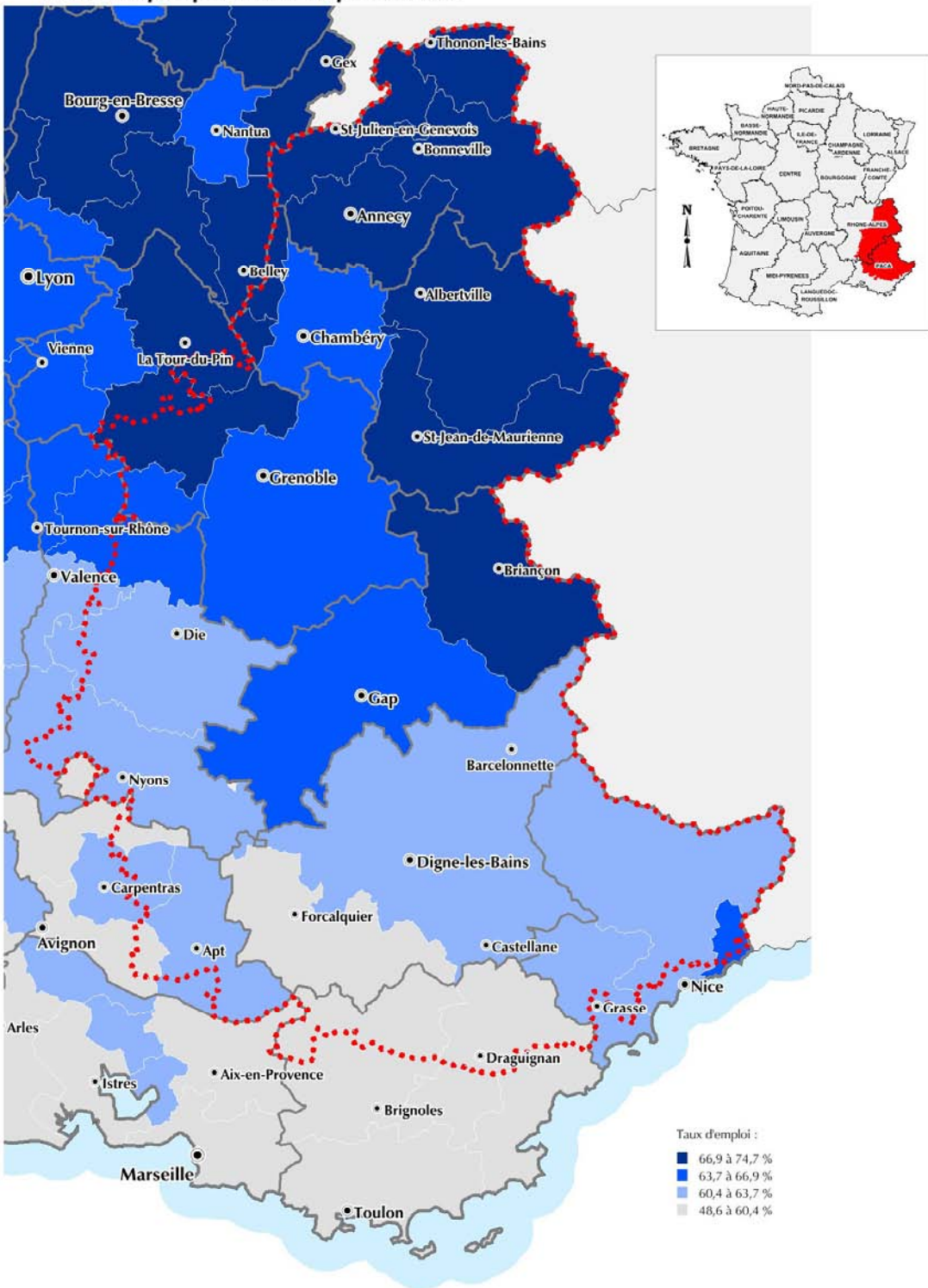
Emploi dans les zones d'emploi 2006			
	Emploi total	Part des salariés	Variation 99-06 Taux annuel moyen
<i>Totalement dans le massif</i>			
Grenoble	271 650	90,0 %	1,7 %
Annecy	114 767	87,4 %	1,8 %
Chambéry	97 262	88,3 %	2,2 %
Vallée de l'Arve	78 686	85,4 %	1,1 %
Tarentaise	56 762	82,4 %	1,6 %
Gap	38 924	81,7 %	1,6 %
Chablais	34 914	84,0 %	2,1 %
Digne les Bains	32 220	82,2 %	1,5 %
Manosque	24 192	78,7 %	2,4 %
Maurienne	20 423	85,3 %	1,4 %
Briançon	16 743	79,9 %	1,5 %
<i>Partiellement dans le massif</i>			
Nice	229 333	85,0 %	1,9 %
Cannes-Antibes	160 453	84,3 %	2,6 %
Drôme-Ardèche-Sud	64 519	83,9 %	1,7 %
Voiron	48 333	85,0 %	2,2 %
Romans Saint Marcellin	44 432	84,6 %	1,4 %
Draguignan	39 964	82,7 %	3,3 %
Brignoles	28 384	79,3 %	3,8 %
Apt	23 465	76,9 %	2,4 %
Crest-Die	12 822	75,0 %	1,5 %
Carpentras	31 807	79,4 %	2,1 %
Orange	40 728	82,9 %	1,0 %
Massif Alpin	1 044 709	85,4 %	1,9 %
France métropolitaine	26 261 171	88,3 %	1,5 %

Si le Massif Alpin tire son unité de sa géographie et de son histoire, il comprend néanmoins des zones d'emploi spécifiques que l'on peut classer suivant le poids relatif de leurs activités. En utilisant un classement national, on retiendra la typologie suivante :

- Les zones à dominante touristique dont l'économie se caractérise par la place des emplois liés aux services marchands, au commerce et aux activités immobilières. La plupart d'entre elles appartiennent à la partie sud du massif, mais les zones du Genevois et du Chablais en relèvent également.
- Les zones à dominante tertiaire et administrative, qui sont fréquemment celles où la ville-centre est un chef-lieu de département et dont la part des emplois administratifs et des services non marchands est élevée.
- La seule zone à dominante tertiaire supérieur, celle de Grenoble, polarise toute la partie nord de massif.
- Les zones spécialisées de la haute montagne dont l'activité est dominée par les stations et l'économie de la neige.
- Les zones en reconversion, qu'elles soient agricoles ou industrielles.

Le massif des Alpes

Taux d'emploi par zone d'emploi en 2006



Sources : Route120® - IGN PFAIR 2000. - INSEE
Réalisation : SAS-DSI - Région PACA - Décembre 2009

1 - Les zones à dominante touristique et résidentielle

Qui ne relèvent que très partiellement de la zone de massif

A - La zone de Nice est peu significative dans la mesure où la plus grande part de la population ne relève pas de la zone de massif. La croissance démographique bénéficie surtout aux communes péri-urbaines de Nice, mais reste modérée entre 1999 et 2006, essentiellement par solde migratoire. Les communes les plus peuplées de la zone de massif sont les plus proches du littoral (Vence, Valbonne, Carros, Peymeinade). Elles appartiennent à un espace à forte vocation touristique qui se développe d'autant plus vite que le littoral est très encombré dans un marché foncier où les prix sont très élevés. La zone de massif comprend une part importante de résidences secondaires. Cet espace rural de haute et moyenne montagne est à vocation touristique affirmée, aussi bien en été qu'en hiver, compte tenu des stations du nord de la zone (Isola 2000, Valdebrore-Colmiane, Auron, Valberg ...) et de la richesse de espaces dont beaucoup sont protégés (Mercantour, Haute Vallée du Var, Vallée de la Vésubie et de la Tinée ...). 10 % de l'emploi salarié est concentré dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et des activités immobilières. Les liaisons avec l'Italie sont difficiles par le nord de la zone (tunnel de Tende, col de la Lombarde). La liaison littorale par l'autoroute A8 est la seule satisfaisante. L'économie est dominée par les activités de services. L'essentiel de l'économie du territoire n'est pas en zone de massif. 96,8 % de la population vit dans l'espace urbain.

B - La zone de Cannes-Antibes est dans une situation différente, dépendante des communes de Cannes et d'Antibes qui n'appartiennent pas au massif. Plus dynamique que celle de Nice, sa population et ses emplois augmentent deux fois plus vite, elle a aussi un caractère résidentiel plus marqué. Une partie du technopole de Sophia-Antipolis relève du massif. Il contribue au développement d'une économie résidentielle dans les communes les plus proches du massif. Quelques grands établissements sont implantés sur ce territoire : Thalès dans la construction aéronautique, Mane et Robertet dans la parfumerie. L'économie touristique haut de gamme concerne maintenant le tourisme d'été, mais toute son histoire est celle du tourisme d'hiver. C'est une zone attractive, où les actifs, très qualifiés, ont un pouvoir d'achat élevé.

Sa population n'est pas montagnarde. La montagne constitue pour elle un espace de loisirs. Les études relatives à la création d'un parc naturel régional indiquent qu'il serait un atout pour ce territoire. La zone est une des plus dynamiques du Massif Alpin et tout son arrière pays en bénéficie.

C - La zone de Brignoles est la plus attractive non seulement du Massif Alpin mais aussi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa population a augmenté au taux annuel moyen record de 2,7 % exclusivement par solde migratoire et la dynamique de l'emploi par un taux annuel moyen exceptionnel de 3,8 %. C'est aussi celle où le taux de chômage est le plus élevé de tout le massif. Sur cet espace en mouvement, les emplois créés ne correspondent pas au profil des demandeurs et sont principalement occupés par des migrants.

Cette zone, dont la ville centre n'appartient pas au massif, est un territoire très attractif qui bénéficie des mouvements de déconcentration de populations et d'entreprises en dehors des grands centres urbains du littoral. Si l'emploi évolue plus favorablement que dans la zone voisine de Draguignan, grâce notamment au bâtiment et aux travaux publics, le marché du travail reste dominé par un chômage élevé. Le revenu médian est relativement faible. La principale industrie est celle de la céramique autour de Salernes et de Varages. Ce sont les services à la personne et aux entreprises, et notamment le tourisme, qui tirent l'économie. L'activité touristique joue sur les potentialités des gorges du Verdon et la qualité du paysage.

Zones d'emploi dans le Massif Alpin							
	Population		Emplois			Tx de Ch.	Etabl.
	Total	99-06	Total	Part E.S.	99-06		
Zones à dominante touristique							
<i>Partiellement dans la zone de massif</i>							
Nice	600 090	0,6	229 333	85 %	1,9	7,40 %	58 442
Cannes-Antibes	398 588	1,3	160 453	84,30 %	2,6	8 %	43 101
Brignoles	110 550	2,7	28 384	79,30 %	3,8	10,60 %	7 763
<i>Principalement dans la zone de massif</i>							
Draguignan	123 625	2,2	39 964	82,70 %	3,3	9,70 %	9 214
Apt	75 936	0,9	23 465	76,90 %	2,4	8,30 %	6 322
<i>Totalement dans la zone de massif</i>							
Manosque	72 097	1,6	24 192	78,70 %	2,4	9,90 %	6 459
Digne les Bains	82 403	1,4	32 220	82,20 %	1,5	8,30 %	7 470
Genevois	278 249	2	78 577	85,30 %	2,3	5,80 %	15 526
Chablais	89 187	1,5	34 914	84 %	2,1	6,80 %	8 295
Zones à dominante administrative							
Gap	96 733	1,1	38 924	81,70 %	1,6	6,80 %	9 251
Chambéry	225 093	1,1	97 262	88,30 %	2,2	6,10 %	16 104
Annecy	249 499	1,2	114 767	87,40 %	1,8	5,40 %	21 006
Zones spécialisées dans la haute montagne							
Briançon	34 016	0,8	16 743	79,90 %	1,5	6,70 %	5 482
Vallée de la Maurienne	44 042	0,8	20 423	85,30 %	1,4	5,50 %	4 887
Vallée de la Tarentaise	108 811	1	56 762	82,40 %	1,6	6 %	18 531
Zone spécialisée dans le tertiaire à haute qualification							
Grenoble	584 395	0,5	271 650	90 %	1,7	6,60 %	40 056
Zones en reconversion							
Drôme-Ardèche-Sud	167 910	1,1	64 519	83,90 %	1,7	10,10 %	11 959
Vallée de l'Arve	167 019	1	78 686	85,40 %	1,1	6,90 %	17 453
Massif Alpin	2 590 604	1,1	1 044 709	85,40 %	1,9	8,70 %	203 624
Population 2006							
99-06 : Taux de variation annuel moyen de la population 1999-2006							
Emplois au lieu de travail 2006							
E.S. : Part des emplois salariés							
99-06 : Taux de variation annuel moyen de l'emploi total 1999-2006							
Tx de Ch. : Taux de chômage au quatrième trimestre 2008							
Etabl.: Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2007							

Qui relèvent principalement de la zone de massif

A - La zone de Draguignan est particulièrement attractive, aussi bien pour les actifs que pour les retraités, en deuxième position par rapport à celle de Brignoles parmi celles du Massif Alpin. Zone rurale de l'est Varois, elle bénéficie de la présence d'une ville-centre appartenant à la zone de massif et des mouvements de déconcentration du littoral urbain, notamment de la zone voisine de Fréjus-Saint-Raphaël où le coût de l'habitat est particulièrement élevé. La progression des

emplois, importante depuis 1999, ne parvient pas à réduire le taux de chômage élevé d'une économie résidentielle où la construction joue pourtant un fort effet d'entraînement. Sa partie montagne, largement occupée par le camp militaire de Canjuers, est un territoire de campagne et de petits villages pittoresques.

B - La zone d'Apt présente le visage d'une tradition rurale et agricole marquée et d'une forte activité touristique. Son économie est fortement dépendante, notamment dans sa partie sud autour de Pertuis, du dynamisme d'Aix-en-Provence. Elle est organisée autour de la viticulture, l'artisanat et des industries agro-alimentaires, notamment l'industrie des fruits confits, des équipements mécaniques et électriques. Le revenu médian est modéré mais l'emploi augmente près de trois fois plus vite que la population. Sa vocation touristique est celle du parc du Luberon qui accueille pendant l'été un nombre élevé de touristes à fort pouvoir d'achat. Ce territoire de campagne bénéficie d'un environnement et de paysages exceptionnels qui font son attractivité. L'agriculture et les commerces expliquent que la zone d'Apt est celle qui offre le plus d'emplois non salariés de tout le massif. Les incertitudes sur les grands groupes de l'industrie agro-alimentaire pourraient toutefois annoncer de nouvelles difficultés.

Qui relèvent totalement de la zone de massif

A - La zone de Manosque, attractive par son seul solde migratoire car le solde naturel est négatif, bénéficie d'un tissu dynamique de très petites entreprises et de résidents à hauts revenus, souvent retraités. Elle souffre toutefois d'un déficit marqué de jeunes potentiellement actifs. La proximité du CEA de Cadarache lui a permis de décoller dans les années 60 et la récente décision d'implantation d'ITER va bouleverser toute l'économie locale. L'agriculture (viticulture, fruits, lavandiculture, oléiculture) est très présente et l'économie diversifiée, dominée par les services. Les thermes de Gréoux constituent un facteur d'attractivité. Néanmoins, les taux de chômage, notamment pour les jeunes, sont élevés. L'influence de la métropole marseillaise se fait sentir. De part et d'autre de la Durance, cette zone rurale est celle d'un tourisme familial traduit par l'importance des résidences secondaires et l'image de marque très favorable de la Haute-Provence. Elle développe une industrie basée sur les plantes à parfum, les produits cosmétiques et des industries agro-alimentaires de qualité.

B - La zone de Digne-les-Bains, la plus étendue de tout le massif, est une zone de moyenne montagne, faiblement peuplée, qui s'appuie sur une diversité d'activités au sein desquelles le tourisme prédomine, amplifié par une activité thermale soutenue. La population active augmente peu, compte tenu du vieillissement de la pyramide des âges. Quelques grands établissements industriels (Sanofi à Sisteron, Arkéma à Château-Arnoux) sont autant d'atouts que de difficultés potentielles. Le groupe Arkéma se désengage en effet progressivement et le projet SILPRO, sur le même site, dans les énergies renouvelables, n'a pas abouti. Traversé par la vallée de la Durance, ce territoire vieillissant abrite de nombreuses résidences secondaires sur ses piémonts. Un relief de collines et de vallées participe à son enclavement. Une double saison touristique est facilitée par des stations de moyenne montagne (Allos, Pra-Loup, Super Sauze, le Grand Puy, Chabanon, Montclar ...) qui rencontrent aujourd'hui des problèmes d'enneigement. Les emplois progressent moins vite qu'au niveau du massif et la réduction d'activité du site pétrochimique d'Arkéma à Château-Arnoux laisse planer des doutes sur son avenir industriel. C'est une zone de contrastes composée de petites entreprises qui se développent sur des niches spécialisées, notamment sur les produits du terroir de qualité.

C - La zone du Genevois bénéficie de la proximité de la Suisse et se distingue par l'orientation touristique de ses services marchands. Le commerce et les services aux particuliers, notamment les activités immobilières, caractérisent cette économie fortement dépendante de Genève. Elle est largement habitée par des actifs qui travaillent en Suisse et disposent de revenus importants. C'est pourquoi le revenu médian de cette zone est le plus élevé de tout le massif. La faible part relative des ménages imposés traduit de fortes inégalités dans les ressources des ménages. Cette « banlieue de cadres », fortement attractive, bénéficie d'une forte croissance de ses emplois et d'un faible taux de chômage. L'économie est résidentielle et plus tournée vers la Suisse que vers le Sillon Alpin. Cette géographie explique l'orientation touristique de cet espace, entre le parc naturel du Haut-Jura et le Chablais. La croissance démographique de ce territoire, un des plus dynamiques du massif, résulte tout à la fois du solde naturel et du solde migratoire. Elle dépend largement de la métropole franco-valdo-genevoise de part et d'autre de la frontière. Les activités innovantes sont plutôt du côté Suisse et le caractère résidentiel de la zone se confirme.

D - La zone du Chablais est, en termes de superficie, la plus petite zone d'emploi du massif. C'est une zone fortement tertiaire, jeune et attractive, au relief de collines et au paysage de campagnes. L'économie est dominée par la viticulture, le commerce et les services marchands. Relativement fermée, sa partie la plus dynamique est celle des rives du lac Léman autour de Thonon-les-Bains et Evian. La population augmente principalement par solde naturel et le taux de résidences secondaires est élevé. La zone bénéficie d'un revenu médian important et la part des ménages imposés est élevée. L'emploi progresse surtout depuis les années 1999 et le taux de chômage est modéré. Le tourisme et le thermalisme sont en plein développement sur les rives du lac. La beauté des paysages fait le reste dans l'autre partie de la zone où une agriculture d'élevage se maintient. La proximité de la Suisse induit le développement des services et le dynamisme de la construction. Le lac Léman structure le paysage et définit l'économie.

2 - Les zones à dominante tertiaire et administrative

A - La zone de Gap, faiblement urbanisée, est celle d'une économie de montagne, à la fois rurale, touristique et artisanale qui bénéficie d'une dynamique démographique et économique certaine depuis les années 1982. Elle est dominée par la ville centre de Gap, qui lui donne son caractère urbain et représente 40 % de sa population, près de la moitié de ses emplois. Le caractère de préfecture de Gap, dans un bassin d'emploi faiblement industrialisé et d'une poly-activité agricole dominée par l'élevage, lui donne une vocation tertiaire affirmée. Le poids des services marchands, des activités sportives et associatives, de la santé et des services publics est particulièrement élevé. Plus de 80 % des emplois salariés relèvent des activités tertiaires. La progression de la population explique celle des emplois de services qui leur sont reliés. Si le tourisme n'est pas l'activité principale de la zone, il joue un rôle important dans son développement, à la fois en été et en hiver. Le parc naturel régional des Baronnies actuellement en projet pourrait constituer un atout complémentaire. De petites stations de moyenne montagne (Réallon, Les Orres, Saint Michel de Chayol, Orcières) et la présence de la retenue de Serre-Ponçon favorisent cette activité. Les emplois saisonniers sont nombreux et le taux de chômage, relativement faible en général, est nettement plus élevé pour les chômeurs de longue durée.

B - La zone de Chambéry dépend de sa ville-centre qui représente 27 % de sa population et le quart de ses emplois. Depuis 1999, les emplois augmentent deux fois plus vite que la population. La zone de Chambéry est en plein développement économique. Au cœur du Sillon Alpin, elle

constitue un élément essentiel d'un espace multipolaire qui concentre la plus grande part des activités du Massif Alpin. L'université de Savoie, le technopôle du Bourget, le réseau autoroutier qui a facilité son désenclavement, ont contribué à son attractivité et à la dynamique du marché de l'emploi. Le revenu moyen augmente régulièrement. La part des cadres dans la population active est élevée. Le lac du Bourget, les stations de moyenne montagne (Savoie Grand Revard) et le parc naturel régional des Bauges appuient une activité touristique conséquente. Les services marchands dominent une économie en développement qui crée des emplois plutôt qualifiés avec un taux de chômage modéré.

C - La zone d'Annecy fait preuve d'une bonne vitalité mais perd son rang par rapport à celle de Chambéry dont la dynamique du marché du travail est plus forte. Dans le prolongement de sa voisine dont il partage les principales caractéristiques, ce territoire a une population plutôt jeune et qualifiée dans une économie en recomposition vers les activités du tertiaire supérieur (services aux entreprises, hautes technologies, conseil et assistance, services culturels). Le revenu moyen est l'un des plus élevés de la zone de massif. Les créations d'emploi sont nombreuses et se sont amplifiées depuis 1999. La présence d'entreprises motrices dans le travail des métaux, l'informatique et l'électronique contribue à sa dynamique. Le taux de chômage est l'un des plus faibles du massif. Des stations de moyenne montagne et le lac d'Annecy lui donnent des opportunités touristiques. Sa bonne image de marque est un atout pour son développement. Ses fonctions métropolitaines s'affirment au cœur du Sillon Alpin.

3 - Les zones spécialisées dans la haute montagne

A - La zone de Briançon est un territoire de haute montagne, au fond de la vallée de la Durance et au pied du col de Montgenèvre, qui souffre de son enclavement. Entre 1999 et 2006, la population a peu augmenté mais le solde migratoire, négatif entre 1990 et 1999, est redevenu positif. Peu industrielle, la zone développe une économie résidentielle et saisonnière à partir d'un taux très élevé de résidences secondaires. Son économie dépend de quelques grands établissements dans les services et la construction. Éloignée des pôles administratifs, elle présente néanmoins un faible taux de chômage dans une conjoncture économique de stabilité. Ce constat doit être nuancé par le départ d'actifs vers les grandes agglomérations et la non-inscription des saisonniers qui n'ont pas retrouvé de travail. L'économie touristique hivernale se déploie autour de grandes stations dans le Queyras, la Vallouise, les Ecrins (Serre-Chevalier) et la frontière italienne (Montgenèvre). L'activité estivale est encouragée par le parc naturel régional du Queyras et le parc national des Ecrins. Sa spécialisation dans les transports relève des remontées mécaniques, des déplacements dus à une géographie de haute montagne et de vallées encaissées qui la caractérisent le long de son axe principal Embrun-Briançon. Tout ce territoire est dominé par la saisonnalité et la pluriactivité.

B - La zone de la vallée de la Tarentaise est en situation plus favorable, aussi bien quant à la progression de sa population que de ses emplois. Si la basse vallée, autour d'Albertville, est encore industrielle, la haute vallée se développe autour des grandes stations intégrées de la Tarentaise. La population augmente au même taux que celui du massif et le solde migratoire est redevenu positif. L'emploi progresse modérément et l'activité est fortement saisonnière. Le taux de chômage est faible. L'économie est de plus en plus tournée vers les services (hôtels, restaurants, activités immobilières et récréatives), essentiellement les activités liées aux sports d'hiver. Ce type de développement présente la fragilité de la mono-activité.

C – La zone de la vallée de la Maurienne est une longue vallée industrielle de montagne en reconversion marquée par le tourisme d’hiver. La population n’augmente que modérément mais le solde migratoire, négatif entre 1990 et 1999, est redevenu positif entre 1999 et 2006. Néanmoins, le passage d’une économie industrielle à une économie touristique s’organise et le taux de chômage est particulièrement faible. La zone dispose néanmoins encore d’un socle industriel important dans les industries métallurgiques. Les créations d’emploi sont nombreuses dans les services, les commerces, l’artisanat et les transports liés au développement touristique. Cette vallée constitue le principal axe de passage entre la France et l’Italie sur la partie nord du massif.

4 - La zone spécialisée dans le tertiaire à haute qualification

La zone de Grenoble, par sa diversité, son importance en termes d’emplois et d’établissements, domine l’économie du Massif Alpin. C’est la plus peuplée et une des plus dynamiques par le poids des activités tertiaires à haute qualification professionnelle dans la recherche et l’innovation. La part de la recherche et du développement dans l’emploi est quatre fois plus importante qu’au niveau national grâce aux poids de grands groupes (CEA, ST Microelectronics, Motorola ...) et d’un potentiel universitaire de haut niveau. Les activités de conseil et assistance, les services marchands, les secteurs des hautes technologies caractérisent la première zone d’emploi du massif. Sa population, plutôt jeune, augmente uniquement par solde naturel, ce qui est exceptionnel dans le massif. Mais un solde migratoire devenu négatif traduit aussi une moindre attractivité. Toutefois, les emplois augmentent trois fois plus vite que la population. La zone de Grenoble est celle dont le revenu médian est un des plus élevés et le chômage un des plus faibles du Massif Alpin. Le pôle Minatec, les quatre universités, les spécialisations reconnues dans le numérique, les biotechnologies et l’énergie font de la zone de Grenoble un territoire moteur dans le massif au cœur des parcs du Vercors et de la Chartreuse, dans un environnement de qualité.

5 - Les zones en reconversion (en diversification)

A - La zone de Drôme-Ardèche Sud, partiellement en zone de massif, est à dominante agricole. Sa population augmente principalement par l’arrivée de jeunes qui ne sont pas tous qualifiés. Elle bénéficie d’une agriculture spécialisée dans les plantes aromatiques, notamment la lavande, l’arboriculture, les productions fruitières. Très attractive par son cadre de vie, la partie montagne de la zone est celles des Baronnies et du Vercors drômois, espaces agricoles et touristiques de qualité. Le développement du territoire est fortement dépendant de la partie hors massif de la zone, dans la vallée du Rhône, autour de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le revenu médian est modéré, les emplois progressent peu, le chômage est élevé. La zone de Drôme-Ardèche-Sud se caractérise aussi par la précarité d’une partie de ses habitants. 12 % de la population a un bas revenu. Les services qui se développent le plus sont les transports et les activités de conseil et d’assistance. Les communes les plus importantes sont celles de Nyons et de Buis les Baronnies, centres de commandement ruraux au sein du prochain Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

B - La zone de la vallée de l’Arve est à dominante industrielle. Premier centre national dans le domaine de la sous-traitance industrielle, la vallée de l’Arve, de Bonneville à Cluses, dispose d’un potentiel d’un millier d’entreprises spécialisées dans le décolletage. Ce territoire jeune,

attractif, a su valoriser ses compétences historiques pour moderniser son économie. C'est celui dont l'emploi a progressé le plus vite de tout le massif entre 1990 et 1999 avec un faible taux de chômage. De 1999 à 2006, la progression de la population comme celle des emplois est beaucoup plus modeste, plus faible qu'au niveau du Massif Alpin. La situation industrielle est préoccupante avec la crise qui a entraîné la fermeture de nombreuses petites entreprises. Le revenu médian est élevé. Le ralentissement de la progression des emplois industriels constaté depuis 1999 a été compensé par un fort accroissement dans les services, notamment ceux liés au tourisme : hôtels et restaurants. Cette nouvelle orientation est facilitée par le taux très élevé de résidences secondaires. Le territoire a su tirer profit de l'autoroute A 40 qui, en desservant le massif du Mont Blanc, suit l'ensemble de la vallée. Les grandes stations du Mont Blanc (Megève, Chamonix, Saint Gervais) sont des facteurs de dynamisme et de spécialisation dans le tourisme.

Chapitre 6 : Les grands secteurs d'activité

1 - Une agriculture et une activité forestière dynamiques

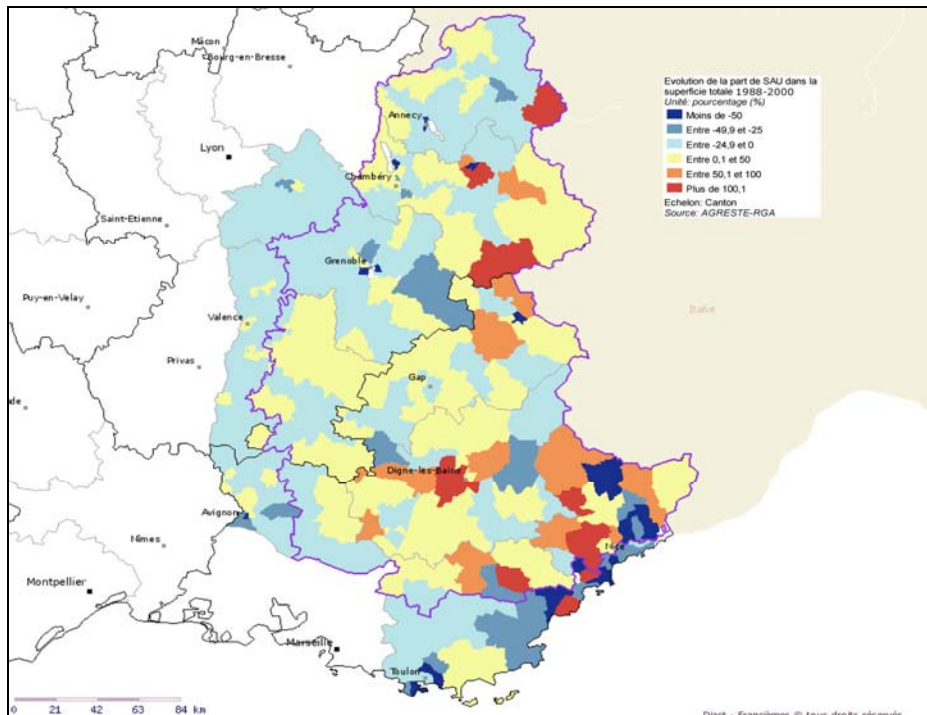
L'agriculture et la forêt jouent de multiples rôles en zone de montagne. Au-delà de leurs aspects productifs, elles participent à la construction du paysage, au développement des activités touristiques et au maintien de la biodiversité. Elles contribuent à l'entretien et à la préservation des espaces non construits.

Comme au niveau national, le nombre d'exploitations, 28 371 en 2000 dont 12 789 professionnelles, diminue. Elles étaient 42 047 en 1988. Par contre, la superficie agricole utilisée moyenne est en augmentation, passant de 19,6 ha en 1988 à 30,9 ha en 2000 ; celle des exploitations professionnelles passant pour sa part de 38,9 ha à 58,1 ha.

En 2000, les 31 365 chefs d'exploitation et co-exploitants, dont 45 % à temps partiel, représentent une population active familiale sur les exploitations de 50 486 personnes.

L'agriculture

En termes quantitatifs, la surface agricole utilisée des exploitations sièges, 877 058 ha en 2000, a augmenté de 6 % entre 1988 et 2000 alors que le nombre total d'exploitations diminuait de 44 %, mais le nombre d'exploitations professionnelles n'a baissé que de 8,5 %. Les terres labourables (255 057 ha) ont diminué de 3 %, les superficies fourragères principales (653 595 ha) ont augmenté de 10 %. Ce même mouvement s'observe au niveau national. Il n'y a que 12 789 exploitations professionnelles dans le Massif Alpin. C'est en haute montagne que le nombre d'exploitations diminue le plus rapidement. L'agriculture alpine s'oriente vers une spécialisation accrue pour maîtriser les coûts de production dans un contexte de diminution de son poids démographique et économique.



Les espaces agricoles productifs, à valeur économique, sont de plusieurs types :

- Les terres arables des vallées à fort rendement (tournesol, maïs..) et de cultures spécialisées (cultures légumières et fruitières, pépinières). Ces espaces irrigués pratiquent une agriculture intensive à forte valeur ajoutée : Genevois, Albanais, vallée de la Durance, Grésivaudan, Trièves.
- Les «niches» de produits de qualité, souvent labellisés A.O.C. (noix de Grenoble, huiles d'olive, fromages et vins de Savoie, Banon...) ou I.G.P. (agneau de Sisteron, plantes aromatiques de Haute Provence, fruits de Savoie, pommes de Haute Durance, cerises du pays d'Apt ...).
- Les spécialités reconnues comme l'élevage laitier dans les Alpes du Nord (fromages AOC et Saint-Marcellin), la lavandiculture dans les Alpes du Sud (huile essentielle de lavande AOC, le blé dur sur le plateau de Valensole). Ces produits de qualité sont à la base de traditions gastronomiques reconnues.

Il s'agit généralement d'une polyculture qui associe élevage et AOC, élevage et cultures spécialisées, agriculture et tourisme. La mission d'entretien du paysage qui fait l'attractivité du massif est de plus en plus difficile à réaliser devant la réduction du nombre d'agriculteurs. Il est certain qu'on ne peut plus parler d'agriculture sans l'associer aux autres composantes des projets de territoire. Les « sites pilotes d'agriculture durable »¹⁰ montrent les chemins à parcourir. Il convient de savoir les valoriser.

Le pastoralisme

Le pastoralisme¹¹ est un des piliers des activités d'élevage dans le Massif Alpin. Le domaine pastoral représente environ 900 000 ha d'espaces naturels pâturés répartis en plus de 4 500 unités de pâturage. Il occupe 20 % du territoire. Il s'agit de parcours et d'unités de haute altitude, mais aussi de pâturages d'intersaison utilisés au printemps et en automne. Si le domaine pastoral d'altitude est principalement la propriété des communes, la propriété privée est dominante pour les pâturages d'intersaison. Pour les éleveurs utilisateurs, 480 groupements pastoraux régulent une activité saisonnière. Le domaine pastoral d'altitude accueille chaque année 90 000 bovins et 850 000 ovins. Les pâturages d'intersaison concernent 500 000 ovins et 9 000 bovins.

Cette activité est soumise à de nombreuses contraintes : la colonisation continue par le loup¹², la poussée de l'urbanisation qui raréfie l'espace agricole, la concurrence d'autres activités (chasse, tourisme ...) appellent à soutenir et consolider le rôle structurant du pastoralisme collectif par la mise en place de plans d'aménagement et de gestion multi-usages des espaces naturels.

Cette agriculture, qui contribue puissamment à la structuration de l'espace, est à la croisée des chemins, compte tenu :

- de l'impact de la réforme de la P.A.C.
- des concurrences dans l'utilisation du sol, notamment dans les vallées.

¹⁰ Sites pilotes d'agriculture durable dans le Massif Alpin- S.U.A.C.I.-Chambre d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur- 2005

¹¹ Le pastoralisme dans le massif des Alpes- J.P.Legeard-2005

¹² En 2004, 639 constats d'attaques attribués au loup ont contribué à la perte de 2 809 animaux indemnisés.

- du prix du foncier qui limite les installations.
- de l'évolution des aides publiques, en particulier de l'indemnité compensatrice d'handicap naturel.

La Conférence Agricole Alpine, qui réunit sept chambres d'agriculture départementales, deux régionales et le S.U.A.C.I. des Alpes du Nord construit un projet de développement pour l'agriculture du massif.

La forêt

La forêt représente une ressource économique encore peu exploitée, mais susceptible de participer activement à la création d'entreprises et d'emplois. Les emplois de la forêt sont évalués à 2 000 sur le périmètre du massif (exploitation forestière ?). La filière bois-énergie et l'utilisation du bois alpin dans la construction peuvent répondre à la crise de l'énergie et à la demande d'un habitat bioclimatique.

- Vers une stratégie de valorisation à l'échelle du massif

Malgré ces potentialités, la forêt alpine est en effet mal valorisée. Fortement soumise aux risques d'incendie, notamment dans le sud du massif, peu prise en compte dans les schémas de développement, car ne relevant pas toujours de l'économie marchande, mal perçue dans son rôle dans la régulation des risques naturels liés à l'eau, économiquement mal exploitée, la forêt alpine sert de cadre à la préparation d'un schéma stratégique pour bâtir une politique forestière à l'échelle du massif, articulé avec les politiques de développement et les programmes européens et nationaux. Quatre thématiques font l'objet de travaux¹³ : le cadre de vie (milieu rural, risque, paysage, tourisme, urbanisme), la forêt source de produits d'avenir (énergie, bois d'œuvre), l'habitat (moderne et bioclimatique), la prospective (enjeux partagés, projets interrégionaux et transfrontaliers). Le schéma stratégique forestier propose de développer, à partir de la ressource en bois, un habitat moderne et bioclimatique et de mettre en place une démarche de commercialisation à partir du concept « bois des Alpes ».

- La forêt ne joue pas qu'un simple rôle environnemental, au demeurant indispensable. Elle constitue une ressource économique majeure encore mal exploitée. L'aval de la filière (scieries, première transformation, industries locales du bois ...) représente déjà une activité économique notable. L'utilisation du bois alpin dans la construction est encore insuffisante, alors qu'une forte demande potentielle s'exprime pour l'utilisation du bois dans les constructions individuelles et collectives. La norme HQE peut faciliter un débouché pour cette ressource renouvelable qui pourrait tout à fait concurrencer les bois étrangers.
- Le marché du bois-énergie représente également un débouché à organiser en structurant l'approvisionnement et en promouvant la filière locale, dans le cadre de projets rassemblant tous les acteurs de la filière sur des objectifs partagés. Une articulation est à construire entre les besoins de la consommation locale et une demande industrielle à analyser dans le cadre des enjeux énergétiques internationaux.

¹³ Quelle place pour la forêt de demain au sein des territoires alpins ? -Schéma stratégique forestier du massif des Alpes - Unions régionales des associations des communes forestières Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur- 2005

- Les chartes forestières de territoire

La loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt dit que « sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, **une charte forestière de territoire** peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales ». La charte forestière a vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux en prenant en compte les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. Cet outil mis à la disposition des acteurs locaux pour une gestion contractuelle de leur espace forestier a pour objectifs de :

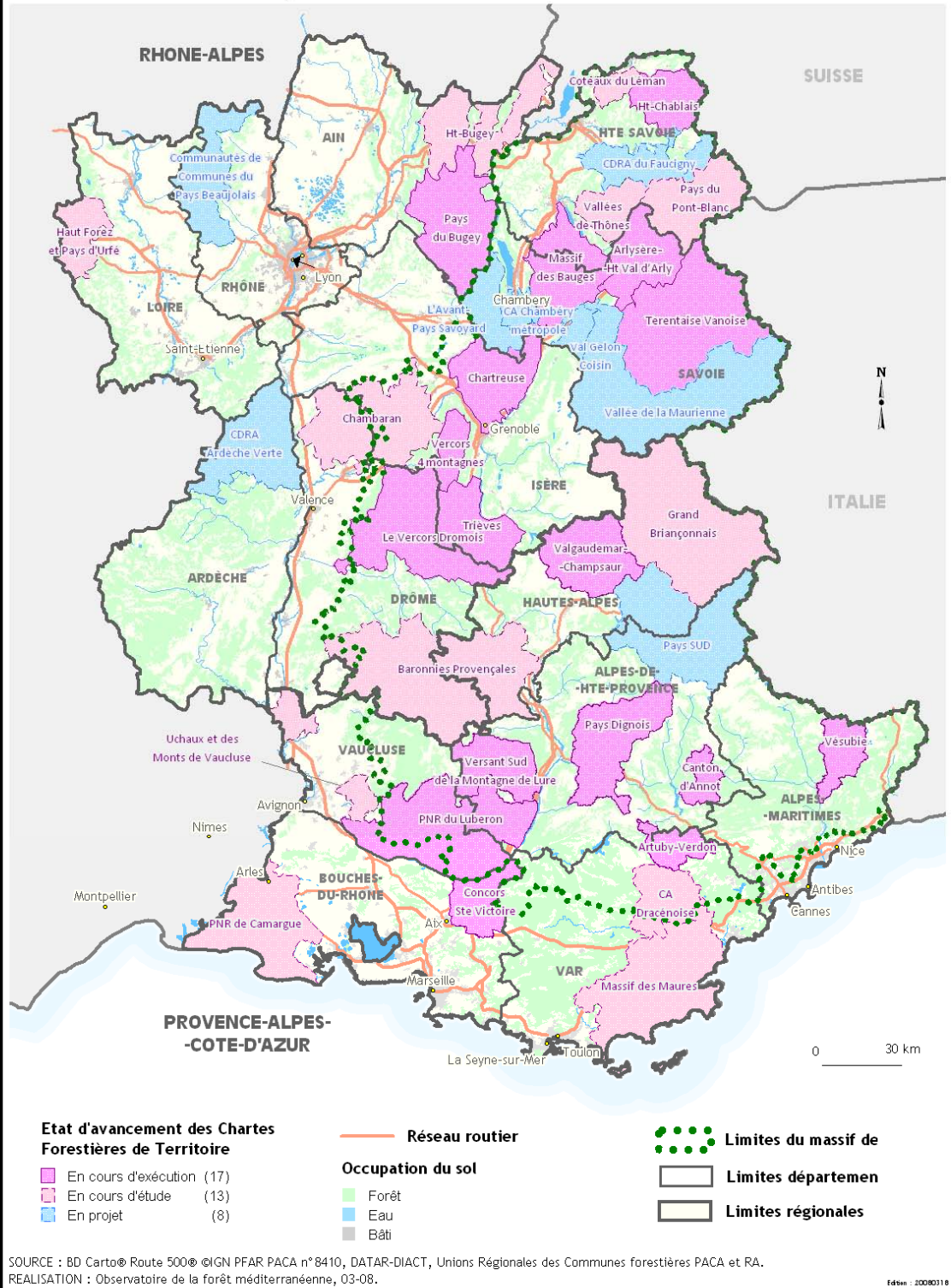
- garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits
- favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique et économique, la restructuration foncière ou la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier.

Une quinzaine de chartes forestières ont été élaborées dans le massif alpin et un réseau d'échanges s'est constitué. 37% du massif alpin est couvert par une charte ou un projet de charte. La moitié des contrats de pays et des contrats de développement sur le massif des alpes possèdent des chartes forestières sur leur territoire.

La crise énergétique conduit de nombreuses collectivités territoriales à promouvoir le bois-énergie, filière souvent explorée dans le cadre des pôles d'excellence rurale. La ressource est en effet considérable et pourrait participer au développement économique du massif alpin par la production de plaquettes et de granulés utilisables dans des chaudières, notamment dans les bâtiments publics. La Région et les Départements participent à son développement.

Les chartes forestières de territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes

Etat d'avancement au 1er janvier 2008



2 - Une industrie concentrée dans quelques bassins

Grâce au potentiel hydroélectrique du massif, l'industrie s'est concentrée dans les grandes vallées alpines dès la fin du XIX^{ème} siècle. La houille blanche a permis le développement de la haute Durance, de la vallée de l'Arve, de la Tarentaise et de la Maurienne. Certaines villes, ou vallées, ont développé des spécialités : le décolletage à Cluses, l'horlogerie dans le Faucigny, les roulements à bille à Annecy, l'électrochimie, l'électrometallurgie en Maurienne et en Tarentaise, la chimie dans la Durance. Ces activités sont souvent en reconversion et ont dû affronter des fermetures d'établissements (Pechiney à l'Argentière, Arkéma à Château-Arnoux, à Rioupéroux dans l'Isère, Hewlett-Packard à Grenoble, dans différents sites de la Maurienne). Restructurées et modernisées, elles constituent toujours un secteur d'activité important dans certaines vallées (Maurienne, basse Tarentaise Ugine, Romanche, Haute-Durance...).

Aujourd'hui, l'industrie est en reconversion vers les nouvelles technologies autour notamment des semi-conducteurs et de l'électronique. L'industrie, qui emploie 170 194 actifs en 2006, est de plus en plus spécialisée et concentrée autour des pôles urbains du territoire. Elle est largement tournée, dans les Alpes du Nord sur les industries innovantes autour de Grenoble et du Sillon Alpin et exploite quelques créneaux spécifiques dans les Alpes du Sud.

Les pôles de compétitivité

Pôles de compétitivité						
Nom	Départements du massif concernés		Domaines sectoriels	E.M.	Salariés	Siège
Eurobiomed	Alpes de H.-Provence	N	Pathologies émergentes	152	8 023	Marseille
Trimatec	Drôme	N	Technologies nucléaires	61	10 759	Pont St Esprit
Techtera	Isère-Savoie	N	Textiles techniques et fonctionnels	79	7 291	Ecully
Lyonbiopole	Isère	M	Santé	26	6 058	Lyon
Tennerdis	Isère-Savoie-Drôme	N	Nouvelles énergies Energies renouvelables	24	5 310	Grenoble
Capénergies	Alpes de H.-Provence Alpes-Maritimes	N	Energies non génératrices de gaz à effet de serre	135	6 342	St Paul les D.
P.A.S.S.	Alpes de H.-Provence Alpes-Maritimes Hautes-Alpes	N	Parfumerie-Aromatique Cosmétiques	53	4 656	Grasse Forcalquier
Arve Industries	Haute-Savoie	N	Du décolletage à la mécatronique	175	13 967	Cluses
Solutions communicantes sécurisées	Alpes-Maritimes	M	T.I.C.	114	15 472	Sophia Antipolis
Minalogic	Isère	M	Micro-électronique Nanotechnologies Logiciel embarqué	73	13 515	Grenoble
Sporaltec	Isère-Savoie	N	Industries des sports et des loisirs	25	3 049	St Etienne

N : Pôle National

M : Pôle Mondial

E.M. : Nombre d'entreprises membres du pôle en 2007

Nombre de salariés en 2006

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction de marchés donnés. Par cette mise en réseau des acteurs de l'innovation, la politique des pôles de compétitivité a comme pour objectifs de développer la compétitivité de l'économie française sur des territoires à haut potentiel. 71 ont été reconnus au niveau national après appel à projet.

Le Massif Alpin bénéficie de la labellisation de onze pôles de compétitivité, preuve du dynamisme de son industrie et de son ancrage territorial :

Les principaux bassins industriels

Le bassin grenoblois représente à lui seul le tiers du potentiel industriel de la montagne alpine : matériel électrique, équipement professionnel, chimie, papier-carton. Il se développe sur les activités de haute technologie (services informatiques, technologies de la communication, recherche-développement, numérique) et accueille des établissements de grandes entreprises mondiales. Minatec est le premier pôle européen d'innovation dans les micro et nanotechnologies. Créé à l'initiative du C.E.A., de l'I.N.P.G. et des collectivités locales, en partenariat avec les universités et les centres de recherche, ce pôle de recherche a largement participé à la décision de Freescale (Motorola), de s'associer à STMicroelectronics et Philips pour mener des développements communs au sein du projet Alliance.

Une quinzaine de zones d'activité accueille des entreprises de pointe dans le pôle numérique (ST Microelectronics, Freescale semi-conductors, Philips semi-conductors, Soitec, Atmel, Xerox, Sun Microsystems, Silicomp, Schneider Electric, ...), les biotechnologies (Becton Dickinson France, Roche diagnostics, Biomérieux, Skypharma, ...) et les nouvelles technologies de l'énergie.

Labellisée Pôle Européen d'Excellence en matière de soutien à l'innovation par la Commission Européenne, Grenoble dispose de nombreuses structures pour faciliter la synergie enseignement supérieur-recherche-industrie.

Le bassin de Voiron, au nord de l'agglomération de Grenoble, accueille des entreprises fortement intégrées par leur histoire dans le milieu local dans les industries agro-alimentaires, le sport (skis Rossignol), les nouvelles technologies (Radiall).

Le bassin de Chambéry-Aix, cœur économique de la Savoie, est celui d'une industrie récente et concentrée dans les agglomérations de Chambéry et Aix-les-Bains. L'industrie est spécialisée dans le domaine des matériaux, du solaire (Technolac), des industries agroalimentaires (Alpina, Routin, Foliet, Savoie Yaourts ...) et du travail des métaux (Bolhoff, Oталu, Opinel, Thimon ...). Chambéry et Montmelian sont des pôles montagne qui disposent d'un fort potentiel d'entreprises, des services publics spécialisés, de laboratoires de recherche. Aix-les-Bains accueille des entreprises de renom dans la construction électrique et électronique (AREVA), automobile (Aixam, Mega) et l'énergie solaire (Clipsol). Le groupe Hermès est implanté à Aix-les-Bains et Saint-Gobain à Chambéry.

Au Bourget du lac, le technopôle « Savoie Technolac » rassemble sur un même site le campus universitaire de l'université de Savoie, des entreprises de pointe et des structures de transfert de technologies. Il constitue un pôle d'excellence écotechnique dans le génie de l'environnement. Il accueille également l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) et l'Institut de la montagne, qui a vocation à devenir tête de réseau européen à vocation internationale sur la montagne.

Le bassin d'Annecy développe des entreprises de hautes technologies et de services industriels. L'industrie représente 27,6 % des emplois salariés de la zone d'emploi. Bénéficiant d'un environnement très attractif, il accueille des entreprises à dimension internationale dans le travail des métaux (Vacum-Technology, Vandervell, S.N.R., DANA) ; les constructions métalliques (Staubi, Mecalac-Ahlmann, Adixen), les industries du sport (Salomon, Millet, T.S.L.), l'informatique et l'électronique (Dassault, Abel informatique, Sopra Schneider Electric). La présence de nombreuses P.M.E. permet à Annecy de disposer d'un potentiel de sous-traitance au bénéfice de la vallée de l'Arve (décolletage) et de la vallée d'Oyonnax (plasturgie).

La vallée de l'Arve, territoire à forte vocation industrielle, est le premier centre national dans le domaine de la sous-traitance industrielle. Avec 22 700 salariés, l'industrie occupe près de 38 % de l'emploi salariés privé. La Technic Vallée, à partir d'une compétence qui remonte en 1720 dans l'horlogerie et le décolletage, constitue un tissu industriel de plus de 800 PME et PMI qui représente 10 600 emplois directs et assure 65 % du décolletage français. L'activité est principalement localisée dans l'agglomération de Cluses-Bonneville (Franck et Pignard, Bouverat, Ebea, Vuarchex Enricau, Eurodec, Perroton, Jolivet ...). Ces pièces sont utilisées par toutes les industries de fabrication de biens d'équipement et de consommation. D'autres spécialités industrielles structurent la vallée : l'industrie électromagnétique et automatismes (Somfy, Rextroth), les traitements de surface et la plastrugie.

Le Genevois Haut-Savoyard, qui dépend très largement de Genève, conforte son potentiel technologique avec le centre industriel d'Archamps. Annemasse bénéficie de sa position géographique à proximité de la Suisse pour accueillir 400 entreprises dans la mécanique (Parker Hannifin, Lemman industrie, Gromelle, Mecasonic), l'industrie du plastique (MGI Coutier, Novoplastic, Afrilas), la pharmacie (Roche Nicolas, Labcatal ...) et l'habillement avec l'entreprise Anthime Mouley.

La Tarentaise a perdu son caractère industriel que lui avaient offert ses équipements hydroélectriques. La métallurgie est la première activité industrielle autour d'Ugine, l'un des hauts lieux de la sidérurgie, Ugitech) et La Léchère (Carbone Savoie). L'industrie liée à la neige est représentée par la société Kassboher (commerce et maintenance d'engins de damage). La Tarentaise dépend de groupes extérieurs au territoire (Arcelor, Ucar, MSSA, Alcan ...), ce qui accroît sa fragilité.

La Maurienne, axe de communication vers l'Italie et l'Europe du sud, demeure une vallée industrielle marquée par le poids de l'industrie lourde : métallurgie (Alcan à Saint-Jean de Maurienne), (METAL TEMPLE à Saint-Michel de Maurienne) chimie (Arkéma à la Chambre et Thermfos à Epierre), et composants électriques et électroniques (Gate et Spirel à Saint-Rémy de Maurienne).

Le sud du massif ne bénéficie pas de la même tradition industrielle, toutefois :

Manosque possède un tissu économique important avec des entreprises leader dans l'instrumentation, la robotique et la mécanique de précision (E.B.I.M., Micromatic, Sud Mécanique, ABM Barras), les produits cosmétiques (l'Occitane), les services à l'industrie. L'installation du premier réacteur expérimental de fusion nucléaire ITER va lui donner l'occasion d'un saut quantitatif et qualitatif considérable dans les technologies de l'énergie¹⁴.

¹⁴ ITER représente, pour la phase de construction, un investissement de 1,8 milliard d'€ et 3 500 emplois. En phase d'exploitation, il générera une dépense annuelle de 165 millions d'€ et 4 300 emplois.

Gap, dont l'attraction commerciale est très étendue, concentre sur son technopôle, Micropolis, ses entreprises les plus performantes. A l'Argentière-la-Béssée et la Roche du Rame, un tissu industriel s'est progressivement reconstitué après la fermeture de l'établissement de Péchiney il y a vingt ans. Une filière bois est en émergence dans les Hautes-Alpes et quelques entreprises travaillent dans la transformation de produits non ferreux. L'agro-alimentaire est une activité importante dans tout le massif.

Les Alpes-de-Haute-Provence affrontent la réduction régulière des activités du site chimique d'Arkéma à Château-Arnoux. Un projet dans le solaire, Silpro, n'a finalement pas pu aboutir sur ce même site. Elles construisent une « niche » reconnue par un pôle de compétitivité dans les senteurs et les saveurs autour d'entreprises agroalimentaires et de cosmétiques, autour de deux ambitions : valoriser les activités agricoles et industrielles des filières senteurs et saveurs, assurer la sécurité des consommateurs dans l'optique du développement durable.

Le site de Cadarache, en Haute-Provence, a été retenu en 2005 pour accueillir un réacteur expérimental de fusion nucléaire (ITER) représentant un engagement de 10 milliards d'euros sur 30 ans et mobilisant la communauté scientifique internationale. La construction coûtera à elle seule 4,57 milliards d'euros, la France y contribuant à hauteur de 885 millions d'euros. Les créations d'emplois sont estimées à 6 000. Le chantier mobilisera 3 500 personnes pendant une dizaine d'années, dont 1 400 de la région Provence-Alpes Côte d'Azur. Les retombées économiques sont estimées à 2 milliards d'euros. Au croisement de quatre départements et de trois bassins de vie, l'aire d'influence d'ITER offre un nouveau cœur à la partie sud du Massif Alpin. A la pointe de la recherche en matière d'énergie, le pôle de compétitivité «Energies non génératrices de gaz à effet de serre» du C.E.A. de Cadarache confirme les compétences régionales en matière d'énergie.

Dans le Vaucluse, la spécialité du pays d'Apt dans les fruits confits et la production d'ocre fait de ce territoire le premier producteur européen. Il affronte néanmoins actuellement de graves difficultés liées à la crise.

Il convient aussi de rappeler qu'une partie du technopôle de **Valbonne-Sophia-Antipolis** est dans la zone du Massif Alpin. Même si ses activités ne sont pas directement reliées à la montagne, les 1 260 entreprises et 26 000 emplois qu'il offre dans ses spécialités biotechnologies - santé - agrochimie, énergies nouvelles - environnement - sciences de la terre et informatique - électronique - communication en font un pôle technologique majeur du pays.

Les dynamiques métropolitaines d'Avignon, de Marseille-Aix et de Nice se traduisent par des liens étroits avec la zone de massif non seulement à travers les pôles de compétitivité déjà cités, mais aussi des filières aéronautique et agro-alimentaire et avec le pôle « gestion des risques et vulnérabilité des territoires » qui fait l'objet de la mise en œuvre d'une démarche d'intelligence économique appliquée à la gestion des risques naturels (mouvements de terrain, incendies, avalanches ...).

3 - Le rôle des petites entreprises et de l'artisanat

L'économie du Massif Alpin est celle de petites entreprises et de quelques grands établissements industriels dans les vallées. Les entreprises artisanales construisent une grande part de l'économie du massif. Elles se développent dans tous les secteurs (bâtiment, industrie, commerces,

services ...) et permettent le maintien d'une économie dynamique dans tous les espaces de la zone de montagne.

Sur les 203 624 établissements du massif au 31-12-2006, 58 % n'ont aucun salarié, 92 % moins de 10 et 98 % moins de 20. Sur les 871 885 emplois salariés à la même date, 24 % travaillent dans un établissement de moins de 10 salariés, 37 % dans un de moins de 20, 54 % dans un de moins de 50, 67 % dans un de moins de 100.

L'artisanat d'art répond à une forte demande liée à l'attractivité touristique. L'artisanat occupe une place prépondérante dans l'économie du massif. Dépositaire de traditions anciennes qui contribuent à l'identité du territoire, ouvert aux technologies de pointe, tourné vers l'avenir, il est source d'équilibre du territoire et de qualité de vie.

Etablissements de moins de 10 salariés dans le Massif Alpin				
Répartition en %	Total	0 salarié	1 à 9 salariés	Moins de 10
Etablissements	203 624	118 207	69 449	187 656
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Industrie	7,6 %	5,9 %	8,6 %	6,9 %
Construction	11,4 %	10,7 %	12,9 %	11,5 %
Commerces	17,9 %	16,0 %	21,8 %	18,2 %
Services	63,1 %	67,4 %	56,6 %	63,4 %

Source : INSEE - Date : 2006

4 - Le tourisme, activité économique motrice

Le tourisme est une des premières activités économiques dans le Massif Alpin. Il représente environ 60 000 emplois directs dans les activités à orientation touristique, avec de grandes amplitudes mensuelles, et plus de 30 % d'emplois saisonniers. Les principaux secteurs qui en bénéficient sont ceux de l'hébergement (46 %), des remontées mécaniques (15 %), de la restauration (13 %) et du commerce (26 %). En retenant une dépense moyenne de 50 €/jour, le tourisme injecte en moyenne annuelle de l'ordre de 13 milliards d'euros dans le massif. Cette donnée peut varier d'une année et d'une saison par rapport à l'autre. .

Bénéficiant d'une double saisonnalité, le massif constitue à la fois :

- une destination touristique majeure, compte tenu de la diversité et de la beauté de ses paysages, de l'étendue de ses espaces naturels, de la qualité de son patrimoine naturel et bâti,
- un espace de loisirs de proximité pour les habitants des grandes villes voisines (Lyon, Marseille, Nice, Turin, Genève) qui exercent des activités sportives ou de loisirs (sports de neige, escalade, randonnées, sports en eaux vives, sports aériens, alpinisme, spéléologie ...),
- un espace de loisirs culturels, avec la multiplication des événements liés à la culture (festivals d'été, théâtre, fêtes du livre, art de vivre, productions culturelles).

Un tourisme diversifié

Dans le Massif Alpin, le tourisme est une activité économique motrice valorisant un espace remarquable. Le tourisme d'été reste le plus important en termes de fréquentation dans la plupart des départements. La beauté des paysages, l'étendue des espaces naturels, la qualité du patrimoine naturel et bâti donnent à cet espace une vocation touristique spécifique dont toutes les potentialités n'ont pas été explorées.

- Le tourisme d'hiver, spécifique à la montagne, est plus concentré dans la partie nord du massif. Il offre 184 domaines skiables dont les plus fréquentés sont la Tarentaise, l'Oisans, le Massif du Mont Blanc, la Maurienne, le Briançonnais.

Les hébergements touristiques

- La capacité totale des départements inclus en totalité, ou en partie, dans le massif est de l'ordre de 4,4 millions de lits, dont 65 % de lits non marchands (résidences secondaires) et 35 % d'hébergement marchand. L'hôtellerie, avec 224 000 lits, ne représente que 5 % de la capacité totale.

Une grande partie de cette capacité concerne le littoral du Var et des Alpes Maritimes.

- Sur le massif proprement dit, la capacité d'accueil est de l'ordre de 2,5 M de lits, dont 1,12 M (44 %) en hébergement marchand et 1,38 M (56 %) en résidences secondaires. L'hôtellerie compte 140 000 lits, soit 5,6 % de la capacité d'accueil totale.

Hébergements				
	Marchand	Dont hôtellerie	Non marchand	Total
Isère	109 500	19 400	199 200	308 700
Drôme	54 600	8 700	79 600	134 200
Haute-Savoie	277 100	36 500	335 400	612 500
Savoie	347 700	41 100	326 700	674 400
Hautes Alpes	179 600	13 900	172 800	352 400
Alpes de Haute-Provence	80 800	7 000	183 900	264 700
Alpes Maritimes	149 800	54 600	750 000	899 800
Var	240 000	28 800	760 000	1 000 000
Vaucluse	74 000	13 900	82 100	156 100
TOTAL	1 513 100	223 900	2 889 700	4 402 800

La fréquentation touristique

Fréquentation (en millions de nuitées)			
	<i>Eté</i>	<i>Hiver</i>	<i>Année</i>
Isère	6.90	6.60	13.50
Drôme	6.45	1.40	7.85
Haute-Savoie	15.60	19.00	34.60
Savoie	10.40	22.10	32.50
Hautes Alpes	12.60	8.00	20.69
Alpes de Haute Provence	10.10	3.80	14.00
Alpes Maritimes	43.20	11.70	54.89
Var	56.90	10.40	67.40
Vaucluse	16.70	3.50	20.30
TOTAL	178.90	86.50	265.40

Année 2008

Année 2008

Eté 2008 et hiver 08/09

Eté 2008 et hiver 08/09

Année 2008

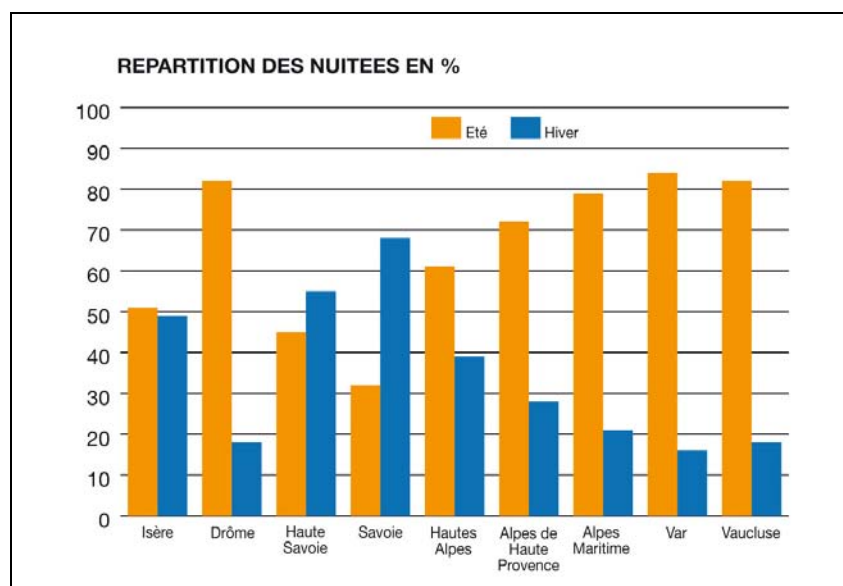
Année 2008

Année 2008

Année 2008

Année 2008

- Sur l'ensemble des neuf départements, la fréquentation touristique, en 2008, s'est élevée à près de 265 millions de nuitées, se répartissant entre l'été 67 % et l'hiver 33 %. Ce sont le Var et les Alpes Maritimes qui affichent les fréquentations les plus élevées (un peu plus de 50 millions chacun) et avec une forte prédominance en saison estivale (85 %).

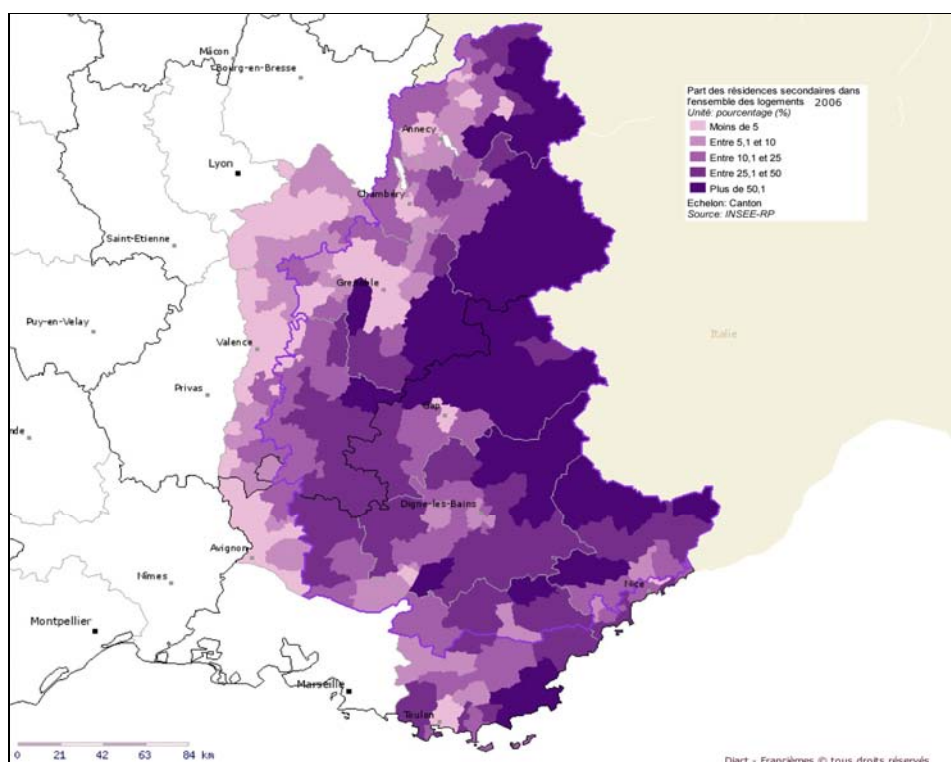


- Sur la **zone massif proprement dite**, la fréquentation – toujours en 2008 – a été de l'ordre de 142 millions de nuitées, dont l'été 55 % et 45 % l'hiver.

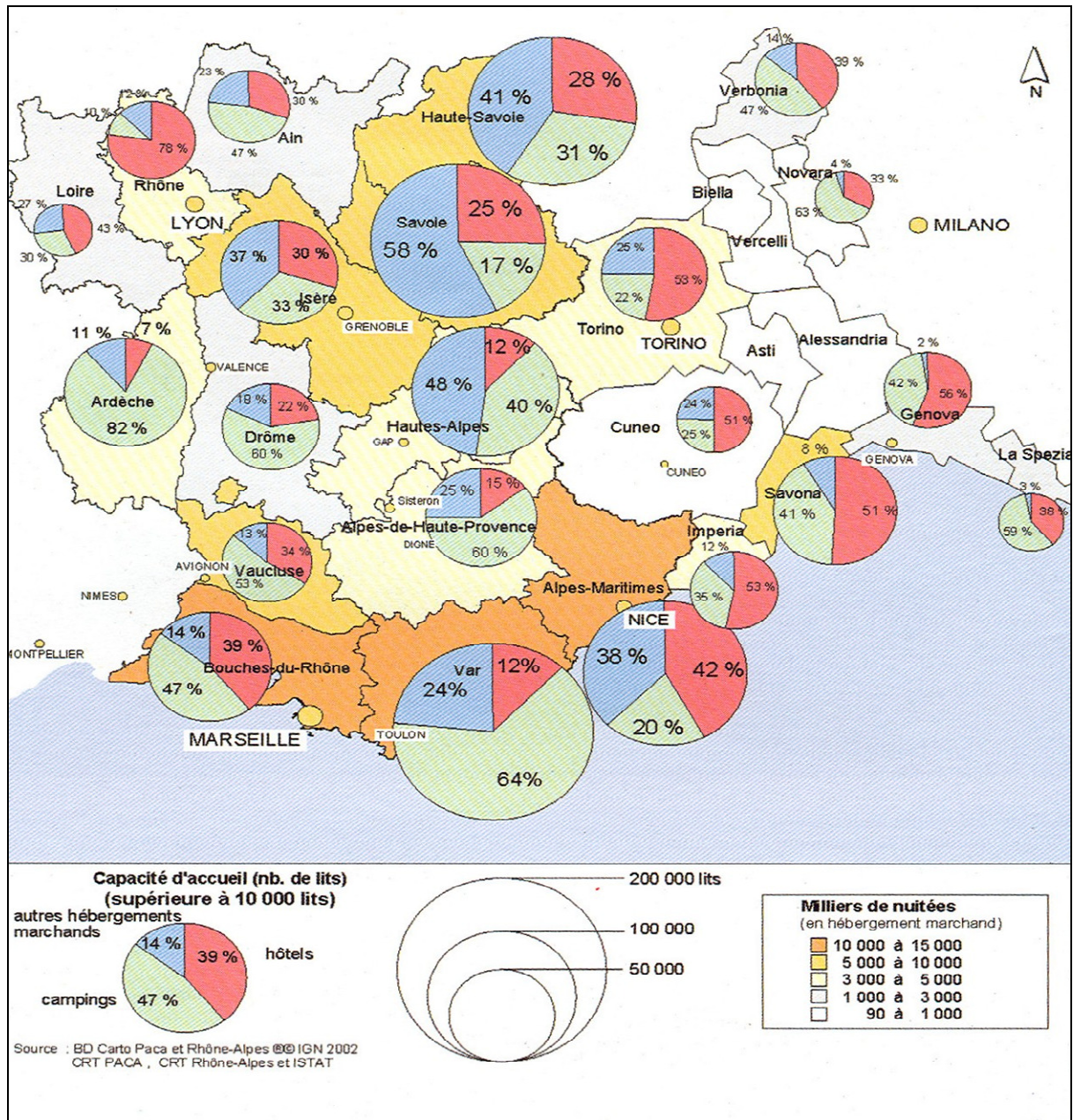
- Sur le **périmètre à neige**, la fréquentation sur l'hiver 2007/2008 a été de 56,9 millions de nuitées. Le périmètre à neige représente ainsi 66 % de la fréquentation hivernale du massif. Les deux départements savoyards concentrent plus des deux tiers de la fréquentation du périmètre à neige.

Fréquentation du périmètre neige Hiver 2008/2009	
x 1 000 nuitées	
Haute-Savoie	16 905
Savoie	21 380
Isère	5 755
Alpes de Haute Provence	2 345
Hautes Alpes	7 951
Alpes Maritimes	2 536
TOTAL	56 872

Si 60 % des nuitées sont le fait de résidences secondaires, 1,5 million de lits marchands (dont 19 % en hôtels et 32 % en campings) construisent une économie spécifique qui développe de nouveaux produits pour promouvoir son activité : les itinéraires touristiques, les réseaux de sites, les routes thématiques, les actions transfrontalières et interrégionales contribuent à la construction du massif.



Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements



Les systèmes touristiques

Plusieurs systèmes touristiques sont représentés dans le Massif Alpin :

- Les systèmes touristiques spécialisés et concentrés de pratiques de haute montagne : Tarentaise, Oisans, Mont-Blanc.
- Des systèmes polarisés souvent, mais pas toujours, à dominante hivernale : Belledonne, Maurienne, Beaufortain, Bornes, Aravis, Giffre, Chablais, Haute Ubaye, Briançonnais.
- Des systèmes touristiques diffus à dominante estivale : Vercors, Chartreuse, Bauges, Gapençais, Val de Durance, Pays d'Apt, Verdon, Trièves, Baronnies, Champsaur, Valgaudemar, Queyras.

Les stations de sports d'hiver

- Le développement des grandes stations, initié par le Plan Neige des années 1970, a « fait passer le tourisme hivernal dans les Alpes françaises du stade d'un artisanat classique à une véritable industrie du ski¹⁵ ». Les premières stations (Megève en 1920, Chamonix en 1924, Val d'Isère, l'Alpe d'Huez en 1935) se développent à partir des villages existants comme dans l'après guerre la Clusaz, Villard de Lans, Serre-Chevalier, Le Sauze et Montgenèvre. Dans les années 1960. Le "plan neige", à partir du modèle de Courchevel, prévoit, par des urbanisations nouvelles, la réalisation de 150 000 lits en montagne. Flaine, Avoriaz, Les Ménuires, La Plagne, Val Claret-Tignes, les Arcs, Orcières Merlette, Superdévoluy, Pra-Loup, mais aussi Val Thorens, Méribel-Mottaret, les Karellis, Valmorel, Risoul, les Orres, Isola 2000, Puy Saint-Vincent seront réalisés ou modernisés sur le modèle de la station intégrée entre 1 700 et 2 300 m. Ces stations sont conçues expressément pour faciliter la pratique du ski: altitude élevée, immeubles au pied des pistes, implantation sur un ubac¹⁶. Les objectifs initiaux du Plan Neige ont été largement dépassés. Cette industrialisation des sports d'hiver rencontre aujourd'hui les limites de ses « dégâts collatéraux » en matière d'environnement et de pression foncière.
- Plus récentes, les stations de moyenne montagne, entre 1 200 et 1500 m, recherchent de nouvelles opportunités. Les stations s'organisent dans des villages traditionnels, s'intègrent aux sites, évitent les constructions massives et les galeries commerciales. Elles investissent la Maurienne et les Alpes du Sud qui connaissent un nouveau départ. Implantées généralement en zone de revitalisation rurale et, à ce titre, bénéficiant de facilités fiscales, elles constituent des produits d'appel pour les promoteurs, ce qui n'est pas sans danger pour leur pérennité.

Les stations de haute montagne et de moyenne montagne jouent un rôle d'entraînement sur toute l'économie du massif, notamment pour le bâtiment et les commerces. D'autres activités, comme l'agriculture par l'agrotourisme, les services, les transports, sont adossés au tourisme des stations dans le cadre d'une pluri-activité spécifique.

Néanmoins, ces atouts risquent de ne pas être suffisants et la fréquentation est irrégulière. En effet :

- la demande évolue vers des séjours plus courts et plus fréquents,
- la clientèle est de plus en plus exigeante et demande des produits de plus en plus élaborés,
- les équipements touristiques ne sont pas tous adaptés et les rénovations sont onéreuses,
- les investissements structurants, notamment ceux liés à la modernisation et à la restructuration des stations de ski, ne sont pas toujours à la hauteur des capacités financières des petites communes,
- le nombre de lits banalisés est insuffisant (notamment en Haute-Provence),
- les hébergements banalisés, tout particulièrement hôteliers, ne sont pas toujours d'un niveau adapté à la demande,
- la concurrence est sévère avec d'autres destinations plus lointaines et davantage exotiques,

¹⁵ La ruée vers l'or blanc- C.Francillon- L'Alpe- N° 17-Octobre 2002

¹⁶ Le modèle touristique français- Les Alpes au cœur de l'Europe- Documentation photographique-2004

- la neige est moins fréquente,
- les conditions d'accès ne sont pas toujours faciles,
- le coût des sports d'hiver écarte de leur accès les habitants qui ne disposent que de faibles ressources, notamment les jeunes

Pour toutes ces raisons, l'avenir du tourisme dans le Massif Alpin est conditionné par la diversification des activités des stations de montagne et leur complémentarité entre l'été et l'hiver. Il passe aussi par la restructuration et la modernisation des équipements, la requalification et le développement des hébergements banalisés et la prise en compte d'initiatives innovantes en matière de produits touristiques, de promotion et de commercialisation. Il nécessite également des travailleurs saisonniers qualifiés pour pouvoir répondre à une demande de services de haut niveau.

L'insuffisance de données ne permet pas de suivre et d'évaluer l'économie touristique du massif alors que ces activités constituent un levier essentiel de son développement.

Chapitre 7 : Les facteurs d'attractivité

1 - L'enseignement supérieur et la recherche

L'offre d'enseignement supérieur et le niveau de la recherche sont importants et diversifiés dans le Massif Alpin.

Grenoble est un grand centre universitaire de 60 000 étudiants répartis en quatre universités, seize écoles d'ingénieurs, un institut de formation des maîtres, 3 établissements d'enseignement supérieur (Ecole d'architecture de Grenoble, Ecole supérieure d'art, Ecole de management). L'université Joseph Fourier (Sciences, santé, EPS), Pierre Mendès France (Sciences sociales et humaines, l'Université Stendhal (Langues, lettres, communication) et l'Institut national polytechnique de Grenoble (qui fédère neuf écoles d'ingénieurs) contribuent à faire de Grenoble, avec 18 200 emplois, le premier pôle de recherche publique et privée après Paris. L'Isère se classe en tête des départements français pour les dépôts de brevets en électronique, électricité, instrumentation, sciences de l'ingénieur.

L'université de Savoie, à Chambéry et Annecy, offre à 12 200 étudiants des formations scientifiques, littéraires et juridiques, dont le Centre Interdisciplinaire Scientifique de la Montagne au Bourget du Lac, deux écoles d'ingénieurs à Annecy et au Bourget du Lac, des unités de formation et de recherche dans les secteurs de l'économie et de la gestion, des lettres et du droit, deux IUT à Annecy-le-Vieux et au Bourget du Lac, cinq IUP (au Bourget du Lac, à Annecy et à Chambéry). 23 laboratoires conduisent des recherches de haut niveau.

L'Université de Nice-Sophia-Antipolis (Nice et Valbonne) accueille 26 000 étudiants dans la plupart des disciplines universitaires (droit, économie, lettres, sciences, médecine ...). Une large part de ces enseignements se fait sur le site de Sophia-Antipolis qui est en zone de massif.

L'université de la Méditerranée (Marseille) a ouvert un centre à Gap, qui comprend un département « Gestion des entreprises et des administrations » et un département « Génie mécanique et productique » pour former des techniciens en maintenance aéronautique de l'I.U.T. d'Aix-en-Provence. La faculté des sciences économiques conduit des formations en administration économique et sociale et un IUP « Métiers de la montagne » qui recrute au niveau national, la faculté des sports de Marseille a ouvert une antenne de sa formation « Techniques des activités physiques et sportives ». 400 étudiants fréquentent le site de Gap.

L'université de Provence (Aix-en-Provence) a ouvert un IUT à Digne qui prépare 300 étudiants aux DUT « Biologie », « Informatique », « Métiers des nouveaux médias » et « Gestion des entreprises » dans le cadre d'un pôle universitaire à renforcer.

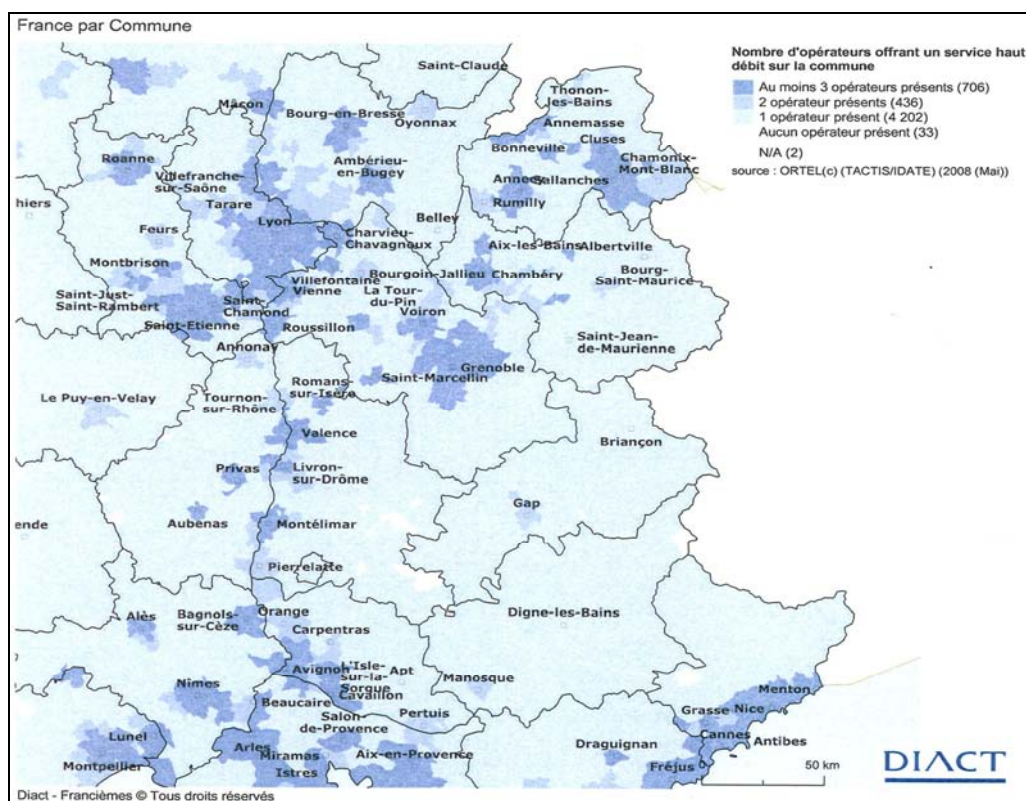
L'université P. Cézanne (Aix-en-Provence) propose des formations au droit, à l'économie et aux sciences et techniques. Elle conduit, avec le lycée Paul Gilles de Gennes, à Digne, une licence professionnelle « Electricité et électronique appliquée au bâtiment ». Cet établissement prépare également aux BTS Domotique-Immotique et Métiers de l'eau.

La fusion annoncée des trois universités d'Aix-Marseille prépare la construction d'un pôle universitaire de haut niveau, fort des étudiants dans toutes les disciplines.

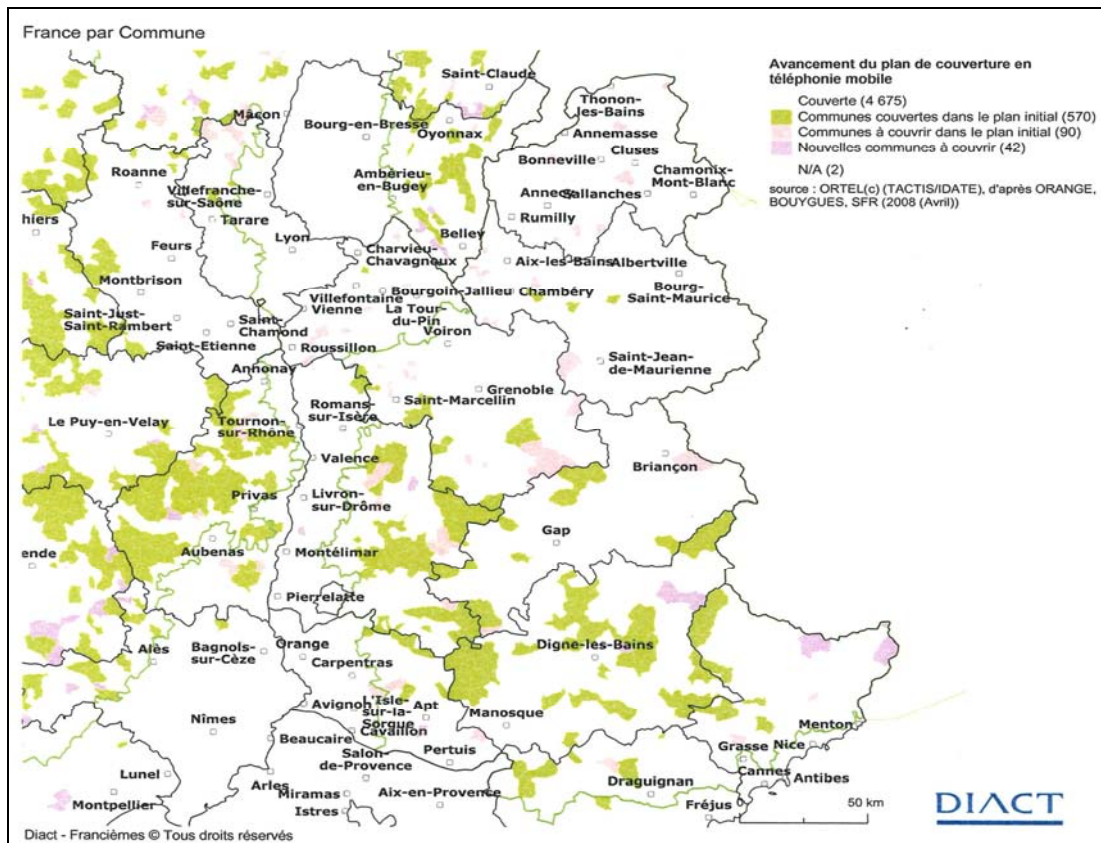
Cette offre conséquente d'enseignement supérieur ne s'exprime toutefois pas dans le cadre d'un réseau alpin des universités, qui reste à construire. Néanmoins, les antennes délocalisées en zone de montagne des grandes universités, pertinentes pour des enseignements spécifiques à la montagne, demeurent fragiles sur le plan financier.

2 – Les communications immatérielles

- **La couverture du territoire en réseau Internet Haut Débit** est loin d'être achevée et limite le développement du territoire et de ses entreprises. Un objectif de couverture quasi totale du territoire par de l'A.D.S.L. a été affiché par l'opérateur national pour la fin de 2006. Mais il existe de fortes inégalités d'une zone à une autre. Un grand nombre de communes n'ont pas le choix de leur opérateur et ne bénéficient que d'un très faible débit. Les offres A.D.S.L. dégroupées sont particulièrement faibles. Il n'existe aucune offre dégroupée dans les Alpes de Haute-Provence et dans les Hautes-Alpes dans la zone de montagne. Le taux de couverture est inférieur à 50% dans les autres départements du massif. Des solutions alternatives devront être recherchées pour les zones les plus difficiles. Les réseaux optiques des opérateurs alternatifs et les réseaux d'initiative publique ne concernent que la vallée du Rhône et le Sillon Alpin. Le même défi se posera également pour le passage au très haut débit. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté en 2009 un programme destiné à accompagner les collectivités territoriales désireuses de résorber les zones blanches de l'accès Internet haut débit et de permettre la montée du débit.



- **Le taux de couverture en téléphonie mobile** est également incomplet et de nombreuses zones blanches subsistent, dans les Alpes de Haute-Provence et la Drôme notamment. Le réseau d'alerte pour les professionnels de la montagne (services de secours, guides, accompagnateurs, agriculteurs, bergers, personnel des parcs..) est un facteur essentiel de sécurité. Enfin, la zone de couverture par la télévision numérique terrestre (T.N.T.) exclut largement la zone de massif. L'accès aux réseaux pour les zones de montagne doit se faire à des conditions de coûts comparables à celles du reste du territoire.



3 - Les transports, des réseaux inachevés

Les transports jouent un rôle majeur dans le développement du massif. Les contraintes du relief et la faible densité de l'habitat en zone de montagne sont des obstacles à la construction d'un réseau performant. La suprématie absolue des transports individuels sur les transports collectifs et de la route sur le rail pose de graves problèmes de circulation et d'impact sur l'environnement. Elle engage à poursuivre la modernisation d'un réseau ferroviaire insuffisant. Les stations et autres pôles touristiques doivent faire l'objet d'études de dessertes multimodales.

Le réseau ferroviaire

La carte des réseaux ferroviaires met en évidence leur concentration dans les grandes vallées, leur difficile interconnexion et leur orientation vers les métropoles et les bassins d'emploi qui entourent le massif. Il est peu conçu au bénéfice de la zone de massif elle-même.

Au nord des Alpes, le réseau ferroviaire irrigue les principales vallées : la Maurienne, en direction de l'Italie, la Tarentaise jusqu'à Bourg Saint Maurice, l'Arve jusqu'à Chamonix. L'axe du Sillon Alpin de Genève à Valence est également desservi par une ligne ferroviaire. Ce réseau nord alpin souffre cependant de carences qui le rendent insuffisamment attractif par rapport au transport routier :

- L'électrification du Sillon Alpin n'est pas achevée, le dernier maillon entre Grenoble et Montmélian devrait l'être dans les toutes prochaines années. La partie nord, au-delà d'Aix-les-Bains, est en voie unique et la liaison entre Annecy et Genève nécessite des aménagements importants pour réduire les temps de parcours. La continuité autoroutière est, quant à elle, effective depuis l'ouverture en 2008 du dernier tronçon entre Cruseilles et Saint-Julien en Genevois.

- La desserte des grandes zones touristiques de Tarentaise et du Pays du Mont-Blanc est également à améliorer pour accroître la part du transport collectif pour l'accès aux stations. Ce qui est en jeu ici est l'amélioration de l'offre ferroviaire elle-même, mais aussi l'organisation de la multi modalité train + car pour la partie terminale.

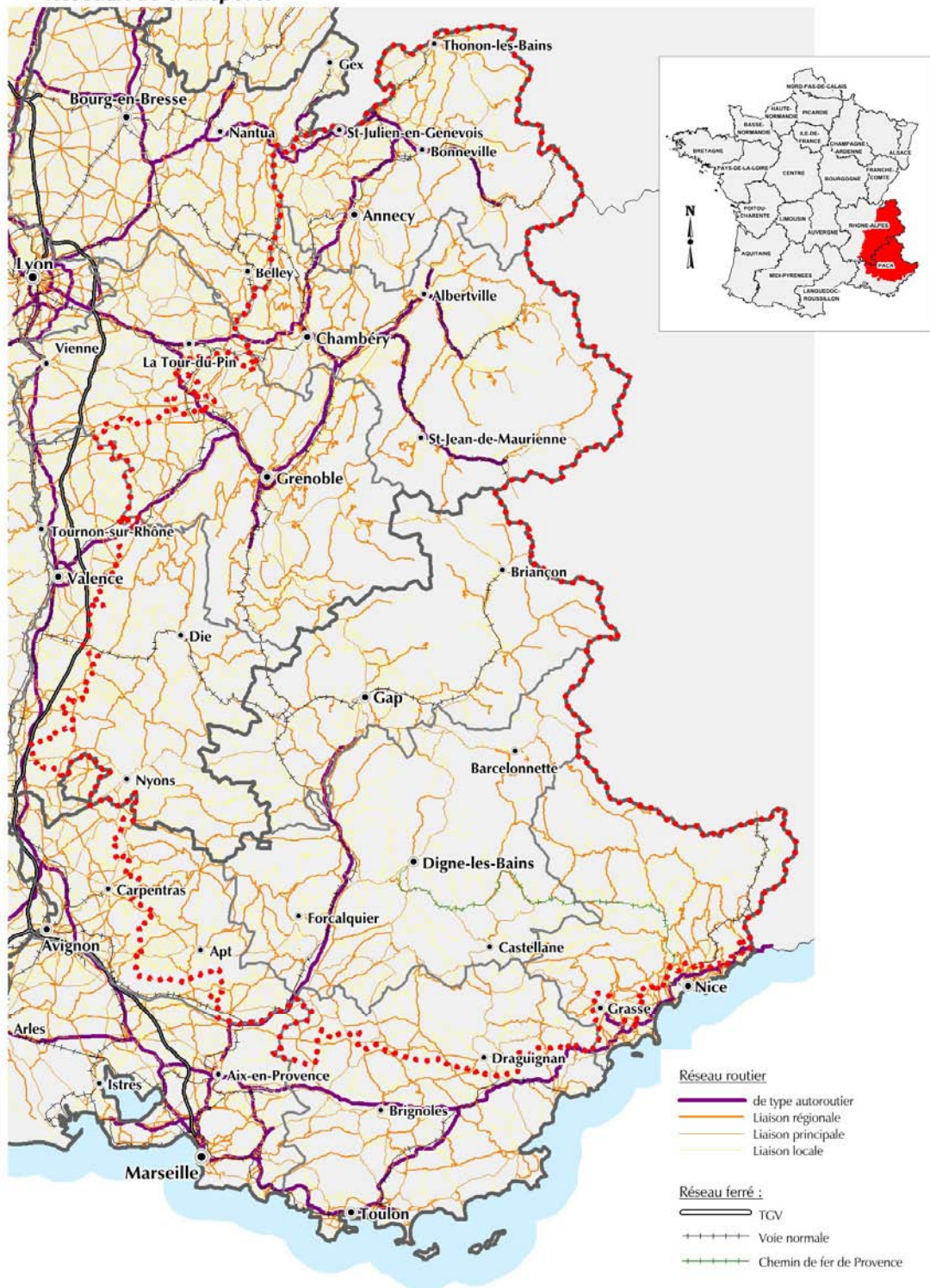
- Une partie du département de l'Isère et surtout de la Savoie est traversée par des flux de transit, essentiellement routiers. Le transfert du fret sur le rail nécessite la réalisation d'une infrastructure ferroviaire nouvelle entre Lyon et Turin avec notamment la réalisation d'un tunnel de base entre Saint-Jean de Maurienne et la Vallée de Suse. Cette nouvelle liaison, qui présentera une double dimension fret et voyageurs, va considérablement renforcer l'attractivité du ferroviaire pour l'accès au massif et créer des conditions favorables aux échanges entre les agglomérations de Rhône-Alpes et du Piémont et de la Lombardie.

Au sud du massif, la ligne Marseille-Briançon se termine en cul de sac. Le projet de percée ferroviaire sous le Montgenèvre¹⁷ est en suspens depuis 30 ans. Compte tenu des caractéristiques de la ligne Grenoble-Veynes et de la conception de la gare TGV de Valence, seule la réalisation d'un tunnel ferroviaire sous le Montgenèvre peut permettre aux départements des Alpes du Sud d'accéder au réseau TGV. Ce projet a également pour objectifs prioritaires de relier le département des Hautes-Alpes au réseau TGV de la vallée du Rhône et la ligne nouvelle Lyon-Turin, tant vers la France que vers l'Italie et de favoriser le développement du transport combiné en améliorant la desserte ferroviaire du port de Marseille et en sécurisant le Lyon-Turin en cas d'accident sur cet itinéraire pour les trafics venant du sud. Actuellement, la question du maintien du train Paris-Briançon (via le département de la Drôme) reste sans réponse satisfaisante.

¹⁷ Voir l'étude de faisabilité « liaison ferroviaire directe entre Oulx et Briançon » Province de Turin. Mars 2002

Le massif des Alpes

Réseaux de transports



Sources : Route120®, Route500®, BDCARTO®, IGN PFAR 2000.
Réalisation : SAS-DSI - Région PACA - Décembre 2009

La rénovation du tunnel de Tende est nécessaire pour améliorer la liaison entre la France et l'Italie. La future LGV Paris-Nice et sa poursuite vers Gênes et Milan se place aussi dans la perspective de désenclavement du massif par le sud.

L'offre ferroviaire, quoiqu'en amélioration avec la régionalisation des transports de voyageurs, n'est pas compétitive compte tenu de la dégradation rapide des infrastructures ferroviaires, sauf sur quelques axes. Des investissements urgents sont à réaliser pour stopper la dégradation de ces services. La situation est particulièrement préoccupante dans les Alpes du Sud, compte tenu du mauvais état du réseau. Par ailleurs, la ligne Digne-Nice, régionalisée, constitue un élément structurant du sud du massif. Enfin le rétablissement de la ligne Château-Arnoux-Digne-les-Bains, pour relier la ligne Nice-Digne à la liaison ferroviaire du Val de Durance, permettrait une continuité de l'offre de transports collectifs ferroviaires. Les dessertes ferroviaires locales permettent d'irriguer profondément les massifs et les vallées, que ce soit pour des finalités touristiques ou dans le cadre de relations domicile- travail.

En lien avec la mise en service du TGV Méditerranée et de la gare de Valence TGV Rhône-Alpes, la région Provence Alpes Côte d'Azur s'est particulièrement soucieuse de la desserte des Hautes-Alpes (Briançon et Gap). Par convention, les deux régions ont créé et développé des services TER interrégionaux. Le parcours par la voie ferrée de la vallée de la Drôme donne accès à la vallée du Rhône et au réseau ferroviaire à grande vitesse, par correspondance TER / TGV à la nouvelle gare de Valence TGV.

Il faut souligner néanmoins qu'il n'y a pas de ligne TGV à l'intérieur du massif et que les trains à grande vitesse qui desservent la Savoie et la Haute-Savoie empruntent des voies normales. La seule liaison rapide est celle de la vallée du Rhône Marseille-Valence TGV et Lyon TGV.

En ce qui concerne le transport de marchandises, il faut enfin noter l'existence d'un service de feroutage depuis la Maurienne (Aiton) jusqu'en Italie du Nord (Orbassano) : l'autoroute ferroviaire alpine.

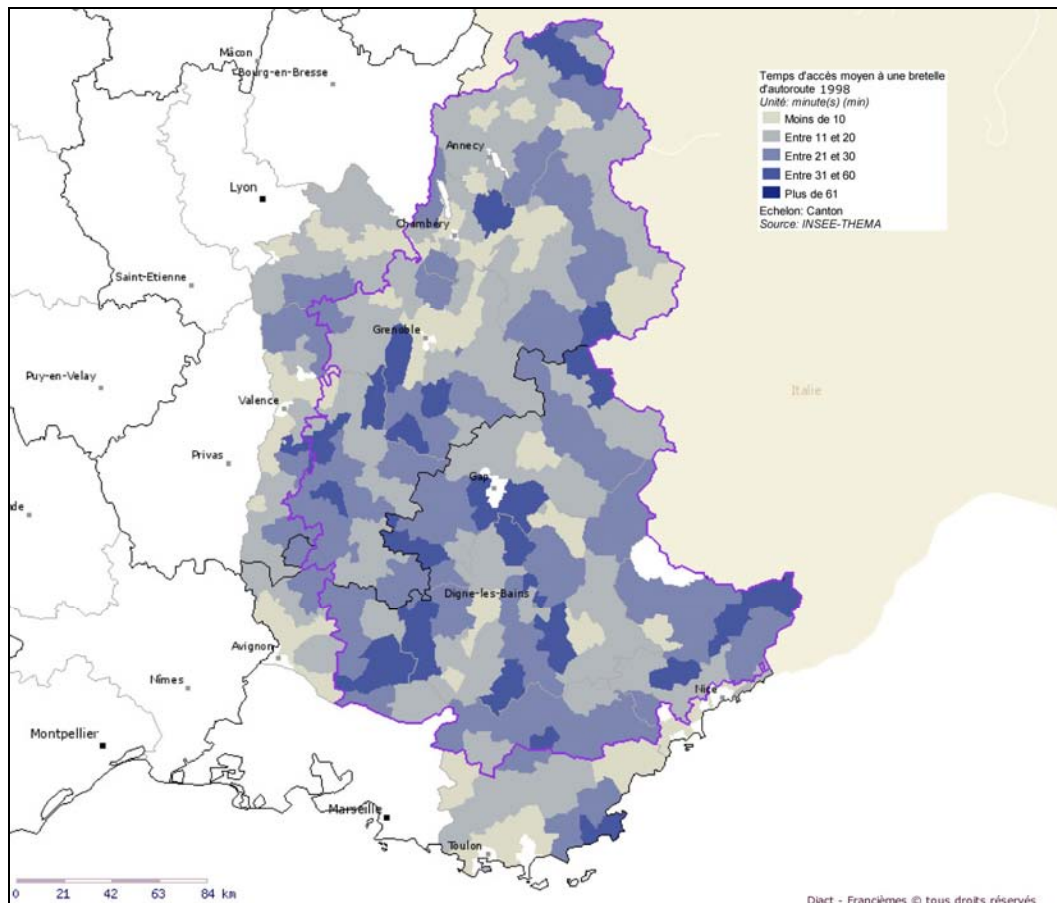
Le réseau routier et autoroutier

Le réseau autoroutier est particulièrement fréquenté dans les Alpes du Nord où il joue un rôle de proximité. Dans le sud des Alpes, l'autoroute A 51 s'arrête à La Saulce. Le gouvernement a décidé de retenir un tracé autoroutier par l'est de Gap. Le Conseil Régional Rhône-Alpes, les Conseils généraux de l'Isère, de la Drôme et la Communauté d'agglomération de Grenoble ont délibéré défavorablement.

Par ailleurs, plusieurs projets d'importance sont à citer :

- traversées ou contournement de Grenoble et d'Annecy,
- recalibrage de la RN 85 pour relier Gap à Grenoble,
- nouveau tunnel de Tende,
- l'A 585 de raccordement de Digne à l'A 51,
- l'aménagement de l'itinéraire Grenoble-Nice entre la vallée de la Durance et Nice par les RN 85 et 202.

L'axe principal de communication est celui qui relie Manosque à Annemasse par les RN 95, 90,6 et 201. Les liaisons sont encore difficiles entre Nice et Digne-les-Bains, Gap et Briançon, Briançon et Grenoble.



Le réseau routier a bénéficié d'investissements significatifs dans le cadre des contrats de plan signés entre l'Etat et les Régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur. D'importantes opérations restent à réaliser. Le réseau des Alpes du Nord souffre d'une forte pression au titre du transit, en particulier dans les vallées de la Maurienne et de l'Arve. La décentralisation des routes nationales est un élément nouveau à prendre en compte. L'amélioration de l'accessibilité de Paris au Briançonnais a nécessité la réalisation de la tranchée couverte sous Montgenèvre et celle du tunnel de Clavière. L'accessibilité du sud de la France à l'Embrunais, au Briançonnais et à l'Ubaye dépend d'une liaison rapide et sûre entre Grenoble et Sisteron, indispensable à l'accessibilité de la zone. Le désenclavement des vallées de l'Ubaye, du haut Verdon, de la Blanche est la condition de leur survie.

Le trafic moyen journalier annuel tourne autour de 72 000 véhicules dans la vallée du Rhône jusqu'à Valence, 64 000 entre Valence et Lyon, 16 300 entre Valence et Grenoble. L'autoroute Grenoble-Annecy représente un flux quotidien moyen de 21 000 véhicules et l'autoroute Chambéry- Annecy un flux de 27 000 véhicules, compte tenu des flux en provenance directe de Lyon.

L'autoroute A 51 Aix en Provence-La Saulce, dont le trafic est en augmentation continue, a une fréquentation inégale de ses différents tronçons en raison d'un effet cul de sac :

- Manosque-Peyruis : 12 900 véhicules/jour
- Peyruis-Sisteron : 10 600 véhicules/jour
- Sisteron-La Saulce : 7 000 véhicules/jour

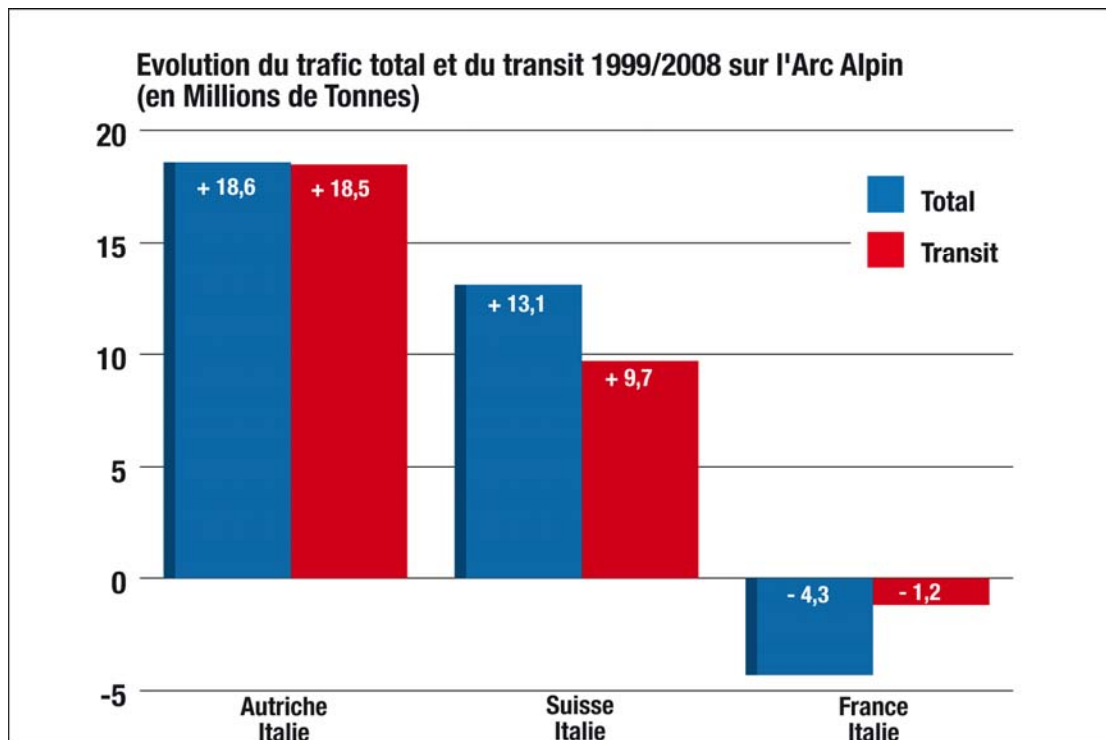
Le trafic poids lourd en représente moins de 10 %.

La plupart des routes nationales ont un trafic inférieur à 10 000 véhicules/jour.

Les relations avec l'Italie

▪ Evolution du trafic routier aux principaux passages alpins

- Sur l'ensemble de la frontière alpine (Vintimille / Tarvisio)
- Sur la période 1999/2008, le trafic total (échange et transit) aux grands passages alpins, est passé de 131,5 MT à 158,9 MT, soit une croissance de 21 %.
- Ce trafic se répartit entre les passages à :
 - la frontière Autriche / Italie 73,7 MT soit 46,3 % du total et une croissance de 33,7 %
 - la frontière Suisse / Italie 39,9 MT soit 25,1 % du total et une croissance de 48,9 %
 - la frontière France / Italie 45,3 MT soit 28,5 % du total et un repli de 8,7 %



- Ce trafic se partage entre **le transit** 105,6 MT en 2008, soit 66 %, **et l'échange** 53,3 MT, soit 34 %.

Cette proposition Transit / Echange est très variable d'une frontière à l'autre :

- 78,5 % à la frontière avec l'Autriche
- 74,4 % à la frontière avec la Suisse
- 39,7 % à la frontière avec la France

Le trafic transitant par les passages français ne représente que 17 % du transit des pays du Nord de l'Europe vers l'Italie.

Il a diminué de 1999 (19,2 MT) à 2008 (18 MT).

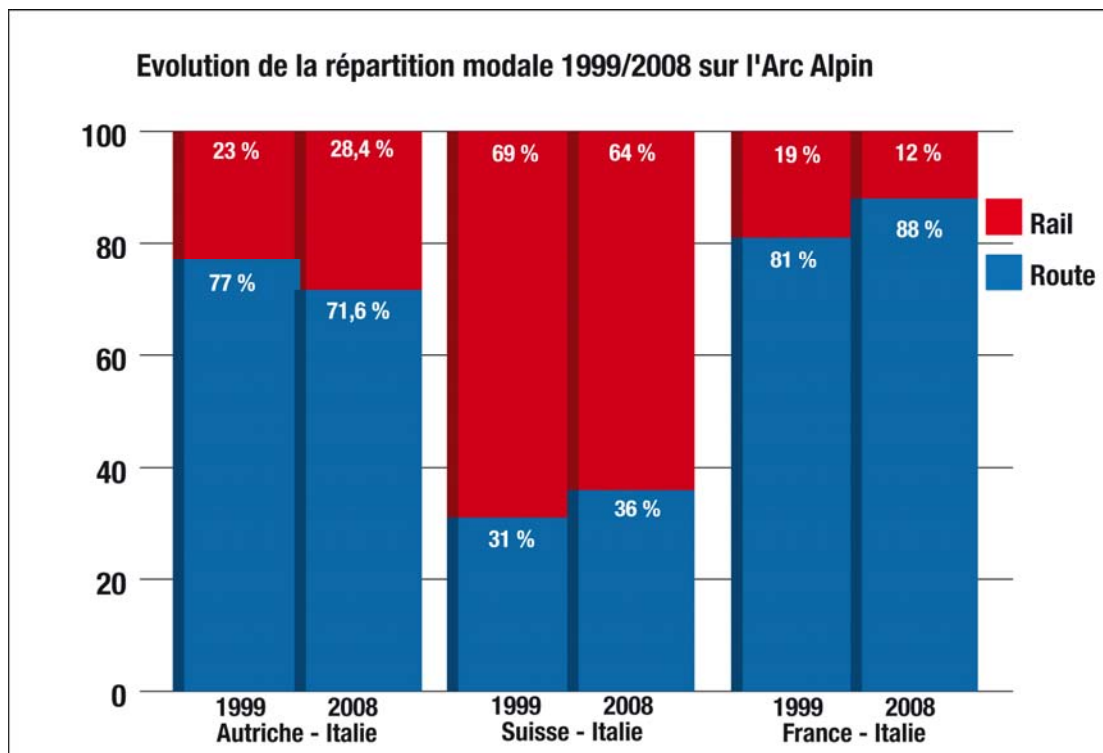
C'est donc le trafic d'échange entre la France et l'Italie qui est dominant aux principaux passages entre les deux pays.

Le trafic de transit s'est accru de 33 % sur l'ensemble de l'axe alpin :

- + 48 % à la frontière Suisse
- + 47 % à la frontière Autrichienne
- Moins 6 % à la frontière Française

Ces données indiquent un net déplacement à l'est du trafic de transit, au détriment des passages français.

- La répartition modale fait également apparaître une forte disparité entre les passages. Avec 107,3 MT, la route représente les deux tiers (67,6 %) de l'ensemble du trafic. Cette part a légèrement diminué depuis 1999 (69,5 %).



Par pays, la situation est la suivante :

- *Autriche* 71,6 % pour la route (77 % en 1999)
- *Suisse* 36,1 % pour la route (31,3 % en 1999)
- *France* 88,5 % pour la route (81 % en 1999)

▪ Les passages franco-italiens

1 - Les passages principaux

L'ensemble des flux se répartit entre les passages Nord : Mont Blanc, Fréjus, Mont Cenis (train), et le littoral (Vintimille).

Les évolutions sont en sens opposé sur ces deux axes :

- **Aux passages Nord**, le trafic total est passé de 34,1 MT en 1999 à 25,8 MT en 2008, soit une diminution de 8,3 MT (- 25 %). Cette diminution se répartit entre le rail (- 3,8 MT) et la route (4,5 MT).
- **A Vintimille**, le trafic est en croissance, passant de 13,9 MT en 1999, à 19,2 MT en 2008, soit + 5,3 MT (+ 38 %). Il s'agit, de manière quasi exclusive, d'un trafic routier (la part du rail est de l'ordre de 3 %).

Cette évolution est plus marquée sur le seul trafic de transit :

- **Les passages Nord** ont perdu près de la moitié de ce type de trafic : 10,8 MT en 1999, 5,5 MT en 2008, soit - 5,3 MT (- 49 %).
- **A Vintimille**, le trafic de transit enregistre un gain de 4,5 MT, passant de 7,9 MT en 1999 à 12,4 MT en 2008 (+ 57 %).
- **Aux passages Nord**, le transit ne représente plus que 21,3 % de l'ensemble du trafic marchandises.
- **A Vintimille**, le transit représente aujourd'hui près des deux tiers du total (64,6 %).

Au total, l'évolution du trafic marchandises aux grands passages de l'arc alpin, sur la période 1999/2008, fait ressortir :

- **Une croissance régulière** des flux : + 21 %, et notamment du transit qui s'est accru, sur la même période, de 40 %.
- **Un déplacement** des flux vers l'Est (passages Suisses et Autrichiens).
- **Un repli** sur les trafics à la frontière Franco-Italienne, qui est la résultante :
 - d'une diminution aux passages Nord, de plus en plus dédiés au trafic d'échange France/Italie,
 - d'une croissance soutenue à Vintimille (+ 38 %) avec une forte composante transit.

2 – Les passages aux cols franco-italiens

7 passages alpins relient la France et l'Italie, hors des grands itinéraires présentés plus haut. Il s'agit des cols :

- du Petit Saint Bernard *(Ouverture saisonnière)*
- du Mont Cenis *(Ouverture saisonnière)*
- de Montgenèvre *(Ouverture toute l'année)*
- de l'Echelle *(Ouverture saisonnière)*
- d'Agnel *(Ouverture saisonnière)*
- de l'Arche *(Ouverture toute l'année)*
- de Tende *(Ouverture toute l'année)*

- Sur l'année 2007, le nombre de véhicules/jour (sauf période estivale d'ouverture des cols) a été de **10 576**. Le trafic était de 10 995 véhicules/jour en 2002. Sur la période 2002-2007, c'est donc globalement une **stabilité** qui est constatée à ces passages alpins d'altitude.

- Deux passages, ouverts toute l'année, concentrent l'essentiel du flux : le col de Montgenèvre 3 162 véhicules/jour et le col de Tende 3 393 véhicules/jour (62 % du trafic aux cols). Ils sont situés sur des itinéraires reliant, le premier les Hautes-Alpes et le Piémont, le second les Alpes Maritimes et les Provinces de Cuneo et Turin. Ce sont deux axes majeurs dans les échanges franco-italiens. Sur le Montgenèvre, la croissance du trafic est de l'ordre de 13 % entre 2002 et 2007. Au col de Tende, le trafic est relativement stable sur cette période.

- Les autres cols ne sont ouverts que pendant la période estivale (à l'exception du col de Larche). Ils ont essentiellement une fonction touristique. Le trafic varie de 1 200 à 600 passages, avec des évolutions différentes :

- Une diminution au Mont Cenis et au Col de l'Echelle
- Une stabilité au Petit Saint-Bernard, aux cols d'Agnel et de l'Arche

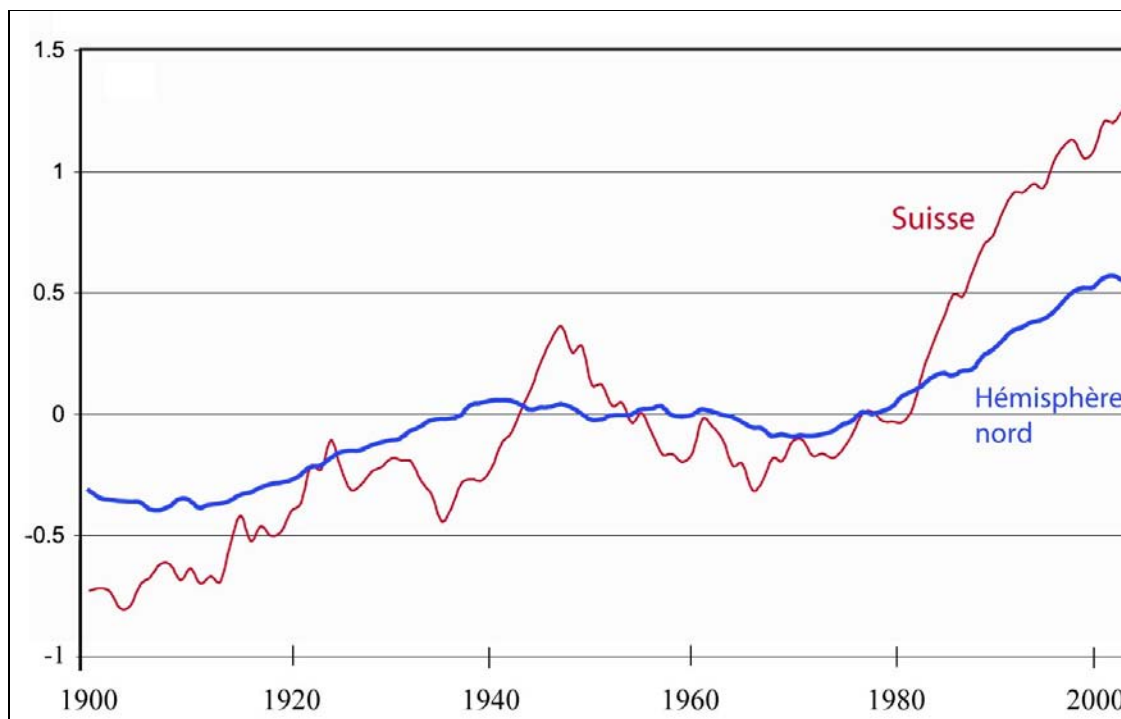
La modestie de ces flux et leur stagnation témoignent de la faible intensité des échanges franco-italiens pendant les périodes estivales.

4^{ème} partie

Les Alpes face au défi climatique

Chapitre 8 : Un territoire vulnérable

Comme tous les territoires, les Alpes doivent intégrer dans leurs stratégies de développement les évolutions climatiques. Cela est d'autant plus nécessaire que les espaces montagnards présentent une vulnérabilité plus forte : d'une part, le constat sur le siècle dernier indique un réchauffement deux à trois fois supérieur aux secteurs de plaine (ainsi que le montre le graphique ci-dessous relatif à la Suisse) ; d'autre part les activités aujourd'hui dominantes en zone de montagne sont très dépendantes des phénomènes climatiques et de leur impact sur les ressources naturelles.



*Anomalies annuelles de température en Suisse comparées à l'Hémisphère nord de 1901 à 2004
Rebetez and Reinhard, 2007*

Les températures ont connu une augmentation pouvant aller jusqu'à 2°C au cours des 20ème et 21ème siècles dans les Alpes. Le réchauffement plus récent (depuis les années quatre-vingt), bien qu'en phase avec le réchauffement planétaire, est à peu près trois fois plus sensible que la moyenne mondiale, et deux fois plus que pour l'hémisphère nord.

1 - Quelques données sur le changement climatique dans les Alpes

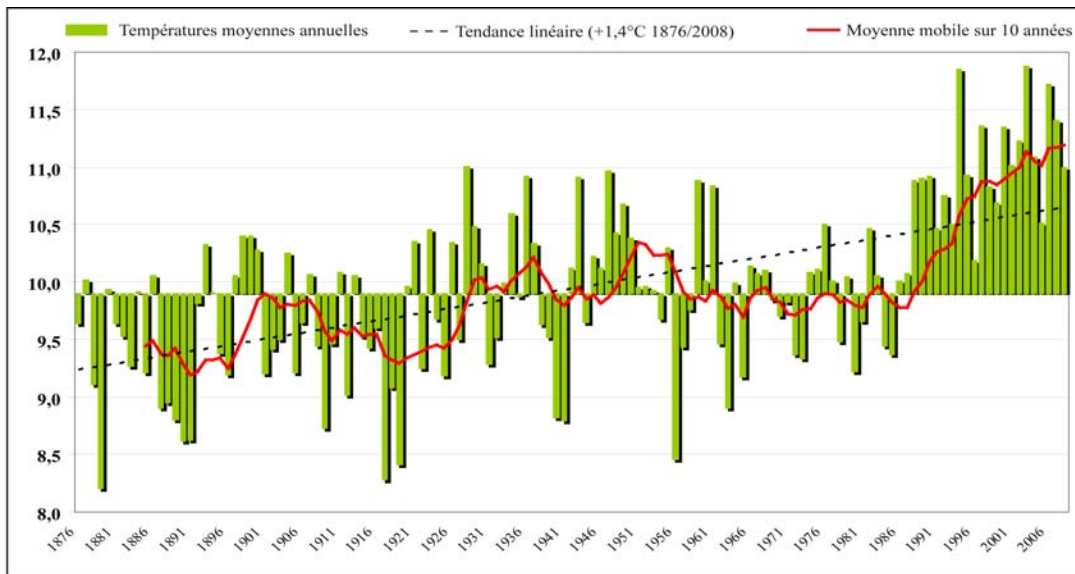
Les données globales à l'échelle de la planète, ou de grands espaces géographiques, sont peu opérantes pour évaluer les conséquences sur l'économie des territoires et donc pour imaginer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation.

Les données de Météo France permettent notamment une approche localisée. Une première analyse de ces données indique les tendances à l'œuvre sur le Massif Alpin Français. Elles montrent également de fortes disparités.

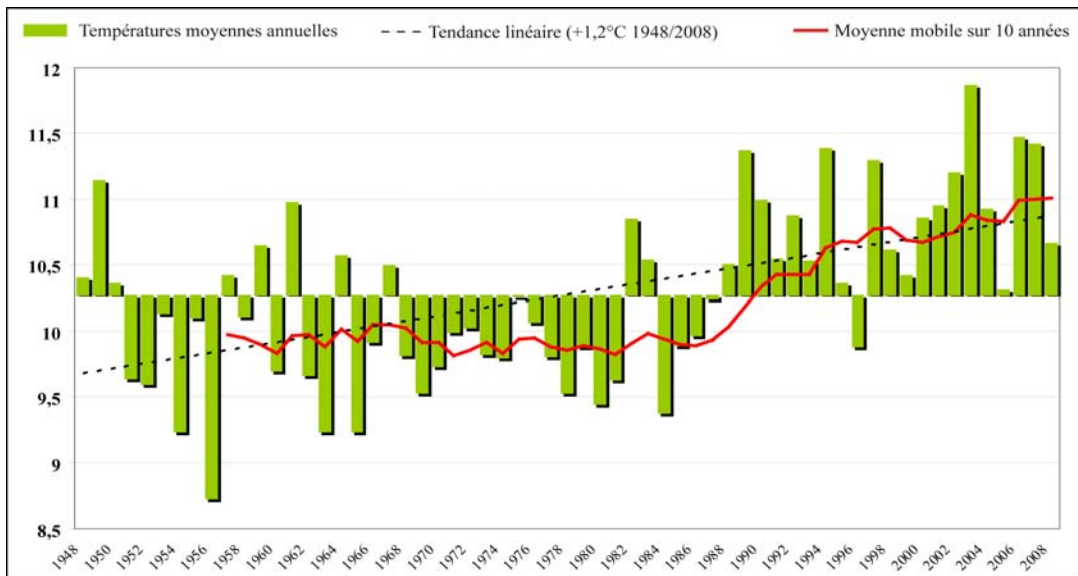
▪ Les températures

Les températures dans les Alpes Françaises ont augmenté, suivant les zones, entre 1 à 2°C depuis 150 ans. La décennie 2000/2009 a été la plus chaude. Ce réchauffement a eu principalement lieu au cours de la période 1985-1995. Les résultats sont assez uniformes dans l'espace, avec toutefois une accentuation du réchauffement climatique dans les zones de montagne. On passe en effet d'un réchauffement de l'ordre de + 1,4°C en plaine (Lyon, Annecy, Chambéry, Embrun ...) à + 1,7°C en montagne, voire + 2°C sur les versants d'altitude bien exposés. Cette montée des températures a déjà impacté sur les systèmes naturels, comme les glaciers, la neige, la végétation, ...

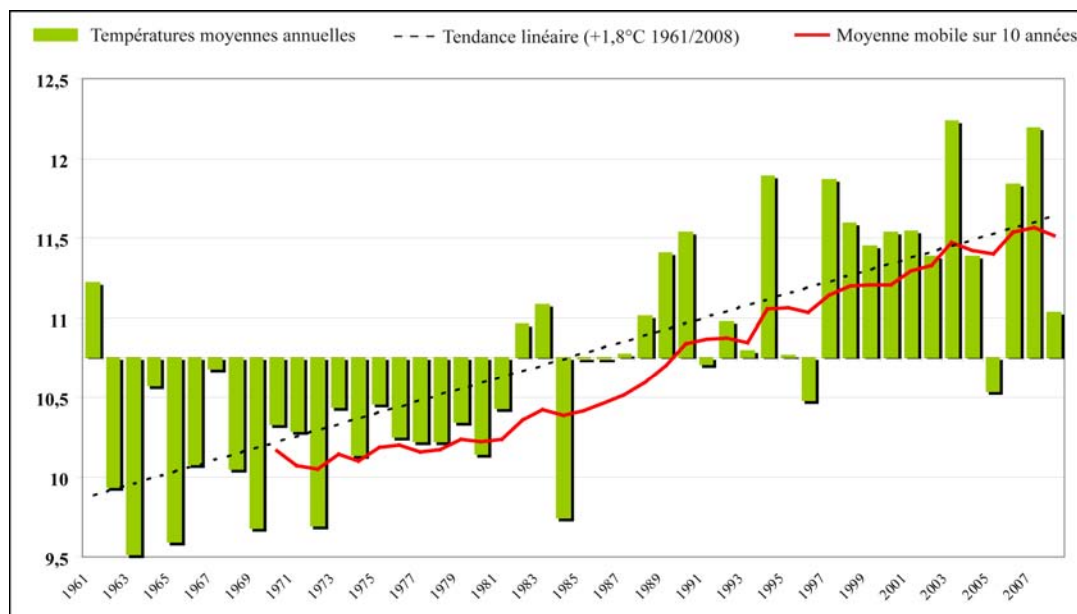
Evolution des températures à Annecy (426 m) de 1876 à 2008



Evolution des températures à Embrun (871 m) de 1948 à 2008

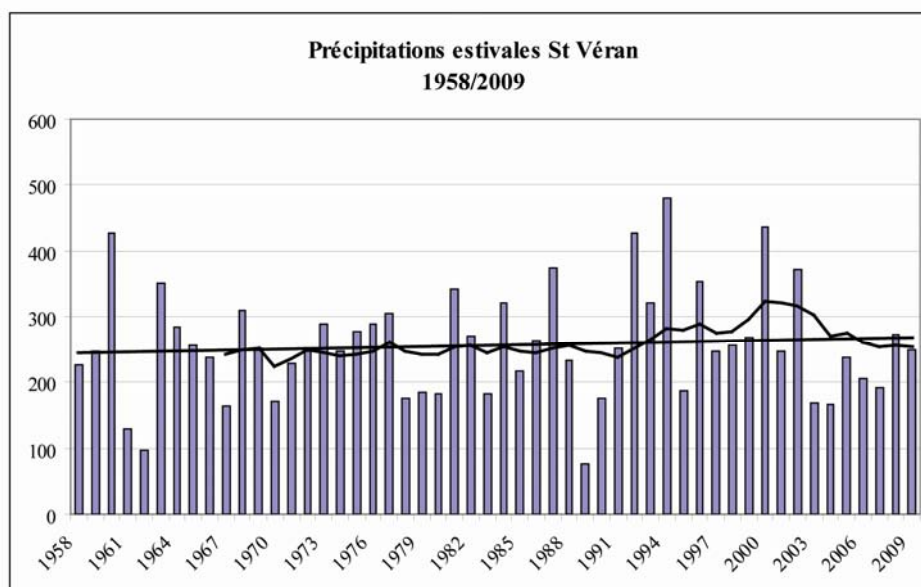
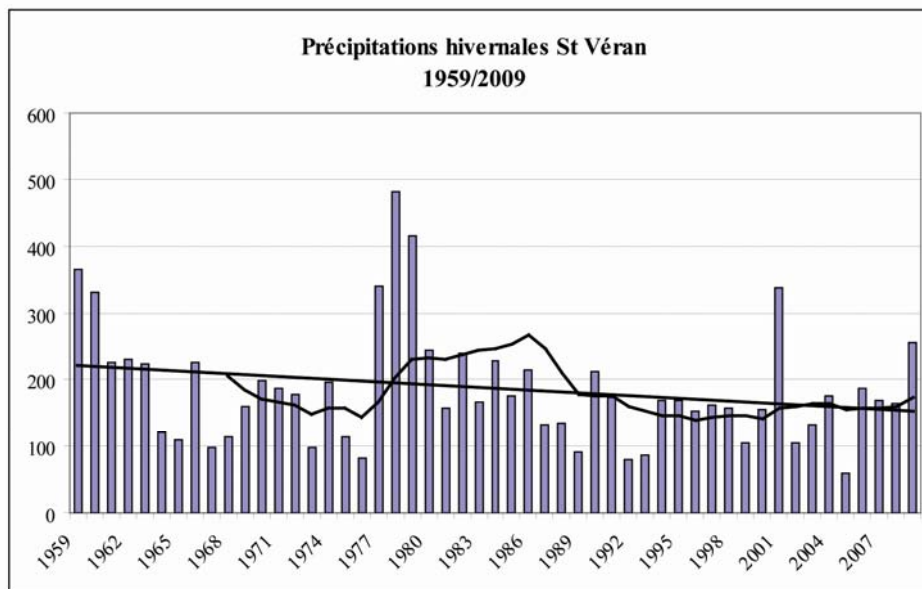
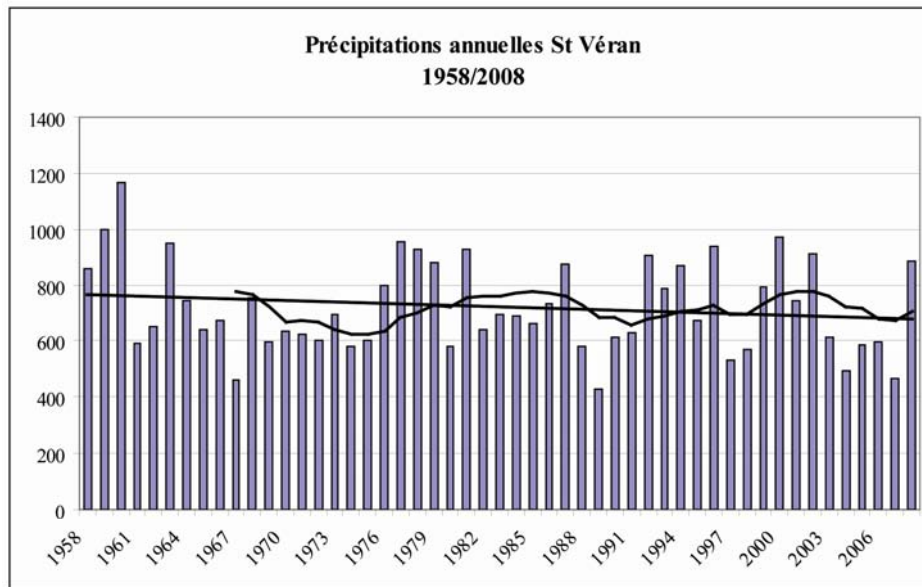


Evolution des températures à St-Martin-de-Vésubie (994 m) de 1961 à 2008



▪ Les précipitations

Les quantités de précipitations annuelles n'ont pas évolué de manière significative au cours des 150 dernières années (série de Genève), ni depuis les années 50 du 20^{ème} siècle (séries françaises). En Savoie, depuis 1959, les données mettent en évidence une baisse des précipitations hivernales, mais de manière non uniforme, la baisse n'étant réellement significative que pour le poste de Bessans en Haute-Maurienne. On retrouve une tendance similaire, mais moins significative, à St Véran dans les Hautes-Alpes, et à St Martin -de-Vésubie dans les Alpes Maritimes – ce dernier est d'ailleurs le seul poste à avoir enregistré une baisse des précipitations estivales. Ces postes ont la particularité d'être situés dans les massifs internes. Les postes situés vers les Préalpes n'ont pas enregistré de tendance similaire, qui reste stable, que ce soit à la saison hivernale ou estivale.



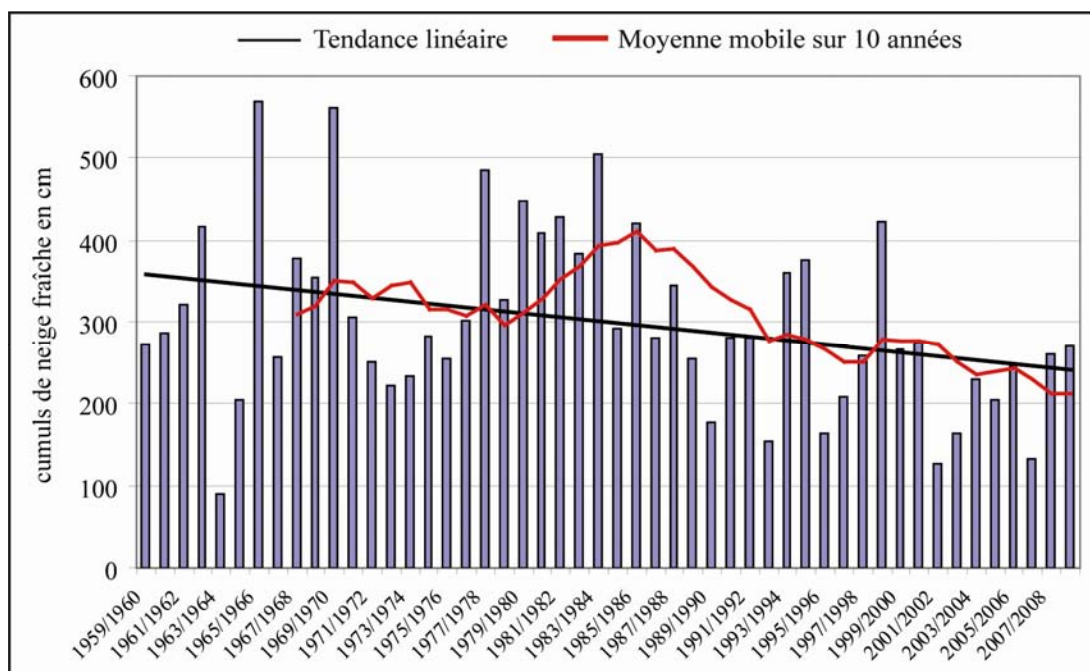
▪ L'enneigement

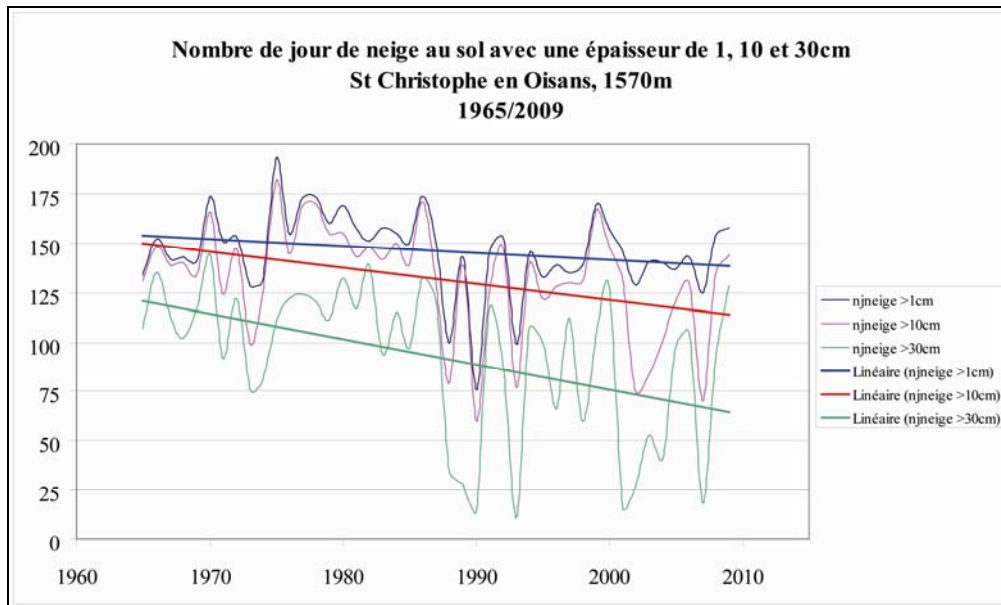
Les cumuls de neige, tout comme le nombre de jours de présence du manteau neigeux, diminuent depuis le début des années 80 de manière assez uniforme sur les Alpes Françaises. Cette baisse peut atteindre 30 %. On a déjà perdu 1 m de neige cumulée et un mois d'enneigement par rapport à la période 1950/1990. Les mesures de Saint-Christophe-en-Oisans mettent aussi en évidence la chute brutale des fréquences de jours avec une hauteur de neige supérieure à 30 cm

Cette diminution généralisée de l'enneigement semble être provoquée par la hausse des températures depuis 30 ans (et donc la remontée de la limite pluie-neige), une fonte plus intense lors des périodes anticycloniques hivernales et la stagnation, voire la baisse, des précipitations hivernales. L'enneigement est toutefois un phénomène complexe, localisé et très variable d'une année sur l'autre.

L'absence de série sur la neige, dans la moitié sud des Alpes Françaises, est donc assez préjudiciable pour l'observation de ce paramètre. On a déjà pu constater que l'enneigement est souvent différent entre les Alpes du Nord et du Sud, entre les Préalpes et les massifs internes. Cette indigence de données ne permet pas d'affiner ce constat et de mieux cerner les zones qui sont plus sensibles au changement climatique.

**Evolution des cumuls de neige fraîche à Peisey-Fancroix (1 350 m)
de 1959/1960 à 2008/2009**





2 - Les Alpes et les politiques d'atténuation

Les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas significativement différentes en montagne ou en plaine. Hors l'industrie, l'essentiel des émissions est lié à l'habitat et au transport.

Le secteur d'activité qui demande une attention particulière est celui du tourisme. Il présente à cet égard dans les Alpes une double caractéristique :

- Il concentre des hébergements en zone de montagne avec une fréquentation pendant les périodes les plus froides. Une grande partie du parc d'hébergement des stations est par ailleurs ancienne et peu performante en matière d'isolation. La requalification des hébergements touristiques en montagne constitue ainsi un gisement particulièrement important de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les Alpes.

- Il est générateur de déplacement sur parfois de longues distances. Les « bilans carbone » réalisés dans les stations de sports d'hiver indiquent que entre deux tiers et trois quarts des émissions de GES dus à la fréquentation des stations proviennent du déplacement entre le domicile du touriste et la station. Un second gisement de réduction des émissions réside dans l'organisation et la promotion des modes collectifs de transport pour l'acheminement des touristes. Cela passe entre autres par le développement de la multimodalité train+car à partir des gares de fond de vallée. Des résultats significatifs ne seront atteints que par des actions coordonnées sur toute la chaîne de transport, impliquant ainsi l'ensemble des autorités organisatrices, de l'Etat jusqu'aux communes, mais avec une responsabilité particulière des Régions et des départements.

Le trafic routier de transit est une autre source d'émission de GES avec une concentration des flux sur quelques grands axes qui traversent le Massif Alpin ou longent le littoral méditerranéen. Sans en être directement responsables les acteurs politiques et économiques du Massif Alpin tentent d'accélérer la réalisation d'infrastructures ferroviaires à même de contenir ce trafic routier. Au sud, les autoroutes de la mer peuvent présenter une alternative à la route pour les échanges entre la péninsule ibérique et les autres pays de l'arc latin.

Il est à noter que plusieurs collectivités du massif sont engagées dans l'élaboration, ou la mise en œuvre, de « plans climat territoriaux » visant à mobiliser des moyens et orienter leurs politiques vers des solutions «décarbonées». Grenoble Alpes Métropole est la première collectivité à s'être dotée dès 2004 d'un tel plan. D'autres agglomérations suivent (Chambéry, Annecy, ...).

3 - Les impacts du changement climatique et les politiques d'adaptation

Sans rentrer ici dans une présentation détaillée des incidences probables ou prévisibles (dont certaines sont déjà largement amorcées), on en rappellera les plus significatives pour le devenir du massif :

- Une modification de la ressource en eau liée d'une part à une évolution du régime des pluies et, d'autre part, à un terme un peu plus lointain à la fonte des glaciers qui constituent aujourd'hui un stockage naturel de la ressource. Ces tendances sont à mettre en perspective avec un développement des usages, eux-mêmes dus en grande partie à des adaptations au réchauffement (agriculture, enneigement artificiel, ...).
- Une diminution des périodes d'enneigement et des aléas accrus rendant problématique le maintien d'une activité ski économiquement soutenable dans certains sites de moyenne montagne.
- Des perturbations pour l'activité agricole en raison de périodes de déficit hydrique, de la récurrence d'évènements extrêmes, le développement de nuisibles.
- Une évolution de la forêt en raison également de la sécheresse. Une migration des espèces commence à être observée. Les risques d'incendie peuvent être localement accrus.
- Le réchauffement porte enfin une probabilité d'augmentation des risques naturels (inondations, avalanches, écoulement, incendies de forêts).

Il faut cependant rappeler que les travaux relatifs aux effets du changement climatique n'en sont qu'à leur début. Toute présentation d'ordre général peut être trompeuse. Le changement climatique lui-même n'est pas homogène sur tout le massif, les effets qu'il peut produire sont, ou seront, différents selon les territoires. Sans remettre en cause les tendances générales, l'analyse des impacts ne peut pas être déconnectée de la réalité et de la spécificité des territoires.

Le changement climatique interroge les territoires sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, de l'urbanisme, du développement touristique, de la gestion de la ressource en eau, des activités agricoles et forestières. C'est donc à une nouvelle lecture du développement local qu'invite la prise en compte du changement climatique.

L'échelle du massif n'est pas la plus pertinente pour édicter des règles ou des préconisations en la matière. Il est cependant un niveau utile pour favoriser la mutualisation de données et d'analyse, ainsi que l'échange de bonnes pratiques.

4 - Des pistes pour l'action

4.1 – Des acteurs inquiets et démunis

Les rencontres avec les acteurs de l'aménagement et du développement de la montagne témoignent d'un décalage entre la connaissance ou la perception du changement climatique et l'évolution des pratiques sur le terrain.

- Plus personne aujourd'hui ne conteste le phénomène du changement climatique, ni le fait qu'il s'agit d'un vrai sujet auquel, tôt ou tard, l'économie et les ressources du massif seront confrontées.
- Les interrogations, parfois le scepticisme, portent davantage sur les effets probables du changement climatique et sur les échéances. Les incertitudes qui demeurent sur l'ampleur du réchauffement, la difficulté de produire des prospectives territorialisées peuvent nourrir un sentiment que les effets sont attendus, plutôt à moyen et long termes, et que l'on manque de repères pour envisager de véritables mutations. C'est un phénomène qui apparaît encore lointain dans le temps et dans l'espace (d'autres seront touchés avant nous).
- Globalement, le changement climatique est perçu comme un risque, une menace, face auxquels il convient de trouver des parades. Ce sont plus à des mesures d'ajustement, d'adaptation des pratiques actuelles que l'on pense, qu'à de véritables changements structurels. Cette attitude est à relier au flou qui semble encore caractériser le niveau de la connaissance.
- Dans la hiérarchie des préoccupations, le changement climatique vient souvent après d'autres enjeux ou d'autres problèmes : l'action sur le foncier et l'habitat, l'évolution des clientèles touristiques, le maintien des activités et de l'emploi, la rareté ou la cherté énergétique ...

Tout cela explique une distance entre, d'une part la reconnaissance d'une donnée majeure pour le devenir du Massif Alpin et, d'autre part, l'inflexion des politiques qui y sont conduites.

Les entretiens réalisés et l'analyse des actions entreprises montrent aussi que la plupart d'entre eux minimisent l'impact du changement climatique sur le massif Alpin.

Les acteurs du développement de la montagne expriment enfin des attentes. Elles sont de trois ordres :

- disposer de connaissances plus solides sur un processus encore contesté
- traiter des solidarités entre amont et aval et entre vallées et montagne
- harmoniser les méthodes de travail pour l'élaboration de plans climats territoriaux

4.2 – Des initiatives qui témoignent d'une prise de conscience

Dans le massif Alpin, un certain nombre de démarches sont d'ores et déjà engagées. Parmi elles :

- La Convention Alpine, qui en fait un axe de travail prioritaire
- Des programmes communautaires scientifiques ont été engagés (PRINAT, PERMANET, CLIM CHALP, CLIM ADAPT).
- L'A.N.E.M. a proposé 21 mesures pour faire face au changement climatique en zone de montagne dans son rapport « Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne ».
- L'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne a publié « une charte nationale en faveur du développement durable des stations de montagne ».
- Une vaste étude a été réalisée sur le changement climatique dans le grand sud-est par le bureau d'études Ecofys.
- Certaines collectivités territoriales se sont engagées dans des plans climat territoriaux (la Métro de Grenoble, l'agglomération de Chambéry).
- Le Conseil général de la Savoie a engagé une approche globale au travers d'un Livre blanc sur le changement climatique dans le département.

- La commission internationale sur la protection des Alpes a fait des propositions dans le cadre de son projet « Avenir des Alpes ».
- Mountains Riders développe une action de sensibilisation auprès des stations.
-

Néanmoins, ces initiatives n'ont pas encore généré une prise de conscience générale des changements déjà engagés, et de leurs conséquences prévisibles, auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés qui concourent au développement et à l'aménagement du massif Alpin.

4.3 – Quels appuis aux acteurs du massif ?

Plusieurs pistes d'actions s'imposent pour intégrer réellement la dimension "Changement climatique" dans les politiques de développement de massif et dans la stratégie des acteurs.

1 - Approfondir la connaissance

- Un travail important reste à réaliser pour mieux appréhender la réalité du changement, tant en ce qui concerne les températures, la pluviométrie, que l'enneigement. Les données présentées ci-dessus font l'objet d'un premier travail qui mérite d'être complété pour produire des données utiles aux opérateurs locaux. Un partenariat est à construire avec Météo France (la carte jointe indique les postes de mesure existant et aussi les "zones blanches").
- Ce qui fait défaut aujourd'hui est l'analyse des effets du changement climatique sur les ressources naturelles, et sur les activités économiques. C'est un point essentiel pour bâtir les stratégies d'adaptation.
La Savoie s'est engagée dans ce travail par la réalisation d'un Livre blanc, associant les différents secteurs concernés. Une démarche de ce type pourrait être élargie à l'ensemble du massif, mobilisant toutes les connaissances et l'expertise.

2 - Diffuser les connaissances et sensibiliser

Cela pourrait passer par :

- La réalisation d'un document de synthèse de l'impact du changement climatique sur le Massif Alpin, diffusé largement auprès des partenaires et sur un site interne dédié.
- La mise en réseau des initiatives et démarches d'ores et déjà engagées sur le massif.
- Une fonction de veille pour repérer et analyser les événements et travaux reliés au changement climatique.

3 – Accompagner les collectivités et les opérateurs dans des démarches innovantes

- Définir des terrains d'expérimentation, reflétant la diversité du massif, comme support à une réflexion prospective.
- Conditionner les aides (de l'Europe, de l'Etat, des Régions et des Départements) à une réelle prise en considération du changement climatique dans les actions proposées.

Philippe LANGEVIN – Maître de conférence - Université Aix Marseille
Robert MUGNIER – Directeur - Mission Développement Prospective

